П 63
246

УНИВ. БИБЛИОТЕКА
И. Бр. [illegible]
11339

HISTOIRE

PHILOSOPHIQUE

DE LA

RÉVOLUTION DE FRANCE.



HISTOIRE

PHILOSOPHIQUE

DE LA

RÉVOLUTION DE FRANCE,

DEPUIS la convocation des notables, par Louis XVI, jusqu'à la séparation de la convention nationale;

Par ANTOINE FANTIN-DESODOARDS, citoyen français.

ISTA secta Tuberones et Favonios genuit, ut imperium evertant, libertatem preferunt; si perverserint, libertatem aggredientur.

TACIT. Annal. 16.

TOME SECOND.

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE L'UNION, rue Neuve-Augustin, n°. 21.

Et se trouve

Chez les Marchands de Nouveautés.

M. DCC. XCVI. (*n. st.*) IV.

BIBLIOTEKA SVEUČILIŠNA ... SEC. PAR.

HISTOIRE PHILOSOPHIQUE

DE LA

RÉVOLUTION DE FRANCE.

SOMMAIRE DU TROISIÈME LIVRE.

1. *Considérations sur la nature de la révolution de France.* 2. *Les jacobins écrasent successivement les royalistes, les constitutionnels et les républicains.* 3. *Ils dominent en France par la terreur.* 4. *Projet atroce de détruire toutes les grandes villes.* 5. *Guerre de la Vendée.* 6, *Anéantissement de toutes les ressources publiques.* 7. *Parti que les jacobins se proposaient de tirer de ces calamités.* 8. *Obstacles que trouvèrent les hommes de sang à l'exécution de leurs projets.* 9. *Tyrannie de Roberspierre.* 10. *Portrait de Roberspierre.* 11. *Suites qu'eut le supplice de ce chef des anarchistes.* 12. *Antipathie invincible entre les cordeliers et les jacobins.* 13. *Différentes révolutions dont se compose la révolution de France.* 14. *Roland donne sa démission. Retraite de Pache, devenu maire de Paris.* 15. *Portrait du ministre Roland.* 16. *Négociations avec l'Angleterre et la Hollande.* 17. *Départ de Dumouriez pour les Pays-Bas. Guerre déclarée à l'Angleterre, à la Hollande et à l'Espagne.* 18. *Distribution des armées françaises au commencement de l'année* 1793. 19. *Projet d'attaquer le corps helvétique.* 20. *Custine vient à Paris.* 21. *Réunion des deux factions jacobines, pour empêcher que les auteurs des massacres du 2 septembre ne fussent mis en jugement.* 22. *Conduite tenue*

par ces deux factions dans la Belgique. 23. *Situation embarrassante de Dumouriez.* 24. *Il tente la conquête de la Hollande.* 25. *Projets chymériques de ce général.* 26. *Mauvaise issue de son expédition.* 27. *Pillage des épiciers de Paris, le* 25 *février.* 28. *Comité d'insurrection établi par les jacobins.* 29. *Conspiration du* 10 *mars, pour dissoudre la convention.* 30. *Séance de la nuit. Établissement du tribunal révolutionnalre.* 31. *Développement de la conduite des jacobins. Causes qui firent échouer leur complot.* 32. *Jour sous lequel cette conspiration fut présentée à la tribune de la convention. Rapport de Garat.* 33. *Manifeste de Dumouriez contre les jacobins.* 34. *Ils ne réussissent pas à faire décréter d'accusation Dumouriez.* 35. *Bataille de Nerwinde perdue par Dumouriez.* 36. *Les jacobins furent les véritables auteurs de la perte de cette bataille.* 37. *Suites de la bataille de Nerwinde.* 38. *Dumouriez traite avec les Autrichiens.* 39. *Les jacobins lui envoyent des émissaires pour le sonder.* 40. *Commissaires de la convention envoyés dans la Belgique, pour s'assurer de la personne de Dumouriez.* 41. *Dumouriez fait arrêter ces commissaires.* 42. *Désertion de Dumouriez; réflexions à ce sujet.* 43. *Effet que produit cet événement à Paris.* 44. *Le comité d'insurrection reprend ses séances.* 45. *Création du comité de salut public de la convention nationale.* 46. *L'armée française se rassemble sous les ordres du général Dampierre.* 47. *Nouvelles tentatives des jacobins pour dissoudre la représentation nationale.* 48. *Marat, décrété d'accusation, est porté en triomphe dans la convention par les jacobins.* 49. *Conséquences de ce jugement.* 50. *Demandes faites à l'assemblée nationale le premier mai par le fauxbourg Saint-Antoine.* 51. *Moyens employés par les jacobins pour parvenir à l'insurrection du 2 juin.*

52. *Etablissement de la commission des douze.* 53. *Résultat des recherches de cette commission.* 54. *Buveurs de sang terrassés dans le Midi.* 55. *Journée du 31 mai.* 56. *Journée du 2 juin.* 57. *Discours de Barère.* 58. *Promenade des députés dans le jardin des Tuileries.* 59. *Décret d'arrestation contre les députés proscrits.* 60. *Suites de l'insurrection du 2 juin.* 61. *Conduite des députés proscrits.* 62. *Le crime de fédéralisme inventé par les jacobins,* 63. *Du gouvernement fédératif.* 64. *Protestation de soixante-treize députés.* 65. *La ville de Paris livrée aux jacobins.* 66. *Un grand nombre de départemens se coalisent contre les jacobins.* 67. *Rassemblement dans le Calvados; il n'était pas composé de royalistes.* 68. *Guerre de la Vendée.* 69. *Causes de cette insurrection.* 70. *Origine des Chouans.* 71. *Réflexions sur le parti que tirent les intrigans des révolutions.* 72. *Moyens dont on se servit pour fomenter la guerre de la Vendée.* 73. *Constitution publiée par les jacobins; suites de son acceptation.* 74. *Assassinat de Marat.* 75. *Derniers momens de Marie-Charlotte Cordai.* 76. *Duperret arrêté. On renouvelle le tribunal révolutionnaire.* 77. *Établissement des armées révolutionnaires.* 78. *Naissance des troubles de Lyon.* 79. *Projet des jacobins d'égorger tous les négocians de cette ville.* 80. *Établissement dans Lyon d'une taxe pour payer une armée révolutionnaire.* 81. *Assemblée des sections de Lyon.* 82. *Combat du 29 mai. Châlier condamné à mort; les Lyonnais mis hors de la loi.* 83. *Kellermann demande vingt pièces de canon aux Lyonnais, qui les accordent, malgré le besoin qu'ils avaient de cette artillerie pour leur défense.* 84. *Toulon livré aux Anglais.* 85. *Les Lyonnais acceptent la constitution de* 1793. 86. *Siège de Lyon.* 87. *Forces militaires des assiégeans et des assiégés.* 88. *La ville*

est bombardée. 89. *Détresse des Lyonnais.* 90. *Fête du* 10 *août pour l'acceptation de la constitution.* 91. *Situation des armées sur les frontières.* 92. *Custine général de l'armée du Nord. ; il vient à Paris ; il est arrêté et condamné à mort.* 93. *Proclamation du gouvernement révolutionnaire.* 94. *Suite du siège de Lyon.* 95. *Cette ville ouvre ses portes aux assiégeans.* 96. *La société jacobine y est solemnellement rétablie.* 97. *Massacre des Lyonnais ; destruction de la ville.*

HISTOIRE PHILOSOPHIQUE

DE LA

RÉVOLUTION DE FRANCE,

Depuis la convocation des notables, par Louis XVI, *jusqu'à la séparation de la convention nationale.*

LIVRE TROISIÈME.

1793. N. st. 1.

1. Considérations sur la nature de la révolution de France.

J'ai vu des hommes profondément frappés de la variété des accidens qui ont accompagné la révolution de France, la comparer à ces maladies extraordinaires dont les symptômes contradictoires, trompant l'habileté des médecins, mettent leur expérience en défaut, et les forcent d'abandonner à la nature ou au hasard la guérison incertaine du malade. Toutes les révolutions furent conduites par des ambitieux qui marchaient à leur but par des routes les plus tortueuses; mais celle de France offre ce caractère particulier, qu'elle fut dirigée par plusieurs factions ennemies les unes des autres, et aussi acharnées à s'entre-détruire, qu'attentives à faire naître en leur faveur l'opinion publique, par toutes les illusions qui peuvent circonvenir et égarer le peuple. Il résultait du choc des passions les plus discordantes un tel entortillage dans l'action totale du mouvement révolutionnaire, qu'il présentait l'image du cahos à ceux dont les yeux n'étaient pas assez fins ou assez exercés pour reconnaître la marche particulière de chaque parti, au milieu du dédale qui semblait résulter de l'ensemble des

1793. N. st. 1. combinaisons politiques : ainsi l'homme qui, pour la première fois, est témoin d'une partie d'échecs, ne pouvant concevoir la marche particulière affectée à chacune des pièces, ne croit voir qu'irrégularités dans un jeu dont les chances, savamment combinées, sont soumises à un calcul mathématique.

C'est à classer parfaitement ces différens partis, à déterminer avec précision leur point de contact et leur ligne de séparation, malgré les combinaisons particulières qui les confondaient souvent, que j'ai consacré la partie philosophique de cet ouvrage. Mes lecteurs doivent être convaincus, d'après les faits que j'ai mis sous leurs yeux, que depuis la séparation de l'assemblée constituante, cinq factions, parfaitement distinctes, travaillaient révolutionnairement à conduire le peuple à leurs fins particulières : l'une de ces factions était composée des constitutionnels; la seconde des royalistes; la troisième des républicains; la quatrième des orléanistes; la cinquième des jacobins.

Les royalistes partageaient, à l'égard de la constitution de 89, 90 et 91, la haine que lui portaient les républicains et les deux factions jacobines; de là cette inconcevable facilité avec laquelle s'écroula ce monument qui semblait destiné à un sort plus heureux. La constitution tombait en lambeaux dès les premières séances de la seconde assemblée législative : ses procès-verbaux n'en étaient que les registres mortuaires; mais les jacobins, en minant l'édifice par les fondemens, cachaient leur travail à tous les yeux; se prêtant à la comédie des sermens, ils s'écriaient en riant qu'ils voulaient la constitution ou la mort, tandis que, par l'habileté de leurs manœuvres, la constitution s'écroulait moins encore sous les coups qu'ils dirigeaient ouvertement sur elle, que sous ceux qu'ils lui fesaient porter par les républicains et les royalistes, dont ils avaient l'art de conduire le bras.

On a vu dans le premier livre quelle avaît été l'issue de la réunion des constitutionnels dans le gloub des feuillans. Quelques

royalistes s'étaient introduits dans ce gloub, comme quelques républicains s'étaient aggrégés à celui des jacobins. Ce mêlange formait des variations qui en imposaient au vulgaire; des individus passaient même assez souvent d'un parti à un autre, par curiosité, par faiblesse, par inconstance ou en qualité d'espions : est-il surprenant qu'au milieu de ces vacillations, les personnes qui n'avaient pas fait une étude approfondie de la marche révolutionnaire, attribuassent au hasard, des événemens amenés par des combinaisons aussi subtiles que parfaitement suivies ? 1793. N. st. 1.

Malgré ces apparentes aberrations, chaque parti suivait la marche qu'il s'était tracée, avec la même opiniâtreté, mais non pas avec le même succès. Les jacobins avaient formé une puissance supérieure à toutes les autorités constituées, et même, à quelques égards, à la représentation nationale. Pendant que plusieurs milliers d'associations politiques correspondaient à un centre commun, pendant que cette confédération, sans exemple, se consolidait, autant par ses revers passagers que par ses avantages, ses adversaires flottaient dans le vide, sans principe d'harmonie : souvent entraînés par l'esprit de la révolution, ils combattaient les jacobins en empruntant quelques-unes de leurs maximes; on avouait leur doctrine et l'on en rejettait les conséquences; on fesait parade de popularité en déclamant contre les moyens populaires : les jacobins étaient devenus les régulateurs de la révolution, même à l'égard de leurs ennemis.

2. Les jacobins écrasent successivement les royalistes, les constitutionnels et les républicains.

Les royalistes et les constitutionnels furent écrasés les premiers; alors les jacobins n'ayant plus besoin des républicains, les enveloppèrent dans la proscription qu'ils étendaient à tous leurs ennemis. Jamais entreprise plus périlleuse ne fut exécutée avec plus d'art : les jacobins prenaient le titre d'amis de la constitution, quand ils travaillaient à détruire la constitution; ils se proclamèrent amis de la liberté, lorsqu'ils organisaient

...СКА БИБЛИОТЕКА ... БЕОГРАД

l'anarchie pour anéantir les défenseurs de la liberté; toutes les
1793. ressources de la force et de la ruse furent employées en même-
N. st. 1. temps contre des ennemis qui opposaient des idées morales à des violences, des intrigues obscures à des conspirations hardies, et qui dissertaient philosophiquement lorsqu'on ameutait contre eux la multitude. On perfectionna l'art d'inventer des conspirations, de les attribuer à ceux qu'on voulait perdre, de répandre les calomnies les plus invraisemblables avec tant de profusion et tant d'ensemble, de les faire répéter simultanément dans toutes les parties de la république, par tant de journaux qu'on appelait patriotes par excellence, et par les sociétés affiliées à la *société-mère*, qu'elles prenaient bientôt le caractère de la vérité et de l'opinion publique, dans un temps où presque tous ceux que leurs talens et leurs vertus appelaient à éclairer le peuple et à le ramener aux vrais principes, étaient signalés comme des royalistes, comme des gens suspects.

Les républicains s'apercevaient trop tard de la faute qu'ils avaient fait de se réunir aux jacobins pour soulever la multitude contre les classes supérieures de la société; enlacés dans les filets qu'ils avaient tendus eux-mêmes, toute l'éloquence des Lanjuinais, des Lasource, des Brissot, des Roland, ne fesaient plus aucune impression; les diatribes des maratistes étaient reçues comme des oracles; on ne voyait, dans les adversaires de Marat, que des fédéralistes, des girondins, des brissotins, des rolandistes, des ennemis de la république; on souleva contre eux le peuple de Paris, et ils succombèrent.

Parmi les chefs du parti républicain, les uns périrent sur des échafauds, ou sauvèrent leur vie en se réfugiant dans les solitudes les plus inaccessibles; les autres éprouvèrent long-temps les rigueurs de la plus rude captivité : la France entière fut livrée aux jacobins.

3. Ils dominent en France par la terreur.

C'en était fait de la région la plus fortunée et la plus populeuse de l'Europe; en proie à tous les fléaux que le crime peut réunir pour la destruction d'un empire, ses loix, ses mœurs, son

industrie, ses richesses, allaient disparaître en même-temps; sa population elle-même devait s'anéantir au milieu des boucheries humaines, qu'on préparait de toute part. La postérité ne croirait jamais que le projet des jacobins était de réduire le sol de la France à huit millions d'habitans, si cette épouvantable vérité n'était sortie de la bouche de ceux de ces scélérats que les vacillations du mouvement révolutionnaire conduisaient de temps en temps à l'échafaud, pêle-mêle avec leurs victimes infortunées, et qui, dans les derniers instans de la vie où l'homme n'a aucun intérêt de dissimuler, dévoilaient les forfaits de leurs complices. Pour parvenir à cet étrange résultat, qui doit être regardé comme le dernier excès de la perversité humaine, les désorganisateurs se servaient des sociétés populaires, distribuées dans toutes les villes. Ces sociétés répandaient les principes de leurs chefs et travaillaient souvent à faire réussir des projets dont elles ignoraient le but; car il s'y rencontrait beaucoup d'individus que les vices de leur éducation rendaient de bonne foi les aveugles instrumens des plus horribles trames. On leur parlait de régénération; ils croyaient régénérer l'espèce humaine en la mutilant; ainsi Pelias fut égorgé par ses propres filles, auxquelles Médée avait fait entendre que le moyen de rajeunir leur père était de commencer par le tuer; on rebattait leurs oreilles des droits du pauvre; ils croyaient travailler pour lui, en favorisant l'assassinat des riches; on parlait de conspirateurs et de conspirations; ils croyaient assurer le bonheur de leurs enfans, en éteignant les foyers de discorde qu'on signalait à leurs regards trompés. 1793. N. st. 1.

4. Projet atroce de détruire toutes les grandes villes

Au moyen de ces conspirations, combinées dans le comité de correspondance du gloub des jacobins de Paris, on promenait la hache révolutionnaire de villes en villes, de provinces en provinces; les cités de France les plus riches devaient être englouties les premières dans le gouffre du néant. Le sceau de la proscription avait été mis sur Lyon, Marseille, Bordeaux, Toulouse, Nantes, Rouen, Montpellier, Nimes. Après la

1793. N. st. 1. destruction de ces villes, célèbres par leur commerce ou l'excellence de leur sol, les cités d'une moindre importance auraient bientôt disparu sous les torches embrâsées des armées révolutionnaires. Paris, le centre et le foyer de la révolution, se croyait en vain à l'abri de cette subversion générale. Les jacobins ménageaient l'immense population de cette capitale, qu'ils soulevaient à leur gré pour l'exécution de leurs atroces desseins; mais de temps en temps ils laissaient entrevoir le sort qui lui était destiné. Déjà, dans mille pamphlets répandus avec affectation, on répétait que ses palais somptueux, asyles des arts, insultaient à la simplicité des mœurs républicaines, et que leur structure excédait le niveau de l'égalité. Les grandes villes, disait-on, devaient être considérées comme la sentine de l'espèce humaine; elle s'y dégradait par le luxe, la mollesse et toutes les passions libidineuses; il ne fallait à des hommes libres que des cabanes répandues dans les champs, des armes, une charrue et quelques arpens de terre. Dans ces champêtres asyles, sans ambition, sans jalousie, sans craintes et sans desirs, ils devaient ramener en France les jours de l'âge d'or. Ces peintures romanesques séduisaient la multitude des ouvriers, des manœuvres, des journaliers et des autres individus des deux sexes qui, dans l'immensité de Paris, ne possédant dans une chambre qu'habitait leur famille que quelques meubles de peu de valeur, qu'il leur était aisé de transporter ailleurs, ne prenaient aucun intérêt à la conservation d'un amas de maisons qui ne leur appartenaient pas. Ces hommes, étrangers à Paris, regardaient même cette destruction comme pouvant leur procurer quelque bien, en raison du pillage dont il était probable qu'elle serait accompagnée; et qui ne sait combien il était aisé aux jacobins de faire naître l'occasion d'exécuter cette horrible catastrophe?

5. Guerre de la Vendée. Au sein de ces amas épars de ruines fumantes, tandis que, d'un côté, des échafauds dressés par-tout dévoraient chaque

jour des milliers de victimes, et que, d'un autre, des monstres altérés de carnage inventaient, pour la plus prompte destruction des hommes, des supplices d'un genre nouveau, les noyades de Nantes, les fusillades de Lyon, les boucheries de Vaucluse; lorsque les commissions révolutionnaires entassaient dans les mêmes tombeaux l'innocence, la faiblesse, le talent, la science et la vertu, et que le sol entier de la France était jonché de cadavres, auxquels insultait une tourbe insensée et furieuse qui se disait libre, et proposait à l'Europe et au monde entier de l'imiter pour être libre comme elle; lorsque l'ignorance étendait son crêpe sur un pays éclairé depuis plusieurs siècles par les ouvrages des plus célèbres écrivains; pendant que des êtres adroits, qui avaient une fortune à établir ou des ennemis à perdre, substituaient aux chefs-d'œuvres des arts, aux leçons de la morale, aux instructions religieuses, les productions les plus dégoûtantes, écrites sans pudeur, sous les dénominations les plus grossières, et, pour corrompre les générations futures, s'efforçaient d'anéantir tous les monumens qui pouvaient les ramener aux devoirs de la société, d'autres émissaires secouaient les torches hideuses de la guerre sur les bords fertiles de la Loire et de la Vendée. Quelle plume tracera le funeste tableau de cette guerre malheureuse, astucieusement concertée par les jacobins, et qu'ils alimentèrent avec l'art le plus exécrable! quel vaste incendie! quelle effroyable extermination de la race humaine! un ouragan de feu a consumé cette contrée autrefois heureuse et florissante. Dans le même-temps on épuisait les autres provinces par des réquisitions de denrées et de bestiaux, qui privaient les campagnes des travaux qui les fécondent, et leurs habitans de leur subsistance accoutumée, tandis que toute la jeunesse, envoyée en masse sur les frontières pour soutenir une guerre étrangère, que les jacobins n'avaient fait naître que pour assurer l'exécution de leurs projets destructeurs, laissait un vide dans la génération présente.

1795. N. st. 1.



1793. N. st. 1.

Ainsi la France, pressée et bloquée au dehors par toutes les puissances de l'Europe, écrasée et déchirée au dedans par les infernales manœuvres des anarchistes, marchait rapidement d'erreurs en erreurs, de calamités en calamités vers sa destruction politique. Quelque immense que fussent ses ressources, elles s'épuisaient insensiblement. Ses guerriers, conduits par cet amour de la gloire des armes, qui, dans tous les temps, fut le caractère distinctif des Français, montraient à leurs ennemis extérieurs un front toujours invincible; la victoire couronnait de toutes parts les drapeaux républicains : mais les efforts journaliers que nécessitait l'entretien de ces immenses armées contribuaient à la détresse intérieure, qui devenait extrême. D'abord, le systême des réquisitions, qui avait enfanté ces armées, fournissait les moyens de les nourrir, de les vêtir, de monter la cavalerie, et de transporter les effets à l'usage des troupes; on y consacrait les chevaux de luxe, les bêtes à cornes qui devaient alimenter les grandes villes, et le produit des principales manufactures. Les citoyens supportaient sans murmures les gênes que leur imposait l'impérieuse nécessité; mais bientôt on s'aperçut que ces ressources diminuaient, soit parce que les nations étrangères cessaient de faire avec la France les échanges accoutumés, soit qu'une trop forte consommation excédât les reproductions, soit enfin que l'absence des jeunes gens de la première réquisition, qui avaient quitté les ateliers et les manufactures pour marcher aux frontières, entravât les opérations commerciales : le commerce languissait, les manufactures étaient abandonnées; on commençait à manquer de bras, de bestiaux et d'engrais pour la culture des terres; il fallut tirer à grand frais des nations neutres les denrées et les marchandises qu'on leur fournissait autrefois; et au lieu que la France pompait auparavant l'or de l'Europe par la balance de son commerce, elle se voyait contrainte, pour se procurer les objets dont elle ne pouvait se passer, d'envoyer au dehors le peu de numéraire que lui avaient laissé les émigrés en abandonnant leur patrie.

6. Anéantissement de toutes les ressources publiques.

La rareté des espèces d'or et d'argent en augmentait la valeur numérique ; de là la hausse successive de tous les objets de commerce et la baisse des assignats. 1793. N. st. 1.

7. Partique les jacobins se proposaient de tirer de ces calamités.

La réunion fatale de toutes ces causes, jointe aux dispositions anarchiques semées parmi la multitude par les désorganisateurs, tendait à dissoudre à la fois sur le sol de la France tous les liens qui unissaient la société, et à replonger les Français dans la barbarie dont trois siècles de travaux continuels les avaient tiré avec peine. C'était après avoir produit cet affreux et total bouleversement que les jacobins espéraient de recueillir le fruit de leurs désastreuses combinaisons. L'anéantissement de tous les moyens de prospérité que renfermait la France, opéré par les sans-culottes, devait finir par réduire les sans-culottes eux-mêmes aux plus fâcheuses extrémités. Qui vit de pillage ne vit pas long-temps. Les jacobins ayant prévu cette chance, l'auraient tournée à leur avantage pour envoyer sur les frontières une multitude d'hommes auxquels on aurait inspiré le desir d'aller chercher parmi leurs ennemis l'abondance qui n'était plus chez eux. L'anéantissement des finances nationales forçant ces troupes à trouver leur subsistance et leur entretien dans les pays où elles fesaient la guerre, les malheurs extrêmes qui étaient la suite de cet ordre de choses, devaient bientôt forcer les souverains à faire la paix avec un gouvernement qui n'avait rien à perdre, et qui non-seulement dévorait les provinces sur lesquelles ses armées étaient répandues, mais dont la politique tendait à prêcher l'anarchie, à la propager, et à verser sur les puissances voisines tous les fléaux dont il était la victime.

Alors les jacobins, profitant de l'affaissement où l'excès du malheur avait réduit tous les courages, et du besoin de police qui se fesait sentir, rétablissant les chaînes antiques du gouvernement féodal, auraient régné en despotes sur un peuple malheureux, ignorant, faible et dispersé.

1793. N. st. 1.

8. Obstacles que trouvèrent ces hommes de sang à l'exécution de leurs desseins.

La soif du pouvoir, cette terrible passion qui, lorsqu'elle est contrariée, change les hommes en tigres, armant les jacobins les uns contre les autres, garantit la France de cet excès de misère et d'opprobre. On a dû observer que les désorganisareurs se divisaient en deux sectes, dont les vues étaient entièrement différentes. Les jacobins et les cordeliers, étroitement liés entre eux lorsqu'il s'agissait d'écraser leurs ennemis communs, s'attaquaient quelquefois jusque dans la tribune de la société-mère, avec un acharnement qui présageait aux hommes attentifs les plus étonnantes convulsions; mais la présence de leurs adversaires les contraignaient de cacher la moitié de leurs fureurs : elles parurent à découvert, lorsque, par les suites de la journée du 31 mai 1793, les républicains furent frappés du glaive destiné à terrasser les royalistes, et l'explosion fut encore plus fulminante qu'on ne pouvait l'imaginer.

On verra dans la suite de cet ouvrage comment des hommes qui, dans les occasions publiques, avaient paru jusqu'alors marcher vers un but commun, avec un concert si bien compassé, qu'il donnait le change sur la nature de leurs dissentimens passagers, employèrent, pour s'exterminer réciproquement, les manœuvres d'une scélératesse profonde, dont on ne trouve aucun exemple dans les annales des peuples du monde. Les deux partis ne cessant de correspondre ensemble, tant à la convention qu'aux séances de la *société-mère*, assistant aux mêmes comités, parlant le même langage, élevant à frais communs des autels à la fraternité, qu'ils plaçaient dans le temple de la mort; érigeant de concert ces affreux tribunaux, où, sous le nom de contre-révolutionnaires, devaient être immolés tous ceux dont on enviait les richesses ou les talens, s'étaient proscrits respectivement, et n'attendaient que l'instant d'exécuter cet arrêt avec la férocité des cannibales.

Les sectateurs de Roberspierre d'un côté, et ceux du duc d'Orléans de l'autre, avaient à tenir une conduite d'autant plus

délicate, que, vivant entr'eux avec la plus extrême défiance, il leur importait de la cacher à tous les yeux, pour ne pas décréditer devant leurs prosélites communs les mesures qu'ils prenaient ensemble contre ceux qui pouvaient les démasquer. Les orléanistes succombèrent, soit que les Danton, les Camille-Desmoulins, les Fabre-d'Eglantine, les Syeyes, eussent moins d'habileté que les Roberspierre, les Collot-d'Herbois, les Barrère, les Couthon, ou seulement que la fortune leur fût contraire. Les mânes de plusieurs milliers de victimes que ces bourreaux avaient immolées, durent s'appaiser lorsque les mêmes tombeaux qui dégoûtaient encore de leur sang, conduisirent à la mort ce Danton, duquel le visage hydeux et cynique annonçait la noirceur de l'ame; ce Ronsin, couvert du sang des malheureux Vendéens exterminés par lui, et cet imbécille duc d'Orléans, l'auteur de tous nos maux. 1793. N. st. 1.

9. Tyrannie de Roberspierre.

Le coup porté par les jacobins aux orléanistes retentit de Paris jusqu'aux extrémités de la république, au moyen des sociétés populaires qui leur étaient dévouées. L'incorruptible Roberspierre était alors la boussole qui conduisait le vaisseau de l'état au milieu des tempêtes qui le battaient de toute part. Un seul mot écrit par Roberspierre était un arrêt irréfragable qui conduisait les hommes à la fortune ou à l'échafaud. Les amis et les créatures du duc d'Orléans et de Danton, arrêtés dans les villes et dans les campagnes, étaient plongés dans les cachots, à côté des malheureux qu'ils y avaient entassés. Ils étaient jugés pêle-mêle par les mêmes tribunaux, et le peuple voyait, avec une surprise mêlée d'effroi, les échafauds teints du sang des bourreaux et de leurs victimes.

A cette époque, un déluge de sang déborda sur la France, et la nation française, rétrogradant de plusieurs siècles, tomba du plus haut degré d'urbanité à l'état d'abjection la plus sauvage. J'ai vu tout-à-coup s'éteindre le flambeau des lumières, les bases de l'instruction publique s'écrouler, et les autels de la religion

consacrés à l'athéisme ; j'ai vu les églises chrétiennes transformées en temples de la raison ; mais il ne se trouva point de ministres pour les desservir. En serait-il de la raison pour les jacobins qui la déifiaient, comme de la liberté pour les peuples, comme du courage pour les hommes, comme de la sagesse pour les femmes ? Ceux qui en parlent le plus en ont le moins. J'ai vu l'égoïsme isoler tous les individus, et détruire les doux épanchemens de la nature qui consolent les hommes des malheurs de l'existence.

1793. N. st. 1.

Le peuple cherchait la liberté au sein du despotisme ; il se comparait aux premiers Romains, en courbant la tête sous le joug de Néron ; il avait fait la révolution pour détruire les actes arbitraires du despotisme, et cent mille prisons s'élevaient sur les débris encore fumans de la Bastille. Il fesait des invocations à la nature, et c'était un crime pour un fils de pleurer sur la tombe de son père. On eût dit que des nouvelles colonies de Huns et de Vandales avaient envahi la France ; mais ces nouveaux barbares différaient des anciens, en ce que ceux-ci n'avaient pas du moins prétendu travailler au bonheur des vaincus, en détruisant chez eux les bienfaits de la civilisation. Ils dévastaient, mais ils ne raisonnaient pas ; ils suivaient un instinct de carnage, et non un système réfléchi ; nos Vandales, au contraire, prétendaient travailler à notre plus grand bien en nous réduisant à l'état sauvage ; et c'était en prononçant les grands mots de vertu et d'humanité qu'ils cherchaient à faire de nous des tigres féroces.

Si le tableau que je vais tracer de ces événemens inouis est imparfait, du moins il sera vrai ; j'ai été témoin des scènes que je décris, et j'en ai connu personnellement les principaux acteurs. Je me trouvai, dans les premières années de la révolution, dans ce fameux district des Cordeliers, devenu depuis *section de Marat*, où figuraient les Danton, les Fabre-d'Eglantine, les Billaut-Varennes, les Paré, les Linguet, les Dufourni, les Marat, les Vincent,

Vincent, les Chaumette. De ma section, j'ai suivi la plupart d'entre eux à la société des jacobins, et ensuite à la convention nationale; j'ai été à portée de les étudier et de les apprécier; j'ai vu naître la première étincelle du vaste incendie qui a consumé la France; j'ai suivi pas à pas cette chaîne de dépravation, d'audace et d'asservissement; je n'ai jamais quitté la plume, quoique les glaives homicides fussent suspendus sur ma tête. Mes peines domestiques, le sentiment de mes affections privées, les regrets de l'amitié gémissante, tout se lie dans mon cœur aux grands et terribles événemens que je me suis chargé de décrire: ainsi le matelot, arrivé au port, aime à s'entretenir des horreurs de la tempête, et à répandre de douces larmes sur le sort de ses infortunés compagnons. 1793. N. st. 1.

Roberspierre, entouré de lâches siccaires et de flatteurs plus lâches encore, exerçait en France l'autorité publique, sans être revêtu d'une magistrature différente de celle de ses collègues à la convention. Dans ce haut degré, auquel, quelque temps auparavant, il ne devait pas se flatter d'atteindre, sa contenance embarrassée, son air soucieux, ses paroles à double entente, annonçaient l'anxiété de son ame: redouté de tous, il redoutait à son tour tout le monde. Si la convention, à l'exemple du peuple, courbait sa tête sous le joug honteux qu'il lui avait imposé, il était lui-même l'esclave des Euménides; la conscience de ses crimes lui montrait tous les Français armés de poignard pour le punir: semblable à cet ancien tyran qui, dans le silence des nuits, croyait-voir un glaive menaçant perpétuellement suspendu sur sa tête, il n'osait sortir qu'accompagné d'une troupe de satellites: ses craintes, ses inquiétudes n'étaient pas sans fondement.

Quelle que fût l'activité avec laquelle les partisans de Roberspierre poursuivaient les cordeliers et les immolaient à la sûreté de leur maître, plusieurs considérations en avaient soustrait un grand nombre à sa vengeance; d'abord, les liaisons étroites

1793. N. st. 1.

entre les deux sectes jacobiniques, confondaient une foule d'individus que la faiblesse ou l'inconstance avaient conduit successivement sous les drapeaux de l'un et l'autre parti ; ceux là n'étaient pas à redouter, parce que la trempe de leur ame les portait à se ranger naturellement du côté du plus fort. La crainte de faire murmurer les sans-culottes, en enveloppant dans la proscription quelques cordeliers qui, comme Legendre, jouissaient d'une grande popularité, en avaient sauvé plusieurs ; d'autres durent leur salut à leurs relations particulières avec les principaux agens de Roberspierre.

Ils dissimulèrent leurs sentimens avec beaucoup d'art pendant les premiers feux de la proscription. Sieyes, malgré l'envie de parler qui le dominait, se condamna long-temps au plus absolu silence ; on assure même que, pour se faire oublier, il passa plusieurs mois à la campagne, feignant d'être dégoûté du tumulte des affaires publiques. Mais tous ces hommes ne respiraient que la vengeance ; obligés de cacher les dispositions de leur ame aux yeux d'un tyran qui examinait leur contenance, la haine qu'ils lui portaient était encore augmentée par la violence qu'ils se fesaient pour ne pas la laisser apercevoir. Au milieu des déférences qu'ils paraissaient avoir pour lui, ils le considéraient comme une victime dévouée qui devait tomber à leurs pieds. La conduite de Roberspierre justifiait cette espérance.

10. Portrait de Roberspierre.

L'ascendant que cet homme eut si long-temps sur la marche de la révolution, exige quelque développement à son sujet. Un tempérament bilieux, un esprit étroit, une ame jalouse, un caractère opiniâtre, avaient prédestiné Roberspierre à de grands crimes. Ses succès de quatre ans, surprenans sans doute au premier aspect, et lorsqu'on les compare à la médiocrité de ses moyens, ont été les effets naturels de ses haines profondes et de ses jalousies meurtrières. Il eut, à un degré suprême, le talent de haïr et la volonté de dominer. Il voulait être tyran bien

plus ardemment que la plupart des hommes ne savent vouloir être libres ; cette volonté vive, inflexible, toujours agissante, tint lieu de génie à bien d'autres oppresseurs de l'humanité. C'est dans l'assemblée constituante, où son impudence et sa nullité avaient reçu de fréquentes humiliations, que Robespierre avait amassé dans son ame de boue le fiel homicide qui fut depuis le principe actif de son ambition. Dès-lors il résolut de punir de mort toutes les blessures faites à son irritable amour-propre ; dès-lors il vit un ennemi personnel dans quiconque, soit dans la carrière politique, soit dans la carrière littéraire, fixait un instant les regards d'une partie de la nation. 1793. N. st. 1.

Toujours placé depuis 1789 à côté d'illustres rivaux, il eut constamment la conscience de son infériorité. Ce fut un malheur pour lui et pour les autres. L'exécution de ses idées vindicatives l'entraîna, comme par instinct, à faire du patriotisme une religion, de la révolution un fanatisme, des jacobins le peuple, et de ce peuple une divinité. Dans la suite il associa le culte de l'Être suprême au culte du peuple : il se fit le ministre de ces deux autels, et immola sur l'un et sur l'autre une multitude de victimes humaines.

Haïr, envier, calomnier, proscrire, voilà ce que fit Robespierre pendant la révolution ; voilà ce qu'il put faire : il était incapable de toute autre influence ; jamais on ne le vit concevoir, ni même rédiger un seul projet de loi ; il ne proposait rien, mais il combattait tout, et le secret de sa politique s'accordait merveilleusement avec la nullité de ses conceptions législatives.

Il évitait avec soin la responsabilité des mouvemens insurrectionnels ; et mettant à profit sa lâcheté, sa poltronnerie, il se tenait en mesure, soit pour se déclarer contre ce qui n'avait pas réussi, soit pour s'approprier les succès.

Ses ennemis, conduits par la haine qu'ils lui portaient, se sont attachés à lui contester toute espèce de talent. A la vérité,

1793. N. st. 1. jamais on ne vit briller en lui l'éloquence des Mirabeau, des Mauri, des Vergniaux, des Lasource; l'art d'improviser lui fut constamment inconnu. Si l'on excepte quelques occasions où il fut assez heureusement inspiré par ses affections vindicatives, tout ce qu'il disait sans préparation à la tribune des jacobins et à celle de la convention, n'était que le plus oiseux verbiage qu'on ait jamais entendu; personne, autant que lui, n'a contribué à effacer parmi nous jusqu'à l'idée de la véritable éloquence des tribunes; mais pour ses discours médités dans le cabinet, ils ne méritaient ni les adulations que leur prodiguait Camille-Desmoulins, ni tout le mépris dont quelques critiques se sont efforcés de les couvrir.

L'art d'écrire est celui dont Roberspierre eût peut-être le plus approché, s'il l'eût cultivé davantage. On ne peut nier qu'il n'ait donné souvent aux idées d'autrui des formes originales. On remarqua dans son discours sur l'Être suprême, au milieu de beaucoup d'inepties, certains traits, peut-être même certaines pages qui décèlent l'homme de génie : on trouve dans quelques autres, avec une précision assez exacte, sinon l'ensemble de l'organisation sociale, du moins quelques-unes des relations qui existent entre les élémens dont elles se composent.

Ambitieux, opiniâtre, pusillanime, insensible à l'amitié, rival, envieux de ses propres adulateurs, assassin de ses complices dès qu'il n'avait plus besoin d'eux, tribun séditieux tant qu'il n'exerça pas l'autorité suprême, tyran cruel dès qu'il l'eût usurpée; tel fut Maximilien Roberspierre. Sa vanité était si puérile, qu'il regardait son prénom de Maximilien comme le gage des grandeurs auxquelles il se croyait destiné. Bientôt enivré de l'encens qu'on lui prodiguait, et se regardant déjà comme un Cromwel, toute la noirceur de son ame se manifeste. Oubliant les services de ses agens, qui, dans le comité de salut public, s'étaient rendus les instrumens de sa tyrannie, il se décide à les frapper du glaive révolutionnaire dont il dirigeait les

coups. Cette dernière atrocité décida la journée célèbre du 9 thermidor 1794. 1793. N. st. 1.

Ceux qui ne jugent des évènemens que par les effets qu'ils ont produits, attribuèrent au patriotisme cette révolution ; elle fut le résultat combiné des manœuvres des orléanistes, qui, depuis le supplice de Danton, attendaient le moment de se venger de son lâche oppresseur.

Les uns assurent que Roberspierre, ennuyé des contradictions qu'il éprouvait quelquefois dans le comité de salut public, composé de ses amis ou de ses créatures, avait résolu de les envelopper dans une de ces conspirations qu'il savait inventer, et que déjà il avait préparé un de ces discours amphigouriques dans lesquels, à la tribune de la convention, il avait coutume de commander l'arrestation et la mort des députés qui lui déplaisaientt On ajoute que son projet était de réunir toute l'autorité sur sa tête et sur celles de Couthon et de Saint-Just, assuré de se défaire bientôt de ces deux collègues en triumvirat. D'autres prétendent que ce projet n'eut jamais aucune réalité ; mais il est certain que depuis plusieurs mois il existait parmi les membres du comité de salut public, des dissentions qui perçaient au-dehors. Roberspierre s'était abstenu pendant plusieurs décades de se montrer dans cette assemblée, sans cesser d'en être l'ame invisible. Les débris du parti orléaniste avaient ménagé eux-mêmes ces dissentions avec la plus astucieuse hypocrisie. D'un côté, fomentant dans l'ame de l'ambitieux Roberspierre l'amour pour la domination qui la dévorait, ils lui peignaient les Barrère-Vieuzac, les Billaud-Varennes, les Collot-d'Herbois comme autant d'antagonistes prêts à lui enlever le prix des glorieux efforts qu'il avait faits pour la liberté ; de l'autre, ils avertissaient les membres du comité de salut public, que s'ils n'arrêtaient promptement, et par une mesure vigoureuse, la marche de Roberspierre, de Couthon et de Saint-Just vers le despotisme, on allait voir se renouveler dans Paris

1793. N. st. 1. les calamités qui désolèrent l'Empire romain, lorsque, dans une ile que forme le Panaro, près de Modène, Antoine, Octave et Lépide s'étant emparés de l'autorité souveraine, immolèrent à leur sûreté, non-seulement la foule de leurs ennemis et des ennemis de leurs créatures, mais poussèrent l'inhumanité jusqu'à s'abandonner l'un à l'autre leurs plus proches parens et leurs plus intimes amis.

Au surplus, soit que Roberspierre eût véritablement résolu de livrer à son tribunal révolutionnaire tout le comité de salut public, à l'exception de Saint-Just et de Couthon, ou que ce projet de boucherie fût une invention du parti cordelier, pour immoler les chefs des anarchistes avec les mêmes armes dont ceux-ci s'étaient servi quelques mois auparavant contre les chefs du parti Orleans, l'effet de cette infernale ruse dut surpasser l'attente de ceux qui l'avaient employée.

11. Suites du supplice de ce conspirateur.

Roberspierre, dont le pouvoir fesait trembler la France entière, périt sur un échafaud, au moment qu'il se flattait que sa tête allait être ceinte du diadême des rois : ainsi César reçut dans Rome la peine que méritait sa tyrannie, lorsqu'il se préparait d'y mettre le comble.

Le despote était mort ; mais le despotisme ne gissait pas dans le même tombeau. Cependant la commotion qui devait accompagner un événement aussi inattendu se fit ressentir sur le sol entier de la France. Chacun se croyait libre, chacun s'embrassait ; des larmes d'attendrissement coulaient de tous les yeux, lorsque les bastilles de Roberspierre, s'ouvrant à la fois, rendirent à la lumièee et à la liberté une foule immense de victimes, qui ne s'attendaient à sortir des prisons que pour être traînées à la mort. Ce fut une époque de la révolution de France qui console un peu les ames sensibles des horreurs de tout genre dont cette célèbre époque fut accompagnée. On se flatta que les jacobins, atterrés du coup porté à leur

coriphée, allaient disparaître pour toujours; mais bientôt on fut détrompé de cette douce illusion, lorsqu'on vit la résistance que mettait une partie de la convention à la sortie de soixante et treize députés incarcérés, et au rappel de ceux qui avaient échappé par la fuite à l'arrêt de mort porté contre eux par le tyran qui venait d'être abattu, plutôt par un de ces coups heureux de l'aveugle fortune, que par une combinaison de mesures prises de loin et habilement exécutées. Quelques écrits qui circulaient clandestinement, instruisaient le public des véritables causes qui avaient amené la catastrophe de Roberspierre, sans détruire son parti; on prévenait les républicains de se défier des démonstrations de patriotisme qu'affectaient alors quelques députés, connus publiquement par leurs liaisons intimes avec Danton et le duc d'Orléans, et dont le motif secret, en poussant à bout leurs adversaires, pouvait être de les amener à une coalition qui pouvait encore devenir formidable par l'adhésion des sans-culottes et des sociétés populaires. 1793. N. st. 1.

12. Antipathie invincible entre les cordeliers et les jacobins.

Une haine atroce, une antipathie invincible qui s'étaient établies entre les jacobins et les cordeliers furent heureusement plus fortes que l'intérêt qu'ils avaient à se réunir pour reprendre ensemble leur antique prépondérance. Les blessures profondes qu'ils se portaient respectivement les réduisirent bientôt à un état de faiblesse dans lequel, étant moins dangereux, ils conservaient le desir de nuire; mais les moyens de force leur manquaient : alors les représentans que leurs sentimens républicains avaient ensevelis depuis plus d'une année dans les cachots ou dans les solitudes les plus écartées, reparurent au sénat; alors l'antre des jacobins fut fermé; alors ces désorganisateurs, réduits au désespoir, ayant voulu secouer de nouveau les torches de la discorde, furent terrassés par l'effet d'une nouvelle révolution, plus heureuse encore que celle du 9 thermidor. Tous les bons citoyens, réunis le premier prairial l'an 3, muselèrent le monstre de l'anarchie, et l'on put

se flatter de voir succéder des jours heureux à trois années, ou plutôt à trois siécles de forfaits et de calamités.

1793. N. St. 1.

13. Différentes révolutions dont se compose la révolution de France.

J'ai présenté sous les yeux de mes lecteurs, dans la première partie de cet ouvrage, les causes prochaines et éloignées de ces étonnans phénomènes; ils commencent à se développer dans le second livre: j'en vais rassembler les circonstances et les résultats. On a dû remarquer dans les premiers livres deux révolutions absolument différentes, celle du 13 juillet 1789, qui fit naître la première constitution, et celle du 10 août 1792, qui fonda la république. J'ai à parler de deux autres révolutions non moins frappantes, l'une du 31 mai 1793, et l'autre du 9 thermidor 1794, dont le premier prairial 1795 doit être considéré comme le complément.

Dans les trois premières, les jacobins furent constamment victorieux.

Vers le temps de la quatrième, le peuple français, fatigué du joug sanglant que lui imposait cette barbare société, était encore détrompé par une tardive expérience des vaines déclamations qu'elle employait depuis plusieurs années pour faire envisager l'assassinat des personnes et le pillage des propriétés comme des moyens que légitimait la révolution, et qui s'alliaient avec la régénération future de la France. Les jacobins disparurent, parce qu'ils avaient poussé trop loin l'abus de leur pouvoir.

Cet abus du pouvoir jacobinique qui, pendant l'année 1793 et la moitié de l'année 1794, remplit la France de sang et de larmes, commençait à se faire sentir quelque temps avant l'exécution de Louis XVI; c'était le principe des inutiles efforts faits par les républicains pour garantir ce prince du sort fatal qui l'attendait, en proposant la mesure dilatoire de présenter à la sanction du peuple la sentence rendue par la convention. On prévoyait dès-lors que les jacobins, pour remplir leur

système désorganisateur, entraîneraient la France à une guerre contre toutes les puissances de l'Europe, et que la mort tragique du roi serait le signal de cette guerre désastreuse. On regardait tous les individus de la famille royale enfermés dans la tour du Temple, comme autant d'ôtages précieux dont un gouvernement habile pouvait se servir pour arrêter les hostilités, si, par des événemens qu'on ne pouvait prévoir, elles contrariaient le nouvel ordre de choses dont le développement exigeait des circonstances favorables ; mais les jacobins s'opposaient à toutes mesures qui pouvaient conduire à des termes conciliatoires. On parlait d'une insurrection ; on fesait entendre au peuple que les *modérés* ne s'intéressaient aux jours du *tyran* que pour rétablir la tyrannie ; il n'était question de rien moins que de se porter au Temple et d'égorger les prisonniers, si la convention ne jugeait pas promptement Louis XVI, ou si son jugement ne le conduisait pas à l'échafaud. 1793. N. st. 1.

Pour arrêter dans leur principe ces violens projets, on proposa au ministre Roland d'employer la force à l'anéantissement des deux sociétés des jacobins et des cordeliers. Il est probable que Dumouriez, qui intriguait alors dans Paris, se serait prêté à favoriser cette violence, à la tête d'une foule de ses soldats, que l'exemple de leur chef avait éloignés de leurs drapeaux ; mais c'était par des vues qui ne s'accordaient pas avec celles des républicains : il eût dirigé le mouvement révolutionnaire en faveur du parti d'Orléans. Soit que Roland prévit ce résultat, ou que calculant le dégré de résistance que les jacobins coalisés avec la commune de Paris devaient opposer, il jugeât que les efforts faits hors de saison pour dissoudre ces sociétés tourneraient à leur avantage et les rendraient toutes puissantes, il rejetta cette mesure, qui ne s'accordait pas d'ailleurs avec la trempe de son ame ; mais les jacobins ne lui pardonnèrent jamais d'avoir été le dépositaire de ce projet inexécuté. Ce fut le principe des persécutions qu'il éprouva dans la suite,

qui conduisirent son épouse sur un échafaud, et qui le forcèrent de se donner la mort pour éviter les poursuites de ses ennemis.

1793. N. st. 1.

14. Roland donne sa démission. Retraite de Pache, fait maire de Paris.

Deux jours après la mort de Louis XVI, Roland donna sa démission de ministre de l'intérieur. Cette retraite était l'effet d'une espèce d'arrangement entre les républicains et les jacobins. Les premiers abandonnèrent Roland, à condition que les seconds éloigneraient Pache, poursuivi par les plaintes de toutes les armées. On s'aperçut, dans cette occasion, combien la politique des jacobins était supérieure à celle de leurs ennemis. Pache, obligé d'abandonner le ministère de la guerre, fut fait maire de Paris; et dans cette place qui donnait un grand crédit, il fut un des principaux agens de la journée du 31 mai. Roland, au contraire, abandonné de ses amis, fatigués de sa sévère probité, et poursuivi sans relâche par ses ennemis, ne trouva plus de repos que dans les bras de la mort.

15. Portrait du ministre Roland.

Jean-Marie Roland, républicain par principes, n'était pas un homme de génie; mais à des connaissances étendues sur tout ce qui concernait le commerce, les manufactures et la navigation intérieure, il joignait un jugement très-sain, qui saisissait ce qu'on lui présentait de plus juste et de plus raisonnable dans les parties de son administration qu'il n'avait pas également approfondie. Sa figure était prévenante, ses mœurs douces, son commerce agréable, sa démarche grave et décente; il s'habillait proprement; grand travailleur, il ne se servait des yeux d'autrui que quand il lui était impossible d'employer les siens. Depuis que les jacobins dominaient dans le ministère, se méfiant de leur ignorance et de leur mauvaise foi, il ne voulait répondre que de lui-même : cette précaution de ne point admettre une responsabilité solidaire le fesait haïr dans le conseil.

On prétendait que, voulant ressembler à Caton le censeur, il en avait pris la tournure sèche, frondeuse, repoussante, un air de roideur, un ton de rigorisme qui n'étaient pas dans son

càractère ; quelques-uns disaient qu'il avait quelque ressemblance avec Necker : c'était principalement dans la part qu'il donnait à sa femme aux affaires publiques. 1793. N. st. 1.

Parmi toutes les femmes dont les noms seront inscrits dans les fastes de la révolution française, aucune n'a joué un rôle plus noble, plus intéressant que madame Roland. C'était une femme de trente à quarante ans, d'une figure intéressante, toujours mise élégamment, parlant bien, et peut-être avec trop de recherche d'esprit. Une société choisie de gens-de-lettres et de membres de la convention, s'assemblait chez elle particulièrement le vendredi ; c'est à ce dîner que se déployait toute la politique dont on avait fait usage pendant la semaine, et qu'on arrangeait le plan de conduite de la semaine suivante. Aucune femme des autres ministres n'était admise dans ces agréables comités. Son faible était de faire trop apercevoir qu'elle dominait son mari, ce qui jettait sur lui un ridicule dont elle seule ne s'apercevait pas. Elle lui avait donné pour coopérateurs dans les détails de son ministère, Lanthenas, qui parvint à la convention, et Pache, qui parvint au ministère de la guerre.

La prophétesse du chartreux don Gerle, mesdames Condorcet, Coigny, Théroïgne, Olympe de Gouges, n'étaient que des intrigantes ; la seule infortunée Charlotte Cordai sera citée avec intérêt par nos neveux, pour avoir purgé la terre du monstre Marat, par un fanatisme qui, heureusement pour l'humanité, doit trouver peu d'imitateurs ; mais parmi toutes ces femmes, aucune ne pouvait être comparée à madame Roland. Madame Necker avait eu quelque ressemblance avec elle ; mais son âge et son expérience la rendaient plus utile à son mari et moins agréable à ses entours.

Madame Roland crut devoir rester dans Paris, lorsque son mari, proscrit par les jacobins, en qualité de fédéraliste, se cachait de caverne en caverne. Arrêtée pour ce crime imagi-

naire, et condamnée à mort par les juges-bourreaux nommés
1793. par Roberspierre, elle montra, dans ses derniers instans, une
N. st. 1. contenance ferme, sans ostentation, qui aurait honoré un philosophe; immolée aux pieds de la statue de plâtre de la liberté qui existe encore sur la place de la Révolution, elle reçut le coup fatal en proférant ces paroles : *ô liberté! que de crimes sont commis en ton nom!*

16. Négociations avec la Hollande et l'Angleterre.

J'ai parlé, dans le livre précédent, des négociations entamées avec les Hollandais, dont les dispositions étaient pacifiques, et avec lesquels nous échangions l'excédent de nos consommations, et sur-tout nos vins contre les denrées qui nous manquaient. Emmanuel Demaulde, maréchal-de-camp, ministre de France à la Haye, suspect au pouvoir exécutif par les liaisons qu'on lui suppposait avec les émigrés, avait été rappelé; on lui donna pour successeur le professeur Noël, que Dumouriez avait fait premier commis des affaires étrangères pendant qu'il était à la tête de ce département. Noël fut mal reçu en Hollande; ce qu'il attribuait aux intrigues de son prédécesseur : il devint son ennemi et son délateur.

Demaulde, venant à Paris pour se justifier, assura qu'il était possible de conserver la neutralité avec l'Angleterre et la Hollande; mais que pour cela il fallait employer beaucoup d'adresse. Depuis le décret de la convention qui abolissait la royauté, le caractère public de Chauvelin, ministre de France à Londres, n'était plus reconnu à cette cour. Le gouvernement y avait chargé Taleyrand, évêque d'Autun, d'une mission particulière. Cet ex-constituant, contrarié par tous les émigrés français, recevait chaque jour les désagrémens les plus fâcheux. Il fut question de leur substituer le commis aux affaires étrangères, Maret, qui avait eu quelques liaisons avec Pitt dans plusieurs voyages qu'il avait fait en Angleterre. On ajoutait que la cour britannique, qui refusait de reconnaître la convention et de traiter avec le ministre Lebrun, ne paraissait pas éloignée d'entrer en

négociation, si Dumouriez était envoyé à Londres en qualité de ministre plénipotentiaire. 1793. N. st. 1.

Cette proposition fut débattue dans le conseil exécutif, composé des ministres Lebrun, Roland, Garat, Pache, Monge et Clavière.

Le but différent que se proposaient les deux factions jacobines, en jettant sur les provinces conquises par les armes républicaines les mêmes semences de discorde qui germaient alors sur le sol de la France, était, au mois de décembre 1792, caché sous un voile épais que peu de personnes avaient le courage de soulever ; mais les yeux pénétrans perçaient ce voile. Les chefs du parti républicain, les ministres et les meneurs de la faction anarchique, dont Roberspierre était le chef, connaissaient parfaitement les liaisons de Dumouriez avec le parti d'Orléans que dirigeait Danton. On savait aussi qu'il existait entre ce parti et le ministère britannique, des arrangemens qui tendaient à porter le duc d'Orléans sur le trône de France. On ne vit donc, dans le projet d'envoyer Dumouriez à Londres, qu'un moyen fourni au monarque anglais de s'entendre avec le général de l'armée de la Belgique sur le plan d'une nouvelle révolution.

Aussi dans le conseil, l'orléaniste Garat qui proposait de donner à Dumouriez les pouvoirs d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire à Londres, ne put attirer à son opinion que le seul ministre Lebrun ; tous les autres s'opposèrent à cette proposition, qui fut rejettée. Sur ces entrefaites, Dumouriez était venu à Paris. Changeant de batterie, il proposa d'être autorisé de négocier avec le grand pensionnaire de Hollande Van-Spiegel, et avec l'ambassadeur d'Angleterre milord Ancklant. Pour favoriser ses espérances diplomatiques, il obtint qu'Emmanuel Maulde fût renvoyé à la Haye, à la place de Noël, auquel on devait donner une autre mission, et que Maret passât la Manche, chargé, suivant les circonstances, de remplacer le ministre

Chauvelin qui déplaisait, ou de le seconder en qualité de conseiller de légation.

1793. N. st. 1.

Le procès du roi n'était pas encore terminé, mais on en prévoyait la catastrophe. Demaulde partit de Paris avec une lettre de Dumouriez pour milord Anckland, dans laquelle il le prévenait qu'il se trouverait le premier février à Anvers pour visiter les quartiers, et que si l'occasion se présentait de s'aboucher avec lui sur les frontières, cette entrevue serait peut-être utile aux deux nations. Cette ouverture fut acceptée par le ministre anglais, soit qu'il voulût de bonne foi prévenir l'effusion du sang humain, ou que, par une fausse apparence de négociation, il n'eût d'autre vue que de cacher les engagemens que la cour de Londres prenait alors avec celle de Turin, et dans lesquels elle voulait faire entrer les états-généraux et le Stadhouder.

17. Départ de Dumouriez pour les Pays-Bas. Guerre déclarée à l'Angleterre, à la Hollande et à l'Espagne.

Dumouriez quitta Paris le 16 janvier pour se rendre à Anvers. Quelques ministres français pensaient que l'impression que devait faire en Hollande la mort tragique de Louis XVI, céderait à l'intérêt majeur qu'avaient les Hollandais de conserver la neutralité. On perdit cette espérance, lorsqu'on apprit que le roi d'Angleterre n'eut pas plutôt connaissance de cet événement, qu'il ordonna à Chauvelin de sortir de Londres dans les vingt-quatre heures, et de l'Angleterre sous huit jours. Dans cette circonstance, Maret, arrivant à Douvres, reçut ordre de se rembarquer sur-le-champ. On était convaincu que l'impulsion donnée à Londres entraînerait les états-généraux. Tous les partis se réunirent pour déclarer la guerre à la Hollande et à l'Angleterre, par un manifeste du premier février, et quelques jours après on déclara encore la guerre à l'Espagne.

Toutes négociations étaient rompues, Dumouriez publia un manifeste dans lequel il rejettait, selon le protocole des manifestes, sur les Anglais et les Hollandais tous les malheurs

que les hostillités allaient entraîner. Il reprochait aux premiers d'avoir chassé ignominieusement de Londres un ministre français, pendant que des négociations pacifiques étaient entamées; d'avoir arrêté dans les ports d'Angleterre deux vaisseaux chargés de grains pour la France, et de les avoir retenu malgré les réclamations du gouvernement français; enfin, d'avoir autorisé la publication, dans les provinces bataves, d'une adresse outrageante pour la nation française, et qui équivalait à une déclaration de guerre. Il reprochait aux seconds d'avoir laissé insulter par les émigrés le ministre de France Noel et le secrétaire d'ambassade Thainville, et de ne pas s'opposer aux rassemblemens d'émigrés qui se formaient en régimens, avec armes et bagages, dans les provinces bataves. 1793. N. st. 1.

18. Distribution des armées françaises au commencement de la campagne de 1793.

Dans les premiers mois de l'année 1793. la France entretenait sur les frontières environ trois cent mille hommes, distribués de cette manière: quatre-vingt mille hommes dans la Belgique; l'armée des Ardennes, de trente mille hommes; un corps de quinze mille hommes en communication avec l'armée des Ardennes et celle du Rhin; l'armée du Rhin, de cinquante mille hommes, en y comprenant vingt mille hommes qui formaient la garnison de Mayence et les corps qui gardaient les gorges de Porentrui; un corps aux environs de Lyon pour observer les Suisses et les Piémontais; l'armée de Savoie, de quinze mille hommes; celle d'Italie ou du comté de Nice était un pen plus considérable; mais on l'avait affaiblie par un détachement de huit mille hommes, destiné à conquérir la Sardaigne, dans une saison de l'année où la navigation de la Méditerrannée est extrêmement dangereuse: expédition si mal concertée, que tout le monde s'attendait à son issue malheureuse. Les deux armées des Pyrénées, qui devaient être portées à soixante mille combattans, n'avaient pas le tiers du complet: le reste des forces françaises était réparti sur les bords de l'Océan, depuis Bayonne jusqu'à Dunkerque.

1793. N. st. 1. Ces armées se prêtant de proche en proche un mutuel soutien, formaient une ligne de défense qui, toute formidable qu'elle était, suffisait à peine pour rassurer les esprits contre la puissance des monarchies avec lesquelles on entrait en guerre. Bloqués par terre et par mer par les ennemis coalisés contre nous, de tous les peuples voisins de la France, les Suisses étaient les seuls qui restaient spectateurs paisibles de la sanglante lutte qui se préparait : il n'avait pas tenu aux jacobins de fermer cette porte unique, qui servit à conduire chez nous des comestibles lorsque les horreurs de la plus cruelle famine étaient sur le point de dévorer notre patrie épuisée.

19. Projet d'attaquer le corps helvétique. Ils prétendaient qu'il fallait forcer le corps helvétique à se déclarer pour ou contre la France. Des préparatifs secrettement faits dans le mois de Février, se dirigeaient d'après le plan de quelques émigrés suisses qui déterminaient l'attaque sur trois points à la fois : une division de l'armée du Haut-Rhin renforcée, devait prendre Bâle d'assaut ou par surprise, et observer les Autrichiens ; l'armée des Alpes avait ordre de bloquer Genève et de pénétrer par Versoix dans le pays de Vaux ; et un corps d'observation qu'on rassemblait sous Béfort, allait marcher, par le Porentrui, sur la ville de Berne, qu'on se flattait, au moyen des bombes et des boulets rouges, d'emporter avant que les milices du pays fussent en état de la défendre : on comptait d'ailleurs sur une diversion de la part des mécontens du Bas-Valais, du pays de Vaud et de Soleure, dont on ne manquait pas d'exagérer le nombre. Les cantons démocratiques devaient être prévenus que l'expédition française ne les regardait pas, et qu'on desirait conserver la paix avec eux.

Le colonel de Veiss, membre du conseil souverain de Berne, fut celui qui contribua le plus à faire respecter la neutralité des Suisses. Sans caractère diplomatique, du moins avoué, il avait eu l'art d'être écouté chez les ministres, dans les comités, et

de

de se former une espèce de parti dans la convention. Tranquille au milieu des dangers qui l'environnaient, il n'avait pas craint de dire à un jacobin qui le menaçait : je sais que vous pouvez me faire arrêter ou me poignarder dans ce moment ; mais les preuves qui vous accusent sont déposées chez un tiers, et vous feraient guillotiner dans huit jours ; je demande, pour prix de ma discrétion, la paix de ma patrie. 1793. N. st. 1.

Dans une autre occasion importante, il joignait avec adresse les menaces à la flatterie : un officier supérieur l'interrompant brusquement, lui demanda si, pour oser parler ainsi, il avait cent mille hommes dans les fauxbourgs de Paris. Non, répondit-il fièrement, je n'ai que moi ; mais j'ai dans le cœur cent mille sentimens républicains, et vous n'en avez que mille. On applaudit, et il continua en souriant. Son coup-d'œil sur les relations politiques de la république française et du corps helvétique, lancé à propos dans le public, au moment de l'éruption, acheva de déjouer les projets hostiles, et sauva la Suisse d'une attaque dans laquelle les agresseurs et ceux qu'on voulait envahir avaient tout à perdre et rien à gagner.

Custine, après avoir perfectionné les fortifications de Mayence, et laissé dans cette place une garnison assez nombreuse pour la défendre pendant plusieurs mois contre toutes les forces du roi de Prusse, s'était replié sur Landau avec le reste de son armée. Cette position le mettait en mesure de se porter plus rapidement le long du Rhin jusqu'à Huningue, et de surveiller les opérations des Autrichiens rassemblés dans le Brisgaw. 20. Custine vient à Paris.

Trois commissaires de la convention, Rewbel, Merlin de Thionville et Hauffmann s'étaient rendus à Mayence dans les premiers jours de janvier, pour mettre à exécution un décret du 21 décembre 1792, qui prononçait la réunion des pays conquis au corps de la république. Le plus grand nombre des habitans des bords du Rhin refusaient ouvertement d'adopter cette mesure, malgré les exhortations des gloubistes de Mayence,

qui, dans la nouvelle distribution des pouvoirs, se flattaient, non
1793. sans raison, d'obtenir presque toutes les places lucratives. Une
N. st. 1. proclamation publiée dans Mayence, dans Spire, dans Worms et dans Oppenheim, ordonnait à tous les habitans de renoncer à l'obéissance envers leurs anciens souverains, et de reconnaître les principes de liberté et d'égalité admis dans la république française, sous peine, contre les contrevenans, d'être chassés du pays. Les représentations faites par les corporations n'avaient rien changé aux dispositions des trois représentans du peuple français, et l'ouverture des assemblées primaires avait été fixée au 24 février.

Custine, qui prévoyait les rigueurs que les commissaires de la convention seraient obligés de déployer pour forcer les Allemands à recevoir chez eux les nouvelles institutions françaises, craignait encore de se compromettre avec ces commissaires, qui se montraient très-jaloux d'exercer le pouvoir suprême, et qui déjà avaient entamé les prérogatives du général d'armée, en substituant à l'officier auquel il avait confié la défense de Landau, un autre officier qu'ils protégeaient.

Pour se tirer d'embarras, prétextant la nécessité de s'aboucher avec les membres des comités de gouvernement et les ministres, et de déterminer avec eux le plan de la campagne qui allait s'ouvrir, il obtint une permission de venir à Paris; son but était encore de répondre à des accusations portées contre lui, et qui commençaient à faire quelque impression.

Ce général fut reçu avec enthousiasme par la société des jacobins de Paris. Le mémoire justificatif qu'il présenta à la convention eut un plein succès; on déclara que loin d'encourir des reproches, il avait bien mérité de la patrie par l'ensemble de sa conduite. Ayant ainsi obtenu l'avantage le plus complet sur ses détracteurs, il jouit pendant quelques jours de cette victoire et du doux plaisir de se voir fêté dans la capitale; il conféra avec les ministres sur les opérations brillantes qu'il

se proposait d'exécuter au retour de la belle saison ; il fut admis plus ou moins intimement dans les comités secrets des divers partis qui préparaient dès-lors les élémens de l'orage qui devait bientôt éclater sur la convention, et auxquels il importait également de ménager les chefs des armées. Témoin des mystères ténébreux dont les ennemis les plus acharnés, les plus irréconciliables, rassemblés dans la même ville, couvraient leurs machinations pour s'entre-détruire, et voyant la perversité humaine soumettre au raisonnement tous les moyens de proscription que peut employer la force ou la ruse, il dut prévoir en partie le sort qui lui était destiné à lui-même, pour prix de son dévouement à la république et de ses liaisons avec une secte sanguinaire, capable de sacrifier à ses convenances ceux qui lui avaient rendu les plus signalés services. 1793 N. st.

Pendant son absence, les trois représentans du peuple à Mayence s'étaient emparés de toutes les parties de l'administration de la chose publique; il ne restait au général que l'exécution des objets purement militaires. Custine cessa donc de s'occuper des progrès de l'opinion publique, et de l'établissement des formes nouvelles qui devaient assimiler au reste de la France le gouvernement de cette partie de l'Allemagne qui, d'après le décret de la convention nationale, devenait un département de la république. Retiré sous Landau, il s'occupait à mettre en état de défense les places de l'Alsace et de la Lorraine, lorsqu'une nouvelle série d'événemens le porta sur un autre théâtre, et de ce théâtre sur l'échafaud.

Les deux factions jacobines que nous avons vu depuis se démasquer, se combattre, se détruire, quoique divisées d'intérêts et divergeantes dans leurs plans, suivaient encore extérieurement une marche uniforme qui les confondaient aux yeux du public trompé. Pour parvenir à la désorganisation totale de la France, sur laquelle les jacobins et les cordeliers fondaient la réussite de leurs projets, deux choses leur étaient également

21. Réun des deux tions jac nes, pour pêcher les aute des massac du 2 sep bre ne f sent mis justice.

nécessaires, la mort tragique de Louis XVI et la dissolution
1792. ou le démembrement de la convention nationale. A peine
. st. 1. avaient-ils réussi dans une entreprise, qu'ils poursuivaient rapidement la seconde ; régulateurs des autorités constituées de Paris et des gloubs qui remplissaient cette capitale, ils abusaient aisément d'une popularité acquise par l'hypocrisie pour tromper la bonne foi d'une foule d'hommes plus bouillans qu'éclairés ; ils accusaient de leurs propres crimes les représentans qu'ils voulaient perdre, et les rendaient odieux à une portion du peuple trop facile à séduire.

La convention avait chargé le ministre Garat de poursuivre les auteurs des massacres des 2 et 3 septembre. Cette justice, extrêmement tardive, était le vœu de la France entière. Les deux factions jacobines se réunirent pour rompre ce coup qui leur était porté. Les plus lâches et les plus cruels des assassins furent présentés comme des ardens patriotes que les brissotins voulaient opprimer. Les jacobins s'adjoignent les fédérés de Marseille, on menace d'une insurrection ; et malgré les efforts de Lanjuinais, le décret est rapporté.

22. Conte tenue ces deux tions dans Belgique.

Tandis que les désorganisateurs agissaient de concert à Paris contre leurs ennemis communs, leurs menées dans la Belgique tourmentaient en sens contraire un peuple que son amour pour la liberté avait jetté avec enthousiasme dans les bras de la France, et qui payait alors bien cher l'erreur de sa politique. Les deux partis avaient dans la Belgique leurs commissaires, qui ne s'accordaient que dans le seul point d'employer toutes les extorsions, toutes les violences, toutes les espèces de despotisme et de brigandages qu'ils pouvaient imaginer pour faire haïr aux Belges le gouvernement français.

La convention avait envoyé dans la Belgique six commissaires tirés de son sein. Ce comité était dirigé par Lacroix et Danton, tous deux du parti cordelier. Mais presque tous les

agens du pouvoir exécutif avaient été tirés du parti anarchique : Ronsin, Chépy, Etienne, Lieutaud, Cochelet, Choussart, qui prenait le surnom de Publicola, semblaient autant de voleurs dépêchés par le conseil pour détrousser les Belges. 1793 N. st.

Dumouriez était assuré de son état-major ; mais parmi les légions qu'il commandait se trouvaient en très-grand nombre des soldats anti-orléanistes : sa position était donc singulièrement délicate. Mais elle l'eût été davantage si les liaisons extérieures qui existaient entre les deux partis montagnards ne lui eussent pas donné occasion de feindre qu'il ignorait leurs dissentions intérieures. Cet *imbroglio*, qui ne l'était pas pour lui, autorisait une conduite ambigue dont il se flattait de tirer un grand avantage. L'essentiel était d'avoir de l'argent, sans lequel les projets révolutionnaires les mieux combinés ne sauraient s'exécuter. Les jacobins et Dumouriez visaient à ce but par des routes différentes ; les premiers prenaient la voie très-courte de remplir leurs coffres vuides des dépouilles des églises, des monastères, des châteaux, des corporations et des particuliers, que les traitemens les plus rigoureux mettaient en fuite ; le second choisissait un plus long détour, qui conduisait à la même issue en le rendant moins odieux : il voulait se procurer des fonds au moyen d'une contribution qui ne devait être supportée que par les gens aisés. Pour donner à ce moyen toute la latitude qui le rendait intéressant, il fallait ménager les riches propriétaires ; de là les clameurs de Dumouriez contre les dilapidations que commettaient les agens du pouvoir exécutif ; il ordonna même la restitution de l'argenterie de quelques églises, dont la spoliation violente avait excité les plus fortes réclamations. Les désagrémens qu'il reçut à ce sujet, tant des ministres ou de leurs agens, que des commissaires de la convention qui ne voulaient pas être convaincus de marcher en sens contraire de la *société-mère*, le forcèrent de prendre les mesures qui le conduisirent à sa perte.

23. Situation embarrassante de Dumouriez

793. st. I. Il tente la quête de Hollande.

La guerre déclarée à la Hollande permettait de faire le siège de Maestricht, dont la prise assurait aux Français la libre navigation de la Meuse. Pour réussir dans cette entreprise très-importante, il fallait non-seulement une armée de siège assez considérable, mais une armée d'observation plus considérable encore, pour tenir en échec au-delà de la Roër les Autrichiens, commandés par le prince de Cobourg. Les deux armées de la Belgique et des Ardennes réunies étaient plus que suffisantes pour ce double service ; mais entièrement désorganisées par les anarchistes, qui craignaient presque autant le succès de Dumouriez que celui de ceux qu'ils appelaient girondins, elles manquaient encore des objets les plus indispensables pour faire une campagne pendant l'hiver, et leur nombre était singulièrement diminué par les maladies et par les congés qu'on donnait à tous ceux qui en voulaient ; il fallait sur-tout la présence du général en chef. Dumouriez, qui n'en doutait pas, sans doute, était entraîné vers d'autres mesures, par l'embarras de sa position.

La Hollande, qui depuis long-temps jouissait d'une profonde paix, était regardée comme l'entrepôt des richesses de l'Europe. Dumouriez se flattait d'y trouver non-seulement toutes les ressources dont il avait besoin pour nourrir et habiller ses soldats, mais des trésors immenses avec lesquels il était sûr de faire triompher le parti qu'il avait embrassé.

Il faut lire dans les mémoires de Dumouriez, la manière romanesque dont il envisageait son projet chimérique, assez semblable à ceux que fesaient alors les émigrés de conquérir la France en quinze jours.

5. Projets chimériques de Dumouriez.

Les réfugiés hollandais avaient assemblé un petit comité révolutionnaire à Anvers ; là était aussi la légion batave, d'environ dix mille hommes. Ces réfugiés assuraient le général qu'ils avaient dans leur patrie un parti considérable, sur-tout en

Zélande ; mais cette conquête ne remplissait pas le but que se proposait Dumouriez. Il feignit cependant d'adopter ce plan d'attaque, pour mieux cacher au Stadhouder son véritable dessein : c'était de se porter rapidement sur le Mordyck avec environ trente mille hommes ; masquant les places de Breda et de Gertruidemberg sur sa droite, et celle de Berg-op-zoom sur la gauche, il devait tenter le passage de ce bras de mer, large de deux lieues, pour arriver à Dordrecht ; se trouvant au cœur de la Hollande, il ne rencontrait plus d'obstacles en marchant par Rotterdam, à Delft, à la Haye, à Leide, à Harlem et à Amsterdam. Le général Miranda, chargé des sièges de Maestricht et de Venloo, devait alors en laisser la conduite au général Valence, et s'avancer avec vingt-cinq mille hommes sur Nimègue, où Dumouriez l'aurait joint par Utrecht. 1793. N. st. 1.

Maître de la Hollande, Dumouriez devait faire donner ordre, par les états-généraux, aux commandans de toutes les places de guerre, de les remettre aux officiers français qui leur seraient désignés. Renvoyant sur les frontières de France les bataillons de gardes nationales dont les sentimens lui étaient suspects, son projet était de ne conserver auprès de lui que les troupes auxquelles il pouvait absolument se fier. Il ne devait faire dans le gouvernement batave que les changemens les plus indispensables. Le comité révolutionnaire hollandais devait être supprimé ; bien entendu qu'on promettait à tous ses membres les places les plus importantes dans l'administration de chaque province particulière. On plaçait une armée de trente mille hommes dans la Gueldre hollandaise et dans le pays de Zutphen. Une partie du trésor, trouvé dans les caves de l'hôtel-de-ville d'Amsterdam, était employé à lever trente autres mille hommes dans le Brabant et dans la Basse-Flandre.

Alors une proclamation du général français devait annuller le décret de la convention, du 15 décembre, qui avait soulevé toute la Belgique ; on eût proposé aux Belges de s'assembler

1793. N. st. 1. à Anvers ou à Gand pour se donner la forme de gouvernement qui leur conviendrait. Cette opération aurait été suivie d'une nouvelle levée de quarante mille hommes, faite dans la Belgique avec l'argent de la Hollande. On proposait aux Autrichiens une suspension d'armes, qu'ils acceptaient ou qu'ils refusaient. Dans le premier cas, Dumouriez avait la liberté entière d'exécuter le reste de son plan; dans le second, il rassemblait cent cinquante mille hommes pour forcer le prince de Cobourg à passer le Rhin. Revenant victorieux, il réunissait les Belges et les Bataves en une seule république, si cela convenait aux deux peuples; on formait entre les Belges et les Bataves une alliance offensive et défensive. Les deux nations devaient conserver jusqu'à la paix quatre-vingt mille hommes, et proposer à la France de s'allier avec elles, ou à la charge que la France choisirait un gouvernement qui conviendrait à l'auteur de ces étonnantes métamorphoses. Si la convention fesait la moindre difficulté d'obéir, Dumourier marchait sur Paris avec cent mille hommes pour dissoudre la convention et les jacobins.

Tel était le rêve de Dumouriez, qu'il donne dans ses mémoires pour le projet le plus simple, et de l'exécution la plus aisée. Bréda et Gertruydemberg se rendirent à lui avec une lâcheté qui semblait justifier sa présomption et cette vérité malheureusement écrite dans l'histoire, qu'avec de l'audace les ambitieux vont quelquefois plus loin qu'ils n'osaient s'en flatter eux-mêmes. Willemstadt résista avec succès à ses attaques; la fermeté de l'officier qui commandait dans cette place, mit sur cette direction un terme aux conquêtes de l'aventurier français.

26. Mauvaise issue de cette expédition.

Pendant qu'il fesait d'inutiles efforts pour surmonter des obstacles qui se multipliaient chaque jour, une partie de l'armée française bombardait Maestricht; d'autres corps étaient répandus dans des cantonnemens qui s'étendaient jusques sur les bords de la Roër. Le prince de Cobourg, instruit de la faiblesse de ces cantonnemens, ayant rassemblé brusquement une colonne de

trente à quarante mille hommes, attaque successivement les quartiers français, les culbute les uns sur les autres, s'empare dans Liège des magasins immenses que les Français avaient rassemblé pour leur habillement; la consternation des Français était si grande, qu'à l'exception de la grosse artillerie qui fut emmenée à Louvain, et de là dans Tournai, rien ne fut sauvé, pas même le bagage des troupes; le corps qui attaquait Maestricht en abandonna le siège, et se repliant en-deçà de la Meuse, vint se réunir au gros de l'armée sous Louvain. 1793. N. st. 1.

Dumouriez, qui croyait renouveler l'expédition dans laquelle, en 1739, Thamas-Koulican s'était emparé des trésors inappréciables ramassés dans le palais du grand Mogol, fut obligé de revenir sur ses pas avec beaucoup moins de ressources qu'il n'en avait lorsqu'il commença sa campagne de Hollande, et de se mettre à la tête d'une armée frappée de découragement. Mais la situation délicate des affaires dans la Belgique, en lui donnant une plus grande importance, pouvait encore favoriser les orléanistes.

Il avait ouvertement déclaré la guerre aux jacobins, en fesant emprisonner plusieuts commissaires du pouvoir exécutif, coupables des plus criantes malversations. Sa correspondance avec Pache, Beurnonville et Lebrun, contenait les vérités les plus dures contre cette anarchique société; le gant était jetté d'un côté, ramassé de l'autre : cette lutte allait prendre une tournure que ni les orléanistes ni les jacobins ne pouvaient prévoir.

Un mouvement insurrectionnel se préparait à Paris dès le 24 février; des groupes très-nombreux se formaient aux Tuileries; on proposait hautement de pendre une partie des députés. 27. Pillage des épiciers de Paris le 29 février.

Le pain manquait chez les boulangers. Des émissaires, répandus dans les rues, aggravaient les alarmes des citoyens sur les subsistances. Des attroupemens de femmes parcouraient la

ville et présentaient une pétition à la municipalité, dont l'objet
1793. était la taxation de toutes les denrées les plus nécessaires.
N. st. 1.

Le lendemain, les motionneurs se portaient chez les boulangers, lorsque le journal de Marat vint faire une diversion. Marat disait, sans tergiversation, que dans les pays où les droits du peuple ne sont pas de vains titres consignés inutilement dans une constitution, *le pillage de quelques magasins, à la porte desquels on pendrait les accapareurs*, mettrait bientôt fin à ces malversations. Il ajoutait : *Les députés du peuple ne sauront-ils donc que discourir sur ses maux sans en présenter le remède....?* A peine cette provocation au meurtre et au pillage est connue, que les attroupemens se dirigent sur les boutiques des épiciers ; chandelles, sucre, café, cassonade, savon, chocolat, fromage, huile, tout est taxé au gré de la tourbe environnante, et dans quelques magasins on pille les marchandises sans se donner la peine de les taxer. Au milieu de ces attroupemens, on entendait des hommes crier : *Il ne suffit pas de piller, il faut tuer tous ces coquins-là.*

28. Comité d'insurrection établi par les jacobins.

Un comité d'insurrection, établi à l'assemblée électorale de Paris, dirigeait ce mouvement, et la municipalité gardait le silence. Des troubles semblables se manifestaient dans le même-temps à Lyon, à Bordeaux, à Marseille, à Avignon et dans d'autres communes : ils présageaient l'orage qui devait assaillir la convention le 31 mai.

La majorité de la convention, au sein de l'apathie la plus inconcevable, paraissait ignorer ces désordres. Bazire, président du comité de sûreté générale, chargé de rendre compte de l'état de Paris, se bornait à dire que quelques rassemblemens se laissaient apercevoir de loin en loin, mais qu'ils n'étaient pas dangereux. Cependant la fermentation des esprits prenait le caractère le plus alarmant ; des listes de proscriptions et des provocations au meurtre circulaient publiquement dans Paris. On exagérait nos désastres extérieurs ; on ne parlait que de la né-

cessité d'un grand mouvement révolutionnaire, que des trahisons des ministres, que des trahisons des généraux, et sur-tout des trahisons du plus grand nombre des députés de la convention ; les uns proposaient de reserrer le gouvernement et d'en confier momentanément les rênes à un petit nombre d'hommes probes et intelligens, et on désignait Marat, Danton et Roberspierre ; d'autres proposaient d'élire un dictateur, à l'exemple des Romains, et présentaient le duc d'Orléans pour remplir cette place ; d'autres enfin ne paraissaient diriger leurs coups que contre les brissotins, qui devaient être exterminés sans miséricorde, comme les plus dangereux ennemis de le république. 1793. N. st. 1.

Au milieu de ce choc d'opinions et de projets également sinistres, le paisible citoyen, tremblant sur le sort de sa famille, ne concevait pas même quel pouvait être le véritable but d'une tourmente dont les symptômes se manifestaient d'une manière redoutable, et qui paraissait dirigée par des élémens contraires. Les émissaires de Danton, ceux de Roberspierre et ceux de la municipalité de Paris s'entendaient dans le projet de dissoudre la représentation nationale ; mais tandis que ces factieux s'entr'aidaient pour l'exécution de cet objet, également desiré par les uns et par les autres, ils cachaient avec soin à leurs coassociés leurs vues secrettes de s'entre-détruire mutuellement. Danton croyait sa partie assez habilement liée pour porter le duc d'Orléans sur le trône, et Roberspierre, qui feignait d'adopter ce parti, prenait de loin des mesures pour le détruire et pour s'élever sur ses ruines.

Dumouriez eut une conférence à Louvain avec Danton et avec Lacroix : les républicains ont prétendu que ce fut pour concerter la manière dont il fallait s'y prendre pour détruire en même-temps les partisans du jacobinisme et ceux de la république, et pour faire triompher les cordeliers. Je dois observer que Dumouriez ne s'aboucha point avec les seuls Danton et Lacroix, mais avec les six commissaires de la convention na-

1793. N. st. 1.

tionale ; quelques-uns desquels étaient si étrangers au parti d'Orléans, qu'ils blâmèrent ses mesures, et sur-tout celle qui ordonnait la restitution de l'argenterie de certaines églises. Camus, un de ces commissaires, déclara au général qu'il ne pouvait se dispenser de porter des plaintes contre lui à la convention, et porta réellement ces plaintes. Dumouriez dissimulait encore, non pas à l'égard des jacobins dont il se déclarait l'ennemi; mais il lui importait de passer pour ami de la république jusqu'au moment de lui porter les coups les plus certains.

29. Conspiration du 10 mars, pour dissoudre la convention.

Le 9 mars, le comité des inspecteurs de la salle était informé de la conspiration dirigée contre la représentation nationale. Gamon, membre de ce comité, monte à la tribune pour la dénoncer. Gamon lutta, pendant une heure entière, contre les huées, les hurlemens réunis de la montagne et des tribunes. A chaque mot qu'il articulait, sa voix était étouffée par des vociférations horribles et prolongées; il lui fut impossible de prononcer une seule phrase entière; il descendit de la tribune sans instruire la convention du coup dont elle était prochainement menacée.

Les tribunes étaient remplies de satellites féroces, armés de sabres et de pistolets. Les femmes en avaient été exclues ; elles auraient gêné *l'expédition* : c'était le mot consacré par les conspirateurs depuis les massacres du 2 septembre. Plusieurs députés furent insultés aux portes du sénat. Des commissaires, envoyés auprès des sections de Paris pour hâter le recrutement, rendant compte de leur mission, déclarèrent que le peuple exigeait qu'un tribunal révolutionnaire fût érigé sans délai. Cette proposition fut couverte d'applaudissemens. Lanjuinais seul osa s'y opposer. Les cris forcenés dont la salle et les tribunes retentissaient, ne permettaient pas d'entendre ses paroles. Le principe fut décrété.

Danton, récemment arrivé de la Belgique, voulant augmenter le nombre des partisans de la conjuration dans le moment

qu'elle allait éclater, fit une motion en faveur des débiteurs qui, n'étant amenée par aucune circonstance présente ou passée, paraissait évidemment préparée pour favoriser un événement prochain; elle fut adoptée avec enthousiasme par la montagne; tous les détenus pour dettes furent relâchés : on flattait ainsi les hommes de mauvaise conduite. 1793. N. st. 1.

Il fallait arrêter la renommée, qui allait avoir des attentats à publier. On envoya des brigands armés chez les journalistes les plus distingués par leurs lumières. Ils échappèrent aux poignards; mais leurs presses furent brisées, leurs imprimeries dévastées pour long-temps. On imposa silence à la renommée.

Alors commença cette longue série de dénonciations, qui devait finir par des meurtres. On proposait en même-temps de changer tout le ministère et tous les agens du gouvernement. On jeta les fondemens de ce comité de salut public qui tyrannisa si long-temps la France. On décida l'envoi dans les provinces de commissaires investis de pouvoirs dictatoriaux Le prétexte de l'envoi de ces proconsuls était de presser les recrutemens, déjà finis presque par-tout. Collot-d'Herbois proposa d'arrêter que tous les députés qui avaient voté l'appel au peuple fussent exclus de ces commissions. Cette motion, sans être décrétée, fut exécutée dans la pratique. Les jacobins des deux sections furent seuls nommés commissaires dans les provinces.

Pour réunir tous les pouvoirs, Danton avait proposé de prendre les ministres dans le sein de la convention. Cette motion perfide et habilement colorée, sans la courageuse opposition de Lareveillère-Lépaux, eût été adoptée, et le règne de la tyrannie eût commencé quelques mois plutôt : événemens odieux! établissemens exécrables! qui n'étaient encore que le prélude et les moyens de tous les fléaux, de toutes les épouvantables plaies dont ma patrie allait être frappée! Gémissez, ames sensibles et vertueuses; mais n'oubliez pas que ces crimes

1793. N. st. 1.

ne furent pas ceux de la république ! La république ! jamais les jacobins n'auraient permis de l'établir. C'était pour l'avilir, pour la rendre à jamais haïssable qu'ils affectaient sans cesse de mêler son nom sacré à leurs cruelles turpitudes. Tous les forfaits qu'ils ont commis sont ceux de la licence et de l'anarchie. : la liberté inspire d'autres pensées et d'autres actions.

Les issues de la salle et les corridors s'étaient remplis de gens armés qui, prêts à renouveler les lâches assassinats commis dans Avignon l'année précédente, se désignaient eux-mêmes *la compagnie de la glacière.* Les cris séditieux qu'ils poussaient toutes les fois qu'un membre de la convention élevait sa voix pour éloigner les mesures tyranniques proposées par les conjurés, non-seulement troublaient la délibération, mais préludaient aux violences auxquelles les conjurés voulaient se porter. Roberspierre parla longuement de la nécessité de frapper sans délai tous ceux qu'il appelait des traîtres. Danton lui succède à la tribune ; et au milieu de ses exclamations républicaines, il déclare que l'état alarmant où l'on se trouve peut rendre nécessaire *un régulateur* puissant. A peine parut-on faire attention à ces paroles ; elles n'étaient pas cependant sans objet. Robespierre et Danton s'entendaient pour déterminer un massacre général, et déjà laissaient entrevoir le parti que chacun d'eux croyait tirer de ce massacre.

L'envoi des commissaires dans les provinces était ordonné. Il s'agissait de décréter le mode de formation de ce tribunal révolutionnaire qui devait s'asseoir sur les cadavres amoncelés de ses malheureuses victimes. Robert Lindet, dans un discours traîtreusement mielleux, proposait l'établissement d'une *sainte inquisition politique.* Neuf *bons jacobins*, choisis dans le gloub, devaient être les seuls agens de cette chambre ardente. Ils se seraient partagés en deux sections pour expédier plus à leur aise et avec plus de rapidité tous ceux qui leur seraient suspects. On devait les charger de poursuivre non-seulement toutes les

personnes soupçonnées d'avoir des relations avec les émigrés, mais toutes les opinions, tous les discours, tous les écrits anti-jacobins dont ils auraient acquis la connaissance, de quelque manière que ce fût. La majorité de l'assemblée se soulevait contre ce projet de carnage ; les tribunes et la montagne crièrent d'une commune voix à la contre-révolution. Le président tardait à mettre aux voix la motion de Robert Lindet ; Duroi insulta le président ; Vergniaux demanda que ce projet fût au moins discuté ; des huées prolongées étouffèrent sa proposition. Lareveillère-Lépaux réclama l'appel nominal ; on l'appela conspirateur. Le prêtre Amar lui répondit : Cette mesure est la seule qui puisse sauver le peuple ; autrement il faut qu'il s'insurge, et que ses ennemis tombent. Cependant quelques jacobins, sentant eux-mêmes qu'on pouvait concilier l'apparence des formes conservattices de la vie des hommes avec l'arbitraire réel d'un tribunal inquisitorial, obtinrent, malgré les clameurs de Billaud-Varenne et du prêtre Chales, qu'il y aurait des jurés dans le tribunal révolutionnaire, et qu'ils seraient pris dans tous les départemens.

1793. N. st. 1.

Il était six heures : quelques membres proposaient de lever la séance. Danton monte de nouveau à la tribune : La France ne marche pas, s'écrie-t-il avec sa voix de Stentor ; Clairfayt s'avance, les traîtres s'agitent dans l'intérieur. Le tribunal, les ministres, la dictature, le régulateur, il faut tout décréter sur-le-champ, et sans désemparer. La nuit convient au crime ; il broye ses poisons avec moins d'obstacles dans les ténèbres qu'à la face du soleil. D'ailleurs, il fallait attirer dans le piège les victimes destinées aux poignards ; ce fut le véritable objet de cette séance nocturne. La majorité de la convention, qui ne connaissait pas toute l'étendue du péril qu'elle courait, adopte la mesure qui devait assurer sa perte. On se sépare pour une heure. Dans une heure les représentans attachés à leur patrie doivent succomber sous les coups de leurs ennemis, si des événemens imprévus ne les arrachent au sort qui les attend.

1793. N. st. 1.

Plus de débats, plus de querelles, disait-on le matin. Tous les débats qui s'élevaient entre les anarchistes et ceux qui voulaient conserver dans l'état une organisation tutélaire allaient en effet s'évanouir : encore une soirée, et quiconque refusait de courber un front soumis devant les superbes usurpateurs de l'autorité publique, s'il échappait à leurs *insurgens*, ne pouvait échapper à leurs juges ; encore une soirée, et quiconque ne voulait plus voir son pays dans l'esclavage n'avait plus qu'à mourir.

30. Séance de la nuit ; établissement du tribunal révolutionnaire.

La convention s'était rassemblée pour discuter l'organisation du tribunal révolutionnaire. Le côté droit ayant fait de vains efforts pour repousser le plan proposé par la montagne, parvint à diriger les choix sur quelques honnêtes gens. Mais auraient-ils accepté ? Marat n'attendit pas l'événement. Menaçant d'appeler à son secours les siccaires qui remplissaient les tribunes, on décrète sa liste. On pense bien qu'elle n'était composée que des brigands les plus déterminés ; c'étaient, pour la plupart, des massacreurs du 2 septembte. Chargés du même rôle, ils ne fesaient que changer de théâtre ; ils avaient assassiné, ils allaient assassiner encore au nom de la loi.

31. Développement de la conduite des jacobins. Causes qui firent échouer leur complot.

Pendant qu'on délibérait dans l'assemblée nationale, le 10 au soir, les conjurés prenaient leurs dernières mesures. Les jacobins s'étaient déclarés en permanence. De la terrasse des feuillans, les grouppes se portaient au comité d'insurrection ; une force armée considérable y était entrée. La société des cordeliers venait de rédiger une adresse que quelques intrigans de la section des Quatre-Nations firent adopter dans un moment où les bons citoyens y étaient en minorité, ce qui arrivait très-souvent dans les temps de troubles, et qu'ils firent ensuite colporter de section en section pour en quêter l'adhésion. Dans cette adresse, les cordeliers demandaient, comme mesure de sûreté, que les membres du département de Paris fussent investis de la puissance souveraine, et que l'assemblée électorale

fût

fût autorisée à révoquer les mandataires qu'on appelait infidèles. L'assemblée des Quatre-Nations, en adhérant à cette adresse, avait ajouté qu'un comité d'*insurrection* était devenu indispensable, et que tous les citoyens qui voulaient concourir à sauver la chose publique devaient se réunir sur-le-champ à la salle des jacobins. 1793 N. st.

Les jacobins étaient l'atelier de la conspiration : leurs démarches étaient parfaitement compassées. Les uns, répandus dans les sections, augmentaient, par leurs propos incendiaires, le nombre des conjurés ; les autres attendaient dans la salle de leurs séances l'effet de ces machinations.

A dix heures, les conspirateurs se croyaient tellement assurés du succès de leurs démarches, qu'ils envoyèrent déclarer à la municipalité, qui les soutenait en secret, que leur insurrection contre la convention était prononcée; qu'ils envoyaient des forces suffisantes pour fermer les barrières, et que cette expédition terminée, on tirerait le canon d'alarme, et le tocsin se ferait entendre. En même temps une troupe nombreuse se rendait à la société des jacobins. Quelques-uns demandèrent à être admis dans la séance pour fraterniser; les autres occupaient toutes les avenues.

Un orateur monte à la tribune au nom de cette étrange députation : il demande que tous les appelans, c'est ainsi qu'on nommait les députés proscrits, soient mis sur-le-champ en arrestation ; d'autres veulent qu'à l'instant même la justice du peuple commence. Vengeance ! s'écriait l'un d'eux. L'inviolabilité ne serait-elle que la sauve-garde du crime ? On nous appelle *buveurs de sang*, eh bien ! buvons le sang de nos ennemis. Il faut frapper, continuait un autre ; la guerre est la dernière raison des hommes libres. . . . : Les tribunes applaudissent par des cris de rage, la plus terrible explosion de la fureur ébranle les voûtes de la salle. Quelques hommes, inaccoutumés aux

forfaits, veulent en vain se faire entendre ; le tumulte fut long,
1793. horrible, épouvantable. Pour s'enhardir sur la route des crimes,
N. st. 1. les chefs eux-mêmes sentaient le besoin des ténèbres ; une partie des lumières fut éteinte ; aux atroces délibérations succédèrent les résolutions atroces ; on décida que les hommes armés se diviseraient en deux bandes, dont l'une irait à la convention venger le peuple en punissant de mort ses mandataires infidèles, et l'autre se rendrait au conseil exécutif, pour égorger tous les ministres et *faire maison nette*.

Ce tumulte, long-temps prolongé, ces vociférations éclatantes qui, perçant l'enceinte des jacobins, retentissaient dans les rues voisines, et la disposition embarrassante qu'opérait dans l'esprit d'un grand nombre de conjurés l'ébruitement d'un complot dont le silence et le secret auraient assuré la réussite, furent les véritables causes qui firent échouer la conspiration dans l'instant décisif, et son exécution fut devenue désormais impossible, si les fausses et puériles mesures prises les jours suivans par la partie de la convention proscrite par la *montagne*, n'avaient fourni aux conspirateurs les moyens de renouer leurs trames criminelles, et, sous d'autres formes, de venir à bout de leurs projets le 31 mai et le 2 juin suivant.

Les chefs du parti républicain auxquels on en voulait principalement, prévenus par les inspecteurs de la salle du sort dont ils étaient menacés, ne s'étaient pas rendus au commencement de la séance du soir ; la plupart d'entr'eux y seraient peut-être venus un peu plus tard, si la marche bruyante des conjurés ne leur avait montré le seul parti qu'ils avaient à prendre : le côté droit était presque désert, et Marat en marquait publiquement son dépit : ils passaient bien la nuit, *disait-il à la tribune*, quand ils espéraient sauver le tyran ; leur place est vide aujourd'hui, qu'il est question de punir les ennemis du peuple. Bourdon (de l'Oise), s'exprimant avec encore plus de clarté, demandait hautement : que sont devenus

Gensonné, Buzot, Guadet, Barbaroux, Brissot? Sans doute ils conspirent.

1793. N. st.

Dubois-Crancé, convaincu apparemment que l'absence de ceux qu'on voulait immoler de préférence déjouait le complot, se rendit à la séance des jacobins; et feignant des sentimens de générosité, il employa les ressources de son éloquence à prouver que l'intérêt des jacobins exigeait de nouvelles mesures, que la prudence ne permettait pas de développer, mais dont la combinaison commandait un délai devenu nécessaire. Le discours astucieux de Dubois-Crancé fit impression sur un grand nombre de jacobins, qui ne sortirent pas de la salle; d'autres, qui n'abandonnèrent pas leur entreprise, furent cependant frappés des raisons qu'ils venaient d'entendre; elles purent contribuer à la conduite qu'ils tinrent dans la suite. Enfin Dubois-Crancé quitta le fauteuil de la société, pour occuper toute la nuit celui de la convention.

D'autre part, non-seulement les ministres, au lieu d'attendre les conjurés dans le lieu des séances du conseil exécutif, s'étaient soustraits aux recherches en se réfugiant chez leurs amis; mais Beurnonville, ministre de la guerre, apprenant que sa maison était investie, escaladant les murs de son jardin avec quelques amis, s'était mis à la tête des bataillons du Finistère et de Nantes qui se trouvaient depuis quelques jours à Paris, et qui avaient généreusement offert de défendre la majorité de la représentation nationale.

Une pluie abondante, qui tomba pendant toute la nuit, retenait un grand nombre de conjurés dans leurs maisons, et diminuait à chaque minute le nombre de ceux qui étaient sous les armes. J'ai déjà observé qu'ils s'étaient divisés en deux bandes. Ceux qui étaient chargés d'égorger les ministres ne les trouvant pas dans leurs maisons, se séparèrent, pour la plupart, à la nouvelle que deux bataillons accouraient pour les combattre;

1793. N. st. 1. d'autres se joignirent à ceux de leurs compagnons qui marchaient vers la convention, et leur communiquèrent leurs craintes. On dit, mais je ne voudrais pas le garantir, que leur audace abandonna tout-à-coup les principaux chefs ; qu'ils ne crurent pas leurs mesures assez fortement concertées ; qu'ils balancèrent, quand ils surent que le décret d'accusation qu'ils auraient obtenu ne pouvait être suivi de l'arrestation soudaine de leurs victimes, et qu'ils espéraient, en différant leurs coups, de les porter plus sûrement. On dit que pour le triage des proscrits, la distribution des dépouilles et le partage des pouvoirs, ils furent, comme tous les méchans, saisis d'un esprit de discorde : peut-être aussi la crainte entra-t-elle dans leur ame. Les assassins sont toujours lâches ; leur courage, à toute épreuve, lorsqu'il s'agissait d'assassiner, les abandonna, lorsqu'ils apprirent qu'il fallait combattre des ennemis dont la renommée ou leur frayeur augmentait le nombre ; un esprit de vertige parut les frapper soudainement lorsqu'ils traversaient le jardin des Tuileries ; chacun se disperse, chacun s'enfuit ; un silence profond prend la place des clameurs dont ils fendaient les airs, et bientôt on n'entendit dans les rues de Paris d'autre bruit que celui de la pluie qui tombait, et de quelques patrouilles rares qui marchaient lentement.

Les municipaux assemblés à l'hôtel-de-ville, attendaient, avec inquiétude, la tournure qu'allait prendre cette affaire. Leurs affidés qui revenaient des sections rapportaient unanimement qu'elles étaient désertes, et que le mauvais temps retenant chez eux les citoyens, il paraissait impossible de former un de ces grands rassemblemens sur lequel on pût rejetter la mesure révolutionnaire de tirer le canon d'alarme, de sonner le tocsin, de battre la générale. Bientôt on apprit que les conjurés s'étaient dispersés ; alors les municipaux craignant les suites de la responsabilité qui pesait sur leurs têtes, prirent le parti, à une heure après minuit, de dénoncer à la convention le projet de fermer

les barrières et de massacrer quelques membres de la convention, mais sans nommer les chefs de la sédition, ni de l'endroit d'où l'attroupement était parti. Quelques propos ont été tenus, dit Santerre à la barre ; on répandait l'opinion qu'il fallait un roi ; les uns proposaient le duc d'Orléans ; d'autres voulaient rappeler son fils de l'armée du Nord, et lui donner le commandement de la garde nationale de Paris ; il ajoutait que, dans ce moment, la tranquillité était rétablie. 1793. N. St. 1.

Le lendemain 11 mars, on parlait diversement de cette insurrection ; les uns la traitaient de chimérique ; d'autres, sans rejetter absolument son existence, lui prêtaient des vues moins sanguinaires. Danton et Roberspierre renouvelèrent le projet annoncé la veille de casser le ministère et de choisir les ministres dans le sein de la convention. L'histoire doit recueillir la réponse vigoureuse qui leur fut faite : on vous propose astucieusement de choisir les ministres dans votre sein ; mais si, par malheur, vous jettiez les yeux sur des hommes doués d'une ambition profonde et d'une grande audace, qui pourrait empêcher que demain un mouvement populaire ne séparât la convention ? Ces mêmes hommes, revêtus des fonctions législatives et du pouvoir exécutif, ayant à leurs ordres un tribunal sans appel, ne seraient-ils pas les maîtres de la république ? Tant qu'une goute de sang circulera dans mes veines, je m'éleverai contre ces nouveaux tyrans qui, richement logés, plongés dans la mollesse des sybarites, parlent sans cesse de la misère du peuple, déplorent les maux qu'il éprouve, et qui, fastueux et déprédateurs, prennent avec hypocrisie le nom de *sans-culottes*. Je périrai plutôt que de laisser tomber ma patrie sous le joug honteux d'un dictateur, d'une municipalité orgueilleuse, ou d'une oligarchie sanguinaire. Ainsi parla la Réveillère-Lépaux. L'assemblée, presque toute entière, ouvrit les yeux : les plus confians virent l'abyme creusé sous leurs pas ; ils s'en indignèrent, et le danger présent donnant du courage aux plus timides, la motion des anarchistes fut repoussée avec indignation.

31. Jour sous lequel cette conspiration fut présentée à la tribune de la convention. Rapport fait par Garat

1793. N. st. 1. Alors quelque découragement saisit le cœur des conjurés, quoique les tribunes fussent, comme la surveille, remplies uniquement de gladiateurs à leurs ordres. Les plus hardis paraissent décontenancés; Danton lui-même sentit s'affaiblir son audace: il protesta que ce n'étaient pas des motions qu'il avait faites, mais seulement une opinion qu'il avait émise. Marat criait, à son ordinaire, contre les traîtres, tandis que Roberspierre, au comité de défense générale, proposait une réconciliation entre tous les partis.

Ce revers, le premier de quelque importance que les désorganisateurs eussent essuyé dans la convention, suspendait leur marche, sans détruire leurs espérances. Ils ne criaient merci que pour avoir le temps de reprendre haleine; le côté droit de la convention leur en fournit bientôt le moyen.

Les chefs du parti de la Gironde, auxquels les dispositions de Dumouriez étaient parfaitement connues, persuadés que le moment n'était pas venu de tirer vengeance des jacobins, convenaient du moins généralement qu'il fallait donner la plus grande publicité au complot sanguinaire qui venait d'échouer. Rassemblés en secret pour aviser au parti qu'ils devaient prendre, Vergniaux fut chargé par eux de dénoncer à la tribune les deux factions jacobines et leurs vues différentes.

Son discours, plein de feu, fut extrêmement nuisible aux républicains; il prit à tâche d'y tromper l'opinion publique, qui se prononçait déjà fortement contre les jacobins et les cordeliers, et auxquels un tableau vigoureusement dessiné de leurs projets et de leur conduite, présenté à la France entière, aurait arraché le masque dont ils se couvraient. Au lieu de cela, il attribua le mouvement du 10 mars à l'aristocratie. C'était l'aristocratie, sans doute, c'était le royalisme, mais l'aristocratie et le royalisme des cordeliers et de quelques meneurs jacobins. Voilà ce qu'il fallait dire sans ménagement, et ce que Vergniaux ne dit pas.

Lorsque, dans leur étonnement, ses collègues lui demandèrent raison de cette conduite inconcevable, il leur dit qu'il avait jugé très-utile de dénoncer la conspiration sans nommer les vrais conspirateurs, *de peur de trop aigrir des hommes violens et déjà portés à tous les excès.* Valazé voulut en vain faire renaître l'occasion que Vergniaux n'avait pas su saisir. La *montagne*, qui redoutait la véracité de ce député, employa, pour l'empêcher de parler, tous les ressorts de sa tactique ordinaire, menaces, cris, clôture de discussion, revolte des tribunes. Les girondistes se lassèrent de cette lutte, sans songer qu'ils n'avaient d'autres moyens de conserver leurs vies que de dévoiler au grand jour les manœuvres de leurs ennemis. Un parti qui se conduisait avec aussi peu d'habileté, devait succomber. 1793. N. st. 1.

Les jacobins et les cordeliers furent surpris eux-mêmes autant que charmés du commode manteau dont Vergniaux les avait couverts ; le sens de son discours fut celui qu'ils donnèrent eux-mêmes à leurs démarches, et Garat, chargé par la convention de lui rendre un compte exact des événemens, appelant Vergniaux à l'appui de son opinion, nia avec assurance que les jacobins eussent établi un comité central d'insurrection, quoique ce comité d'insurrection fût connu de tout le monde. Cette tournure donnait aux chefs du parti orléaniste le temps de se concerter avec Dumouriez.

33. Manifeste de Dumouriez contre les jacobins.

Si l'importance dont il était pour ce général de passer aux yeux de son armée pour un ardent républicain, jusqu'au moment où toutes ses mesures seraient prises pour se montrer ouvertement, ne lui avait pas permis de s'entendre avec les six commissaires de la convention dans la Belgique sur l'exécution du complot du 10 mars, il n'est pas moins certain que Danton et Lacroix avaient une partie de son secret ; ils ne furent donc pas surpris lorsque, deux jours après cet événement, il parut dans Paris une lettre de Dumouriez à la convention, qui ressemblait à un manifeste, dans lequel il annonçait qu'il était

1793. N. st. 1.

sur le point de marcher sur Paris avec une partie de son armée, pour venger l'outrage fait par des factieux à la représentation nationale, et pour exterminer la féroce société des jacobins.

34. Ils ne réussissent pas à faire décréter d'accusation ce général.

Il est difficile de se peindre les fureurs de la *montagne* à cette nouvelle inattendue; la guillotine était un instrument trop doux pour punir le traître. Dumouriez est dénoncé; on demande contre lui le décret d'accusation; mais si d'un côté le ton prononcé du despotisme et de haine contre les jacobins, qui fesait le caractère de la lettre de Dumouriez, réunissait contre ce général tout le parti de Roberspierre, ses déclamations contre l'anarchie, les plaintes trop fondées qu'il articulait contre les désorganisateurs de son armée, le dévouement qu'il montrait pour la majorité de la convention, devaient lui faire de nombreux partisans; ils étaient soutenus secrettement par les orléanistes, qui, tout en se mêlant sur la *montagne* aux partisans de Roberspierre, n'en étaient pas moins les mortels ennemis. Danton garda le silence; mais Lacroix prit, dans les termes les plus vigoureux, la défense de Dumouriez, et le décret d'accusation proposé contre lui fut rejetté à une grande majorité. Les jacobins jurèrent de se venger, et tinrent parole.

Dumouriez s'était trop avancé pour reculer désormais; il connaissait assez la trempe du cœur humain pour ne pas se flatter de tromper long-temps les républicains sur ses véritables projets. Les émissaires qu'il avait à Paris devaient l'informer que, dans les comités secrets que tenaient les députés de la Gironde, il était fréquemment dépeint comme un ennemi de la république, d'autant plus à craindre qu'il cachait ses sentimens avec beaucoup d'art. Ils pouvaient donc, d'un moment à l'autre, se réunir aux jacobins contre lui, et les cordeliers, hors d'état de le défendre contre cette coalition, auraient sûrement fini par l'abandonner à sa fortune.

L'audace ou le bonheur pouvaient seuls le tirer du pas glis-

sant dans lequel il se trouvait; réduit à l'alternative de parvenir à l'empire ou de périr, il passa le Rubicon. Il fallait battre complettement les Autrichiens. Alors regardé comme la plus ferme colonne de l'état, tous ses ennemis étaient à ses pieds; il ranime le courage abattu de ses soldats par ses propos et par son exemple, et, rassemblant son armée entre Louvain et Tirlemont, il marche sur cette dernière ville, en déloge les Autrichiens après l'attaque la plus meurtrière. Cette action rendit aux Français toute la confiance que la déroute de Liège leur avait fait perdre. Profitant de ses avantages, il se décide à livrer auprès de Nerwinde une bataille décisive. 1793. N. st. 1.

35. Bataille de Nerwinde perdue par Dumouriez.

Le prince de Cobourg s'était avancé entre Tongres, Saint-Tron et Landen. L'armée française, campée entre les deux Gettes, non loin de leur source, était séparée des Autrichiens par la plus petite de ces deux rivières, qui se réunissait à l'autre auprès de la petite ville de Leau. La petite Gette est bordée des deux côtés de collines qui, dans la partie occupée par les Impériaux, s'élevaient en amphithéâtre jusqu'au terrein plus élevé de Saint-Tron et de Landen.

Le général français avait calculé que la principale force de l'armée autrichienne devait être du côté de Tongres et de Saint-Tron, parce qu'elle tirait ses vivres de Maestricht et de Liège; en conséquence, son aîle gauche, qui s'étendait du côté de Landen, devait être plus faible; il savait aussi que le prince de Cobourg avait négligé d'occuper la petite ville de Leau, qui, dans le projet d'attaque d'une des armées contre l'autre, pouvait servir ou de pivot au mouvement de l'agresseur, ou de point de résistance pour la défense.

En avant de la ligne ennemie qui s'étendait de Landen vers Leau, se trouvaient les trois villages de Midlevinde, d'Obervinde et de Nerwinde. Au-dessous de celui du centre est une monticule, nommée dans le pays la Tombe de Midlevinde. Elle

1793. N. st. 1.

domine les trois villages et un vallon qui les sépare de la ville de Landen : en cas d'attaque, celui qui occupe cette monticule est maître de la plaine voisine, et doit nécessairement faire reculer son ennemi.

Sur ces données, Dumouriez avait combiné le plan de la bataille dont voici la disposition. La première colonne formant la droite de l'armée française, composée de l'avant-garde aux ordres du général Lamarche, débouchant par le pont de Neerhelyssen, devait se porter dans la plaine entre Landen et Obervinde, pour déborder la gauche de l'ennemi et inquiéter son flanc. La deuxième colonne, composée de l'infanterie de l'armée des Ardennes, commandée par le lieutenant-général Leveneur, débouchant aussi par le même pont, et soutenue par un gros corps de cavalerie, devait se porter avec rapidité sur la Tombe de Midlevinde et attaquer le village d'Obervinde, qui ne pouvait résister aux canons placés sur la Tombe. La troisième colonne, aux ordres du général Neuilly, débouchant aussi par le même pont, avait ordre d'attaquer le village de Nerwinde par la droite.

Ces trois colonnes formaient l'attaque de droite, commandée par le général Valence, qui devait, en cas de succès, par un quart de conversion par sa gauche, poussant l'ennemi devant lui, continuer de marcher en bataille, laissant Landen derrière lui, et fesant face à Saint-Tron.

L'attaque du centre, sous les ordres du duc de Chartres, était composée de deux colonnes, l'une commandée par le lieutenant-général Dietman, passant la petite Gette au pont de Laër, devait traverser rapidement ce village, qui n'était occupé que par quelques tirailleurs impériaux, et se porter directement sur le front du village de Nerwinde. L'autre, que menait le général Dampierre, avait ordre de se porter sur la gauche du même village ; les deux colonnes devaient ensuite

suivre le mouvement de la droite, en formant une ligne diagonale avec leur point de départ. 1793. N. st. 1.

Le général Miranda commandait l'attaque de la gauche ; il avait trois colonnes sous ses ordres. La première, passant la rivière au pont d'Ove-Helpen, et conduite par le lieutenant-général Miaczinski, devait charger les ennemis devant elle, en se dirigeant sur Nerlanden, et observant de ne dépasser jamais la tête de la colonne du centre qui se trouvait à sa droite. La seconde colonne, aux ordres du général Ruault, devait passer la Gette au pont d'Orsmaël, et attaquer par le grand chemin de Saint-Tron. Enfin, la troisième, menée par le général Champmorin, avait ordre de passer la rivière au-dessous de Neerlinter au pont de Bingen, et de se jetter dans la ville de Leau, qu'elle devait occuper jusqu'à la fin de la bataille.

En cas d'une pleine réussite, l'armée française devait se trouver rangée en bataille, sa gauche à Leau et sa droite à Saint-Tron, fesant face à Tongres, par où l'armée impériale aurait fait sa retraite : les bords de la petite Gette, auprès des ponts, étaient garnis de batteries pour protéger la retraite des colonnes en cas de défaite.

L'action commença le 18 mars, entre sept et huit heures du matin : toutes les colonnes s'ébranlant à la fois passèrent la rivière sans obstacle. Le général Lamarche se porta d'abord dans la plaine de Landen ; mais n'y trouvant pas d'ennemis, il se joignit à la seconde colonne qui attaquait avec vigueur la Tombe de Midlevinde, et qui bientôt emporta ce poste à la bayonnette. La troisième colonne, favorisée par la division du duc de Chartres, chassa les Impériaux de Nerwinde, après une résistance opiniâtre, pendant laquelle quelque confusion se mit parmi les colonnes assaillantes. Dans ce moment de désordre, la cavalerie impériale, débouchant dans la plaine entre Nerwinde et Midlevinde, chargeait la cavalerie française,

1793. N. st. 1.

à la tête de laquelle combattait avec beaucoup de courage le général Valence, qui fut blessé et forcé de quirter le combat. Cette cavalerie impériale fut repoussée. Un autre corps de cavaliers allemands débouchait par la gaûche de Nerwinde pour se jetter sur l'infanterie de la quatrième colonne : le général Thevenot qui s'y était porté, fit ouvrir les rangs pour la laisser passer ; ensuite il lui fit faire si à propos une décharge de canon à mitrailles et de mousquetterie, que presque toute cette cavalerie fut détruite.

Le sort de la bataille était fixé à la droite et au centre en faveur des Français, qui passèrent la nuit sur le champ de bataille, et se préparaient à suivre les Autrichiens à la pointe du jour suivant.

Mais les événemens à la gauche étaient bien différens. Les deux colonnes qui la composaient avaient attaqué avec beaucoup de vigueur, et déjà elles étaient maîtresses du poste d'Orsmaël, lorsqu'une terreur panique saisissant les bataillons de volontaires, ils abandonnèrent les troupes de ligne, en poussant le cri horrible de *sauve qui peut*. Les Impériaux, témoins de ce désordre, l'augmentèrent par une attaque de cavalerie qui acheva de mettre les deux colonnes en déroute. Miranda, qui commandait, était désespéré ; mais ses paroles et son exemple ne fesaient aucune impression sur les fuyards. Huit bataillons du corps des flanqueurs de Miaczinski qui venaient fortifier sa division, ne servirent qu'à favoriser sa retraite sur Tirlemont. Le général Champmorin s'était emparé de Leau, il s'y maintint jusqu'à ce que voyant la retraite absolue du général Miranda, il abandonna très-tard ce poste, repassa la petite Gette sur le pont de Bingen qu'il coupa après lui, et vint reprendre la position qu'il occupait avant la bataille.

Les Autrichiens, au lieu de poursuivre la gauche de l'armée française qui fuyait, employèrent leurs colonnes à fortifier la

partie de leur armée qui jnsqu'alors avait eu du désavantage. Dumouriez fut contraint d'ordonner la retraite générale au moment qu'il touchait à une victoire assurée. Il accusa Miranda des malheurs de cette journée. Miranda, de son côté, prétendit que Dumouriez, voulant le perdre, ne lui avait pas donné des forces proportionnées à l'importance de l'entreprise dont il était chargé : vaines allégations de deux hommes qui avaient fait dans cette journée tout ce qui était en leur pouvoir pour vaincre, et qui succombaient sous les coups d'une main invisible, contre laquelle toute leur valeur et toute leur science étaient en défaut. 1793. N. st. 1.

Cette défaite était l'ouvrage de l'infernale société des jacobins. On a vu précédemment quelles furent leurs dispositions lorsqu'ils apprirent que Dumouriez menaçait de marcher sur Paris. Des circonstances particulières firent échouer le décret d'accusation qu'ils voulaient porter contre lui ; mais jugeant de la conduite qu'il tiendrait s'il était victorieux par celle qu'ils auraient tenu à sa place, ils résolurent de sacrifier la gloire des armes françaises à leur sûreté, et de faire battre Dumouriez par les ennemis, pour lui ôter tous les moyens de leur nuire. Les désorganisateurs qu'ils entretenaient dans les armées pour perdre tous les généraux et tous les officiers qui leur déplaisaient, leur donnaient la malheureuse facilité de réussir dans cette odieuse entreprise. Dumouriez aurait pu s'apercevoir de cet affreux complot dès le commencement de la bataille, lorsque, sans sujet réel, il se mit plusieurs fois dans son aîle droite un désordre que toute sa fermeté et celle de ses plus habiles généraux réparèrent avec peine ; les désorganisateurs triomphèrent à l'aîle gauche ; et lorsque le cri de *sauve qui peut* fut poussé par mille bouches à la fois, le courage de ceux qui résistaient encore fut ébranlé ; la frayeur qui se communiquait rendit la fuite générale et irréparable.

36. Les jacobins furent les véritables auteurs de la perte de la bataille de Nerwinde.

Malgré les raisonnemens que fait Dumouriez dans ses mémoires, il est probable qu'il sentit sur-le-champ d'où partait le

coup qui le terrassait, et que cette connaissance ne fût le prin-
1793. cipe du parti désespéré qu'il prit sur-le-champ.
N. st. 1.

37. Suites de la bataille de Nerwinde

La perte de la bataille de Nerwinde était moins fâcheuse par elle-même que par les suites qu'elle devait avoir. La partie de l'armée que les jacobins avaient séduite étaient entièrement débandée. Les orléanistes, témoins du déchaînement que la lettre de Dumouriez avait occasionné contre lui dans la convention, s'étaient chargés de l'engager à donner des explications qui pussent suspendre l'animosité des montagnards. Danton et Lacroix, qui s'étaient transportés dans la Belgique pour remplir cette mission, rencontrèrent à Bruxelles, et tout le long de la route, des corps entiers de déserteurs; ils furent témoins de l'évacuation de Louvain, et revinrent sans avoir rien gagné sur l'esprit d'un général qui, prévoyant que le parti qu'il venait de braver serait bientôt assez puissant pour prononcer sa proscription et obtenir sa tête, avait alors bien d'autres pensées.

38. Dumouriez traite avec les Autrichiens.

Dumouriez comptait assez sur l'attachement d'une partie des troupes qu'il commandait pour se flatter de les déterminer à tout oser en sa faveur, et à lui confier aveuglément leurs destinées. Il ne douta pas, avec leur secours, de porter un coup mortel à des ennemis que, par des négociations, il eût envain cherché à rapprocher de lui. Il se persuadait aussi, et non sans raison, que s'il proposait aux généraux de l'empereur de faire cause commune avec eux, son offre serait d'autant moins rejettée, que, dans ce moment, ses ptojets paraissaient coincider avec ceux des puissances coalisées contre la France.

Le prince de Cobourg ne pouvait avoir de l'estime pour celui qui trahissait sa patrie; mais il était d'une bonne politique de tirer tout le parti possible de cette perfidie; il accueillit donc les propositions de Dumouriez. Le premier arrangement fut fait le 22 mars, entre le colonel autrichien Mack et le colonel français Montjoie. Il fut convenu, 1°. que les Français évacueraient

la Belgique sans être inquiétés ; 2°. que pour cacher la connivence des généraux, les corps avancés paraîtraient quelquefois s'attaquer, sans se causer mutuellement aucun dommage réel ; 3°. qu'on se concerterait, après l'évacuation de Bruxelles, pour convenir des faits ultérieurs. 1793. N. st. 1.

Une seconde capitulation fut faite le 27 dans Ath. On convint que l'armée française resterait encore quelque-temps sur la frontière, dans la position de Mons, Tournai, Courtrai, sans être attaquée par les impériaux ; que le général français marcherait seul sur Paris quand il en serait temps, et que s'il avait besoin de secours, les Impériaux n'agiraient sous ses ordres que comme auxiliaires. Les généraux Valence, Thevenot et Chartres assistèrent à cette conférence.

Le 28, l'armée française occupa la position d'Antoing, ayant son avant-garde à Tournai. Une division, commandée par le général Miackzinski, occupait le Mont-de-la-Trinité ; une autre division, sous les ordres de Leveneur, s'était portée au camp de Maulde. Dumouriez apprit, dans cet endroit, que le général, Neuilly en arrivant à Mons, n'avait pu retenir la colonne qu'il commandait, et qu'au lieu de prendre sa position sur les hauteurs de Nimy, elle avait pillé les magasins, et, sans être attaquée, s'était repliée jusques sous le canon de Condé et de Valenciennes. Il ne restait au général Neuilly que sa cavalerie ; il lui fut ordonné de se retirer dans les environs de Condé.

Les suites désastreuses de la journée de Nerwinde frappaient en France tous les esprits de la plus vive surprise. Il paraissait inconcevable que d'une si petite cause fussent résulté des effets aussi étonnans, et que l'évacuation entière de la Belgique suivît une bataille presque indécise et très-peu meurtrière. Les jacobins qui seuls croyaient avoir la clef de l'énigme, craignaient, qu'auteurs du désastre, ils n'en devinssent les victimes, lorsque les yeux seraient complettement ouverts sur les circonstances de

1793. N. st. 1.

cet évènement : semblables à ces scélérats qui ne voyent l'impunité de leurs crimes que dans la cumulation de crimes encore plus grands, ils résolurent de tenter tous les moyens de ramener Dumouriez à leur parti, sauf à chercher dans la suite des prétextes pour le sacrifier, suivant que les affaires tourneraient.

39. Les jacobins lui envoient des émissaires pour le sonder.

On lui députa trois membres du comité d'insurrection, Proly, Pereira et Dubuisson, qui tous, reconnus traîtres dans la suite, périrent sur un échafaud avec les principaux agens de Robespierre.

Admis à une audience particulière, ils s'annonçaient de la part du ministre Lebrun, dont ils apportaient au général une lettre qui exprimait vaguement qu'ils avaient des communications à lui faire au sujet de la Belgique. La conversation roula d'abord sur la situation générale des affaires ; ils convinrent bientôt des fautes qu'avait faites la convention : enfin ils admirent la nécessité d'anéantir le corps législatif, et de former une autre législature, si l'on voulait traiter sérieusement avec les puissances coalisées, et prévenir les malheurs qui menaçaient la France. Jusques-là Dumouriez était d'accord avec eux.

L'un des trois se hasarda de dire que les jacobins avaient président, registres, tribune, orateurs, correspondances suivies avec les provinces, habitude des grandes affaires ; qu'ainsi le remplacement était tout trouvé. Le général éloigna cette idée, motivant son refus d'adhésion sur les principes exagérés qu'avaient montré les jacobins.

Alors Proly lui demanda : Où trouveriez-vous donc des représentans sans passer par les lenteurs et les vices des assemblées primaires ? Rien de plus simple, dit le général : j'appellerais à Paris tous les procureurs-généraux des départemens et des districts, je leur associerais une partie des membres des principales administrations et les maires des grandes villes.

Tous

Tous ces hommes, déjà investis de la confiance publique, formeraient une assemblée assez régulière qui rétablirait la constitution de 1789, 90 et 91 ; les armes tomberaient des mains des royalistes, toute la France serait d'accord, et les étrangers, auxquels ce concert unanime ôterait tout espoir de démembrer la France, traiteraient bientôt d'une paix solide et durable. 1793. N. st. 1.

Je rapporte cette conversation d'après un témoin oculaire. Elle fut défigurée quelques jours après dans Paris, et sur-tout dans le rapport qui en fut fait à la tribune des jacobins.

Dumouriez assure, dans ses mémoires, qu'il eût gagné la confiance des envoyés jacobins s'il eût feint d'admettre leur idée d'élever la *société-mère* à la place de la convention nationale. Il ajoute que son caractère trop franc ne lui laissa pas même le pouvoir d'employer la flexibilité nécessaire pour se prêter à cette feinte ; mais il convient qu'il eut tort de se trop ouvrir à eux dans le feu de la conversation, en parlant sans ménagement de l'immoralité, de l'impudence, de la mauvaise composition des jacobins, auxquels il attribuait tous les malheurs de la France.

Dumouriez ne dit pas que, dans sa position embarrassante, il ne pouvait parler différemment aux émissaires de la société jacobine, sans donner de l'ombrage aux orléanistes qui le protégeaient, et sans rendre absolument impossible le succès des mesures qu'il prenait alors, et qui exigeaient de sa part une conduite très-déliée.

Quelques précautions qu'il eût prises pour envelopper dans le voile du mystère ses liaisons avec les généraux autrichiens, et quel que fût le zèle avec lequel Danton et Lacroix répondaient sur leur tête de son patriotisme à la tribune de la convention, et même à celle des jacobins, il s'élevait sur l'ensemble de sa conduite des nuages qui s'obscurcissaient tous les jours : il paraît

1793. N. st. 1.

même constant qu'une partie principale de la mission de Proly, Pereira et Dubuisson dans la Belgique, était de vérifier sur les lieux les soupçons qu'avaient les jacobins.

Les envoyés, de retour, se transportent à la *société-mère*, rapportent les preuves qu'ils ont acquises de la trahison de Dumouriez. Les yeux s'ouvrent sur son compte, et le comité de défense générale crut devoir prendre des mesures pour s'assurer de la personne de ce général.

40. Commissaires de la convention envoyés dans la Belgique, pour s'assurer de la personne de Dumouriez.

Les commissaires de la convention à l'armée du Nord, chargés de cette commission infiniment délicate, lui firent parvenir le billet suivant, daté de Lille le 29 mars :

« Le général Dumouriez est requis de se rendre aujourd'hui à Lille, maison du cit. Moucquet, place du lion d'or, pour s'expliquer avec les représentans du peuple sur des inculpations graves qui lui sont faites, et sur lesquelles sa réponse est nécessaire. Le général Dumouriez confiera le commandement de l'armée, pendant son absence, à l'officier général sous ses ordres qu'il jugera le plus capable de le remplacer ».

Il était bien difficile qu'un homme aussi accoutumé aux affaires que Dumouriez fût pris à un piège aussi grossier. Il répondit que, nécessaire à son armée, il ne pouvait en abandonner la conduite en présence de l'ennemi pour aller suivre un procès ; que si les commissaires voulaient se transporter à son quartier-général, il leur répondrait avec franchise ; que peut-être aurait-il un peu plus de loisir dans quelques jours ; qu'alors il viendrait dans Lille avec des troupes pour punir les lâches qui, après avoir abandonné leurs drapeaux, calomniaient les véritables défenseurs de la patrie.

La ruse étant inutile, il fallut avoir recours à la force. Un décret de la convention, du 30 mars, mandait Dumouriez à sa barre. Quatre commissaires de la convention, Camus,

Lamarque, Quinette et Bancal, et le ministre de la guerre, Beurnonville, furent chargés de se rendre sur-le-champ à l'armée du Nord pour mettre le décret à exécution. 1793. N. st. 1.

Le quartier-général de l'armée du Nord était depuis quelques jours aux Boues-Saint-Amand lorsque le ministre de la guerre, accompagné de quatre représentans, y arriva le 2 avril, sur les quatre heures du soir.

Camus, porteur de parole pour la députation, présenta le décret. Le général, après en avoir pris lecture, le lui rendit, en observant que, sans blâmer ouvertement une décision de l'assemblée nationale, il ne pouvait pas s'empêcher de juger ce décret déplacé dans un moment où l'armée, mécontente et presque entièrement desorganisée, avait besoin de la présence de son général pour éviter une dissolution funeste à la république. Il ajouta qu'il lisait dans ce décret, qu'en cas de refus d'obéir de la part du général, les commissaires avaient le droit de le suspendre de ses fonctions, et de confier à un autre le commandement de l'armée ; que lorsque la convention les avait choisis pour une mission aussi délicate que sévère, elle avait autant compté sur leur prudence que sur leur fermeté ; qu'il ne refusait pas formellement d'obéir ; qu'il demandait seulement le temps qui lui était nécessaire pour mettre les frontières en sûreté. Vous êtes sur les lieux, c'est à vous à juger ce que vous avez à faire ; au surplus, j'offre ma démission..... Mais si nous acceptions votre démission, lui dit Camus, que feriez-vous ensuite ?.... Ce qui me conviendra : ne croyez pas cependant que je me livre à votre tribunal révolutionnaire. Les autres députés voulant éviter quelqu'explication trop vive, cherchaient à persuader au général qu'il n'était question dans la convention d'aucune mesure funeste contre lui. Bancal lui citait les exemples d'obéissance et de résignation donnés par quelques généraux célèbres de Rome et de la Grèce.

1793. N. st. 1.

Vous ne me convaincrez pas, répondait Dumouriez. Les Romains dont vous me parlez avaient exilé Tarquin, mais ils ne l'avaient pas mis à mort. Ils ne connaissaient ni gloub des jacobins, ni tribunal révolutionnaire ; leurs loix sages protégeaient tous les citoyens. Nous sommes dans un temps d'anarchie ; des tigres veulent ma tête, et je ne veux pas la donner ; et puisque vous puisez vos exemples chez les Romains, je me suis quelquefois jeté au milieu des ennemis de la république comme Décius ; mais, pour imiter Curtius, je ne me jetterai jamais dans un gouffre.

41. Dumouriez fait arrêter ces commissaires.

Une partie des officiers de l'état-major de Dumouriez étaient présens à cette conférence, qui dégénérait en altercation scandaleuse. Le général la termina en fesant arrêter ceux qui le tenaient déjà pour leur prisonnier. Il les fit conduire, à titre d'otages, au camp des Autrichiens.

Alors il ne fallait plus garder de mesures. Dumouriez eut une troisième conférence avec les généraux de l'empereur, dans laquelle il promit de leur livrer les villes de Condé et de Valenciennes, qu'ils s'engageaient de rendre à la fin de la guerre. A cette condition, les Impériaux lui offraient les secours dont il avait besoin pour marcher sur Paris.

42. Désertion de Dumouriez; réflexions à ce sujet.

Jusqu'à ce moment les affaires avaient pris la tournure la plus favorable aux vues de Dumouriez ; et si la totalité de ses troupes lui eût conservé le dévouement sur lequel il croyait pouvoir compter, il eût peut-être tiré de sa proscription même un nouveau moyen de réussir. Mais, soit que l'attachement de l'armée pour lui fût moins grand qu'il ne s'en était flatté, soit que les assignats semés par ses adversaires eussent corrompu la fidélité du plus grand nombre, sa voix fut bientôt méconnue ; les villes qu'il se proposait de remettre au prince de Cobourg refusèrent de le recevoir dans leurs murs. Abandonné de ses soldats, il se vit réduit à fuir vers l'armée impé-

riale, accompagné d'un petit nombre de ses compagnons d'armes, moins entraînés par l'attachement qu'ils avaient pour lui, que par la crainte des dangers auxquels les exposaient leurs liaisons connues avec un chef qui venait d'être proscrit. 1793. N. st. 1.

Alors commença la punition du traître Dumouriez. Lorsqu'avec un talent non contesté, et à la tête d'une armée célèbre par ses victoires, il employait les ressources de son génie à à saper les fondemens d'un édifice dont il avait été un des principaux architectes, il parut un homme important aux yeux de l'Europe; mais l'officier isolé, qui venait de se signaler par une perfidie, ne pouvait être considéré que comme un être aussi vil que dangereux, par ceux même auxquels il avait été utile. Réduit à une obscurité désespérante pour un ambitieux, en vain il a publié des mémoires dans lesquels il a cherché à se donner une teinte de moralité qui ne séduit personne : rien n'effacera jamais le souvenir indestructible de sa conduite perfide. Ses talens furent plus que balancés par les vices de son cœur et les écarts de son imagination ardente; et quelques protestations qu'il fasse sur ses intentions, la postérité saura qu'il sacrifia sa patrie à ses intérêts, et qu'il trahit même ses complices quand il les trouva contraires à ses vues. Si la nature le doua de quelques qualités brillantes qui pouvaient faire de lui un grand homme, il abusa si cruellement de ces dons, qu'il n'aura jamais de droits, ni à l'intérêt, ni à l'estime d'aucun des partis qui ont partagé la France.

La désertion de Dumouriez et d'une partie des officiers-généraux qui servaient sous lui, dans un temps où l'armée était presque entièrement désorganisée, ouvrait aux ennemis la frontière du Nord. Il est certain que, dans la confusion universelle produite par cet événement, si le prince de Cobourg eût attaqué brusquement les deux camps des Boues-Saint-Amand et de Maulde, il eût trouvé d'autant moins de résistance, que presque toute l'artillerie s'était repliée sur Valenciennes;

1793. N. st. 1.

mais heureusement il ne connaissait pas l'état déplorable de l'armée française, parce que Dumouriez, pour augmenter sa considération, en avait toujours exagéré la force; d'ailleurs, trompé par le degré d'ascendant que Dumouriez se donnait sur l'esprit de ses soldats, il pensait que l'armée entière allait suivre son général, et, par une attaque importune, il ne voulait pas s'exposer au désespoir des soldats dont il avait éprouvé la bravoure, et qu'il croyait sur le point de se jeter d'eux-mêmes dans ses bras.

43. Effets que produit cet événement à Paris.

On a observé que quelques jours après l'insurrection du 10 mars, les jacobins avaient demandé un décret d'accusation contre Dumouriez, et que le côté droit avait repoussé cette mesure. Dès que la défection de ce général fut connue, ils saisirent avidement cette circonstance pour accuser leurs antagonistes d'être les complices d'une trahison qu'ils avaient refusé de prévenir; la fermentation la plus fâcheuse régnait dans Paris.

Presque tous les députés envoyés dans les provinces pour hâter les recrutemens avaient été choisis dans la montagne; ce qui prouvait sa puissance, l'affaiblissait en même temps. La *montagne* dégarnie n'avait plus la majorité à la convention, même lorsque les deux factions jacobines étaient réunies.

D'un autre côté, un très-grand nombre de ces députés montagnards, en se répandant dans toutes les parties de la république, y trouvèrent des esprits aigris contre eux, des ames exaspérées. Ils attribuèrent cette réception à la correspondance des membres du côté droit avec leurs départemens, et ce qui était peut-être vrai de quelques-uns, on l'affirma de tous.

Dans leurs lettres, les députés montagnards ne se plaignaient pas seulement d'avoir été mal reçus, ils accusaient le côté droit de leur avoir ôté les moyens de remplir leur mission : ainsi, ils avaient l'art de confondre leurs intérêts avec ceux de la république.

La *montagne*, craignant d'être opprimée, résolut de se porter à quelqu'entreprise téméraire qui consolidât sa puissance. Dès-lors les jacobins furent plus menaçans, la municipalité de Paris plus hardie, les sections de cette capitale plus orageuses. A la municipalité de Paris et aux jacobins régnait le même esprit: il y en avait deux dans les sections. Le bon cherchait à prendre le dessus ; mais le mauvais finissait presque toujours par prédominer. La convention était ouvertement partagée. D'un côté paraissaient l'habileté et le sang-froid, de l'autre, la fureur et l'énergie. On était trahi; les furieux fesaient croire aisément à la multitude que les habiles étaient les complices des traîtres; et les habiles, qui devaient comprendre combien, pour leur salut et pour le salut de la chose publique, la prudence leur était nécessaire, semblaient prendre à tâche d'augmenter la rage d'une troupe de bêtes féroces déchaînées contr'eux. 1793. N. st. 1.

44. Le comité d'insurrection reprend ses séances.

Dès le 31 mars, le comité d'insurrection avait renouvelé ses séances à l'évêché ; les membres, composés de commissaires qui se disaient chargés par la majorité des sections d'aviser à des moyens *de salut public*, avaient été autorisés à s'assembler par la municipalité de Paris, qui promit, par un arrêté du premier avril, de pourvoir aux frais de bureau de ce nouveau corps gouvernant, qui s'était constitué en *comité central de salut public, correspondant avec les départemens, sous la sauve-garde du peuple.*

Sous le même toit siégeaient les électeurs de Paris : leurs opinions ne différaient guère de celles des jacobins ; mais ils étaient jaloux de voir s'élever à leurs côtés un corps dont le pouvoir allait rivaliser avec le leur. Ils envoyèrent, le 2 avril, une députation à la municipalité, pour lui faire part de la surprise qu'ils éprouvaient à la vue d'un rassemblement d'individus qui prétendaient s'élever au-dessus des corps constitués ; ils ajoutaient qu'il n'était pas vrai que ce prétendu comité central de salut public eût l'adhésion de la majorité des

sections. Le conseil de la commune fut contraint de retirer
1793. son arrêté, portant qu'il fournirait aux dépenses, frais de
N. st. 1. bureau de ce comité.

Quelques sections de Paris vinrent dénoncer à la convention les arrêtés de ce conventicule. Ses mesures n'étaient pas entièrement prises pour braver tous les regards; il rentra pendant quelques jours dans le souterrain qu'avait habité Marat. Nous verrons bientôt ses membres, sous le nom de commissaires de trente-cinq sections de Paris, se présenter à la barre de la convention, ayant à leur tête le maire Pache, demander la proscription de vingt-deux députés

On remarqua qu'à la séance des jacobins, du premier avril, une motion fut faite en faveur du comité central de salut public, séant à l'évêché. Elle fut rejetée par les meneurs de la société; l'orateur fut même conduit au comité de sûreté générale; ce qui prouve qu'on croyait avoir des raisons de jeter un voile sur les opérations de l'assemblée de l'évêché, ou que la faction qui avait présidé à ce rassemblement n'était pas celle qui dominait alors à la *société-mère.*

J'ai vu faire quelques rapprochemens sur cette dénomination de comité de salut public. Je ne pense pas que ceux qui l'avaient imaginée connussent assez l'histoire romaine pour savoir que lorsqu'Octave, Antoine et Lépide désolaient Rome par leurs proscriptions, ils prenaient le titre de comité de salut public. Il existe une médaille qui prouve ce fait. D'un côté, on y voit l'image d'Antoine, avec cette devise: *Marcus Antonius, imperator, Augustus triumvir;* et au revers, trois mains se tenant serrées, environnées de haches et de faisseaux consulaires, avec ces mots: *Pro salute humani generis.*

45. Création du comité de salut public de la convention nationale.

Quoi qu'il en soit, c'est un fait digne d'observation, que le comité de la commune de Paris, où siégeait Marat, qui avilit la seconde législature, et détermina les massacres du 2 septembre, se qualifiait de comité de salut public. Le 24 octobre

suivant, Fabre d'Églantine proposa aux jacobins, dans un moment d'insurrection, la dissolution de la convention et l'établissement d'une *faction de salut public*. Enfin, quelques jours après que le comité central de salut public, séant à l'évêché, fut dénoncé aux autorités constituées comme voulant anéantir la représentation nationale, la convention décréta, le 6 avril, la formation d'un comité de salut public, qui devint l'oppresseur des Français et de la convention elle-même. 1793. N. st. 1.

46. L'armée française se rassemble sous les ordres du général Dampierre.

L'orage qui grondait sur la convention grossissait chaque jour; de toute part on se parlait à l'oreille, on se fesait des confidences, ou de quelque vaste complot, ou de quelqu'acte de justice extraordinaire qui se préparait. Les recrutemens pour les armées se fesaient aussi rapidement que le permettaient les circonstances; cependant la bonne volonté des nouveaux défenseurs de la patrie rassurait à peine les esprits contre les entreprises des Autrichiens, qui assiégeaient Condé, tandis que les débris de l'armée de Dumouriez se réunissaient dans le camp de Famars, sous les ordres du général Dampierre.

47. Nouvelles tentatives des jacobins pour dissoudre la représentation nationale.

Le 10 avril, la section de la Halle-au-Bled vint demander à la barre de l'assemblée nationale la proscription des mêmes députés qui devaient être assassinés dans la nuit du 10 au 11 mars. L'orateur de la députation, apostrophant la *montagne*, osa bien lui dire: Apprenez que si vous n'êtes pas en état de sauver la patrie, nous la sauverons nous-mêmes; c'est-à-dire, en langage de jacobin, si vous ne vous sentez pas la force de comprimer le côté droit, qui gêne vos opérations, apprenez que nous sommes là pour vous soutenir. Les pétitionnaires demandaient aussi le renouvellement de toutes les administrations. Vergniaux, Guadet, Gensonné s'élèvent contre ces propositions sanguinaires et anarchiques; Danton, Marat, Robespierre en prennent la défense. Le gant est jeté. Une nouvelle lutte s'engage avec chaleur; les séances sont sans cesse troublées par

1793. les clameurs de l'esprit de parti ; les tribunes augmentent le trouble.

N. st. 1. Le 13, Marat fait adopter à la société des jacobins une adresse, dans laquelle il invite tous les départemens à se soulever et à marcher sur Paris. On y lit ces mots : *Oui, frères et amis, c'est dans le senat que de parricides mains déchirent vos entrailles. Oui, la contre-révolution est dans le gouvernement et dans l'assemblée nationale.* Quatre-vingt-treize députés présens à la lecture de cette adresse, qui fut le lendemain dénoncée à la convention, ne rougirent pas de la signer ; et ce sont ces quatre-vingt-treize signataires qui furent dans la suite les instrumens de la tyrannie de Roberspierre.

Le 15, cette adresse est présentée à la barre de la convention par le maire Pache, à la tête du comité d'insurrection de l'évêché, qui se prétendait chargé des pouvoirs de la majorité des sections de Paris : on y renouvelle la proscription de vingt-deux députés républicains.

D'un côté, le journal de Marat était beaucoup plus virulent que de coutume ; ce monstre demandait la tête de deux cent cinquante mille citoyens ; de l'autre on rapportait qu'un Bordelais fait prisonnier à la bataille de Nerwinde, et délivré par un échange, ayant eu occasion pendant sa captivité d'entretenir des liaisons particulières avec un des officiers de l'état-major de l'armée impériale, avait appris qu'on disait assez publiquement chez le prince de Cobourg, qu'avant peu vingt-deux têtes tomberaient dans la convention ; et que ce sacrifice immolé aux mânes de Louis XVI, était un préliminaire des arrangemens qui se fesaient entre Dumouriez et le général allemand.

On sait aujourd'hui qu'à l'époque de la bataille de Nerwinde, la négociation entre le prince de Cobourg et Dumouriez n'était pas entamée ; elle fut la suite des événemens qui succédèrent à cette bataille. Mais ceux qui connaissent les hommes pourront

aisément se persuader que Dumouriez, pour entrer dans les vues de vengeance de la cour de Vienne, aurait volontiers consenti au supplice de quelques-uns des chefs du parti républicain, regardés par les puissances coalisées comme les principaux agens de la destruction de la monarchie en France et de la mort de Louis XVI. 1793. N. st. 1.

Il n'est pas certain que par un des premiers articles du traité secret entre la faction orléaniste et les puissances étrangères, elle s'était engagée de faire couper vingt-deux têtes républicaines ; mais il est des rapprochemens remarquables entre cette singulière identité de nombre à quatre époques différentes. La première liste de proscription ayant été de vingt-deux députés, la seconde liste, apportée par le comité d'insurrection, fut encore de vingt-deux, quoique tous les noms ne fussent pas les mêmes au moment du décret d'accusation. Marat fit encore quelques changemens, il ôta de la liste quelques noms, parmi lesquels était celui de Lanthenas ; mais il les remplaça par d'autres, de sorte que le nombre des proscrits fut toujours de vingt-deux. Enfin, lorsqu'après la prise de Lyon, les députés républicains furent mis en jugement devant le tribunal révolutionnaire, Buzot, Guadet, Salle, Valady, Péthion, Louvet, Barbaroux et quelques autres se tenaient cachés. La liste aurait dû par conséquent se trouver réduite d'un tiers ; cependant on la completta, et vingt-deux victimes furent conduites à l'échafaud.

La faiblesse du côté droit était si grande, quoiqu'il formât la majorité de la convention, que les pétitionnaires, loin de recevoir l'accueil auquel ils devaient s'attendre, furent admis dans l'intérieur de la salle, et ce ne fut que quelques jours après que leur pétition fut déclarée *calomnieuse* par un décret. Plusieurs députés montrèrent cependant un courage qui eût produit de bons effets si leurs collégues les avaient imités. Boyer-Fonfrede combattit les sanguinaires propositions des jacobins avec autant de grace que d'esprit. Je me rappelle un passage de son discours

1793. N. st. 1.

dans lequel il disait : *Quant à moi, je regrette de n'être pas du nombre de ceux sur lesquels la municipalité de Paris appelle aujourd'hui les poignards.* Presque tous les représentans se levant par un mouvement spontané, s'écrièrent, *tous ! tous !* On venait de tout côté féliciter les proscrits, on les embrassait ; il n'y eut qu'une centaine de féroces montagnards qui, dans la consternation d'un effet si contraire à leurs desseins, gardaient un morne silence. Ce furent pourtant les mêmes hommes qui, le 2 juin suivant, rendirent sur les mêmes proscrits, sur l'énoncé des mêmes calomnies, un décret d'accusation ; il est vrai qu'alors trois mille jacobins gardaient toutes les issues de la salle, tandis que leurs associés tenaient quatre-vingt pièces de canon braquées contre elle.

Lorsque Pache quitta la barre pour entrer dans l'intérieur de la salle, le représentant Mazuyer lui dit à mi-voix : *n'auriez-vous pas dans votre liste une petite place pour moi ? Je donnerais volontiers quelque argent pour partager cette faveur.* Ce fut là le seul crime du malheureux Mazuyer, et l'unique cause de sa proscription ; les jacobins le mirent hors de la loi après le 31 mai, et il périt sur un échafaud.

48. Marat, décrété d'accusation, est porté en triomphe dans la convention par les jacobins.

Cependant Guadet, frappé de la connivence qu'il croyait apercevoir entre les projets destructeurs des ennemis extérieurs de la France, et les projets plus destructeurs encore que Marat développait journellement dans son journal et à la tribune des jacobins, prononça contre ce patriarche des anarchistes un discours vigoureux qui valut à celui-ci son trop célèbre décret d'accusation, et cette absolution plus célèbre encore qui devait éclairer toute la France sur l'infamie du tribunal révolutionnaire et de la faction qui l'avait érigé.

Marat fut décrété d'accusation le 20 avril, dans la même séance où la convention déclara calomnieuse la pétition présentée le 15, dans laquelle on demandait la proscription de

vingt-deux députés, qu'on accusait de trahison envers leur patrie. Frappé de ce coup inattendu, il se cacha quelques jours, pendant que ses amis agitaient le peuple de Paris, soulevé par une disette factice. Enfin lorsque ses mesures sont prises pour lui assurer l'impunité, il se rend au tribunal révolutionnaire, et plaide lui-même sa cause, non pas en accusé qui se défend, mais en homme au-dessus des loix, et qui dicte impérieusement aux juges la conduite qu'ils doivent tenir. Cet excès d'audace surprendra moins lorsqu'on observera que le tribunal était du choix des députés montagnards, que les jacobins qui remplissaient de leurs émissaires les tribunes et toutes les avenues de la convention lorsqu'ils voulaient faire passer un décret délibéré dans la société-mère, avaient employé ce jour la même tactique auprès du tribunal révolutionnaire qui devait juger Marat. 1793. N. st. 1.

Dès le point du jour les cours du palais de justice étaient remplies des hommes et des femmes ordinairement employés à former des groupes dans les quartiers de Paris les plus fréquentés, et à porter dans les sections l'esprit de trouble dont la société-mère était le foyer. Le peuple jacobin, avant que l'audience fût ouverte, remplissait non-seulement la salle où se tenait le tribunal, mais la grande salle du palais et tous les portiques d'alentour. Les vociférations en faveur de Marat perçaient les voûtes et retentissaient au loin; quelques-uns même des plus fougueux partisans de ce père des anarchistes laissaient entrevoir des poignards dont ils se proposaient, disaient-ils, de percer les juges si, par un jugement solemnel, ils ne vengeaient pas celui qu'ils appelaient l'ami du peuple, de l'insulte que lui avait fait la convention. Marat, le chef des hommes de sang, celui dont toutes les feuilles, dont tous les discours distillaient le meurtre, celui qui proposait hautement l'assassinat de près de la moitié de la convention, fut déclaré absout par ce même tribunal qui, deux jours auparavant, avait envoyé à l'échafaud

une misérable cuisinière, accusée d'avoir tenu des propos incendiaires.

1793.

N. st. 1. Marat sortit triomphant. Son peuple l'attendait avec des couronnes de chêne dont on ceignit sa tête hideuse. On le conduit en pompe à la convention nationale; il vient insulter à ceux qui l'avaient décrété d'accusation, et qui sentirent trop tard l'inconséquence de leur conduite envers un homme qu'il fallait abandonner au mépris que lui prodiguaient les chefs de sa faction, lors même qu'ils employaient sa plume, aussi vénale que fougueuse, à verser dans les veines de la multitude le venin dont ils étaient gonflés.

49. Conséquences de ce jugement.

Une conséquence plus fâcheuse de ce décret d'accusation, fut l'exemple funeste que donnait le côté droit de mettre en jugement un membre du corps législatif; arme fatale dont les républicains ne savaient pas se servir, et que les jacobins employèrent bientôt pour assassiner leurs ennemis avec le glaive de la loi. Mais une anecdote qui peint les chefs des deux factions désorganisatrices, c'est que Roberspierre, ébloui de l'éclat qui rejaillissait sur Marat, en témoigna de la jalousie, et Marat, piqué à son tour, traita hautement Roberspierre de scélérat.

Cependant l'intérêt de ces deux hommes était d'unir leurs forces pour abattre leurs ennemis communs. Le crime réunit facilement ce que l'amour-propre avait divisé. Ils s'appliquèrent donc avec un nouvel acharnement à poursuivre leur proie. Dénonciations dans les sections et dans les assemblées populaires, prédications dans les groupes, manœuvres à la société-mère, argent répandu parmi le peuple, disette factice, envoi de nouveaux commissaires dans les départemens, chargés d'annoncer que tous les députés qui avaient voté l'appel au peuple devaient être arrêtés; tout annonçait un événement sinistre; tout présageait que l'expédition manquée le 10 mars aurait lieu dans les premiers jours de mai.

On discutait alors les premiers articles d'une constitution que bientôt les jacobins proscrivirent. Les républicains eussent peut-être évité la catastrophe qui les menaçait, s'ils eussent précipité davantage la discussion de cet acte constitutionnel, et sur-tout s'ils avaient pu, tandis que d'un côté ils posaient les bases de l'organisation sociale, éclairer par une conduite sage et prudente ceux des jacobins qui n'étaient qu'égarés, sur la profonde scélératesse de leurs meneurs, et les ramener à des sentimens plus doux par la considération de leur perte prochaine, s'ils ne se ralliaient aux vrais républicains. 1793. N. st. 1.

Le premier mai, les inquiétudes du peuple sur les subsistances paraissaient excessives. Plusieurs sections, après avoir demandé que la convention prît des mesures pour assurer la consommation de Paris, exigeaient que la compagnie des gendarmes qui formait la garde de la représentation nationale, fût envoyée à la Vendée. Bientôt la convention est assaillie par une partie du fauxbourg saint-Antoine, hommes et femmes. Une députation de quarante individus se présente à la barre; on y demande avec menace que toutes les denrées soient taxées. Si vous n'adoptez pas nos propositions, dit l'orateur en se résumant, nous vous déclarons que nous sommes en état d'insurrection.

50. Demandes faites à l'assemblée nationale le premier mai par le fauxbourg Saint-Antoine.

A ces mots, la majorité de la convention, indignée, déclare qu'elle préfère de mourir à son poste plutôt que de souffrir qu'une multitude aveugle lui fasse la loi. Quelques partisans de la montagne partagèrent, dans cette occasion, l'indignation générale, et par cette conduite inattendue, embarrassèrent les conspirateurs. La plupart des membres de la députation de Paris étaient sortis de la salle pour négocier avec les pétitionnaires, qui rentrèrent bientôt, s'excusèrent de leur mieux, et rejettèrent sur le jacobin Saint-Just les expressions séditieuses que contenait leur adresse. L'attroupement se dissipe comme

1793. N. st. 1.

la vapeur d'un météore fétide, qui ne laisse après lui que sa mauvaise odeur.

Tant de complots échoués, tant de fautes successives devaient éclairer les deux factions jacobines, et pendant huit mois de tentatives, leur donner de profondes connaissances dans l'art d'émouvoir la multitude, d'exciter des révoltes, de porter à la machine du gouvernement les plus violentes secousses. On va voir que ce ne fut pas en vain qu'ils avaient reçu les leçons de l'expérience.

51. Moyens employés par les jacobins pour parvenir à l'insurrection du 2 juin.

Il faut aux conspirateurs, pour faire jouer l'instrument de la sédition, un objet étranger au point d'appui. Ils se servirent cette foi du recrutement, dont le mode révoltait les esprits. Jamais les sections de Paris n'avaient été dans une plus vive agitation; tous les intérêts personnels étaient heurtés; chaque jour leurs séances offraient des scènes scandaleuses. La plupart des bourgeois de Paris qui avaient applaudi à la révolution, tant qu'elle n'écrasait que les nobles et les prêtres, jettaient les hauts cris lorsqu'on voulait forcer leurs enfans de marcher aux frontières, et eux-mêmes de fournir les sommes nécessaires pour nourrir et habiller ceux des défenseurs de la patrie que l'indigence mettait hors d'état de pourvoir à leurs besoins pendant la campagne. Tous les cœurs s'ouvraient au sentiment pénible de la défiance et de la crainte, lorsqu'au lieu des douces jouissances qu'on avait envisagées sous l'empire de la liberté, le joug le plus arbitraire pesait sur leurs têtes, lorsque toutes les fortunes étaient menacées, lorsqu'ils n'entendaient parler que de se mettre en révolution, d'établir des comités révolutionnaires, des tribunaux révolutionnaires, de lever une armée révolutionnaire, de prendre des mesures révolutionnaires.

Au lieu de rapprocher ceux qui ont quelque chose de ceux qui n'ont rien, on les excitait les uns contre les autres; on disait aux riches : vous êtes des modérés, des insoucians, et par-

tant

tant suspects. Si vous avez fait quelques sacrifices, la peur et non le patriotisme en ont été le principe ; ennemis de l'égalité, vous appelez la contre-révolution par vos vœux, si vous ne pouvez pas la faire par vos actions. Nous vous forcerons bien d'ouvrir vos bourses, et si vous murmurez, la guillotine ou la réclusion nous assureront de vous pendant que nous irons combattre. On disait aux pauvres : le riche est sans entrailles. Sous prétexte de faire vivre les pauvres en leur fournissant du travail, il exerce sur eux une supériorité contraire aux principes républicains ; la liberté ne sera que précaire, tant qu'une partie de la nation restera aux gages de l'autre. Pour conserver son indépendance, il faut que tout le monde soit riche, ou que tout le monde soit pauvre : ainsi on brisait avec violence les liens salutaires qui, dans un état sagement organisé, unissent toutes les classes de citoyens par leurs besoins respectifs. 1793. N. st. 1

Tandis que d'un côté les jacobins, par leurs mesures violentes, exagérées, soulevaient contre la révolution tous les riches, qu'il était si intéressant de ménager, les crieurs du journal Marat proclamaient jusques sous les portiques de la convention nationale, des pamphlets, qui menaçaient la majorité de l'assemblée des mesures violentes qu'on préparait contre elle ; l'un était intitulé : *La guillotine vous attend ;* un autre, *les départemens ne veulent plus de vous.* Ces cris, sous l'assemblée constituante et sous la législative, avaient toujours été le signal d'une crise prochaine ; ils annonçaient les journées du 31 mai et du 2 juin, époques des malheurs de la France et de la tyrannie de Roberspierre.

Le mode de recrutement, qui avait si fort agité les sections de Paris, fut suspendu ; la convention en discutait un autre, lorsque Marat et Roberspierre fesant réflexion que l'absence de Paris d'un grand nombre de sans-culottes que l'apât d'une somme de cinq cents livres qu'on leur offrait, allait envoyer aux frontières, les priveraient d'un grand nombre d'agens passifs dont ils avaient

besoin pour la réussite de leurs entreprises, se réunirent pour
1793. s'opposer à la levée du contingent que devait fournir Paris. Leur
N. st. 1. prétexte était que cette capitale, devant se considérer comme l'arsenal de la république, la prudence défendait de la dégarnir; ainsi, vers le temps des massacres du 2 septembre, Marat s'était opposé, dans ses feuilles, au départ des forces parisiennes, destinées à combattre les Prussiens qui s'avançaient dans la Champagne : c'était le même système.

Le 16 mai, la municipalité de Paris travailla sur un nouveau plan à déterminer l'insurrection; il ne s'agissait plus simplement d'ameuter quelques jacobins, quelques cordeliers, quelques brigands; mais on appelait à cet acte de tyrannie les sections parisiennes. Les scélérats voulaient attribuer au peuple le crime qu'ils allaient commettre, et dont la noirceur étonnera la postérité.

Sous prétexte de mesures de police à prendre, la municipalité avait convoqué, dans une des salles de l'évêché, les quarante-huit présidens des sections de Paris, et quarante-huit membres des comités révolutionnaires. L'objet ostensible des délibérations de cette assemblée, était de fournir la liste des citoyens aisés des sections respectives, et d'imposer sur eux une taxe révolutionnaire et provisoire, qui devait être payée dans les vingt-quatre heures, et versée dans la caisse du trésorier de la commune. La même concussion s'exerçait dans les plus grandes villes, mais sur-tout à Lyon, avec une rigueur qui ne contribua pas médiocrement à soulever cette ville. Cette répartition exigeant des combinaisons très-délicates et très-multipliées, cachait merveilleusement l'objet secret et principal de la convocation, qui était d'aviser aux moyens de se défaire des membres de la plaine qui fesaient le plus d'ombrage aux montagnards.

Au milieu des séances les plus orageuses, on discutait le projet de constitution. Plusieurs articles en étaient décrétés,

lorsque le bruit se répandit qu'un complot, plus criminel que tous les autres, venait du lieu même où les magistrats étaient chargés de veiller à la sûreté publique. Les cris de proscription s'élevaient dans la tribune des jacobins, à la municipalité, dans les groupes, et jusqu'aux portes de la convention, avec une fureur inouie. Il semblait qu'à mesure que l'édifice social s'élevait, les conspirateurs employaient les moyens les plus violens et les plus précipités ; tant ils voyaient avec effroi l'avancement d'un ouvrage qui fesait la plus douce espérance des Français. 1793. N. st. 1.

Aucune liberté n'existait dans les sections ; on n'y parlait que des massacres futurs ; le crime avait seul la parole ; la vertu timide gémissait en silence.

52. Établissement de la commission des douze.

Alors Barrère proposa la commission des douze, décrétée le 18 mai ; mais, contre son attente, l'influence du côté droit en élut dans son sein tous les membres. Cette commission était tout à fait révolutionnaire dans le sens favorable de ce mot. L'idée d'une commission, destinée dans une république naissante à écarter les excès de la démocratie, à resserrer la révolution pour la maintenir, à l'arrêter pour l'affermir, méritait des éloges. Mais dans les maladies du corps politique, comme dans celles du corps humain, c'est lorsqu'il y a une grande force dans le remède qu'il faut l'administrer avec prudence. Un seul coup porté à propos pouvait réprimer toutes les fureurs ; plusieurs coups frappés isolément devaient, au contraire, rendre toutes les fureurs plus audacieuses. La liste des douze montra beaucoup de vertus ; elle ne montra pas aux yeux de leurs amis même autant de prudence et de capacité pour le but de l'institution.

53. Résultat des recherches de cette commission.

La commission des douze était parvenue à se procurer la preuve du complot qui se tramait secrettement à l'assemblée de l'évêché. On avait fabriqué des pièces de correspondance entre le prince de Cobourg et les députés dont la mort était jurée ; ils

devaient être arrêtés les uns et les autres pendant la nuit du 23
1793. au 24, et conduits dans une maison isolée du fauxbourg Mont-
N. st. 1. martre, où tout était préparé d'avance pour les forfaits médités. Là, chaque victime parvenue isolément dans une pièce du fond, aurait été assassinée par des septembriseurs qui l'attendaient; on devait ensuite enterrer tous les cadavres dans une fosse, creusée dans un jardin dépendant de cette maison. Le lendemain, la municipalité aurait publié la découverte d'une correspondance des députés brissotins avec Cobourg : c'était le signal du massacre général et infaillible de tout le côté droit.

Le même jour on devait armer de poignards jusqu'aux femmes jacobines, et pendant que les assassins auraient pénétré au sein de la convention, une troupe étrangère, la légion de Westerman qui se trouvait à Saint-Denis, devait entrer à Paris, investir le lieu des séances de la convention, et favoriser les meurtres. Le peuple ne trouvant, malgré ses recherches, aucun des représentans dénommés dans la correspondance, il était aisé de lui persuader que, voyant leurs trames découvertes, ils avaient émigré pour en éviter la punition. La combinaison des circonstances de cette infernale machination, portait précisément ce degré d'évidence qui en impose à la multitude et la détermine aux résolutions les plus violentes et les plus soudaines.

Les circonstances de ce complot ont été prouvées par la déposition d'un grand nombre de témoins oculaires. Les pièces se trouvaient dans les mains de Bergoing et de Rabaut-St-Etienne, deux membres de la commission des douze. Bergoing, échappé par la fuite aux poursuites de ses ennemis, a fait imprimer celles dont il était possesseur. Cette divulgation donnait aux jacobins un plus grand intérêt à supprimer les autres : ils s'en saisirent en se saisissant de Rabaut; lui et ses papiers furent anéantis.

Malgré les violences qu'exerçaient les jacobins dans les sections, quelques-unes d'elles étaient venues communiquer à la

convention leurs inquiétudes sur les complots parricides dont elle était menacée. Pour détourner ces témoignages, si nuisibles à leurs projets, les jacobins y envoyaient un plus grand nombre de leurs affidés qui les remplissaient de désordres; les désorganisateurs, à l'aide d'un certain nombre de gens sans aveu qu'ils payaient à quarante sols par séance pour applaudir à leurs motions, et pour huer l'orateur qui voulait les combattre, parvenaient presque par-tout à lasser, à intimider, à mettre en fuite les bons citoyens. Cependant la section de la Fraternité était venue le 23, à la barre de la convention, dénoncer les circonstances du complot qui se tramait à la mairie et à l'évêché. Isnard, qui occupait le fauteuil, fit à ce sujet un discours plein d'énergie. Le rapporteur du comité des douze déclara que le travail de la commission était en état d'être soumis à l'assemblée; c'est précisément ce qu'il importait aux jacobins d'empêcher. Les principaux montagnards prirent successivement la parole pour prouver qu'il était contre les premières règles de la vraisemblance qu'un complot contre trente députés et trois ou quatre mille autres citoyens, eût été discuté dans une assemblée nombreuse, convoquée sans trop de mystère, dans un lieu, pour ainsi dire, ouvert à tout le monde, et dans des termes connus préalablement dans plusieurs sections. 1793. N. st.

Legendre, en proposant un décret qui chargeait les présidens des sections de faire arrêter sur-le-champ quiconque provoquerait la violation de la représentation nationale, ajouta que l'exagération des principes avait bien pu enfanter quelques propos hasardés, et réprimés sur-le-champ, mais que le complot dont on parlait n'exista jamais.

Marat, récriminant, rappela une autre sorte de conspiration moin sanguinaire, mais non moins contraire au bien public, lorsqu'une partie de la convention, pour se soustraire aux sans-culottes de Paris, avait long-temps médité de transférer l'assemblée à Tours.

1793. N. st. 1. Mais toutes les fois que le rapporteur du comité des douze voulut se présenter à la tribune pour être entendu, un vacarme affreux dans les tribunes et dans toutes les avenues de la salle, étouffa constamment sa voix ; il ne put jamais prononcer une seule phrase.

Cependant le péril était imminent : vingt-deux députés allaient être massacrés pendant la nuit, et il était probable que la convention serait dissoute le lendemain, si le comité des douze ne prenait pas des mesures aussi promptes que sévères. Des motifs aussi graves déterminèrent les membres qui le composaient à prévenir les députés proscrits du danger qui les menaçait, et à mettre assez de publicité dans leur avertissement, pour ôter aux conspirateurs l'espoir de surprendre leurs victimes pendant le silence de la nuit. En même-temps, les sections où les jacobins ne dominaient pas, furent invitées à veiller à ce que la république ne souffrît aucun dommage ; et quelques-uns des chefs des conjurés, parmi lesquels on comptait le substitut Hébert et le président de la section de la cité, Dopsent, furent arrêtés au moment où le complot allait éclater. Ces mesures, les meilleures qui pussent être prises dans cet instant, en retardèrent l'exécution de quelques jours ; mais aussi tous les membres du comité des douze augmentèrent la liste des proscrits.

Je ne retracerai pas toutes les scènes déchirantes qu'offrirent, pendant les derniers jours du mois de mai, les séances de la convention, ni l'excès d'audace avec lequel les conspirateurs et leurs satellites aveugles ou imbécilles foulèrent aux pieds les principes les plus universellement reconnus : ce tableau est au-dessus de mes forces. On y verrait les partisans d'Hébert traversant la salle, ayant pour bannière un bonnet couleur de sang, et traînant à leur suite la déclaration des droits de l'homme, voilée d'un crêpe noir ; on y verrait les membres de la commission des douze insultés, dénoncés, pour avoir exactement rempli l'objet dont la convention les avait chargés ; on y ver-

rait le rapporteur de cette commission, demandant envain à être entendu pour justifier sa conduite, luttant à la tribune contre les huées, les hurlemens, mêlés d'injures et de menaces, sans pouvoir proférer deux paroles de suite; et lorsqu'enfin renonçant à faire son rapport, il ne demande qu'à lire une pièce qui doit éclairer la convention, la convention refuser cette clarté qu'on lui présentait. Chaque mot que prononce le rapporteur est coupé par un torrent de vociférations; il succombe après plusieurs heures d'efforts inutiles; le crime triomphe, la vérité se tait. 1793. N. st.

Cette même commission fut jugée sans être entendue, dissoute sans être entendue; ses membres furent dans la suite décrétés d'accusation sans être entendus, conduits à l'échafaud sans être entendus. Non, les tyrans les plus féroces, l'assassin qui tient le fer suspendu sur le sein de sa victime, le tigre qui saisit sa proie palpitante sous ses griffes, ne nous présentent pas un emblême plus frappant d'une lâche cruauté.

On publiait que le tribunal révolutionnaire qui venait de renvoyer Marat en triomphe, allait être supprimé; qu'il en serait créé un autre pour juger les principaux meneurs de la montagne, comme fauteurs des massacres du 2 septembre, et comme provoquant la dissolution de la convention nationale.

Les douze laissèrent échapper peut-être quelques-unes de ces menaces; peut-être aussi les jacobins imaginèrent-ils une attaque chimérique pour autoriser leurs moyens de défense. On n'appelait plus la commission des douze que les décemvirs, et avec ce mot qui souleva, il y a trois mille ans, le peuple de Rome, on soulevait la multitude de Paris.

Les jacobins, arbitres de presque tous les pouvoirs constitués, prétendaient, par l'imposture ou par la violence, contenir les forces qui pouvaient encore leur résister. Voici comment ces deux moyens furent mis en usage dans deux cir-

constances différentes. Le 27 mai, Rafet, commandant du bataillon de la Butte-des-Moulins, avait été requis par l'état-major de former avec sa réserve une haie, sur un escalier qui sert de passage aux députés pour se rendre à la convention. Il était à ce poste, lorsque Marat vint lui demander ce qu'il fesait là. Rafet répond qu'il exécute les ordres qu'il a reçu. Marat lui enjoint de se retirer. Rafet observe qu'il ne peut quitter son poste que par les mêmes ordres qui l'y ont placés. Pendant ce dialogue, Marat lui avait appliqué son pistolet sur la tempe gauche; il le tint dans cette posture pénible pendant dix minutes, sans faire la moindre impression sur un brave homme qui connaissait son devoir. Rafet vint rendre compte de sa conduite à la barre de la convention, qui lui donna des éloges mérités, mais qui ne voulut ou qui n'osa punir l'attentat commis contre lui.

1793. N. st. 1.

Le second fait, relatif à ce même commandant, était plus atroce encore. Le 31 mai, Rafet avait eu ordre de poster son bataillon dans le jardin du Palais-Royal. Bientôt une force armée de vingt mille hommes, qui traînait à sa suite neuf pièces de canon chargées à mitraille, environne ce promenoir public: c'étaient des habitans des fauxbourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau, auxquels on avait assuré que le bataillon de la Butte-des-Moulins, commandé par Rafet, retranché dans le jardin, avait arboré la cocarde blanche et proclamé la royauté. Cette noire calomnie allait allumer la guerre civile dans Paris, au grand contentement des conspirateurs; mais contre leur attente, l'erreur fut reconnue. Les habitans des fauxbourgs voyant leurs camarades avec des cocardes tricolores, s'approchaient insensiblement; on s'explique de part et d'autre, et les soupçons qui s'évanouissent font place aux embrassemens fraternels.

14. Buveurs de sang terrassés dans le Midi.

On venait d'apprendre que Marseille avait terrassé les buveurs de sang; Bordeaux ne les avait pas laissé approcher de ses murs; le Jura et presque tout le Midi se soulevait contre la montagne;

Lyon même avait pris les armes et chassé sa municipalité jacobine ; il ne restait de salut aux désorganisateurs que dans un coup de désespoir. 1793. N. st. 1.

Les factieux rassemblés à l'évêché, dans la nuit du 30 au 31 mai, avaient cassé et recréé le conseil de la commune. La municipalité parut d'abord s'opposer à cette résolution ; mais elle céda bientôt aux ordres des conjurés, qui, se prétendant muni de pouvoirs illimités, venaient de déclarer la ville de Paris en insurrection. A l'instant le jacobin Henriot fut nommé commandant provisoire de la garde nationale parisienne. 55. Journée du 31 mai.

Le 31 mai, à quatre heures du matin, le tocsin sonnait à la cathédrale ; bientôt ce son lugubre fut reproduit au pavillon de l'hôtel-de-ville et dans tous les clochers des paroisses ; la générale est battue dans les principaux quartiers, le canon d'alarme se fait entendre, l'ordre est donné de fermer les barrières ; les citoyens sortent de leurs maisons, persuadés que le feu consume quelques quartiers ; on s'interroge sur les causes de cette alarme, aussi subite que générale ; chacun l'ignore, excepté les conspirateurs et leurs agens. Bientôt on se rassemble en armes dans les corps-de-gardes ; c'est-là que chacun apprend qu'il est, sans le savoir, en état d'insurrection.

Dès les six heures, les députés s'étaient rendus à la convention : leur première opération fut de mander le conseil exécutif, le département et la municipalité, pour rendre compte du mouvement qui se manifestait. Sa force était beaucoup plus grande que les conspirateurs ne l'avaient calculé. Cent cinquante mille hommes sous les armes environnaient le palais national. La masse du peuple, toujours excellente, quand elle n'est pas égarée par une violente passion dont elle n'a pas eu le temps de se défier, protestait hautement que, loin de souffrir la moindre atteinte à la représentation nationale, elle n'était armée que pour la défendre. Cette disposition inattendue embarrassait les con-

1793. N. st. 1. jurés ; d'un autre côté, l'expédition devait commencer par le désarmement du bataillon de la Butte-des-Moulins, qui, depuis long-temps, donnait de l'inquiétude, et qu'on accusait de royalisme. Cette opération terminée, les jacobins auraient publié que les brissotins étaient la cause du massacre ; que c'étaient eux qui avaient fait prendre la cocarde blanche au bataillon qu'on avait été forcé de punir, et le décret d'accusation était enlevé.

Les choses avaient tourné différemment, comme on l'a vu précédemment. Les habitans du fauxbourg Saint-Antoine, arrivés devant la place en face du Palais-Royal, avaient arrêté, quoiqu'on pût leur suggérer pour les pousser à combattre, qu'il convenait auparavant de s'assurer des faits. Quelle fut leur surprise, lorsque leur députation, admise dans le jardin, au milieu du bataillon de la Butte-des-Moulins, trouva la cocarde tricolore à tous les chapeaux et le cri de *vive la république* dans toutes les bouches ! On s'embrassa au lieu de se battre, et le sanglant espoir qu'avaient les jacobins s'évanouit.

Cependant le maire Pache, à la tête d'une partie du comité d'insurrection, s'était rendu à la barre de la convention. Il demandait le décret d'accusation contre les vingt-deux députés proscrits le 10 mars, et contre les membres du comité des douze ; la fixation du prix du pain à 3 sous la livre dans toute la république ; le licenciement de tous les nobles qui occupaient des places ; l'arrestation des ministres Lebrun et Clavière, et la levée d'une armée révolutionnaire de *sans-culottes*, payés à 40 sous par jour jusqu'à la fin de la révolution.

Pendant que ces demandes étaient l'objet de la discussion la plus orageuse, les fabricateurs de l'insurrection instruits, que le projet de faire massacrer les citoyens armés au Palais-Royal avait échoué, crurent encore une fois leur coup manqué. Marat ignorait cette particularité, lorsque pendant les oscillations de la séance il disait, que pour sauver le peuple il fallait

un chef à la république : ses partisans, mieux instruits, couvrirent sa voix ; le moment n'était pas venu. 1793. N. st. 1.

L'assemblée nationale, pour calmer la commotion, avait accordé la suppression de la commission des douze, et une solde de 40 sous à tous les sans-culottes lorsqu'ils seraient de service. Cette condescendance avait produit tout l'effet qu'on pouvait en attendre. Les conspirateurs, qui craignaient que le mouvement populaire ne finît par tourner contre eux, essayèrent, pendant la séance du soir, d'irriter les citoyens qui étaient restés en armes autour de la convention, ou de les séduire en répandant à pleines mains des billets de 5 livres. Puis voyant ces tentatives inutiles, ils prirent le parti de congédier cette incorruptible force armée dont on ne pouvait rien tirer.

Marat, au désespoir, courait à la municipalité, haranguait le peuple dans les rues, exhortait ses complices à des mesures violentes : *Ne désemparez pas de la barre*, disait-il, que toutes vos demandes ne soient décrétées.

L'assemblée de l'évêché avait formé un comité central-révolutionnaire, auquel étaient confiés toute l'action insurrectionnelle et le pouvoir exécutif. La plupart des membres de ce comité n'étaient pas Français : on y voyait les frères Frey, Autrichiens, l'Espagnol Gusman, le Suisse Pache, l'Autrichien Proly, les Belges Pereira et Dubuisson ; il était dirigé par Marat, né à Neufchâtel, et par le capucin Chabot, devenu depuis beau-frère des deux Autrichiens Frey.

Séance du premier juin

Le premier juin le tocsin fut de nouveau sonné ; mais les hommes, fatigués de la veille, ne s'empressaient pas à prendre les armes. La séance de la convention était à peine commencée, qu'on apprit que la municipalité venait de faire arrêter la femme du ministre Roland. Les députés proscrits en conclurent que le cours des forfaits n'avait été que suspendu. Désespérant de leur fortune, ils se réunirent presque tous pour

1793. N. st. 1. prendre, de concert, les mesures qu'ils croyaient nécessaires à leur sûreté, et quelques-uns ne reparurent plus à l'assemblée nationale.

Les conjurés n'étaient parvenus à rassembler leurs cohortes que sur le soir; l'assemblée était levée. Alors le tocsin sonna de nouveau, la générale battit dans tous les quartiers, et ce signal, qui mettait tous les citoyens en mouvement, nécessita une séance de nuit.

Pendant toute la journée dans le comité de salut public de l'assemblée nationale, entraient et sortaient incessamment les membres du comité d'insurrection, soit pour concerter les mesures qu'il fallait prendre, ou pour circonscrire le mouvement populaire dans certaines bornes. Quelques-uns ont pensé qu'il était question de moyens conciliatoires, en éloignant de la convention un certain nombre de membres des deux partis qui montraient le plus d'éloignement pour une réunion.

On sait que, dans Athènes, des rivalités entre deux citoyens puissans, Aristide et Thémistocle, mettaient à chaque instant la république à deux doigts de sa perte. Lorqu'Aristide ouvrait un avis, Thémistocle, qui le jugeait bon, le combattait cependant, parce qu'il venait d'Aristide. Cet homme vertueux s'écria un jour dans l'assemblée du peuple : *Athéniens, vous ne serez tranquilles et heureux que quand vous aurez condammé à l'ostracisme Thémistocle et moi.* Cet exemple pouvait être imité, si ceux des membres des deux côtés de la convention dont les haines étaient les plus connues, s'étaient offerts d'eux-mêmes à donner leur démission; mais les montagnards étaient bien éloignés de donner l'exemple de cette magnanimité. La proposition en fut cependant faite à la convention; mais Roberspierre la recut avec un ris moqueur, comme un piège tendu aux patriotes.

Le comité d'insurrection se présenta à la barre, sous le titre

de députation de toutes les autorités constituées de la commune et du département de Paris; il demandait non-seulement la proscription des vingt-deux députés, réclamée précédemment, mais qu'Isnard, Fonfréde, Ducos et Dussaux fussent enveloppés dans cette condamnation. Legendre opinait à faire consigner chez eux tous les députés qui avaient voté l'appel au peuple; les seuls maratistes pouvaient faire entendre leur voix. Quelqu'un proposa qu'il fût décrété que, dans trois jours, le comité de salut public présenterait un rapport sur les moyens de réprimer les ennemis extérieurs et intérieurs de la république, et que, dans le même espace de temps, la municipalité fournirait les piéces à l'appui des dénonciations qu'elle fesait contre les députés dont elle demandait la condamnation. Ce tempérament fut reçu par le côté droit avec d'autant plus de faveur, qu'envisagé sous un point de vue dilatoire, c'était un calmant qui pouvait assoupir la malveillance; mais les jacobins avaient d'autres idées. 1793. N. st. 1.

Le 2 juin, le crime, aidé de l'erreur, triompha. Dès le matin, le tocsin se fesait encore entendre. Les citoyens, sous les armes, s'étaient rendus dans les places où leurs bataillons avaient coutume de s'assembler. La direction de la force publique appartenait au jacobin Henriot, nommé le 31 mai, par les conjurés, commandant provisoire de la garde nationale. Il distribua les bataillons de manière que ceux où les jacobins abondaient étaient portés dans les environs du palais national, tandis qu'on avait écarté les corps armés dont on connaissait la disposition à défendre l'intégrité de la représentation nationale. A cette disposition, les conjurés en avaient ajouté une autre. Trois mille sans-culottes levés par les jacobins, sous prétexte d'être employés à la guerre de la Vendée, étaient cantonnés depuis quelque temps à la proximité de Paris. On les fit venir pendant la nuit, et on en plaça une partie aux portes de la convention, sans qu'elle en fût prévenue. Le comité d'insur- 56. Journée du 2 juin.

1793. N. st. 1.

rection manifestait son autorité par une foule d'arrestations, et intimait de rechef ses ordres à la convention nationale, lorsqu'une multitude de femmes assaillirent toutes les avenues de la salle des séances. A ces furies succèdent des hommes armés de bâtons et de piques : la salle est entièrement investie. Les députés qui veulent sortir pour quelques besoins sont insultés, et même frappés : plusieurs rentrent avec leurs habits déchirés. Ceux que la curiosité rapprochait des fenêtres pour voir ce qui se passait au dehors sont couchés en joue par les insurgés.

Tous ces faits, dénoncés à la convention, furent sur le point de rompre le complot ; il ne tenait qu'à un fil lorsque plusieurs montagnards, qui n'étaient pas sans doute dans le secret, s'indignant de cet excès d'audace, demandèrent la tête de Henriot ; mais leurs collègues détournèrent habilement le coup.

Barrère, rapporteur du comité de salut public, rendant le compte dont on l'avait chargé la veille, déclarait que sans avoir examiné les charges contre les accusés, il proposait la suspension de leurs pouvoirs. Plusieurs consentaient généreusement de faire ce sacrifice à la tranquillité publique. Barbaroux, dans un discours brûlant de patriotisme, protestait de se dévouer tout entier au salut de son pays : Prononcez, mes collègues, disait-il, que ma suspension est nécessaire, et j'obéirai. Faut-il ma vie pour le salut public ? qu'un décret soit rendu, et je suis prêt à mourir. Mais les conspirateurs ne se contentaient pas de l'éloignement des proscrits, l'effusion de tout leur sang pouvait seule assouvir la rage jacobinique. On vit Marat, Chabot, Billaud-Varennes s'élever avec fureur contre cette proposition conciliatrice. Ce fut en vain que Cambon reprochait aux maratistes leur rage implacable, leur soif inaltérable du sang de leurs collègues ; ce fut en vain qu'une partie de la *montagne* s'élevait contre l'autre ; rien ne pouvait déterminer Marat, Danton et Roberspierre à relâcher leur proie, et ils avaient la force pour eux.

La crainte d'être guillotiné n'avait pas encore rangé Barrère parmi les buveurs de sang. Il se distingua dans cette lutte par un discours qui aurait eu du succès si la passion avait permis aux conjurés d'entendre le langage de la raison. 1793. N. st. 1.

« Ce n'est pas à des esclaves à faire des loix : la France entière repousserait celles que nous proposerions au milieu des bayonnettes. Le peuple est trompé : la tyrannie qui nous assiège ici est celle d'un comité composé d'étrangers. Je disais hier au maire : Un grand crime a été commis, et c'est celui de la commune. Il me répondit que la commune était elle-même sous le joug du comité d'insurrection, dans lequel se trouvaient jusqu'à des Anglais. 57. Discours de Barrère.

» un banquier de Paris, qui a des correspondances avec Calonne, vient d'acheter pour dix millions de papier sur l'étranger ; pour faire gagner ces papiers, il fallait exciter des troubles ; c'est ce qu'on a fait..... Ils sont bien coupables ceux qui, au lieu de faire partir des bataillons pour la Vendée, les emploient à ce mouvement ! ils sont bien coupables ceux qui, dans ce moment, distribuent des assignats aux troupes qui nous assiègent !

» Peuple, on vous abuse. Un prince anglais occupe le camp de Famars, et ses émissaires sont au milieu de vous. Représentans du peuple, ordonnez votre liberté ; faites baisser devant vous les bayonnettes qui vous entourent ».

Barrère demande que l'assemblée lève la séance.

Pendant ce discours, les chefs des jacobins paraissaient dans la plus vive inquiétude : ils savaient qu'un rien soulève le peuple, et un rien l'appaise. On voyait Marat s'agiter, sortir, entrer, donner des ordres aux aides-de-camp de Henriot : on voyait Roberspierre dans la fièvre de l'effroi ; il était perdu s'il succombait dans cette circonstance.

1793. N. st. 1. Danton arrêta l'effort de l'indignation qui commençait à éclater dans la grande majorité de la convention, en demandant que la séance fût simplement suspendue, et que l'assemblée sortît toute entière pour connaître par elle-même si les troupes qui l'environnaient étaient destinées à la garantir des violences, ou pour lui en faire.

58. Promenade des députés dans le jardin des Tuileries.

On obéit à cette impulsion : il ne resta dans la salle que quelques jacobins qui avaient des mesures à concerter en secret. Hérault-Sechelles, à qui son rôle était probablement dicté, marchait à la tête des représentans. Les premières sentinelles, à la lecture du décret, n'opposent aucune résistance. On arrive dans la cour ; on s'avance à travers d'une triple haie de bayonnettes, de sabres et de piques, jusqu'à la barrière qui fait face à la place du carrousel. Là étaient Henriot, ses aides-de-camp, un détachement de cavalerie et une batterie de canons chargés à mitraille. Le président Hérault-Sechelles lit le décret qui vient d'être rendu. Henriot, son chapeau sur la tête, répond : Je ne connais que ma consigne. La convention ne sortira pas ; et sur de nouvelles instances, fesant reculer son cheval de quelques pas, il crie : Aux armes ! canonniers, à vos pièces. Les officiers de l'état-major mettent le sabre à la main, quelques fusiliers couchent en joue les membres de la convention. Le président, au lieu de braver le danger, qui, peut-être, n'était pas excessif, tourne à gauche : les députés le suivent. On se présente à l'issue qui débouche vers la cour des écuries ; la même résistance est opposée. La convention, obligée de se replier, passe de nouveau sous le vestibule du palais national, entre dans le jardin, se dirige vers la porte du côté de la Seine ; elle éprouve un nouveau refus. Elle longe la terrasse pour sortir par le pont tournant ; elle fait pour la quatrième fois l'expérience que, cernée de tous côtés par les troupes municipales, le palais national était sa prison.

Pendant que le président, après avoir vainement harangué les soldats

soldats qui gardaient le pont-tournant, se rapprochait de la grande allée, on vit au milieu des bosquets sortir et s'avancer précipitamment vers le grouppe que formait la convention, environ cent coupes-jarrets, revêtus de sales lambeaux, et qui ressemblaient à des forçats échappés des galères : Marat les conduisait. Chacun s'approchait pour connaître l'objet de cette étrange ambassade, lorsque Marat, montrant de la main son escorte, s'écria de toute la force de sa voix : Mandataires du peuple, je vous ordonne en son nom de vous rendre à votre poste, et d'y reprendre vos fonctions. 1793. N. st. 1.

Il fallut se soumettre aux ordres de ce peuple, et se rendre, entre les bayonnettes et les piques, dans le temple où les conspirateurs, pour consommer leur sacrifice, n'attendaient que les victimes dévouées.

La convention était à peine rentrée dans le lieu de ses séances, que les portes en furent de nouveau gardées par des volontaires étrangers. Couthon, joignant l'ironie à l'insulte, osa bien dire à l'assemblée : Vous devez être maintenant convaincus que vous jouissez pleinement de votre liberté. Il proposa ensuite le décret d'arrestation contre Gensonné, Vergniaux, Guadet, Brissot, Buzot, Barbaroux, Salles, Louvet, Gorsas, Péthion, Chambon, Birotteau, Lasource, Lanjuinais, Grangeneuve, Lesage, Valazé, Lehardi, Lidon, et les membres de la commission des douze. 59. Decret d'arrestation contre les députés proscrits.

Levasseur, (de la Sarthe) à la tribune, s'était déchainé, avant le discours de Barrère, contre les proscrits, et leur prodiguait, dans un langage à moitié barbare, les injures les plus grossières. Chacun écoutait avec stupeur.

En vain quelques membres de la droite déclaraient que, n'étant pas libres, ils avaient perdu la faculté d'opiner. Le décret est mis aux voix ; la *montagne* et les tribunes se lèvent à-la-fois. La majorité restait immobile. Le président eut cependant la mauvaise foi de déclarer que le décret était prononcé. On

voulut protester, la voix des opinans fut repoussée par les huées des tribunes, par des menaces et des injures.

1795. N. st. 1.

Tandis que les deux factions jacobines consommaient leur odieuse machination, plusieurs députés proscrits s'étaient réunis chez Guadet pour délibérer sur les moyens d'y mettre obstacle. Trompés par le faux rapport d'un ami mal informé, qui les assura qu'on égorgeait leurs collègues, et persuadés que toute résistance était inutile, ils n'entreprirent point de s'opposer au décret d'arrestation.

On a prétendu que si la majorité de la convention, lorsque Henriot lui envoya ses ordres, l'avait condamné à mort, le peuple eût exécuté le décret. Il est certain que la plus grande partie de la garde parisienne n'avait pris les armes que pour la défense de la représentation nationale; mais, comme on l'a vu précédemment, Henriot avait disposé les bataillons de manière que ceux dans lesquels les jacobins avaient le plus de partisans environnaient seuls le palais national; d'ailleurs, toute communication était interceptée entre l'intérieur de la salle et le dehors. On voyait la salle environnée de la force armée, mais on ignorait le véritable objet des délibérations; la plupart même de ceux qui furent témoins de la ridicule procession des députés dans le jardin des Tuileries n'en concevaient pas le motif.

Cette séance, ou plutôt ce siège mal soutenu par la convention contre une armée de brigands, au milieu d'un peuple immense, auquel les approches du palais national étaient interdites, ne finit qu'à dix heures du soir. Les sentinelles, dont la consigne n'était pas levée, s'opposaient encore à la sortie des députés; il fallut attendre qu'il plût au commandant Henriot de permettre aux représentans, après une réclusion de douze heures, d'aller prendre chez eux un peu de repos.

60. Suites de l'insurrection du 2 juin

Les conspirateurs, après avoir si souvent échoué, s'applaudirent de ce premier triomphe; mais bientôt ils redoutèrent

l'effet que la nouvelle de leurs succès produirait dans les départemens. En conséquence, plusieurs journalistes furent arrêtés ; on suspendit les communications, on ouvrit à la poste les lettres suspectes ; et pendant cette stagnation de nouvelles, on fabriquait dans les ateliers de l'imposture plusieurs récits mensongers des événemens du 31 mai et du 2 juin, et on se hâtait de les répandre avec profusion sur la surface de la république. 1793. N. st. 1.

Les jacobins se distinguèrent par ces déjections calomnieuses. J'ai devant les yeux deux adresses envoyées par eux à cette époque, l'une intitulée : *Les Parisiens à leurs frères des départemens*, et l'autre : *Adresse des Parisiens aux Français*. Tout était faux dans ces deux pièces, jusqu'aux titres qu'on leur avait donné. L'imposteur qui les avait rédigées, pour répandre plus de croyance sur son récit, les attribuait aux Parisiens ; il les insultait de la manière la plus grave, en s'efforçant en vain de les associer à des forfaits qu'ils avaient en horreur.

Il y eut une autre adresse publiée dans les départemens au nom des jacobins, rédigée par Camille Desmoulins, en date du 10 juin, où l'on soutenait qu'il fallait, sans preuves, immoler *les vingt-deux ;* qu'il ne faut point de preuves contre des conspirateurs ; et l'on citait, pour appuyer cette doctrine, la mort des complices de Catilina, ordonnée par Cicéron.

Ainsi, après la journée du 31 mai, les jacobins, maîtres de toutes les forces physiques de l'état, violentaient la renommée pour s'emparer de sa force morale : les droits de la liberté furent anéantis. La convention nationale a contemplé une foule de ses membres successivement traînés à l'échafaud. Les citoyens de Paris, qui ont subi honteusement le plus abominable joug, les départemens, qui ont eu la faiblesse de ne pas réclamer la liberté de leurs mandataires, ont vu leurs concitoyens, leurs amis, leurs parens traînés par milliers au supplice ; la Loire

roulant plus de cadavres que de cailloux, la Saône et le Rhône changés en des fleuves de sang, Vaucluse en fontaine de larmes, Bordeaux, Nantes et Marseille en tombeaux, Paris, Arras, Strasbourg en boucheries humaines, Lyon en ruines, toutes les propriétés ravagées, tous les liens de la société rompus, la vertu par-tout proscrite, le vice par-tout triomphant, et leur infortunée patrie ne présentant plus qu'une vaste scène de calamités dont les longues pages de l'histoire ne fournissent point d'exemple, même dans les proscriptions d'Octave ou dans les caprices de Néron,

1793. N. st. 1.

61. Conduite des députés proscrits.

La vérité pénétrait néanmoins dans les départemens, malgré les entraves dont les jacobins l'avaient environnée, et quelques-uns jetaient des cris de vengeance. Les autorités constituées d'un grand nombre de départemens s'étaient réunies contre cette sanguinaire et anarchique société.

Si, par un mouvement spontané, la majorité de la république française avait pu marcher sur Paris, exiger, d'une part, la liberté des représentans arrêtés, et leur réintégration dans le sanctuaire des loix, et de l'autre la punition exemplaire de ceux qui avaient violé la convention, toutes les factions étaient à la fois anéanties sous la massue nationale ; mais la grandeur même de cette opération la rendait d'une exécution chimérique : il était impossible que le même esprit animât tous les départemens, lorsque, pendant près d'une année entière, on avait semé la division entre les administrateurs et les administrés, entre les pauvres et les riches. Un mouvement unanime pouvait tout sauver, un mouvement partiel pouvait tout perdre ; dans le premier cas, la guerre civile était évitée, dans le second, elle était allumée.

Pour donner un point d'appui aux opérations départementales, il fallait, ou que les députés proscrits se rendissent dans un même lieu, ou que tous restassent à Paris. En prenant le

premier parti, non-seulement ils auraient écarté d'eux ce qui donne l'air d'une fuite, mais, s'entourant de la considération d'une retraite, le lieu qu'ils auraient choisi pour se rassembler aurait été le *mont sacré;* l'avantage de leur nombre, auquel l'imagination attache toujours une idée d'importance, leur eût donné une vaste influence. 1793. N. st. 1.

En restant tous à Paris, ils auraient embarrassé les ennemis qui les tenaient sous leurs poignards. S'il avait fallu frapper pour la première fois tant de législateurs en un seul jour, juges et bourreaux auraient peut-être refusé ce périlleux office; c'est par leur nombre que les soixante et treize députés incarcérés dans la suite, évitèrent la guillotine que leur destinait Roberspierre.

Mais parmi les députés mis en arrestation le 2 juin, les uns déployèrent l'étendard de la guerre dans le département du Calvados, tandis que les autres gardaient leur prison lorsqu'ils pouvaient s'échapper. La conduite des uns donna l'air d'une révolte à la conduite des autres; les mouvemens hostiles de ceux qui étaient sortis de Paris s'imputaient à ceux qui y restaient, et ces mouvemens n'ayant pas été heureux, on devait prévoir que les jacobins ne respecteraient pas la vie de ceux qu'ils avaient chargés de chaînes.

Cette conduite peu mesurée est une preuve que les députés proscrits par les jacobins, unis ensemble par les mêmes principes, n'avaient fait aucun complot, même contre les ennemis qui les opprimaient : leur mémoire n'a aucun besoin de cette preuve de leur innocence; mais la vie de tant de milliers de citoyens, dont l'échafaud fut dressé après le leur, avait besoin d'une conduite plus habilement concertée.

Les jacobins, maîtres de tous les ressorts du gouvernement et des communications, prévinrent aisément des insurrections partielles, d'ailleurs très-mal combinées. La plupart des mé-

НАРОДНА БИБЛИОТЕКА БЕОГРАД

1793. N. st. 1. contens furent désarmés par la terreur, par la force ou par la corruption; ils signalèrent ensuite comme conspirateurs tous ceux qui n'étaient pas partisans de l'anarchie que la *montagne* voulait introduire en France.

A Lyon, à Marseille, à Bordeaux, les mécontens étaient nombreux; quelques royalistes, qui profitaient de toutes les crises de la révolution pour ramener la France à un autre gouvernement, se mêlaient aux républicains, ennemis des désorganisateurs. L'affaire du 2 juin ne fit qu'exaspérer les esprits, déjà révoltés des entreprises des jacobins; tout le Midi était en feu; il fallut armer la France contre la France; des torrens de sang furent répandus.

De ce mêlange accidentel de royalisme caché et de républicanisme mécontent, les jacobins firent éclore un système de dénonciation aussi nouveau que contradictoire; ils accusèrent à la fois leurs ennemis d'être royalistes et fédéralistes, comme si ces deux espèces de gouvernemens n'étaient pas exclusifs l'un de l'autre; et, sous cette double dénomination, furent par eux foudroyés, noyés ou guillotinés, tous ceux qui n'approuvaient pas leur système anarchiste et déprédateur.

61. Le crime de fédéralisme inventé par les jacobins.

Qu'est-ce donc que ce fédéralisme qui conduisit à l'échafaud tant d'infortunés? Toutes les fois que les tyrans ont voulu dévaster la terre par des proscriptions; toutes les fois qu'il leur a importé d'étouffer la voix de la raison et de la vertu; toutes les fois qu'ils ont imposé une taxe de sang sur toutes les provinces, sur toutes les communes, sur toutes les familles de leurs états, on les a vu recourir à certaines dénominations oiseuses, qui, répétées sans cesse et jamais expliquées, semblaient désigner de grands crimes, et n'étaient réellement que le prétexte des assassinats. La funeste puissance de ces expressions magiques est un vieux secret d'oppression, une tradition de tyrannie que les bourreaux de l'humanité se sont transmise de siècle en siècle, et que les auteurs des récentes calamités de la France avaient pu

recueillir dans l'histoire des persécutions civiles et religieuses. Aisément la crédulité reçoit l'illusion fatale que ces noms mystérieux sont destinés à produire; moins on comprend, plus on soupçonne; l'ignorance hait avec fanatisme, elle égorge avec fureur. 1793. N. st. 1.

63. Du gouvernement fédératif.

Les peuples ont connu jusqu'ici deux manières d'exister en république; les uns se sont divisés en plusieurs petits états, dont chacun est intérieurement gouverné par les loix particulières qu'il lui plaît de se donner, mais qui tous sont réunis dans leurs moyens de défense contre les ennemis du dehors; c'est ce qu'on appelle une ligue fédérative : tel est le gouvernement des États-Unis de l'Amérique septentrionale. Les autres ne forment, à tous égards, qu'un seul état, gouverné par les mêmes loix, par un système commun d'établissemens et d'autorité qui embrasse la république entière : tels sont les gouvernemens de Venise et de Gènes. C'est dans ce sens que la convention nationale avait déclaré, dès le commencement de sa session, que la république française était une et indivisible.

Le fédéralisme signifie donc une forme de gouvernement semblable à celui des cantons helvétiques; et c'est dans ce sens que la convention avait proscrit les fédéralistes. Mais comme les mots de fédération et de fédérés désignent aussi, dans l'usage commun, une réunion politique, une association qui a pour objet quelque besoin général de la patrie, et que d'ailleurs les mots de *fédération*, de *fédérés* ont beaucoup de rapport avec celui de *fédéralisme*, à peine les jacobins virent-ils quelques départemens se confédérer, non pas pour former des états séparés, mais pour employer leurs efforts communs contre la dévorante anarchie, qu'ils s'écrièrent avec une impudente astuce : voyez-vous comme ils sont confédérés ? voyez-vous la fédération ? voyez-vous le fédéralisme ? Eh bien ! c'est avec cette affreuse équivoque que l'on a enfermé ou assassiné des millions de républicains.

1793. N. st. 1.

Toute adresse, toute pétition, tout écrit, toute parole qui n'était pas un éloge du 31 mai, fut appelé fédéraliste.

Tout ce qui, soit avant, soit après cette journée, avait été dit ou écrit contre la municipalité de Paris, contre Hébert, contre Marat, contre Roberspierre, fut appelé fédéralisme.

Tous ceux enfin qui luttaient avec quelque courage contre les progrès de la désorganisation de la France, furent traités de fédéralistes, et comme tels, on leur donna des fers ou la mort, en vertu de l'unité et de l'indivisibilité de la république.

64. Protestation de soixante-treize députés.

Immédiatement après l'insurrection du 2 juin, le comité de salut public fit publier une adresse insidieuse, pour calmer, ou comme il le prétendait, pour éclairer le peuple. La majorité de la convention fut indignée de la fausseté que respirait cette adresse. Plusieurs représentans protestèrent, avec véhémence, contre l'état d'humiliation auquel ils se voyaient réduits; d'autres, pour donner plus de solemnité à leur opinion, s'étant assemblés en particulier, peignirent, dans une adresse à leurs commettans, les événemens du 2 juin comme ils s'étaient passés; ils offraient le tableau le plus frappant du despotisme dont ils avaient été écrasés; ils en fesaient sentir les conséquences, et finissaient par déclarer qu'ils ne prendraient plus aucune part aux délibérations d'une assemblée où tous les principes étaient ouvertement violés.

Cette protestation fut signée par soixante-treize députés, quelques jours après l'arrestation de leurs collègues; mais elle fut long-temps secrette, parce que le comité de salut public n'avait pas encore fait son rapport sur les représentans incarcérés; et comme ce rapport ne parut jamais, on n'eut connaissance de cette pièce, que parce qu'elle fut trouvée dans les papiers d'un député, auquel on fesait le procès. On verra, dans la suite, comment cet événement entraîna l'incarcération de tous les signataires.

1793. N. St. 1.

65. La ville de Paris livrée aux jacobins.

Après la journée du 2 juin, la ville de Paris fut entièrement livrée aux jacobins. Les assemblées de sections étaient remplies des émissaires de cette société. Dans quelques-unes, les bons citoyens furent chassés avec violence ; on déclara que la souveraineté appartenait aux sans-culottes ; leurs agens s'emparèrent du bureau, et sous le nom des citoyens de la section, prirent sans obstacles les arrêtés qui leur convenaient : ce fut ainsi qu'Henriot fut proclamé commandant général de la garde parisienne ; dans d'autres, on prolongeait la séance pendant toute la nuit ; et lorsqu'après dix heures, les citoyens honnêtes s'étaient retirés, d'après le texte de la loi, qui enjoignait pour cette heure la clôture des assemblées communales, les intrigans rouvraient la séance, rapportaient les arrêtés précédemment pris, en prenaient de nouveaux, qu'ils présentaient à la convention comme le vœu général.

Quoique ces pratiques criminelles eussent été dénoncées à la convention ; quoique des députations de sections y vinssent fréquemment protester contre ce qu'une autre députation de la même section avait demandé la veille, la faction qui dominait n'avait garde de remédier à un abus sur lequel, au contraire, elle se flattait de cimenter sa puissance en paraissant l'environner du concours des citoyens. Les assemblées devinrent insensiblement désertes, lorsque les meneurs craignant que les sans-culottes eux-mêmes ne fussent éclairés sur les suites d'une déprédation générale qui, menaçant à la fois toutes les ressources de la France, annonçait de loin la destruction de tous les moyens qu'avait l'homme laborieux pour subsister, et la famine la plus épouvantable, firent entendre à la multitude que les gens riches ou aisés, et les gens instruits, n'étaient pas moins suspects que les prêtres et que les nobles. Chacun craignit les effets de cette fatale suspicion, chacun s'isola ; mais les départemens, plus éloignés du cratère volcanique, montraient un plus grand caractère.

1793. N. st. 1.

Quelques-uns portèrent, jusqu'à la barre de la convention, de très-énergiques remontrances; d'autres délibérèrent sur la convocation des assemblées primaires; il en était qui proposaient de ne plus faire parvenir à Paris les contributions publiques, tandis que plusieurs s'armaient contre les jacobins.

66. Un grand nombre de départemens se coalisent contre les jacobins.

Les villes de Bordeaux et de Marseille avaient donné le signal de la résistance à l'oppression. Il avait été si bien reçu, que ces deux grandes cités semblaient le foyer d'une coalition départementale, qui, dans son vaste contour, embrassait, d'un côté, Nîmes, Montpellier, Narbonne, Perpignan, Toulouse, Montauban, Angoulême, Clermont, Limoges, Moulins; et de l'autre, Aix, Lyon, Bourg, Lons-le-Saulnier, Besançon, et presque tout le département du Jura; elle menaçait d'écraser de sa masse les partisans de l'anarchie. On s'attendit quelque temps à Paris à une explosion, dont les suites pouvaient donner un autre cours à la révolution. Mais les deux sections jacobines qui prévoyaient cet obstacle formidable, avaient pris des mesures pour y paret, en fesant passer d'avance dans ces départemens tous leurs adeptes qui n'étaient pas indispensablement nécessaires dans la capitale.

D'ailleurs, investis de toute l'autorité du gouvernement, ils avaient dans leurs mains le commandement des armées et la manufacture de papiers qui les payaient. Les départemens, au contraire, n'ayant aucun point de réunion qui centralisât leurs efforts, manquaient encore de numéraire pour faire marcher leurs forces. Les rebelles, armés de tous les pouvoirs qu'ils avaient usurpés, réduisirent les départemens, comme ils avaient subjugué la convention et la capitale.

Le moyen qui leur réussit toujours fut d'armer les pauvres contre les riches. Des hordes de sans-culottes, auxquels le pillage des plus riches propriétés était offert comme le prix de leurs exploits, étaient levés, habillés, armés, comme par miracle,

au moyen des assignats que le comité de salut public prodiguait à son gré, avec une profusion sans mesure. 1793. N. st. 1.

A la vue de ces bandes indisciplinées, tout-à-fait semblables à ces barbares habitans du Nord qui dévastèrent la France dans le cinquième siècle, Marseille et Bordeaux ouvrirent leurs portes. Leur soumission n'adoucit pas des tigres altérés de carnage. L'or, l'argent et les marchandises précieuses des habitans devinrent la proie des prétendus patriotes. Le sang des Marseillais et des Bordelais fut versé à flots; mais au moins ils évitèrent l'entière destruction dont on menaçait ces villes, et qu'éprouva Lyon pour s'être vainement défendu.

67. Rassemblement dans le Calvados; il n'était pas composé de royalistes.

Le rassemblement qui embarrassait le plus les jacobins, était celui qui se formait dans les environs de Caen, où s'étaient retirés plusieurs députés proscrits. On le dissipa, non sans peine; mais cette peine eût été infructueuse, si le département du Calvados eût été royaliste, comme on le disait à la convention; il se serait réuni avec les mécontens de la Vendée, dont les forces étaient alors considérables. Cette réunion les mettait en mesure de dominer dans la Bretagne et dans la Normandie, et peut-être de donner des loix à la convention.

68. Guerre de la Vendée.

Je n'ai encore parlé qu'accidentellement de cette guerre de la Vendée, dont les cruelles circonstances jettent la teinte la plus lugubre sur la révolution de France.

Le sanglant théâtre de cette insurrection, situé entre la Loire et la Charente, s'étendit le long de la mer entre ces deux rivières, dans la plus grande partie de l'ancienne province connue sous le nom de *Poitou*. Ce pays, également riche en bleds et en pâturages, fournissait des subsistances aux départemens voisins; il en envoyait même jusqu'au centre de la France. Les habitans de ce canton, favorisé de la nature, ne songeaient point à augmenter leurs richesses par un commerce étranger, auquel [illegible] le gissement de leurs côtes. Ils ne lui devaient qu'une

faible partie de leur opulence ; on n'y connaissait que des manufactures grossières.

1793. N. st. 1.

69. Causes de cette insurrection.

Quelque peinture séduisante qu'on ait fait dans les livres, de la simplicité de mœurs attachée à la vie pastorale et à la culture des champs, et malgré tous les préjugés qui semblent attribuer la plupart des vices des hommus vivans en société aux relations commerciales, il n'est pas moins vrai que ces relations tendent à adoucir les mœurs du peuple, à étendre la sphère de ses idées et de ses connaissances, et à multiplier les douceurs de la vie ; tandis que les peuples isolés, et qui s'occupent uniquement de la culture de leurs champs ou de l'éducation de leurs troupeaux, conservent non-seulement une certaine rudesse sauvage, mais semblent avoir renoncé au don précieux que nous a fait la nature, en nous donnant les moyens de perfectionner notre entendement et de contribuer au bonheur des autres.

Dans ce pays, les cultivateurs n'ont point de vices essentiels ; mais ils sont grossiers, ignorans, et faciles à s'enflammer lorsqu'on leur parle au nom du ciel.

Accoutumés, depuïs un grand nombre de siècles, au gouvernement monarchique, jouissant dans leurs foyers d'une vie douce et tranquille, ils ne connurent d'abord la révolution que par les rapports que leur en fesaient les nobles et les prêtres établis parmi eux. Ce qu'on appelait ailleurs des chaînes qu'il fallait rompre, était pour eux des habitudes, auxquelles un long usage les avait façonnés ; loin d'embrasser l'égalité politique qu'on proclamait dans le reste de la France, ils la croyaient contraire à la subordination patriarcale, qui, des familles particulières, passa dans la société pour servir de frein au crime audacieux, et de rempart à la vertu persécutée.

Lorsque l'assemblée constituante détruisit les barrières qui séparaient la noblesse et le clergé de la masse du peuple, elle

sieurs individus de ces deux castes se réfugièrent dans un département qui n'avait presque aucune relation avec le reste de l'empire, et dans lequel ils pensaient que ces barrières seraient respectées. Les loix qui intéressaient ces deux premiers ordres étaient reconnues en apparence, mais on ne les exécutait pas. 1793. N. st. 1.

Les seigneurs, éclairés par l'expérience, employaient leurs richesses et leur crédit à l'avantage de leurs vassaux; et les prêtres dont le patrimoine était maintenu, prêchaient la conservation d'un ordre de choses qui les favorisait.

Le peuple, bon et crédule, jouissait du présent sans songer à l'avenir. Il tenait sur-tout à sa religion par des liens qui semblaient attachés à la nature de ce sol. Sur ce terrein si longtemps abreuvé du sang français répandu par torrens, Richelieu, plus audacieux, mais non moins scélérat que Roberspierre, avait ouvert dans le dernier siècle les artères des protestans. C'est dans ces contrées que sa persécution cruelle réduisit les Rochelois à briser les ossemens des cimetières pour en former un pain, détrempé de leur sang et de leurs larmes. Ces horreurs devaient être renouvelées sous nos yeux.

Les habitans du pays, en conservant leurs anciens usages, ne voulaient que se soustraire aux maux qu'ils envisageaient dans l'insurrection générale de la France. Le peu d'individus qui, parmi eux, savaient lire et écrire, étaient attachés par leurs emplois ou par leurs occupations aux deux castes dont la constituante brisait les antiques privilèges. Il fut aisé à des hommes animés par un ressentiment implacable, de persuader à une multitude de cultivateurs paisibles et ignorans, que le but de ceux qu'ils appelaient des séditieux, était d'enlever les uns après les autres toutes les bases qui soutenaient l'organisation politique de la France, et de la livrer au terrible fléau de l'anarchie. Les motions incendiaires qui se fesaient dès-lors à la tribune des jacobins, et qui semblaient annoncer cette affreuse

1793. N. st. 1.

explosion, donnaient quelque poids à des conjectures qui ne se sont que trop réalisées, et que l'intérêt particulier des prêtres et des nobles ne manquait pas de revêtir des couleurs qu'ils savaient devoir faire le plus d'impression sur ceux qu'ils avaient à persuader.

Ces prêtres et ces nobles entretenaient des intelligences très-actives avec ceux de leurs ordres répandus dans toutes les provinces, et présentaient à leurs espérances le Bas-Poitou comme un point de ralliement que la nature semblait avoir placé tout exprès dans le voisinage de l'Angleterre, pour le rétablissement futur des prérogatives que toutes les autres parties de la France proscrivaient.

Ils s'aperçurent bientôt que l'enthousiasme avec lequel l'assemblée constituante avait frappé ces privilèges gigantesques se refroidissait vers la fin de la session, et que la cour qui s'agitait pour regagner le terrain qu'elle avait perdu, desirait leur secours. Ces circonstances augmentaient leur haine pour la révolution, et relevaient leurs espérances.

Dans le même temps, un mécontentement, produit par les mêmes causes, se répandait dans la Basse-Bretagne.

La Bretagne était la province de France où ce qu'on appelait le tiers-état avait embrassé avec plus de chaleur les principes de la révolution. D'un côté les Bretons étaient courbés par leurs seigneurs sous un joug despotique et avilissant, et de l'autre le droit qu'ils avaient d'entrer dans les Etats de la province, en agrandissant à quelques égards leurs idées, rendait plus pénible le poids de leur servitude. Mais s'ils détestaient les nobles qui les opprimaient, attachés à la religion de leurs pères, ils respectaient les ministres du culte, qui les consolaient dans leurs peines, et qui prêchaient une morale gardienne des mœurs publiques.

Lorsque les biens du clergé furent déclarés propriété nationale, la plupart des prêtres ne manquèrent pas de faire envisager cette mesure comme le premier pas vers la destruction de la religion catholique : les loix contre les prêtres réfractaires augmentèrent leur défiance à ce sujet, et les entreprises des jacobins les changèrent en certitude. Alors le peuple détesta le régime républicain, et pour s'y soustraire, on le vit disposé à se lier avec les Anglais qu'il avait toujours méprisés. 1793. N. st. 1.

Telle est l'influence terrible des idées religieuses sur un peuple ardent et simple, que toute autre passion se tait devant elle ; pour conservet leur culte, les Bretons se seraient soumis de nouveau au joug des nobles qu'ils venaient de briser.

Ce fut parmi eux que se formèrent ces chouans, dont peu de personnes connaissent l'origine. 70 Origine des chouans.

Avant la révolution, le commerce du sel se fesait librement dans la Bretagne et dans le Maine, et cette denrée de première nécessité s'y vendait à très-bon compte. Le sel était très-cher, au contraire, dans la Normandie, qu'on appelait pays de grande gabelle. Personne n'ignore quelle légion de maltotiers employaient les fermiers-généraux, pour interdire l'entrée frauduleuse du sel breton dans les pays qui environnaient cette province, mais sur-tout dans la Normandie.

Le grand avantage que ce commerce interlope produisait aux acheteurs et aux vendeurs, avait formé des compagnies nombreuses de contrebandiers, qui guerroyaient quelquefois ouvertement avec les troupes des fermiers-généraux.

Ces contrebandiers, joignant la ruse à l'audace, plaçaient dans les pays qu'ils parcouraient ordinairement, des personnes affidées, qui, sans partager leurs périls, avaient part à leurs profits. Le rôle de ces investigateurs était d'avertir leurs associés de la présence de leurs ennemis. Un de ces signes indicatifs

était de contrefaire le *chat-huant*; ce cri perçant, répété pendant la nuit, de distance en distance, avec des inflexions particulières, prévenait les contrebandiers du nombre des limiers de la ferme, et du local qu'ils occupaient. Les marchands de sel se tenaient prêts à combattre s'ils étaient en force, et dans le cas contraire ils se cachaient dans les bois, aussi long-temps qu'une force majeure arrêtait leur commerce.

1793. N. st. 1.

Un très-grand nombre de familles bretonnes et normandes se livraient à ce commerce illicite, mais très-profitable : leur audace et leur succès, semblables à ceux des flibustiers de l'Amérique, leur avaient donné de la célébrité dans plusieurs cantons ; on ne les connaissait que sous le nom de *chats-huans*, qu'on prononçait *chouans* dans le langage grossier du pays.

La révolution ayant anéanti le commerce de tous ces hommes acoutumés à une vie vagabonde et à demi-guerrière, et à des profits qui n'avaient d'autres bornes que leur audace, ils n'avaient qu'un pas à faire pour devenir brigands. L'intérêt et l'habitude les y détermina, et plusieurs maltotiers, réduits comme eux à l'inaction, vinrent se ranger sous leurs drapeaux.

Les nobles de Bretagne favorisaient de tout leur pouvoir ce noyau contre-révolutionnaire, sur lequel ils comptaient pour établir l'insurrection générale dans le pays, ou du moins un corps d'armée sur les côtes de la Manche, qui communiquât avec l'Angleterre, et sur-tout avec les îles Gersey et Guernezey, où la plupart d'entr'eux s'étaient réfugiés. Les paysans bretons se déclaraient aussi en leur faveur ; mais ils attendaient, pour se montrer ouvertement, l'arrivée des renforts qu'on leur promettait d'Angleterre ; d'ailleurs, les habitans des principales villes de Bretagne, et sur-tout de Nantes et de Rennes, tenaient avec enthousiasme le parti de la révolution ; et les administrateurs de cette province, autrefois pays d'états, plus accoutumés par l'influence de l'ancien régime à s'occuper du

du gouvernement politique, arrêtaient aisément des insurrections partielles, tandis que dans la Vendée elles prenaient un caractère alarmant. 1793. N. st. 1.

Les chouans ne commencèrent à devenir redoutables que vers le temps où les jacobins levèrent la première réquisition. La plupart des jeunes gens, épouvantés du déplacement et des dangers de la guerre à deux cents lieues de chez eux, prêtèrent aisément l'oreille à ceux qui leur persuadaient que puisqu'il fallait combattre malgré eux des ennemis qu'ils ne connaissaient pas, il leur était plus expédient de s'armer dans leur patrie contre ceux qui voulaient détruire les liaisons sociales auxquelles ils étaient accoutumés. Ajoutez les débris épars de l'armée de la Vendée après qu'elle eut traversé la Loire et qu'elle se fût élancée jusqu'à Grandville, pour établir sur les côtes de la Manche une garnison qui facilitât aux Anglais et aux émigrés une descente en France, vous aurez une idée des premiers élémens de cette armée de chouans qui a dévasté les départemens de la Sarthe, de la Mayenne, de la Loire et de l'Ille et Vilaine.

L'insurrection se manifestait dans la Vendée pendant que l'assemblée constituante tenait encore ses séances; elle crut devoir prendre des mesures pour en arrêter les suites; mais au lieu d'envoyer des commissaires tirés de son sein pour examiner les motifs de plaintes qu'articulaient les habitans des campagnes, et sur-tout pour les éclairer sur l'intérêt que certaines gens pouvaient avoir à les jetter dans des mesures désastreuses, on chargea la cour de faire exécuter les décrets; et comme on devait s'y attendre, à l'aide d'une sorte de sanction royale, l'insurrection se propagea avec plus de vivacité.

L'autorité de la législative se trouva trop faible pour y porter remède : divisée par l'esprit de faction, elle ne pouvait appliquer que des palliatifs. La première mesure que ces législa-

teurs proposèrent fut la punition des prêtres qui avaient refusé
1793. de se soumettre à la constitution. Ce procédé parut si alar-
N. st. 1. mant au parti royaliste, que Louis XVI, profitant du droit que lui laissait la constitution, refusa sa sanction.

Ce refus, qui servit à précipiter la chûte du trône chancelant, avait ranimé l'espoir des mécontens de la Vendée. Ils passèrent ouvertement à la résistance; mais bientôt craignant qu'elle ne fût fatale à la famille royale, enfermée dans la tour du Temple, ils parurent se conformer aux loix générales de la république; et l'on croyait cette insurrection entièrement appaisée, lorsque la mort tragique du roi, rallumant un feu mal éteint, produisit le plus vaste incendie.

Les mécontens rassemblés dans ce pays, de toutes les parties de la France, avaient organisé une armée de quarante mille hommes, composée en grande partie de valets de charrue, des laquais de l'ancienne noblesse, de contrebandiers, de braconniers et de gardes-chasse, tous accoutumés à manier les armes et à s'en servir habilement.

Cette armée était conduite par des chefs expérimentés; mais le fanatisme qui l'animait la rendait encore plus redoutable: des prêtres, le crucifix en main, marchaient à la tête des colonnes, et les soldats, persuadés que Dieu leur avait remis le soin de sa vengeance, croyaient marcher à une victoire certaine ou à une mort glorieuse qui leur ouvrait les portes du ciel.

71. Réflexions sur le parti que tirent les intrigans des révolutions.

Les uns assurent que cette armée marchait déjà sur Paris, et que la convention, exclusivement occupée de ses dissentions intérieures, savait à peine encore l'existence de cette formidable insurrection; d'autres pensent avec bien plus de raison, que les chefs des deux factions jacobiniques avaient secoué eux-mêmes dans la Vendée les torches de la guerre.

Danton et Roberspierre voulaient, à quelque prix que ce fût, désorganiser la France, quand même leur domination ne se serait établie que sur des monceaux de cadavres amoncelés. 1793. N. st. 1.

Mais dans aucune circonstance, un ambitieux ne peut aller loin si l'état est tranquille; la paix ne lui ouvre pas la route à la domination dont la soif le dévore; il lui faut des fluctuations politiques à travers desquelles son vaisseau soit lancé par le vent de toutes les passions qu'il espère de diriger; il lui faut des orages qui le rendent nécessaire à la multitude ignorante. Alors le perfide a l'art de persuader au peuple qu'il va conjurer la foudre forgée souvent par ses propres mains: il peut en être écrasé lui-même; mais son exemple n'épouvantera pas ses pareils.

La guerre extérieure ne suffit pas pour nourrir sa cupidité. Tout le peuple fait masse contre l'ennemi commun, et devant ce colosse, les pygmées disparaissent. La guerre intérieure, au contraire, forme des partis dans l'état, et l'ambitieux qui veut régner fomente ces partis tour-à-tour, afin de les anéantir l'un par l'autre, et de dominer, selon l'expression de Tacite, sur la lasstitude de tous. *Cuncta bellis civilibus fessa.* Il se déclare pour un parti et tonne contre l'autre; il se met en évidence par-tout, et cherche à fixer les regards sur lui, par la crainte, dans le parti qu'il combat, et par l'enthousiasme, dans celui qu'il défend: mais tandis qu'il se montre ouvertement en faveur du dernier, il prend sourdement des mesures pour alimenter l'autre. Si ce parti s'anéantissait, ne cesserait-il pas lui-même d'être nécessaire à ceux qu'il paraît protéger? Il perdrait dès-lors son crédit, car les hommes n'aiment jamais que par rapport à eux-mêmes, et celui qui devient inutile est bientôt abandonné. Il faut donc nourrir ce parti d'opposition, afin de les tenir tous deux en haleine jusqu'au moment où, se trouvant écrasés l'un et l'autre, il s'élévera seul sur leurs débris.

1793. N. st. 1.

Mais comment Roberspierre et Danton parvinrent-ils à fomenter, et ensuite à éterniser cette guerre inconcevable de la Vendée ? Ce fut d'abord en plaçant au ministère des armées des hommes absolument ineptes, et par conséquent incapables de prendre des mesures convenables ; en envoyant ensuite dans le pays des commissaires qui, loin de ramener les esprits par des paroles conciliatrices, fécondaient, au contraire, les semences de divisions, et ne fesaient parvenir à Paris que des rapports mensongers ; ce fut enfin en donnant le commandement des armées aux êtres les plus féroces et les plus immoraux, qui multiplièrent dans ces campagnes malheureuses le pillage, le viol, l'incendie, l'assassinat, et toutes les calamités que les hommes peuvent verser sur une contrée, pour conduire les infortunés Vendéens à tous les excès du désespoir.

72. Moyens dont on se servit pour fomenter la guerre de la Vendée.

Avant que le gouvernement leur opposât aucune résistance, les royalistes avaient fait des progrès si alarmans, qu'à l'époque du 31 mai 1793, on doutait généralement à Paris lequel des deux partis, jacobin ou royaliste, donnerait des loix à la France. Les Vendéens étaient les maîtres du cours de la Loire, presque jusqu'à Tours, et menaçaient d'un côté la Rochelle, tandis que de l'autre ils assiégeaient la ville de Nantes, et s'ouvraient l'entrée de la Bretagne pour donner la main à leurs partisans dans cette province.

Péthion, Buzot, Rabaut-Saint-Etienne, Barbaroux et Louvet, réfugiés dans le Calvados, rassemblaient autour d'eux les ennemis des jacobins ; les départemens voisins levaient une petite armée sous la conduite du général Félix Wimpfen. Seule elle ne pouvait rien entreprendre avec espérance de succès ; mais favorisée par les rassemblemens qui se fesaient à la même époque à Marseille, à Bordeaux, à Lyon et dans le Jura, elle devait écraser le jacobinisme, sur-tout en associant sa cause à celle des insurgés de la Vendée et à celle des Bretons, à la veille de s'insurger. Les jacobins, qui connaissaient les suites

que cette réunion pouvait entraîner, la supposèrent faite, ou du moins ils parlaient comme s'il en avaient été convaincus. 1793. N. st. 1.

Ils déclaraient dans leur adresse aux départemens, publiée quelques jours après la journée du 2 juin, non-seulement que ceux des députés proscrits qui s'étaient soustraits à l'arrestation prononcée contre eux se réunissaient aux royalistes de la Vendée, mais que leurs complices qui, mieux surveillés, n'avaient pas encore rompu leurs fers, partageaient le même dessein de marcher à la tête des rebelles pour faciliter le rétablissement de l'ancien régime. De là cette accusation contradictoire de royalisme et de fédéralisme qui conduisit bientôt sur un échafaud vingt-deux députés qu'on nommait *girondins*.

Ceux qui connaissaient la marche des affaires pensaient que, d'après les dispositions générales de la France, les forces combinées qui devaient partir de points si différens ne se formeraient pas; que si elles se formaient, faibles par leur nombre, incertaines dans leurs vues, démuées des principaux approvisionnemens dont elles avaient besoin, elles seraient vingt fois arrêtées avant d'arriver seulement au bord de la Loire, et que le résultat de ces mouvemens convulsifs serait d'exposer à la destruction les villes qui s'y étaient livrées. Le peu de troupes rassemblées dans les environs de Caen, travaillées par tous les genres de corruption, abandonnèrent leurs chefs. Wimpfen et les députés se cachèrent de leur mieux; quelques-uns succombèrent sous les coups de la fortune; d'autres survécurent à la journée du 9 thermidor, et reparurent alors: mais pendant qu'ils défendaient laborieusement leur existence, les jacobins triomphans se vengeaient de tous leurs ennemis.

Le premier chef d'accusation contre les députés qui furent décrétés d'accusation pendant la journée du 2 juin était fondé sur la constance de leur prétendue opposition à l'établissement d'une constitution républicaine. Le fait démentait hautement

73. Constitution publiée par les jacobins; suite de son acceptation.

1793. N. st. 1. cette calomnie, puisqu'après un travail assidu de plusieurs mois, ces mêmes députés avaient présenté un plan de constitution qui fut imprimé par ordre du corps législatif, qui en avait fait décréter une partie malgré des oppositions très-vives : mais il entrait dans les projets des jacobins d'arrêter cette discussion.

Comme on croyait généralement qu'un acte constitutionnel pouvait seul guérir les maux politiques, et même les maux physiques qui dévoraient l'état, et que quand ce remède infaillible serait pris, tout irait le mieux du monde, les auteurs du 31 mai avaient calmé l'effervescence de quelques départemens par la promesse de présenter, sous quinze jours au plus tard, ce puissant topique universel dont leurs adversaires avaient, selon eux, si long-temps et si méchamment arrêté la composition.

Cette constitution fut préparée chez le traiteur Meo, discutée et décrétée en moins de quinze jours. C'étaient les girondins, les fédéralistes, disaient les jacobins, qui nous empêchaient de faire une constitution : elle paraît aussi-tôt que nous avons été débarrassé d'eux. Ce raisonnement avait beaucoup de force auprès de la multitude peu instruite, et le corps entier de la nation, avide d'un acte constitutif après lequel il soupirait depuis long-temps, comme le terme de ses misères, le palladium de sa liberté et de son bonheur, l'accepta, toute mauvaise qu'elle était, sans examiner quelle main l'avait produite, quelles intrigues l'avaient amenée.

Ce peuple crédule et trompé était bien éloigné de penser que cette acceptation, célébrée avec la plus grande solemnité, n'était qu'une vaine et ridicule représentation théâtrale, ou qu'un gâteau soporifique jeté dans la bouche affamée du peuple pour l'endormir. On verra bientôt comment, par le plus étonnant machiavélisme, lorsqu'on se flattait que les loix nouvelles

mises en vigueur ramèneraient en France le règne de la justice et de la tranquillité, les jacobins, couvrant d'un crêpe les droits de l'homme, enfermèrent pour un temps indéterminé ce qu'ils appelaient un chef-d'œuvre de démocratie, l'arche sainte, à laquelle il n'était pas permis de toucher, et proclamèrent insolemment, sous le nom de *gouvernement révolutionnaire*, un genre de tyrannie inconnue à tous les siècles. 1793. N. st.

La férocité des anarchistes s'était accrue à mesure que les départemens ralentissaient leur énergie; l'assasinat de Marat vint, à cette époque, donner du poids aux calomnies qu'ils répandaient contre leurs ennemis, et aux mesures qu'ils prenaient pour les exterminer.

74. Assasinat de Marat.

Danton et Roberspierre, trouvant à cet homme féroce toutes les dispositions qui pouvaient les servir, en avaient fait le principal instrument de leurs fureurs. Marat, à l'abri de toute correction corporelle par le mépris qu'inspirait sa figure grêle et difforme, insultait et calomniait impunément; il devint le colporteur des plus absurdes imputations dirigées par les deux factions jacobines contre tous ceux qui prenaient quelqu'influence dans les affaires; *Thersite* de la convention, personne ne daignait châtier son insolence. Ce misérable n'excitait que cette sorte d'antipathie qu'on éprouve à l'aspect d'un reptile dégoûtant. La variation de ses sentimens politiques réduisait quelquefois ceux qui le mettaient en œuvre à le désavouer comme un extravagant; mais ils tiraient un grand parti de son ardeur à publier tous les contes scandaleux qu'ils composaient, ou toutes les horreurs qu'ils méditaient. Sa rage de dénoncer était telle, qu'il fut dupe de tous ceux qui voulurent s'en amuser. Il insérait tous les jours dans son journal les noms de prétendus grands criminels, qui n'avaient jamais existé que dans l'imagination de ceux qui lui dictaient les absurdités qu'il livrait à l'impression. Cet apôtre du meurtre était retenu dans sa chambre par les suites d'une maladie vénérienne qui le

1793. N. st. 1. rongeait depuis long-temps, et qui aurait probablement bientôt terminé sa vie, lorsqu'il fut assassiné dans son bain par une jeune fille, venue exprès de Caen à Paris pour commettre ce meurtre.

75. Derniers momens de Marie-Charlotte Cordai.

Marie-Charlotte Cordai naquit à Saint-Saturnin, dans le département de l'Orne. Il paraît que, menant chez ses parens une vie très-retirée, elle s'occupait de l'étude de l'histoire ancienne, et qu'elle avait puisé dans cette lecture un ardent amour pour la liberté. Quelques affaires l'avaient conduite à Caen, lorsque les volontaires de ce département s'enrôlaient sous les ordres de Wimpfen, pour marcher au secours de la majorité de la convention, opprimée par les jacobins. Leur ardeur à s'armer pour la patrie développant dans son ame les sentimens qu'y avaient fait naître l'action vraie ou supposée de Mutius Scevola, elle résolut de renouveler cet exemple de dévouement pour son pays, en poignardant Marat, regardé dans les départemens comme le chef des buveurs de sang.

Une lettre que cette héroïne écrivit dans sa prison, peint mieux que je ne pourrais faire, le sujet et les entours de sa détermination : « J'ai considéré que tant de braves gens venant » à Paris pour chercher la tête d'un seul homme, il ne méri- » tait pas tant d'honneur, et que la main d'une femme suffisait. » Je comptais le sacrifier sur la cime de la montagne; mais » depuis quelque temps il n'allait plus à la convention : j'ai » donc été réduite à le chercher chez lui, et, pour y par- » venir, de recourir à une feinte, qui pourrait passer pour per- » fidie, si la nécessité de mon action n'en justifiait le mode. » Ceux qui m'entourent ne conçoivent pas comment une » femme, dont la plus longue vie n'est pas bonne à grande » chose, peut la sacrifier de sang-froid pour sauver son » pays, etc. »

Charlotte Cordai avait été chargée d'une lettre pour le re-

présentant Duperret, qui n'avait aucun rapport avec le meurtre de Marat, dont il paraît qu'elle n'avait fait confidence à personne. Admise chez Marat, sous prétexte d'affaires importantes qu'elle avait à lui communiquer, la conversation roula sur les rassemblemens du Calvados, dont elle cherchait à justifier les prétextes. Insensiblement les paroles devinrent plus vives, et le sanguinaire Marat lui ayant déclaré que tous ceux qui avaient participé à l'insurrection du Calvados monteraient indistinctement sur l'échafaud, ces paroles furent l'arrêt de sa mort; tirant de sa poche un couteau quelle avait acheté pour cette expédition, elle le lui plongea dans le cœur. 1795. N. st. 1.

On l'arrêta sur-le-champ; elle fut conduite à la prison de l'Abbaye, et quelques heures après devant le tribunal révolutionnaire. Loin d'y défendre sa vie, elle parla de son action comme d'un devoir dont elle s'était acquittée envers son pays.... J'avais le droit de tuer Marat, convaincu depuis long-temps de scélératesse, et condamné par l'opinion publique, dont j'ai exécuté la sentence.

Elle se conduisit, pendant son procès, avec autant de fermeté que de décence. La douceur de sa physionomie contrastait avec l'intrépidité dont elle avait eu besoin pour exécuter une action de cette nature. Ses réponses aux interrogations des juges étaient pleines de justesse; quelquefois son éloquence excitait dans l'auditoire un mouvement général d'admiration, et l'instant d'après sa bouche s'embellissait du plus gracieux sourire.

Pendant son interrogatoire, s'apercevant qu'on la dessinait, elle se plaça complaisamment, de manière à présenter l'ensemble de ses traits, et pria l'artiste d'envoyer un de ces portraits à sa famille. Elle écouta son jugement avec beaucoup de tranquillité et d'attention; et après avoir conversé quelques instans avec son conseil, elle sortit en conservant le même sang-froid, et fut se préparer à sa dernière heure. Après sa condam-

1793. N. st. 1. nation, elle tira trois lettres de son sein, et les présenta au juge, en le priant de les faire parvenir à leur adresse. Deux étaient pour le représentant Barbaroux ; elles contenaient la relation exacte de tout ce qui lui était arrivé depuis son départ de Caen jusqu'au commencement de son procès ; l'autre renfermait ses derniers adieux à son père.

Il est difficile de peindre la sorte d'héroïsme que Charlotte Cordai déploya dans le trajet pour aller sur le lieu de l'exécution. Ces femmes, parfaitement bien nommées les furies de la guillotine, s'étaient rassemblées pour l'insulter à l'issue de sa prison ; mais son aspect imposant les contint dans le silence. Une partie des spectateurs ôtaient leurs chapeaux à son passage ; d'autres lui donnaient presqu'à haute voix des applaudissemens. Elle monta sur l'échafaud d'un pas ferme. Son geolier l'avait informée en gros du genre de son supplice, mais elle en ignorait les accessoires ; et lorsque le bourreau voulut lui lier les pieds, croyant d'abord qu'il avait dessein de l'insulter, elle s'agitait pour se défendre ; mais dès qu'il se fût expliqué, elle sourit de sa méprise et cessa toute résistance. Lorsqu'au moment où elle posait sa tête sur le billaud, il lui ôta son mouchoir, le rouge de la pudeur colora fortement ses joues ; et cette dernière impression de la modestie blessée subsistait encore lorsque le bourreau montra sa tête à la multitude.

Les chefs des anarchistes qui adoptaient tous les moyens utiles à leurs projets, trouvèrent, dans cet événement, des circonstances favorables qu'ils se gardaient bien de négliger. Marat, qu'ils avaient presque oublié, obtint l'apothéose ; ils en firent un martyr, ou plutôt une divinité. Sa mort fut placée au rang des calamités les plus funestes. Les jacobins assuraient qu'il ne fallait pas d'autres preuves du fédéralisme de quelques départemens : la mort de Marat servait évidemment de conviction. A les entendre, tous les membres de la montagne devaient être assassinés successivement sur leurs chaires curules, et les per-

fides fédérés de Bordeaux, de Marseille, et sur-tout de Lyon, avaient à Paris une foule de satellites qui aiguisaient leurs poignards pour inonder de sang la capitale. 1793. N. st. 1.

Quoique les Parisiens ne fussent pas tout-à-fait assez crédules pour adopter ces absurdes calomnies, les jacobins n'en fesaient pas moins le prétexte des nouveaux forfaits qu'ils voulaient commettre; et tandis que les places publiques retentissaient des louanges de Marat, la montagne méditait la ruine des plus grandes cités de la république.

Chaque jour les jacobins découvraient quelque conspiration nouvelle dont on chargeait les fédéralistes, les nobles, les prêtres, les banquiers, et généralement les gens riches. On interceptait par fois des lettres écrites par les agens des puissances coalisées; mais elles étaient ordinairement fabriquées d'une manière si gauche, qu'elles ne trompaient que ceux qui ne pouvaient pas les lire. On a déjà dit que le terme adopté par les jacobins, pour indiquer ceux qui désapprouvaient leurs principes, était la dénomination de gens suspects; ils lancèrent en conséquence un décret d'arrestation générale contre tous les individus qui paraissaient l'être.

76. Duperret arrêté; on renouvelle le tribunal révolutionnaire.

Charlotte Cordai avait été chargée, par Barbaroux, d'une lettre pour le représentant Duperret: c'en fut assez pour le décréter d'accusation et pour le conduire à l'échafaud. En levant les scellés apposés sur ses papiers, on trouva la minute de la protestation de soixante et treize députés dont j'ai parlé précédemment, et dont la montagne ne fesait encore que soupçonner l'existence: le grand nombre des députés signataires, parmi lesquels il en étaient quelques-uns que la montagne ménageait, suspendit seul le coup qui devait les frapper; on attendit, pour les faire arrêter, une circonstance favorable, qui ne tarda pas à se présenter.

Le tribunal révolutionnaire ne mettait pas dans ses jugemens

toute la célérité qu'on désirait ; il fut taxé de *modérantisme ;* on
1793. en renouvela les membres. Une certaine classe de femmes de
N. st. 1. Paris qui s'étaient donné le nom de femmes révolutionnaires, et qui étaient salariées pour ce manège, ouvrirent des assemblées délibérantes. Non-seulement elles présentaient leurs vues à la convention, mais elles influençaient ses débats par leurs clameurs dans les tribunes qu'elles occupaient presque exclusivement.

Dans les journées tumultueuses qui avaient précédé le 31 mai, ces femmes, armées ouvertement de poignards, avaient monté la garde à la convention, et s'étaient opposées à l'exécution de quelques ordres qu'elles désapprouvaient. On les vit ensuite se présenter à la barre, demander le renouvellement de toutes les administrations, l'arrestation de tous les individus suspects, la levée de tous les hommes en masse, et une injonction à toutes les femmes de porter des bonnets rouges. La convention n'ayant pas sanctionné toutes ces demandes, ces femelles politiques se portèrent à des excès qui décidèrent la dissolution de leurs assemblées.

La levée en masse de la première réquisition, qui comprenait tous les jeunes gens depuis l'âge de dix-huit ans jusqu'à celui de vingt-cinq, avait produit ces armées de héros qui devaient étonner l'Europe par leurs expéditions audacieuses ; mais cette jeunesse, amoureuse de la liberté, en courant aux frontières à la voix de la convention, n'était pas disposée à servir d'instrument aux projets destructeurs des montagnards.

77. Établissement des armées révolutionnaires.

Ils établirent des comités révolutionnaires dans toutes les grandes communes, et dans chacune des sections de Paris. Ces derniers furent totalement composés de jacobins des deux factions ; mais la société-mère n'était pas aussi assurée de ce qu'elle appelait *l'énergie* des comités révolutionnaires, établis dans plusieurs villes. Pour y suppléer, on choisit, parmi les véritables sans-culottes, un certain nombre d'hommes, pour en composer

un corps de six mille soldats, sous la dénomination d'armée révolutionnaire, destinée à parcourir les départemens, suivie d'une guillotine ambulante. Sa mission était d'inviter les peuples à s'élever à la hauteur de la révolution, c'est-à-dire, d'assassiner par-tout les individus chez lesquels on espérait de trouver un peu d'argent. Cette armée de meurtriers et de voleurs fut multipliée dans la suite; et les jacobins, étonnés eux-mêmes de la bassesse avec laquelle un peuple appelé à la liberté courbait servilement sa tête sous les plus exécrables institutions, s'encourageaient à finir leur ouvrage. 1793. N. st.

78. Naissance des troubles de Lyon.

Lyon devait ressentir les premiers coups de cette rage destructive. Cette ville, qui renfermait près de deux cent mille habitans, et les plus riches manufactures de l'Europe, était, par son industrie, une des sources les plus fécondes de la prospérité française; d'ailleurs, les liaisons les plus intimes existaient entre elle et Paris. Ces considérations avaient déterminé les jacobins à faire simultanément les mêmes efforts pour dominer sur ces deux cités. De la réussite de ce projet, devait résulter que, tandis que Paris répandrait dans le Nord de la France les principes de la montagne, Lyon répéterait la même opération dans les provinces du Midi; combinaison à laquelle ils attachaient l'assurance de leur triomphe.

Quelque temps après les massacres du 2 septembre, les auteurs de cette horrible boucherie avaient envoyé à Lyon plusieurs propagandistes, à la tête desquels était le nommé Châlier, piémontais de naissance, escroc de son métier, et banqueroutier frauduleux. Il commença l'exercice de sa mission par le massacre de cinq prisonniers, incarcérés par ordre de la municipalité, pour des fautes légères; c'était vers le temps du supplice de Louis XVI, dont la nouvelle avait fait à Lyon l'impression la plus douloureuse. Châlier et ses adhérens voulaient présenter au corps législatif, sous le nom de la ville de Lyon, une adresse de félicitation sur cet évènement. Ils se plaçaient

dans les rues pour arracher au peuple des signatures, tantôt par des menaces et par des violences, tantôt en lui fesant envisager cette exécution comme le terme de tous les maux qu'il souffrait.

1793. N. st. 1.

Humiliés par les contradictions qu'ils éprouvaient, les envoyés jacobins proclamèrent bientôt le système de la révolte, du pillage et du meurtre. Ce système avait complettement réussi à Paris, refuge général des gens sans ressource, et où la douce perspective de vivre dans l'abondance sans travailler, avait rassemblé sous les drapeaux jacobins tous les brigands et tous les désœuvrés. Châlier fut fort surpris de n'avoir pas les mêmes succès à Lyon, où la société était moins partagée, et où l'activité de l'industrie avait établi un respect pour les propriétés, incompatible avec les maximes des anarchistes; il trouva cependant quelques disciples avec lesquels il ouvrit, sous le titre de *gloub cent al*, une assemblée populaire affiliée aux jacobins de Paris.

79. Projet des jacobins d'égorger tous les négocians de cette ville.

Le 6 février, cette société était composée d'environ deux mille individus. A la sombre lueur de quelques lampes sépulcrales, Châlier, un poignard à la main, commença la séance, en exigeant de tous les associés le serment de garder le plus profond secret sur les mystères qu'il était chargé par la convention de leur dévoiler. On fit ensuite le récit d'une prétendue conspiration, tramée par les négocians, pour livrer la ville aux émissaires du roi de Sardaigne et des émigrés; alors les motions les plus incendiaires se succèdent rapidement. Châlier observa que tout retard compromettait la chose publique; qu'il était assuré du secours d'un grand nombre d'ouvriers, mécontens de leurs maîtres; que des troupes, campées sur la rive du Rhône, étaient prêtes à le seconder; qu'il fallait, au sortir de la séance, que chaque membre du gloub rassemblât ses amis, et que tous ensemble se mettant en mouvement à deux heures après minuit, on s'emparât de l'artillerie qui devait être braquée sur les principales avenues, et on se saisit de tous les riches Lyonnais. Une guillo-

tine devait être placée sur le pont Saint-Clair. Châlier se chargeait d'instituer un tribunal populaire, semblable à ceux qu'avaient érigé les *septembriseurs* de Paris ; tous les détenus devaient être décapités, et leurs corps jetés dans le Rhône. Quelques assistans ayant observé que le bourreau se refuserait à tant de meurtres, plusieurs personnes s'offrirent sur-le-champ à remplir ce minissère. 1793. N. st. 1.

Cependant l'atrocité même de ce complot en écartait l'exécution. Plusieurs membres de la société populaire comptaient parmi les proscrits des personnes qui leur étaient attachées par des liens de différentes espèces ; le remords parlant dans leur ame plus haut que le serment qu'on leur avait extorqué, ils informèrent quelques négocians du sort qu'on leur préparait, et ceux-ci prirent sur-le-champ des mesures pour s'y soustraire.

A minuit la générale fut battue par ordre du maire de Lyon ; l'appareil de la force publique intimida des scélérats, qui n'ont de courage que lorsqu'ils ont garotté leurs victimes. Châlier, qui devait sur-le-champ être puni de mort, conserva sa vie. Les Lyonnais se contentèrent de fermer le gloub central, et de chasser de leur territoire les monstres qui le composaient.

Ils n'étaient pas terrassés ; des plaintes furent portées de leur part aux jacobins de Paris. On peignait les Lyonnais comme des contre-révolutionnaires, qui tenaient les patriotes sous le couteau. La *montagne* fit marcher contre Lyon plusieurs bataillons, et les députés Bazire et Legendre pour diriger leurs démarches. La présence de ces députés ranima bientôt l'audace du parti que la fermeté des Lyonnais avait seulement étonné ; le gloub fut rétabli, toutes les administrations furent renouvelées, et Châlier se fit nommer procureur de la commune.

1793. N. st. 1.

Ce scélérat se croyait alors en mesure d'opérer la subversion de Lyon. Les deux représentans s'étaient rendus dans le sein de la convention. La nouvelle municipalité dont il était l'arbitre, décida que pour maintenir le département dans l'état de révolution, il fallait lever une armée révolutionnaire, dont les frais seraient l'objet d'une taxe révolutionnaire imposée sur les riches.

80. Établissement dans Lyon d'une taxe pour payer une armée révolutionnaire.

Des placards incendiaires affichés à toutes les rues augmentaient l'effroi des hommes honnêtes et l'audace des scélérats. Parmi ces écrits, on distingua le serment de trois cens prétendus républicains ; il finissait en ces termes : Nous jurons d'exterminer quiconque ne pense pas comme nous ; ceux-là sont les ennemis de la répnblique ; leurs cadavres sanglans jetés dans le Rhône, doivent porter la terreur jusqu'aux mers.

A peine les chefs de cette armée révolutionnaire furent nommés par le gloub central, qu'on vit paraître des mandats impératifs, signés par quelques intrigans obscurs qui s'étaient érigés dans Lyon en comité de salut public. Ces mandats étaient adressés aux habitans dont les listes avaient été dressées. Quelques-uns montaient à 400,000 liv. ; il en étaient qui excédaient la fortune de ceux qui les recevaient. Il fallait payer dans le plus bref délai, sous peine de prison et d'exécution militaire. En même temps des réquisitions aussi arbitraires que les mandats, envoyaient les jeunes gens de Lyon aux frontières : on voulait qu'il ne restât dans cette ville que les stipendiés des jacobins, et ceux que les jacobins voulaient perdre.

Ces vexations étaient combinées pour exciter les paisibles Lyonnais à une insurrection, nécessaire aux jacobins pour motiver la destruction de leur ville. Les mêmes moyens étaient mis en usage dans presque toutes les grandes villes que les désorganisateurs auraient voulu traiter de même ; par-tout on se permettait les mêmes abus d'autorité ; par-tout, au nom de la

la loi et pour l'affermissement de la république, on emprisonnait tous les gens riches, qu'on accusait d'aristocratie. 1793.

Ces arrestations se multipliaient à Lyon à un point effrayant; N. st. les caves de la maison commune se remplissaient d'une foule de citoyens auxquels on laissait ignorer les motifs de ce traitement. Laussel, prêtre constitutionnel, le même qui, d'accord avec le comité de salut public de la convention nationale, vendait des certificats de résidence faux intrinséquement, et distingués par des marques secrettes, pour conduire ainsi sur l'échafaud ceux qui en étaient porteurs. Laussel et quelques scélérats de cette trempe, fesaient prévenir les parens des détenus pour traiter de leur délivrance. Les cachots où ces victimes gissaient entassées, ne s'ouvraient qu'à la vue de l'or. Laussel refusait les assignats et ne lâchait sa proie qu'après l'avoir entièrement dépouillée. Cet affreux brigandage fut enfin connu. Laussel, convaincu de larcin, fut arrêté et conduit devant le tribunal révolutionnaire de Paris. Mais les fripons étaient assurés de l'impunité. On fut peu surpris d'apprendre dans la suite que, déchargé de l'accusation, il jouissait tranquillement dans la capitale du fruit de ses exactions.

Cependant, malgré les efforts de Châlier, l'armée révolutionnaire ne se complétait pas; mais au lieu de lever six millions, auxquels on avait calculé sa dépense, l'addition des sommes portées sur les mandats impératifs offrit le résultat de trente-trois millions; l'immensité de cette taxe devait porter le désespoir dans l'ame des Lyonnais.

Sur ces entrefaites, la convention rendit un décret qui autorisait les sections des grandes communes à s'assembler et à prendre les mesures qu'elles croiraient convenables à leur sûreté. Ce décret salutaire produisit à Lyon l'effet qu'on devait naturellement en attendre. D'un côté les bons citoyens se flattèrent de réunir leurs efforts pour repousser l'oppression; de

31. Assemblée des sections de Lyon.

1793. N. st. 1. l'autre, les anarchistes prévoyant que les Lyonnais, qui frémissaient sous le joug qui pesait sur leurs têtes, s'occuperaient sans relâche des moyens de s'y soustraire, se serrèrent pour éviter le coup dont à leur tour ils étaient menacés.

Ils dominaient à la municipalité, et une partie de la multitude se prononçait en leur faveur. Il existait dans Lyon deux forces qui se choquaient, celle de la commune et celle des sections.

On a dû remarquer que toutes les fois que les jacobins préparaient dans Paris un coup qu'ils appelaient *révolutionnaire*, la réaction s'en fesait ressentir dans les principales villes de la république; celui du mois de mai était de cette nature. Châlier avait déclaré dans le gloub que le moment des vengeances était venu, qu'on n'attendait que l'arrivée de quelques bataillons détachés de l'armée de Savoie pour fermer les portes des sections et faire guillotiner tous les meneurs de ces assemblées. On disait assez publiquement que le jour de cette expédition était fixé au 29 mai.

Le 28, les sections furent assemblées toute la journée et toute la nuit; les plus sinistres nouvelles y arrivaient à chaque minute; on savait qu'un train considérable d'artillerie s'approchait de la ville, et qu'il devait être suivi d'une petite armée de troupes réglées. Quelques gloubistes avaient eu la témérité de pénétrer dans les assemblées sectionnaires, et d'interpeller les membres du bureau de cesser sur-le-champ leurs fonctions, s'ils voulaient conserver leurs têtes. Ces menaces, loin de faire aucune impression sur des hommes décidés à défendre leur liberté, augmentaient la publique énergie; chaque section ordonna à son bataillon de prendre les armes, et de veiller à la sûreté des citoyens.

On apprit, lorsque le jour commençait à paraître, que, par ordre de la municipalité, plus de cent pères de famille

avaient été jetés dans les cachots pendant la nuit, et qu'ils devaient être mis à mort le jour même. 1793. N. st. 1.

Cette nouvelle décide l'insurrection ; les sections s'emparent de l'arsenal et des armes qu'il renfermait. Les jacobins, en possession de l'hôtel-de-ville, venaient de recevoir les renforts qu'ils attendaient de l'armée de Savoie : les deux partis se préparèrent au combat.

82. Combat du 29 mai ; Châlier condamné à mort ; les Lyonnais mis hors de la loi.

Lyon ne renfermait que deux partis ; l'un qui voulait massacrer, et l'autre qui ne voulait point qu'on le massacrât. Le combat se soutint des deux côtés avec acharnement. Les jacobins étaient les maîtres d'un quartier, tandis que les républicains l'emportaient dans un autre. Ce ne fut qu'à minuit que les sections parvinrent à s'emparer de la maison commune, qui servait de quartier-général aux égorgeurs. Châlier et ses adhérens furent arrêtés ; on fit leur procès ; et après une instruction très-régulière, Châlier fut condamné à mort par le tribunal criminel du département. Si l'oppression avait trouvé la même résistance dans les autres communes, les jacobins auraient été écrasés par la volonté générale ; mais la ville de Lyon fut abandonnée au ressentiment des anarchistes, et quelques semaines après, assiégée dans les formes.

Pendant que le procès de Châlier s'instruisait, on apprit à Lyon les suites de la journée du 2 juin, et bientôt les mesures prises dans les départemens du Jura, de l'Ain, de l'Isère, des Bouches-du-Rhône et de la Gironde pour venger cet attentat contre la représentation nationale ; quelques-uns même de ces départemens envoyèrent à Lyon des commissaires pour prendre en commun des mesures préparatoires : c'est ce que les jacobins appelèrent le congrès de Lyon, dont le seul acte fut le refus de reconnaître les décrets de la convention, jusqu'à ce que les représentans incarcérés fussent rétablis dans leurs fonctions.

1793. N. st. 1. La *montagne*, alarmée de cet acte, voulut en détourner l'effet par la publication soudaine d'une constitution si long-temps promise, et attendue par le peuple comme le terme de ses malheurs.

On se rappelle que cet ouvrage, informe composé de despotisme et de démagogie, fut entrepris et achevé en peu de jours.

Dans les assemblées primaires convoquées pour son acceptation, les commissaires que les jacobins avaient envoyés dans les départemens employèrent toutes sortes de moyens pour calmer les esprits irrités. Les adresses mensongères remplissaient les papiers publics ; les remerciemens et les éloges leur furent prodigués aussi-tôt que la constitution parut. On feignit, dans ces circonstances, d'accueillir les plaintes des Lyonnais. Mais quand la *montagne* crut avoir pris les précautions suffisantes pour assurer l'impunité à ceux qui s'étaient efforcés de jacobiniser Lyon, elle voulut s'attribuer la connaissance des délits imputés aux chefs des factieux, en les traduisant devant son tribunal révolutionnaire. Un décret défendit aux juges de Lyon de procéder au jugement des personnes arrêtées à la suite de l'affaire du 29 mai, sous peine de mort.

Les sections de Lyon répondirent que la loi qui ordonnait le jugement et la punition des coupables sur les lieux du délit était encore en vigueur ; que la traduction des accusés à Paris entraînait le déplacement d'une quantité de témoins, trop grande pour être praticable : persuadées, d'ailleurs, qu'en livrant les accusés à la *montagne*, ils trouveraient, comme Chasles, des récompenses au lieu du supplice qu'ils méritaient, elles réclamèrent l'établissement d'un jury. Châlier, convaincu d'être l'auteur d'une conspiration dont l'objet était de mettre Lyon en cendres, fut condamné à la guillotine, supplice trop doux pour un scélérat comme lui. Tel est cet homme, digne pendant de Marat, dont les cendres, renfermées dans une urne

d'argent, furent placées dans le panthéon, tandis que les habitans de Lyon étaient mis *hors la loi* pour avoir exercé un acte de justice que les circonstances rendaient absolument nécessaire. 1793. N. st. 1.

Pour exécuter avec plus de facilité l'arrêt de proscription prononcé contre Lyon, il fallait le priver des ressources qu'il renfermait alors pour sa défense. Le général Kellermann demanda vingt pièces de canon de seize et de vingt-quatre qui étaient à l'arsenal. Quoiqu'il fût difficile de se dissimuler la destination des préparatifs qui se fesaient alors, on craignit de s'attirer l'animadversion de toute la république en refusant une artillerie dont on fesait la demande pour repousser les attaques des ennemis extérieurs. Elle fut donc livrée. Alors la *montagne* pensa qu'il était temps de frapper les grands coups contre ceux qu'il lui était facile de faire considérer comme *des royalistes et des fédéralistes*, dont le but était de rompre l'unité et l'indivisibilité de la république.

83. Kellermann demande vingt pièces de canon aux Lyonnais, qui les accordent, malgré le besoin qu'ils avaient de cette artillerie pour leur défense.

Les Marseillais, qui avaient promis aux Lyonnais les secours les plus efficaces en hommes et en grosse artillerie, craignant que, pendant leur absence, une armée de jacobins, levée par les députés montagnards, et animée par l'ardeur du pillage, ne vînt assassiner leurs femmes et leurs enfans, et incendier leur ville, s'étaient bornés à faire marcher une faible armée sur les bords du Rhône. Elle fut aisément dissipée par le général Cartaut. Cette défection entraîna la ruine de la coalition du Midi : coalition mal digérée, et dont tous les hommes attentifs présageaient l'issue funeste.

Les Marseillais s'aperçurent trop tard, par une fatale expérience, qu'ils en avaient fait trop, ou qu'ils n'en avaient pas fait assez contre les féroces jacobins : l'appareil de la vengeance se déployait contre eux. Les plus riches, abandonnant leurs foyers avec leurs familles, et emportant leurs effets les

84. Toulon livré aux Anglais.

1793. N. st. 1. plus précieux, se réfugièrent dans Toulon, dont les fortifications offraient des moyens de défense : mais bientôt, ne se croyant pas en sûreté dans cette forteresse, l'excès de la frayeur l'emportant dans leur ame sur l'amour de la patrie, ils appelèrent à leur secours les Anglais, auxquels furent livrés en même temps le meilleur port, une escadre de vingt-cinq vaisseaux de ligne, et des approvisionnemens immenses.

Jamais événement plus décisif ne pouvait menacer de changer la face de la révolution : la France n'avait aucune force maritime à opposer sur la Méditerranée aux descentes que les ennemis pouvaient tenter sur les côtes de Provence et de Languedoc ; et il est certain que si les puissances coalisées avaient réuni dans ces cantons les troupes dont elles pouvaient disposer, le sort de la république courait un grand danger. Les jacobins laissant ce sombre avenir sous le voile qui le cachait, ne songeaient qu'à comprimer leurs ennemis particuliers. Une armée de pillards était entrée dans Marseille, et la traitait comme une ville prise d'assaut. Fréron, qui la dirigeait, datait les dépêches qu'il envoyait à la convention *de commune sans nom*, annonçant assez par cette dénomination la catastrophe dont était menacée cette antique et florissante cité. Il est probable qu'elle eût été traitée comme on traita Lyon, si la crainte des Anglais, qui, par représailles, pouvaient combler le port de Toulon, n'eût arrêté la main des anarchistes.

85. Les Lyonnais acceptent la constitution de 1793.

Les Lyonnais, réduits à leurs propres forces, crurent pouvoir encore conjurer l'orage qui les menaçait en acceptant la constitution montagnarde. La manière dont leurs députés furent reçus fit évanouir cet espoir. Ces députés ne parvinrent à éviter leur incarcération que par une prompte fuite.

Reverchon, Albite et Dubois-Crancé s'étaient rendus à Mâcon pour diriger les préparatifs hostiles contre Lyon. Les

Lyonnais leur envoyèrent de nouveaux députés pour les assurer de la soumission de la ville aux loix de la république. Dubois-Crancé répondit aux envoyés : On ne m'abuse pas par de vaines paroles ; le sang des patriotes fume encore. Que les Lyonnais rendent les armes, qu'ils livrent tous les chefs de leur nouvelle administration. 1793. N. st. 1.

86. Siège de Lyon.

On connaît ces prétendus patriotes, condamnés par la justice à un supplice bien mérité : c'était pour les venger que les représentans du peuple français méditaient de sang-froid la ruine d'une grande ville, et demandaient la mort de ses principaux citoyens. La certitude de l'attaque entraînait la nécessité de préparer la défense. Les Lyonnais choisirent, pour les commander, le général Précy. Une jeunesse superbe et belliqueuse courait aux armes, les habitans des deux sexes travaillaient aux redoutes, dont l'ingénieur Chenelette fit autant de chefs-d'œuvre de l'art des fortifications. L'airain en fusion procurait, par les soins de Smidt, une artillerie redoutable. Lyon eût repoussé les assaillans si la trahison ne lui avait enlevé les moyens de jeter en fonte des canons de seize et de vingt-quatre : ceux dont on fut obligé de se servir n'étaient pas au-dessus du calibre de douze.

Les troupes rassemblées par Dubois-Crancé aux environs de Lyon, consistaient en dix mille hommes d'infanterie de ligne, trois mille hommes de cavalerie, et un grand nombre de bataillons de gardes nationales arrachés à leurs foyers, et contraints de combattre contre leurs amis et leurs compatriotes. Ces forces étaient soutenues par cinq cents artilleurs, par cent pièces de canon et un grand nombre de mortiers.

Quelques Lyonnais furent au-devant de l'armée qui s'avançait : ils se présentaient avec des branches d'olivier à la main. Les guides de l'armée des Alpes, conduits par le nommé Blanc-de-Nîmes, qui passait pour avoir volé, quelque temps

auparavant, les fonds de l'armée de Jalès, les accueillirent; 1793. et pendant que les crédules Lyonnais se livraient aux doux N. st. 1. épanchemens de la fraternité, ils furent enveloppés et massacrés inhumainement. L'attaque commence au même instant. Les assaillans furent repoussés.

Crancé, contraint de renoncer à prendre Lyon par un coup de main, avait imaginé un autre expédient qui lui paraissait d'une réussite assurée; c'était, sous le voile de la négociation, de semer la division dans la ville. Il y existait un parti nombreux de désorganisateurs; il s'agissait de le mettre en état de se montrer.

Une dépêche des représentans du peuple, adressée aux sections, ne leur donnait que quatre heures pour répondre à une multitude de propositions aussi injurieuses que difficiles à remplir. Il fallait ouvrir les portes, rendre les armes, livrer les chefs de la force armée et les membres des corps administratifs, qui n'étaient que les simples mandataires et les agens des sections. Une pareille demande fut reçue avec l'indignation qu'elle méritait. On répondit qu'on s'ensevelirait plutôt sous les décombres de la ville que de consentir à un acte de lâcheté qui déshonorerait Lyon à jamais.

On doit rendre cette justice au commissaire des guerres Paris, porteur des dépêches de Dubois-Crancé, qu'il ne dépendit pas de lui que l'armée assiégeante ne reconnût la fatale erreur dans laquelle ses chefs la précipitaient. Pour animer les soldats, non-seulement on défendait, sous peine de mort, la lecture de tous les papiers qui auraient pu les informer des véritables dispositions des Lyonnais; mais on ne cessait de leur répéter que ces prétendus rebelles portaient au chapeau la cocarde blanche; qu'un drapeau blanc fleurdelisé flottait dans les places publiques; que les patriotes étaient emprisonnés, et que la ville était défendue par un petit nombre de factieux,

commandés par des royalistes, et soutenant le siège contre le vœu de la majorité des habitans. 1793. N. st. 1.

Le commissaire Paris, témoin de l'empressement et de la ponctualité avec lesquels les administrateurs communiquaient au peuple les dépêches qui venaient du camp ennemi, de l'affluence dans les salles de la maison commune, et de la liberté qui régnait dans les assemblées communales, voyant la cocarde tricolore à tous les chapeaux, et le cri : *Vive la liberté*, dans toutes les bouches, rendit témoignage à la vérité dans une lettre qu'il écrivit à la convention nationale. Cette lettre fut imprimée ; mais Dubois-Crancé refusa de la communiquer à l'armée assiégeante, qu'il continuait de tromper sur le genre d'esprit qui régnait dans Lyon.

Un immense rassemblement de sans-culottes, requis dans les départemens voisins, s'effectuait, soit par séduction, ou par l'apât du pillage qu'on promettait. A mesure que ces troupes arrivaient, on leur fesait entendre que le comte d'Artois était caché dans les murs de la ville assiégée, et qu'il fallait bien se garder de le laisser échapper.

87. Forces militaires des assiégeans et des assiégés.

Soixante mille hommes entouraient Lyon. Cette ville comptait environ quarante mille citoyens en état de porter les armes ; mais à peine la moitié de ce nombre prenait une part active aux opérations du siège. Il y avait une immensité de postes à garder, beaucoup de malveillans à surveiller ; la fatigue des assiégés était extrême, mais personne ne murmurait, chacun montrait la plus vive détermination de vaincre ou de mourir à son poste.

Toutes les dispositions étaient faites pour un bombardement, lorsque Dubois-Crancé résolut de tenter un nouveau moyen d'exciter dans Lyon une émeute, dont il espérait que l'issue serait le massacre des chefs civils et militaires de cette malheureuse cité. Un trompette est envoyé dans la ville ; on le re-

çoit dans la place des Terreaux, où le peuple était assemblé. Ses
1793. dépêches portaient que, d'après les loix de la convention, les
N. st. 1. représentans du peuple français ne pouvant traiter avec des administrateurs qu'ils ne reconnaissaient pas pour tels, s'adressaient au peuple même. A cette lecture, les administrateurs se retirent, pour laisser au peuple la liberté de prendre, sans aucune influence, le parti qui lui conviendrait. Sa réponse fut que les assiégeans devaient s'adresser aux magistrats investis de toute sa confiance; on énonça de nouveau les raisons qui avaient décidé la ville à prendre les armes. Cet arrêté fut revêtu de vingt mille signatures; on en fit depuis un usage bien cruel.

38. La ville est bombardée.

Alors commença le bombardement de Lyon. Quoique le feu fut continuel, c'était sur-tout pendant la nuit que ses ravages éclataient avec le plus de violence. Des traîtres, d'accord avec les assiégeans, donnaient souvent des signaux, dont la bombe suivait la direction. Cette perfidie exigeait un exemple sévère, qui fut fait sur une femme surprise au moment où elle fesait un de ces signaux qu'accompagnait l'incendie; il fut le prétexte des plus étranges calomnies. On publiait, dans l'armée assiégeante, que plus de cinq cent femmes avaient été fusillées pour avoir exhorté leurs concitoyens à se rendre.

Il ne restait plus aux Lyonnais qu'une ressource pour leurs subsistances. Ils avaient des postes à Saint-Chamont, à Saint-Etienne et à Montbrison. Les bleds de la plaine du Forest leur parvenaient encore. Dubois-Crancé, fortifié chaque jour par de nouveaux renforts, fit occuper la petite ville de Rivedegier. Les Lyonnais manquant de grosse artillerie, firent de vains efforts pour en chasser leurs ennemis, et depuis lors ils furent obligés de se renfermer absolument dans Lyon.

La seule communication qui leur restait au mois d'août, était celle des Brotteaux par le pont Saint-Clair: Dubois-Crancé entreprit de détruire ce pont; et pour opérer ce qu'il n'avait pu

faire avec les bombes et les boulets, il résolut d'employer une de ces machines construites autrefois par les Espagnols pour renverser le pont d'Anvers, et ensuite par les Anglais pour détruire Saint-Malô; le nom *d'infernale* donné à cette invention, devait la faire adopter par les jacobins: le succès ne répondit pas à leur attente; ils eurent recours à des brulots qui ne réussirent pas mieux. L'architecte Morand qui avait construit ce pont, parvint à empêcher la destruction de son ouvrage, aidé de l'intrépide dévouement des bateliers qui bravaient le feu des assiégeans. Les efforts patriotiques de Morand furent remarqués des chefs jacobins; ils jurèrent de se venger sur l'artiste dont le talent arrêtait les effets de leur génie destructeur; et lorsqu'ils furent maîtres de la ville, sa tête fut un de leurs trophées; ainsi Archimède périt autrefois pour avoir défendu Syracuse contre les attaques de Marcellus. 1793. N. st. 1.

89. Détresse des Lyonnais

Le pain manquait dans Lyon; le peu de grain qui restait encore ne pouvait se convertir en farine que difficilement, parce que la plupart des moulins avaient été incendiés dès les premiers jours du bombardement. Les horreurs de la famine vinrent augmenter les autres malheurs du siége. On fut obligé de réduire les habitans à la plus modique ration. Une demi-livre d'avoine était l'unique nourriture des femmes, des enfans et des vieillards. Ils consentaient que la petite quantité de pain qu'on pouvait faire, fût distribuée à ceux qui prodiguaient leur vie pour la défense de la cité: tous les chevaux, dont la conservation n'était pas étroitement nécessaire, avaient été tués et distribués dans les boucheries. On suppléait au défaut d'autres alimens par quelques distributions de vin et d'huile dans chaque section. Le riche et le pauvre éprouvaient les mêmes privations, et les consolations des premiers aidant aux autres à supporter leur détresse, la ville entière offrait le spectacle attendrissant d'une famille animée d'un seul sentiment, celui de repousser l'ennemi commun.

1793. N. st. 1. Dubois-Crancé avait été rappelé à Paris : ses collègues, Couthon, Maignet et Collot-d'Herbois, se proposèrent, en son absence, de faire attaquer tous les postes à la fois. L'armée assiégeante montait alors à près de cent mille hommes. Le dessein avait été formé de tenter un assaut général; des échelles de fer, en très-grand nombre, étaient préparées à cet effet; mais sachant que les assiégés étaient sur leurs gardes, les assaillans renoncèrent à l'exécution de ce dessein.

90. Fête du 10 août pour l'acceptation de la constitution.

Tandis que Lyon luttait laborieusement contre ses ennemis, et que Bordeaux et Marseille étaient ravagées par des armées de sans-culottes à la solde de la montagne, elle avait convoqué à Paris une réunion de commissaires d'une partie des assemblées primaires de la république, pour revêtir l'acceptation de la nouvelle constitution d'une forme plus solemnelle : ce fut l'objet d'une fête qui eut lieu le 10 août.

Quelle que fût l'opinion des Français sur l'ensemble de cet acte constitutionnel, l'anarchie qui dévorait la France depuis le 31 mai, menaçait d'une chûte si prochaine et si visiblement inévitable toutes les branches de la fortune publique, que l'introduction d'un gouvernement définitif, quel qu'il fût, était regardé comme l'évènement le plus heureux; le seul espoir de ce gouvernement tutélaire avait autant contribué que les insinuations des commissaires montagnards dans les départemens, à calmer les préparatifs qui se fesaient pour venger l'intégrité de la représentation nationale. Chacun craignait que le bruit des armes, dans l'intérieur de la république, ne brisât les ressorts de cette machine naissante, avant qu'ils fussent entièrement engrénés; d'ailleurs, le redressement des torts faits aux particuliers pendant l'absence des loix constitutionnelles, découlait si naturellement des moyens que chaque citoyen devait trouver dans la constitution de se faire rendre la justice qui lui était dûe, qu'on se flattait que, par la marche seule des événemens, les députés proscrits rentreraient dans leurs places. Mais ceux qui raisonnaient

ainsi ne connaissaient pas le machiavélisme de la faction qui s'était emparée du timon de l'état. Les jacobins étaient bien éloignés de vouloir établir un gouvernement qui eût mis un terme à leurs rapines. Cette constitution dont ils parlaient avec tant d'emphase, n'était qu'un phantôme qu'ils présentaient au peuple français pendant qu'ils prenaient leurs mesures pour assurer leur puissance. On ne parlait, à la tribune des jacobins, que des mesures extraordinaires que les circonstances nécessitaient pour terminer la révolution; et on laissait entrevoir qu'il faudrait peut-être suspendre, pendant quelques mois, l'inauguration du nouveau gouvernement pour en assurer la durée. 1793. N. st. 1.

91. Situation des armées sur les frontières.

Il est certain que la situation politique de la France était singulièrement alarmante. Les frontières du Nord, du Midi et de l'Ouest se trouvaient en même-temps entamées. D'un côté, les Espagnols, profitant de l'extrême négligence avec laquelle on avait organisé l'armée des Pyrénées, ayant pénétré en France par des montagnes qu'on jugeait impraticables, s'étaient emparé de la forteresse de Bellegarde; poursuivant leurs avantages, ils avaient battu l'armée française, qui s'était retirée sous le canon de Perpignan, abandonnant aux ennemis un tiers du département des Pyrénées orientales et le port de Collioure. D'autre part, les Anglais, maîtres de Toulon, menaçaient de donner la main aux Espagnols, et forçaient l'armée d'Italie à se tenir sur la défensive. Les insurgés de la Vendée portaient la dévastation dans les départemens qui les environnaient. Le roi de Sardaigne fesait des préparatifs pour reconquérir la Savoie, tandis qu'une partie des forces chargées de défendre cette province étaient occupées au siège de Lyon. Les Prussiens, maîtres de Mayence après un siège opiniâtre, s'approchaient de Landau; et l'armée française, retranchée dans des lignes sur les bords de la Lauter, n'était pas assurée de sauver cette place importante, dont la possession aurait ouvert aux ennemis la porte de la Lorraine et de l'Alsace.

1793. N. st. 1. Les affaires étaient encore plus embrouillées dans la Belgique. Après plusieurs combats, dans l'un desquels le général Dampierre avait été tué, les Impériaux avaient pris Condé et assiégeaient Valenciennes. Les jeunes gens de la première réquisition accouraient en foule sur cette frontière; mais leur inexpérience n'était pas en état de rétablir la supériorité d'une armée entièrement découragée, et où l'indiscipline était à son comble.

92. Custine, général de l'armée du Nord; vient à Paris; il est arrêté et condamné à mort

Ceux qui avaient forcé Dumouriez à passer sous les drapeaux ennemis, avaient donné le commandement de cette armée à Custine, célèbre par la campagne qu'il avait faite l'année précédente sur les bords du Rhin; mais, comme nous l'avons mille fois observé, les jacobins et les cordeliers, intimement unis quand il s'agissait d'écraser leurs ennemis communs, n'en étaient pas moins irréconciliables entr'eux; les deux factions tendaient perpétuellement à leur but particulier, lors même que, par leurs efforts combinés, elles paraissaient n'avoir qu'un but commun. Dumouriez favorisait la faction d'Orléans; ce fut la véritable cause de sa perte. Les cordeliers, qui n'avaient pu le sauver, le vengèrent en fesant périr celui que les jacobins lui avaient donné pour successeur. Attiré dans Paris, ce fut Danton qui le fit arrêter, sous le prétexte ridicule que, dans une conversation particulière, il avait dit que quand les décrets lui déplaisaient, il en fesait des papillottes; il fut condamné pour des fautes dont il n'était pas coupable. On l'accusait de n'avoir pas hasardé une bataille pour dégager Condé et Valenciennes, tandis qu'il était prouvé que, dans l'état de désorganisation où se trouvait l'armée, une action générale pouvait avoir l'issue la plus funeste, et qu'une défaite livrait sans défense aux Autrichiens les provinces du Nord. Les événemens qui suivirent la mort de ce général ne justifièrent que trop la conduite prudente qu'il avait tenue. Les Autrichiens s'emparèrent de Valenciennes, du Quesnoi et des places voisines, et il fallut dans la suite les efforts les plus prodigieux pour les empêcher de pénétrer plus avant.

Dans les circonstances qui présentent de grands dangers pour la chose publique, l'unité d'action fut de tout temps considérée comme le principal avantage du gouvernement monarchique sur le gouvernement républicain. Les Romains, dans les momens de crise, jettant un voile sur les tables de la loi, confiaient la puissance absolue à un dictateur; mais les pouvoirs attachés à cette suprême magistrature étaient circonscrits dans l'espace de temps le plus borné. Rousseau admire l'excellence de cette mesure, et la recommande à tous les pays libres dans les momens de détresse. Ce n'était pas le parti que voulaient prendre les jacobins, lorsqu'ils ne songeaient qu'à se débarrasser des entraves de la constitution. Chez les Romains, des hommes distingués par leurs talens et par leurs vertus tenaient le gouvernail au moment de la tempête; chez nous, des hommes féroces et ignorans se saisirent du pouvoir arbitraire, et en usèrent comme des génies malfaisans, semant par-tout la désolation, la terreur et la mort.

1793. N. st. 1.

93. Proclamation du gouvernement révolutionnaire.

Les commissaires venus à Paris de toutes les parties de la république pour jurer l'observation de l'acte constitutionnel, et pour être témoins des premiers pas que ferait la machine politique, n'étaient pas encore de retour dans leurs foyers, que les jacobins, enfermant la constitution dans leurs archives, avaient proclamé jusqu'à la paix ce qu'ils appelaient *un gouvernement révolutionnaire.*

De quelle espèce étaient donc ces hommes qui disaient à toute une nation, dans l'espace de quelques semaines: Voilà une constitution que nous vous ordonnons d'accepter? Nous emprisonnons comme suspects ceux qui l'ont rejettée; mais nous vous défendons de la mettre à exécution jusqu'à la paix, que nous ferons quand il nous plaira. Non, ce n'étaient pas des hommes; l'histoire doit dire ce qu'ils étaient, car avant eux on n'en avait point vu de cette espèce.

Sous ce prétendu gouvernement, l'invasion des propriétés se
1793. décrétait à la tribune des jacobins et sur la montagne ; les em-
N. st. 1. prunts forcés et les confiscations s'exécutaient ; tous les hommes intelligens et laborieux qui, en introduisant de nouvelles richesses dans leur pays, avaient acquis une fortune, étaient pour cela même jugés suspects et contre-révolutionnaires ; toutes les marchandises étaient fixées au-dessous de leur prix, pour détruire les manufactures ; les tribunaux révolutionnaires s'enracinaient dans tous les départemens, dans presque tous les districts, sur les têtes coupées ; les paroles indiscrettes devenaient crime capital, les actions indifférentes rebellion ; chaque citoyen non jacobin se trouvait entre le pillage, les cachots et la mort ; la convention elle-même prenait le caractère d'une saturnale de tigres rugissans. Les carbets des *Rovintons* seraient le sénat de Rome, en comparaison de cette affreuse montagne, où le rebut des échafauds venait dicter des décisions au rebut de la nature, et où des Pasquins antropophages se proposaient mutuellement des verres de sang à boire.

94. Suite du siège de Lyon. Lyon, sans fortification, sans troupes de ligne, sans canons de rempart, soutenait depuis deux mois les attaques de près de cent mille assaillans, favorisés par tout ce que l'artillerie moderne inventa de moyens pour forcer les villes à se rendre. Le quart de la ville était détruit par les bombes et par les boulets ; le reste menaçait ruine. La moitié des guerriers avait terminé sa vie par les coups des ennemis, ou par les maladies : non-seulement on ne pouvait plus renouveler les postes pour procurer à leurs défenseurs un repos nécessaire ; mais quelquefois ceux qui avaient défendu avec succès une redoute, étaient obligés de passer sur-le-champ dans une autre pour secourir leurs frères d'armes, succombant sous le nombre de leurs ennemis. Les femmes elles-mêmes partageaient avec leurs époux et leurs frères les travaux et les dangers du siège, comme elles partagèrent dans la suite les supplices honorables que les plus lâches

des

des hommes infligèrent à la valeur ; mais enfin, quel que fût l'héroïsme des Lyonnais, ils étaient en proie à un ennemi contre lequel la valeur est inutile : cet ennemi était la famine, dont les plus extrêmes horreurs dépeuplaient la ville. 1793. N. st. 1.

Quelques conférences s'étaient établies pour parvenir à un accommodement. Les représentans refusaient d'écouter toute proposition, à moins qu'au préalable on ne leur livrât ceux qu'ils appelaient les instigateurs de la révolte. Les Lyonnais refusaient de consentir à des propositions indignes de la courageuse résistance qui devait les honorer à jamais. Dans la cruelle alternative où se trouvait Lyon d'être physiquement enseveli sous ses ruines, ou de livrer à une mort certaine ceux qui, par leurs talens et leur courage, les avaient guidé dans les champs de l'honneur, il ne restait à ces derniers que de se sacrifier généreusement eux-mêmes pour sauver les restes languissans de leurs compatriotes. N. st. 2.

Les chefs civils et militaires, et tous ceux qui croyaient être dans la liste des proscrits, dressée par les jacobins, résolurent de sortir ensemble de la ville, et de chercher un asyle sur une terre étrangère : ce rasemblement formait un corps d'environ deux mille hommes. Quelques charriots, dans lesquels était déposée la fortune de ceux qui tentaient de se dérober au fer des jacobins, et quelques pièces de canon de quatre suivaient cette petite armée, au milieu de laquelle se trouvaient un assez grand nombre de femmes, qui, ne voulant pas abandonner leurs époux, marchaient à pied, tenant dans leurs bras leurs enfans, trop jeunes pour les suivre ; les uns et les autres couraient à la mort.

On sortit de Lyon le 9 octobre, au milieu de la nuit, en observant le silence le plus absolu : cette précaution était inutile ; des espions avaient prévenus les assiégeans de cette sortie ; en

conséquence, des courriers étaient dépêchés sur toutes les routes.
1793. Les paysans armés accouraient de toute part au son du tocsin.
N. st. 2. La colonne suivait sa marche malgré les obstacles ; mais à peine elle était engagée dans les défilés de Saint-Cyr au Mont-d'Or, et dans ceux de Saint-Germain, qu'elle fut cernée par plus de cinquante mille combattans. Les Lyonnais vendirent chèrement leur sang ; mais enfin ils furent forcés. Le plus grand nombre périt sur le champ de bataille : cinquante hommes trouvèrent leur salut dans l'humanité de quelques paysans qui les cachèrent ; environ sept cent, la plupart grièvement blessés, furent faits prisonniers. Transférés de cachots en cachots, et de là dans les caves de la maison commune de Lyon, ils périrent tous par différens genres de supplices.

95. Cette ville ouvre ses portes aux assiégeans.

Cependant après le départ de l'élite des défenseurs de la cité, Lyon avait ouvert ses portes aux assiégeans. Les troupes n'y entrèrent que partiellement pendant les premiers jours après la reddition. Les représentans Javognes et Collot-d'Herbois ne parlèrent d'abord que de clémence : le peuple était bien éloigné de prévoir le sort qu'on lui destinait ; il ne vit que l'abondance qui succédait à la disette qu'il éprouvait pendant le siège.

Les sans-culottes réclamaient le pillage qui leur avait été promis : les troupes de ligne repoussèrent cette demande avec horreur ; mais les représentans trouvèrent bientôt l'occasion d'assouvir la soif d'or et de sang qu'avaient les jacobins.

Le gloub central avait été rétabli dans la salle de spectacle. Collot-d'Herbois, un des représentans, jouait autrefois la comédie dans cette enceinte, et la médiocrité de ses talens avait souvent attiré sur lui les sifflets du parterre. Cet histrion, devenu législateur, par la plus étrange des métamorphoses, voulait se venger de ceux qui avaient méprisé ses talens de comédien. Sa

place lui en donnait la facilité, et la manière atroce dont il y procéda fera frémir les races futures.

1793. N. st. 2.

A peine la société populaire jacobine avait repris ses séances, que Collot-d'Herbois vint y prononcer un discours dont je ne cite quelques traits que par leur connexion avec les événemens affreux qui se succédèrent bientôt dans cette malheureuse ville. Après avoir peint Châlier comme l'ami du peuple et le héros de la république, il parla aux ouvriers de l'asservissement honteux dans lequel les travaux de l'industrie les avaient tenus si long-temps; il fit considérer les riches propriétaires comme les ravisseurs du patrimoine des sans-culottes; il les exhorta à reprendre ce qui leur appartenait, en dépouillant ceux qu'il nommait des usurpateurs; il leur présenta la démolition des majestueux édifices qui décoraient Lyon comme le seul moyen de parvenir à cette égalité sans laquelle il assurait que la liberté n'était qu'un mot insignifiant chez un peuple guerrier auquel les arts étaient absolument inutiles; il publia le décret qui changeait le nom de Lyon en celui de Commune-Affranchie. Tous les patriotes furent exhortés à dénoncer les juges et les jurés qui avaient condamné l'immortel Châlier, les membres de la municipalité provisoire, les officiers militaires de tout grade, les membres des comités établis pendant le siège, tous les riches, et ceux qui pouvaient recéler leurs effets. Il finit par dire que dénoncer son père était une vertu digne d'un républicain.

96. La société jacobine y est solemnellement rétablie.

Les suites de ce discours furent des visites domiciliaires chez les riches bourgeois qu'on avait précédemment désarmés. Les uns furent traînés à l'échafaud, d'autres dépouillés des effets précieux qui se trouvaient dans leurs maisons.

Ces exécutions avaient porté la terreur dans l'ame de tous les citoyens; plusieurs cherchaient leur salut dans la fuite,

97. Massacres des Lyonnais; destruction de la ville.

1793. N. st. 2.

malgré les précautions prises de les en empêcher. Les représentans, se servant d'une de ces ruses familières à la secte à laquelle ils appartenaient, surent bientôt attirer leurs victimes dans le piège qu'ils leur avaient dressé. Une proclamation fut publiée, dans laquelle on exposa que les rigueurs nécessitées par la nature des événemens qui s'étaient succédés à Lyon ne regardaient que ceux qui en avaient été atteints. On exposait que c'était sans raison qu'une multitude de pères de famille, de chefs de manufactures et d'ateliers s'étaient enfuis; que la convention ne voulait pas leur enlever les moyens d'alimenter leurs enfans et leurs ouvriers; que le parti qu'ils avaient à prendre pour éviter les recherches, était de venir déclarer à la municipalité qu'ils voulaient continuer leur commerce, en spécifiant le nombre d'ouvriers qu'on se proposait d'occuper. Les négocians étaient invités en même temps à donner connaissance du genre de leurs opérations, et à prouver, par leurs livres de compte, la vérité de ce qu'ils énonceraient à cet égard.

Les crédules Lyonnais revinrent dans leurs foyers. Ils furent bientôt arrêtés par milliers. Les scellés furent apposés dans leurs domiciles, leurs livres de commerce transportés dans les bureaux destinés à les recevoir et à les brûler, et leurs familles livrées aux horreurs de l'indigence.

Alors les loix de sang portées contre Lyon eurent leur entier effet. Un détachement de l'armée révolutionnaire formée à Paris venait d'arriver dans cette ville pour augmenter le désordre. Une commission populaire fut formée. Elle fesait arrêter et conduire devant elle tous ceux qui lui étaient désignés par les gloublistes. On demandait au prévenu son nom, ce qu'il avait fait pendant le siège, et on l'envoyait à la mort, quelle que fût sa réponse. Chaque jour voyait marcher au supplice au

moins quarante citoyens : quelques vils scélérats, payés pour crier *vive la convention* à chaque tête qui tombait, ne pouvant pas empêcher la consternation de se manifester généralement, les jacobins firent un crime au peuple de cette sensibilité. Il parut une affiche qui déclarait suspect d'aristocratie quiconque laisserait paraître sur son visage la moindre apparence de tristesse, ou quelque signe de pitié s'échapper de sa bouche. 1793. N. st. 2.

Le nombre des exécutions augmentait tous les jours ; et les prisons, perpétuellement encombrées de nouvelles victimes, ne désemplissaient pas. La guillotine avait changé trois fois de place ; des fosses profondes étaient creusées pour absorber le sang ; cependant le sang inondait les places, il coulait dans les rues ; les bourreaux se lassaient, la pitié commençait à pénétrer dans tous les cœurs ; des malheurs particuliers, qui se distinguaient dans le malheur général, devaient produire ce sentiment.

Un particulier, accusé d'avoir dit qu'il donnerait volontiers cinq cent mille livres pour rebâtir le superbe Hôtel-Dieu de Lyon, écrasé par les bombes, a été conduit à la mort en récompense de l'action vertueuse qu'il projettait. Cet infortuné était père de dix enfans ; sa femme allait accoucher du onzième : elle se jette aux pieds des représentans pour solliciter la délivrance de son mari ; la tendresse conjugale, la piété filiale, et tous ces élans de la nature qui déchirent l'ame de l'homme sensible, ne trouvent aucun accès sur le cœur de ces êtres féroces. Qu'on éloigne ces rejettons d'une race rebelle. Telle fut la réponse de Collot-d'Herbois. L'accusé est conduit à la mort en présence de sa famille. En vain sa malheureuse épouse, entraînée par son désespoir, se précipite jusques sur la guillotine pour enlever son mari aux bourreaux ; il est frappé sous

1793. N. st. 2. ses yeux, son sang réjaillit sur elle. L'horreur dont elle est saisie hâte dans ses entrailles les douleurs de l'enfantement. On la porte chez elle, les émissaires de la commission populaire y arrivaient en même temps : les scellés sont apposés sur ses meubles ; on la chasse de sa maison sans lui permettre d'emporter même les linges nécessaires à l'être auquel elle allait donner le jour. Cette femme succombe à sa douleur, et ses enfans sont enfermés dans un hôpital.

Un grand nombre de Lyonnaises espéraient qu'en réunissant leurs gémissemens elles parviendraient peut-être à fléchir la cruauté des bourreaux de leurs familles : elles se présentent en foule dans l'attitude de suppliantes ; on refuse de les entendre, on les menace d'une décharge de canons chargés à mitraille. Deux d'entre elles, qui ont le courage d'insister, sont saisies ; on les condamne à être attachées pendant six heures au poteau de la guillotine. Elles sortirent de ce supplice, mille fois pire que la mort, entièrement défigurées par le sang de leurs frères et de leurs époux dont elles avaient été trempées.

Les représentans, pour arrêter les effets de l'impression que fesait ce spectacle, avaient résolu de frapper l'esprit du peuple par la pompe lugubre d'une fête extraordinaire. Telle fut l'apothéose de Châlier, et la procession aussi horrible que ridicule dont elle fut accompagnée. Une guillotine ambulante et des bourreaux armés de sabres ensanglantés fesaient partie de cette marche infernale, où se trouvaient les représentans en costume de cérémonie. Les panégyriques de cette nouvelle divinité, prononcés dans le gloub, étaient distribués avec profusion : on y présentait la destruction de la ville et le supplice de ses citoyens comme autant de sacrifices aux mânes des républicains qui avaient péri pendant le siège. Ainsi les jacobins enivraient le peuple de leur rage et de leur fureur. Les meurtres juridiques

recommencent et se perpétuent. Le féroce Collot-d'Herbois se plaint que l'action de la guillotine n'est pas assez prompte pour assouvir sa vengeance ; le monstre invente un nouveau genre de supplice qui doit faire périr les prisonniers en masse : ils seront exterminés par le canon chargé à mitraille. Ecoutez, races futures, et frémissez. 1793. N. st. 2.

Deux cent soixante-neuf victimes des deux sexes périrent en un seul jour de cette manière. On les avait liées deux à deux dans une enceinte fermée par des arbres ; six canons chargés à mitraille étaient placés en avant, et deux autres, chargés à boulet, étaient sur le derrière. Un grand nombre des condamnés ne furent que blessés, quelques-uns même prirent la fuite. Ils furent hachés à coups de sabres par les dragons de Lorraine : on les jeta dans le Rhône. Plusieurs respiraient encore. Deux eurent la force ou le malheur de nager jusqu'à un banc de gravier ; ils tendaient en vain leurs mains suppliantes : quelques dragons traversent le bras du fleuve, et achèvent de les tuer. Cette affreuse expédition dura plus d'une heure, et le représentant Collot-d'Herbois en fut constamment le témoin.

Le sang coula cinq mois dans cette ville ; plus de cinq mille victimes périrent dans ce carnage vaste et prolongé. Leurs derniers regards se portaient sur les ruines de leur patrie, qui ne présentaient plus qu'un immense tombeau : fruits amers des révolutions, lorsque la masse entière du peuple, se livrant aux perfides insinuations de ces hommes qui ne spéculent que sur la misère publique, oublie que la justice doit être la base de tous les changemens que les circonstances peuvent amener dans la politique comme dans la morale, et que quand cette maxime n'est pas suivie, une injustice appelle une autre injustice, les malheurs publics s'amoncèlent, la morale publique se dé-

grade, et le peuple, conduit d'erreurs en erreurs, de crimes
1793. en crimes, finit, après avoir tout dévoré, par se dévorer
N. st. 2. lui-même.

Fin du troisième Livre.

HISTOIRE PHILOSOPHIQUE

DE LA

RÉVOLUTION DE FRANCE.

SOMMAIRE DU QUATRIÈME LIVRE.

1. *Guerre de la Vendée.* 2. *Peinture de cette guerre par Lequinio.* 3. *Réflexions sur les procédés des généraux qui conduisaient les armées républicaines.* 4. *Ces infâmes procédés sont la véritable cause de l'insurrection des paysans dans ces contrées.* 5. *Les observations faites par Phélippeaux à ce sujet conduisent ce député à l'échafaud.* 6. *Tableau du gouvernement révolutionnaire.* 7. *État désolant dans lequel ce gouvernement réduisit les Français.* 8. *Chûte du parti orléaniste; triomphe de Roberspierre.* 9. *Parallèle entre Danton et Roberspierre.* 10. *Moyens employés par Roberspierre pour parvenir au rang suprême.* 11. *Changemens dans le calendrier, dans les poids et les mesures.* 12. *On fixe le prix des marchandises.* 13. *Procès de Marie-Antoinette d'Autriche.* 14. *Acte d'accusation.* 15. *Procès de plusieurs députés républicains.* 16. *Exécution du duc d'Orléans.* 17. *Conduite tenue par les cordeliers à cette occasion.* 18. *Dévastation de Bordeaux.* 19. *Supplice de Jeanne Roland.* 20. *Mort de Girey-Duprè et Boisguyon.* 21. *Mort de Rabaud-Saint-Étienne et de sa femme.* 22. *Mort de Bailli et de Clavière.* 23. *Situation des armées pendant les six derniers mois* 1793. 24. *Suite de la guerre de la Vendée.* 25. *L'armée de la Vendée passe la Loire.* 26.. *Prise*

de Toulon par les Anglais. 27. *Cet événement change la nature de la guerre ; les Espagnols évacuent le territoire de France.* 28. *Défaite des Prussiens ; les Français se rendent Maîtres du Palatinat.* 29. *État politique de l'intérieur de la France pendant les premiers mois de* 1794. 30. *Mode du gouvernement révolutionnaire.* 31. *Machiavélisme réciproque de Robespierre et du comité de salut public.* 32. *Cruautés exercées par Carrier.* 33. *Cruautés exercées par Lebon.* 34. *Atrocités commises dans le département de Vaucluse.* 35. *Projet formé par les jacobins de détruire la moitié de la population de la France.* 36. *État d'anxiété dans lequel se trouvait la faction orléaniste en* 1794. 37. *Procès de Danton ; il est exécuté le* 6 *avril.* 38. *Loi du* 22 *prairial, qui supprime les interrogatoires et les défenseurs officieux dans les procès faits au tribunal révolutionnaire de Paris.* 39. *Assassinats judiciaires commis dans Paris.* 40. *Conjuration de Robespierre contre les gens de lettres.* 41. *Ces temps déplorables offrent des exemples de vertu héroïque.* 42. *Causes prochaines de la révolution du* 9 *thermidor.* 43. *Efforts de Robespierre pour abattre le comité de salut public* 44. *Journée du* 9 *thermidor.* 45. *Robespierre et ses complices, décrétés d'accusation, se réfugient dans le sein de la municipalité de Paris.* 46. *Les habitans de Paris se rassemblent pour combiner les mesures qu'ils doivent prendre.* 47. *Séance des jacobins.* 48. *Tous les gens de bien se rallient à la convention pour comprimer les anarchistes.* 49. *Legendre se rend aux jacobins, engage les sociétaires à se retirer, ferme la porte de la salle et porte les clefs à la convention.* 50. *Les jacobins accourent dans leurs sections respectives. Exécution de Robespierre et de ses complices.* 51. *Suites de la révolution du*

9 *thermidor.* 52. *Création d'un nouveau tribunal révolutionnaire.* 53. *Affaire de quatre-vingt-seize Nantais; ils sont acquittés ; procès criminel de leurs dénonciateurs.* 54. *Procès du député Carrier.* 55. *Les correspondances politiques entre les sociétés populaires des provinces et les jacobins de Paris sont interdites.* 56. *Incendie de la bibliothéque de Saint-Germain-des-Prés.* 57 *Explosion de la poudrerie de Grenelle.* 58. *Suppression de la société des jacobins.* 59, *Les habitans de Bedouin réclament contre les attentats dont ils ont été victimes sous le gouvernement proconsulaire des jacobins.* 60. *Rappel dans le sein de la convention des soixante et treize députés emprisonnés depuis treize mois par les partisans de Roberspierre.* 61. *Événemens militaires pendant les derniers mois de* 1794. 62. *Opérations des armées dans les Pyrénées et dans les Alpes.* 63. *Prise de Trèves par l'armée du Rhin.* 64. *Bataille de Fleurus.* 65. *Les Français maîtres de toute la Belgique et du pays de Liège.* 66. *Prise de Maestricht, de Juliers, de Cologne, de Coblentz; les Autrichiens et les Prussiens repoussés au-delà du Rhin.* 67. *Succès de l'armée du Nord; invasion de la Hollande.* 68. *Le gouvernement hollandais fait des propositions de paix.* 69. *Prise de l'île de Bommel; défaite des Anglais et des Hollandais.* 70. *Disposition des Hollandais ennemis de la maison d'Orange.* 71. *Le Stadhouder donne la démission de ses emplois et se réfugie en Angleterre.* 72. *Les Français passent le Vahal sur la glace, et sont reçus dans Utrecht.* 73. *Révolution de Hollande.* 74. *Nouveaux succès des armées françaises sur toutes les frontières; les bornes de la république reculées jusqu'aux bords du Rhin.* 75. *Pacification de la Vendée.* 76. *Les décrets de destruction portés contre la ville de Lyon sont*

rapportés. 77. *Procès de Fouquier-Tinville. Le cadavre de Marat jetté hors du panthéon.* 78. *Rapport de la commission des vingt-un sur quelques membres des comités de gouvernement de Roberspierre.* 79. *Collot, Barrère, Billaud et Vadier décrétés d'arrestation.* 80. *Les deux factions jacobines se réunissent pour opérer un mouvement populaire.* 81. *Journée du premier prairial.* 82. *Assassinat du député Ferraud.* 83. *Les jacobins se rendent maîtres des délibérations de la convention.* 84. *Décrets rendus par les jacobins.* 85. *Les jacobins sont expulsés par des détachemens de la garde nationale parisienne.* 85. *Principaux partisans du jacobinisme décrétés d'accusation ; quelques-uns d'eux perdent la tête sur un échafaud.* 87. *Suites de la journée du premier prairial.* 88. *Traités de paix conclus avec la Prusse et l'Espagne.* 89. *Publication d'un nouvel acte constitutionnel. Journée du* 13 *vendémiaire. Clôture de la convention.* 90. *Conclusion.*

HISTOIRE PHILOSOPHIQUE

DE LA

RÉVOLUTION DE FRANCE,

Depuis la convocation des notables, par Louis XVI, *jusqu'à la séparation de la convention nationale.*

LIVRE QUATRIÈME.

Tandis que Lyon était écrasé avec des bombes et des boulets rouges, on renouvelait dans la Vendée les atrocités que commirent quelques siècles auparavant les Espagnols au Mexique et au Pérou, et que nous ne lisons encore aujourd'hui qu'avec un tressaillement d'horreur. Le général Biron, accoutumé à porter dans les opérations de la guerre les ménagemens qui peuvent atténuer ce terrible fléau, n'était pas propre à conduire une expédition de cannibales, dans laquelle il s'agissait moins de soumettre les habitans du bas-Poitou et des pays voisins, que d'aigrir les esprits à force de mauvais traitemens, et d'éterniser une insurrection nécessaire aux jacobins pour opérer la désorganisation de la France. Les soins qu'il se donnnait pour ramener au système républicain les habitans qui n'étaient qu'égarés par des suggestions astucieuses, furent traités de trahison envers la montagne. Il paya de sa tête le crime de sa modération, comme son successeur à l'armée des Alpes, le général Brunet, paya de la sienne les efforts qu'il fesait pour établir dans les camps la discipline militaire, gage des succès durables.

1793. N. st. 2.

1. Guerre de la Vendée

1793. N. st. 2. A la place de Biron furent euvoyés dans la Vendée des généraux qu'on appelait *sans-culottes*, et la dévastation de ce malheureux pays commença. Le député Lequinio, dans un mémoire publié au mois de janvier 1795, en présente ce tableau.

2. Peinture de cette guerre par Lequinio.

Les généraux de cette armée, dès les premiers instans, ont fait de cette guerre un objet de spéculation et d'intérêt particulier. Leurs appointemens immenses et la disposition des fonds pour dépenses extraordinaires, l'ont changé pour eux en une sorte de ferme, dont ils ont été bien aises de voir durer le bail.

Ils ont spéculé sur le produit du pillage; et pour couvrir leurs lâches procédés, ils favorisaient les déportemens de leurs soldats. On a vu quelques-uns de ces derniers couverts d'or et de bijoux, et les consommant avec une prodigalité monstrueuse. Dans leur délire, ils enlevaient également les biens des patriotes et ceux des révoltés, et les individus qui fesaient la moindre résistance étaient traités avec la barbarie la plus atroce.

On a vu des soldats violer des femmes sur des pierres amoncelées le long des grandes routes, et les fusiller ou les poignarder en sortant de leurs bras; on en a vu d'autres porter des enfans à la mammelle au bout de la bayonnette qui avait percé du même coup et la mère et l'enfant.

Des communes se présentaient un rameau d'olivier à leur main, et ayant à leur tête leurs officiers municipaux en écharpe: on les a reçu avec une fraternité apparente; et pendant qu'on les amusait par de vaines paroles, des troupes les ont entourées, et tous ont été exterminés sur l'heure.

3. Réflexions sur les procédés des généraux qui conduisaient les armées républicaines.

Non-seulement les villages appartenant aux rebelles étaient la proie des flammes, et l'on massacrait sans distinction les hommes, les femmes, les enfans et les vieillards; mais les communes, restées fidelles à la république, n'éprouvaient pas un meilleur sort. Dans ces cruelles expéditions, on brûlait les

granges pleines de bleds et de fourrage ; on massacrait les bestiaux sans aucun objet de nécessité, se privant ainsi des ressources immenses avec lesquelles l'armée républicaine aurait pu s'alimenter dans ces contrées. 1793. N. st. 2.

Ceux qui ordonnaient ces horreurs n'ignoraient pas que brûler la chaumière de l'agriculteur et le métier de l'artisan, c'est rompre les liens qui attachaient ces hommes agrestes à l'ordre social; c'est les forcer de se retirer dans les bois et les rendre brigands par nécessité ; ils n'ignoraient pas que la perte des bestiaux était encore plus irréparable, en rendant impossible la culture des terres, et préparant ainsi la plus fâcheuse disette pour les années suivantes. Mais, comme on l'a vu plus haut, leur projet n'était pas de finir cette guerre; ils voulaient déterminer une multitude d'hommes égarés à se livrer au désespoir, et à vendre leur existence au plus haut prix en se défendant par tous les moyens possibles. De là les relations mensongères qui circulaient de temps en temps dans le public, et même au sein de la convention. On peignait l'insurrection de la Vendée comme assoupie, ou comme sur le point de s'assoupir, lorsqu'après les plus horribles massacres, des armées redoutables semblaient naître de la cendre des morts. Jamais les commandans républicains ne présentaient un compte exact de leur situation, et la république était perpétuellement trompée par les fanfaronnades et les mensonges les plus grossiers, impudemment consignés dans les papiers publics.

Les représentans Bourbotte, Thureau, Choudieu et Francastel écrivaient au mois d'octobre : la convention nationale a voulu que la guerre de la Vendée fût terminée avant la fin d'octobre, et nous pouvons lui dire aujourd'hui qu'il n'existe plus de Vendée; une solitude profonde règne actuellement dans le pays que les rebelles habitaient; on ferait beaucoup de chemin dans ces contrées avant de rencontrer un homme ou une chaumière, car nous n'avons laissé derrière nous que des cendres et des mon-

ceaux de cadavres..... Le représentant Richard écrivait dans le
1793. même temps de Saumur : la convention a décrété qu'au mois
N. st. 2. d'octobre la guerre de la Vendée serait finie ; graces aux mesures sages et vigoureuses qui ont été prises, ce vœu sera rempli. Les rebelles, partout vaincus et partout poursuivis, cherchent en vain un asyle ; l'ardeur des troupes est telle, que je puis vous répondre qu'ils n'échapperont pas à la juste vengeance que demande depuis si long-temps la liberté outragée par ces scélérats.

Il semblait, en lisant ces lettres, que les républicains, après avoir converti le canton le plus riche de France en un lugubre désert, tenaient les restes des révoltés bloqués dans une enceinte qu'il ne leur était plus possible de franchir. On apprit bientôt le contraire. Le sac de la Vendée, loin de forcer ce qu'on appelait *l'armée catholique* à mettre bas les armes, n'avait fait que l'obliger d'aller chercher des subsistances ailleurs, en occasionnant de nouvelles dévastations.

On a déjà observé que la guerre de la Vendée, qui ne ressemblait point à celles que nous fesions sur les frontières contre les ennemis extérieurs, demandait, de la part des représentans et des généraux qui y étaient employés, autant de vertu que de courage, et sur-tout une prudence consommée ; assemblage très-difficile, au milieu des passions les plus exaltées en sens contraire. Il fallait perpétuellement distinguer, dans ces malheureux cantons, les rassemblemens de nobles, de prêtres, de maltotiers, de contrebandiers et de déserteurs, insurgés par intérêt, par habitude, ou par nécessité, les uns conduits par l'amour du pillage, et les autres par la haine qu'ils portaient à la révolution, de la masse entière des habitans égarés par des suggestions perfides. Ces derniers, simples cultivateurs, attachés à leurs propriétés, à leurs familles, au pays qui les avait vu naître, n'avaient aucun intérêt au désordre : la paix pouvait leur procurer le seul genre de bonheur qu'ils connaissaient. Trom-

pés

pés par leurs prêtres, ils croyaient de bonne foi se battre pour la divinité, en s'opposant aux progrès des républicains qui avaient envoyé le roi sur un échafaud, et chassé les gens d'église des domaines qu'ils possédaient. Quelques-uns d'eux avaient cédé non-seulement aux inspirations morales de leurs curés, mais très-souvent à la contrainte qui leur était faite par les noyaux des troupes révoltées. 1793. N. st. 2.

Il était naturel que par-tout où des hommes simples et ignorans se trouvent travaillés par des hommes investis de la confiance publique par leurs lumières, leur crédit, ou seulement par la chaîne de l'habitude, les premiers soient inévitablement induits en erreur. Le danger est nécessairement en raison combinée de l'isolement des uns, du nombre et de la richesse des autres, et des dispositions rerritoriales. Telle était la situation du bas-Poitou, qui offrait aux mécontens, avec des subsistances abondantes, une retraite presque assurée.

Il fallait éclairer les habitans sur les dangers qui les menaçaient, et leur faire sentir que les hommes qui les poussaient à la révolte étaient mus par des passions particulières qu'ils couvraient avec le voile du bien public. Peut-être, dans le principe, les eût-on déterminé à séparer leur cause de celle des véritables révoltés, si l'on eût envoyé dans ce pays des hommes vertueux, doués d'intelligence, avec quelque facilité de parler en public, et dont l'ame pure et franche brûlât d'une véritable ardeur pour la félicité commune.

L'instruction des campagnes n'est pas aussi difficile qu'on pourrait le croire; tous les hommes ont intérêt d'être heureux, et s'ils ne prennent pas la route du bonheur, c'est qu'ils ne la connaissent pas; il ne faut que de la franchise et de la simplicité pour mériter la confiance des habitans de la campagne. Persuadez-leur que vous voulez vraîment leur félicité, et vous les conduirez au gré de vos desirs.

1793. N. st. 2.

Si dans vos actions ils ne découvrent que des vertus ; si dans vos paroles ils entendent l'expression de la vérité simple et pure ; s'ils lisent dans vos yeux l'amour sincère d'eux-mêmes et le desir de trouver votre jouissance dans leur bonheur, vous aurez à peine fait quelques pas dans la carrière, que vous verrez les miracles s'opérer à vos côtés, et portés sur votre réputation ; bientôt ils devanceront votre marche ; sur-tout que votre morale s'éloigne de cette teinte lugubre qui porte la tristesse dans les ames et les ferme aux douces émotions de la joie. Il faut des fêtes au peuple ; c'est dans cette partie qu'excellait la religion des anciens Romains ; les solemnités de Cérès et de Bacchus, les divinités des bois et des fontaines se liaient avec les travaux nourriciers de l'agriculture. Les miracles d'Orphée, célèbres dans l'antiquité fabuleuse, ne sont peut-être que l'expression exagérée des prodiges moraux, exécutés chez des peuples grossiers, par des moyens analogues à ceux dont je parle.

4. Ces infâmes procédés sont la véritable cause de l'insurrection des paysans dans ces contrées.

Au lieu de ces hommes, Roberspierre avait envoyé dans la Vendée les êtres les plus lâches, les plus cruels, les plus immoraux ; leur affreux plaisir était de se rouler dans la fange des boucheries humaines. Ministres subalternes d'une superstition nouvelle, qu'un nouveau Mahomet voulait établir graduellement sur les débris des anciennes, ces horribles agens servaient avec autant de bassesse que de cruauté l'ambition de quelques scélérats, qui leur livraient à discrétion la liberté, la fortune et la vie de cinq cent mille malheureux, pourvu que, pendant le cours de leurs brigandages, ils tinssent toujours les yeux levés vers la source de leur puissance, et que, dans le tournoyement de leurs regards convulsifs, ils proclamassent par-tout les nouveaux souverains de la France et leur pouvoir sans bornes.

Au lieu d'employer l'indulgence et la persuasion pour gagner le peuple, on s'appliquait à le vexer, à le tourmenter de toute manière ; on le contraignit par le pillage et les mauvais traitemens, par le mensonge et la trahison, à n'avoir que deux partis

à prendre, celui de se joindre à l'armée rebelle, ou d'être fusillé sans miséricorde. 1793.

Les généraux chargés de remplir les intentions de Robespierre, non-seulement autorisaient, par leur exemple, le pillage, le viol, le meurtre, l'incendie; mais par le machiavélisme le plus inconcevable, ils proclamaient des amnisties; et ceux qui, trompés par ce perfide apât, venaient se rendre avec ou sans leurs armes, étaient assassinés. N. st. 2.

J'ai déjà parlé de quelques-unes de ces atrocités rebutantes. Lecteur sensible, sois convaincu que mon ame se soulève en traçant ces lignes : ah! que n'en puis-je dérober la connaissance à la postérité Mais la terrible vérité qui plane sur ma tête doit lui parvenir toute entière, pour effrayer et pour instruire nos derniers neveux.

Je crois devoir copier un fragment de l'ouvrage de Lequinio sur la Vendée, que j'ai déjà cité.

« On avait fait venir dans ces départemens une prétendue armée révolutionnaire pour achever, disait-on, la ruine d'une horde d'esclaves dont elle devait exterminer jusqu'au dernier rejeton; mais au lieu d'exécuter ce projet, elle a dévasté les possessions des paisibles agriculteurs. Cette troupe s'est divisée en douze petites colonnes pour ruiner une plus grande étendue de pays à la fois. Lorsque les porte-feuilles étaient bien pleins, on n'avait plus aucun desir de se battre, dans la crainte de perdre ses richesses. Les soldats demandaient des billets d'hôpital : les généraux fesaient pis encore; ils mettaient en réquisition les charrettes des communes, enlevaient tout ce qu'il y avait de meilleur dans les maisons des patriotes, comme dans celles des insurgés, fesaient traîner le tout à leur suite, permettaient aux habitans d'emporter le reste, à condition d'accompagner la colonne, mettaient le feu aux habitations, et lorsqu'on était au milieu des champs, on tuait les hommes, on violait les femmes et les filles, et on les poignardait ensuite.

1793. N. st. 2.

» Dans un petit village, connu par son patriotisme, on apprend qu'une colonne républicaine approchait : tous les habitans se réunissent pour préparer à ceux qu'ils appelaient leurs frères d'armes un repas fraternel. La colonne arrive, mange les vivres de ces malheureux, et aussi-tôt après le repas, elle les entoure dans le cimetière du village, hommes, femmes et enfans, et là on les fusille les uns après les autres.

» Les chefs de la rébellion, profitant du désespoir de ces malheureux, leur firent aisément croire que la mort étant réservée par les républicains à tous les habitans de la Vendée, il ne leur restait d'autre parti à prendre que de vendre chèrement leur vie ».

Le flambeau du fanatisme, agité dès-lors par des mains hypocrites et perverses, couvrit les cultivateurs de la Vendée d'une lave criminelle : il embrasa jusqu'à la moëlle de leurs os, et fit couler dans leurs veines, avec le phlogistique de la frénésie religieuse, le fiel empoisonné d'une aversion presque inextinguible pour le régime républicain. Des armées très-nombreuses se formaient et se séparaient comme par miracle. Si les républicains étaient inférieurs en nombre, on les attaquait, on les combattait avec acharnement ; si leurs forces paraissaient trop redoutables, l'armée vendéenne s'évaporait, les armes étaient cachées dans les bois, et les hommes se trouvaient dispersés dans les champs, chacun à son travail, de manière qu'il était impossible de les convaincre d'avoir fait partie du rassemblement qu'on avait poursuivi.

5. Les observations faites par Phélippeaux à ce sujet conduisent ce député à l'échafaud.

Ces dispositions commencèrent à se manifester pendant que Biron commandait encore dans la Vendée ; mais ce ne fut que sous ses successeurs Beisser, Rossignol et Ronsin qu'elles prirent des accroissemens incalculables. L'infortuné Phelippeaux accusa publiquement de haute trahison les généraux Berruyer, Marcé, Ligonnier et Quetineau. Le fil qu'il voulut offrir pour

sortir de ce labyrinthe politique le conduisit sur un échafaud, et la plaie qu'il avait voulu fermer ne fit qu'augmenter après sa mort. 1793. N. st. 2.

Les Vendéens avaient commencé leur insurrection avec des fourches, des bâtons et quelques pierriers ; en peu de temps ils purent combattre les républicains avec leurs propres armes. Les déroutes de Saumur, de Coron, de Vihiers, de Doué, attesteront à jamais la force invincible qu'un peuple, réduit au désespoir, peut tirer de cette affreuse situation. Ces malheureux, bravant l'artillerie dont ils étaient foudroyés, se jetaient comme des forcenés sur les canons et sur les armes de leurs ennemis ; les femmes, mêlées avec les hommes, montraient un égal courage et un égal acharnement. Les républicains, inaccoutumés à ce genre de combat, prenaient la fuite, abandonnant fusils, munitions, canons et bagages, et l'on assure que les Vendéens s'étaient procuré de cette manière, avant la fin d'octobre, des munitions de guerre immenses, soixante mille fusils et deux cents pièces de canon.

6. Tableau du gouvernement révolutionnaire.

On a vu précédemment qu'après la fête du 10 août, la convention nationale, laissant de côté la constitution qui venait d'être présentée solemnellement à l'acceptation du peuple, avait décrété que la France serait gouvernée révolutionnairement jusqu'à la paix.

Des mesures révolutionnaires sont des remèdes violens appliqués à des maux extrêmes qui ne peuvent pas être guéris d'une manière différente : je les compare à ces amputations chirurgicales commandées par la nécessité pour sauver le malade en le privant d'un membre gangréné. Des opérations aussi cruelles et aussi dangereuses ne doivent pas se répéter trop de fois ni trop long-temps ; il faut se hâter de prescrire un régime. Ainsi, les révolutions qui, par un ébranlement subit et général, changent les rapports politiques des nations, sont des actes, et

1793. N. st. 2.

non pas des habitudes. Le peuple qui vient de conquérir sa liberté ne saurait trop se hâter de quitter la hache pour prendre la truelle. La liberté est une plante délicate dont il faut confier la garde aux loix protectrices : née au sein des orages, elle a besoin de la culture la plus soignée pour prendre racine, pour fleurir et pour porter des fruits.

Qu'est-ce donc qu'un gouvernement révolutionnaire ? Il est difficile de répondre à cette question, car ces deux mots expriment deux idées opposées. Une révolution détruit un gouvernement précédent, et un gouvernement qui suit une révolution arrête le mouvement révolutionnaire. Mais si j'ignore de quels élémens judiciaires peut être composé un gouvernement révolutionnaire, les effets qui résultèrent parmi nous de cette étrange organisation sociale ne sont que trop connus.

Tous les droits naturels, civils et politiques ébranlés, et même suspendus ; toute nuance effacée entre les diverses sortes de pouvoirs ; toute liberté enlevée à la presse et aux opinions ; la nation de nouveau distribuée en castes privilégiées ou proscrites ; le droit de propriété outragé sans aucun ménagement ; les lettres de cachet rétablies et multipliées avec scandale ; le secret des correspondances individuelles ouvertement violé ; les asyles domestiques livrés à l'inquisition la plus tyrannique ; les formes de la justice dépouillées de tout sentiment d'humanité et de bonne foi ; la France couverte de scellés, de prisons, d'échafauds, tous les excès de l'anarchie et du despotisme se choquant avec fracas sur la surface entière de la république, dans une confuse multitude de comités de tous les noms et de tous les genres ; voilà l'incroyable système qui dévorait les hommes et les choses.

Une révolution qu'on avait cru le passage plus ou moins graduel du mal au bien ne fut plus *qu'un coup de foudre*, selon l'expression de Saint-Just ; l'égalité, fille de la nature ou de

la loi, était devenue, par l'organe de quelques despotes, un niveau sanglant promené sur toutes les têtes : ainsi Busiris étendait sur son lit de fer tous les étrangers que le sort conduisait chez lui, et les fesait réduire à la mesure de ce lit. La vertu fut appelée crime, et le crime fut appelé vertu. Celui qui s'était enrichi aux dépens de ses créanciers ou de sa patrie, n'avait qu'à se faire jacobin pour être l'homme probe par excellence : ce n'était plus à la friponnerie, c'était à la probité qu'on cherchait un correctif. Les nouveaux gouvernans, feignant d'ignorer que des élémens du bonheur individuel se compose le bonheur public, condamnaient jusqu'aux tendres épanchemens de la nature ; les larmes versées sur la tombe d'un père, d'une épouse, d'un ami, étaient, selon eux, un vol fait à la cité ; la douleur ne devait point ainsi se resserrer, se claquemurer dans les foyers domestiques ; et ne pas se réjouir des triomphes jacobiniques lorsque, dans la perte de ses proches, on voyait se rompre les liens qui attachaient à la vie, c'était conspirer contre la république. 1793. N. st. 2.

Un étourdi de vingt-six ans (Saint-Just), à peine sorti de la poussière de l'école, avait lu dans Montesquieu qu'un peuple s'était laissé corrompre par le luxe, enfant des arts et du commerce; et dans Rousseau, que Lycurgue, dans l'espace de quelques milliers de stades, avait formé un peuple de braves; et tout de suite notre mal-adroit copiste de l'antiquité, sans examen des localités, des mœurs, de la population, appliquant son thême à la France, venait dire, d'un ton de suffisance, à la tribune de la convention: Ce n'est pas le bonheur de Persépolis, c'est celui de Sparte que nous vous avons promis.

Une maxime de Rousseau, trop dédaignée jusqu'à ce jour, c'est que le fondateur d'une république ne doit pas commencer par la remplir de mécontens. Qu'eût-il dit en voyant Robespierre remplir la France de victimes ? Rousseau voulait que les hommes aimassent la liberté ; il fallait donc la leur rendre ai-

mable ; Roberspierre, au contraire, voulait ramener la France
1793. à la tyrannie : il devait en conséquence rendre la liberté
N. st. 2. odieuse.

La terreur, l'arme favorite des tyrans, maniée par les êtres les plus féroces, et en même temps armés de la plus terrible puissance, courbait toutes les ames sous un joug d'airain. Non-seulement tous les contes qui se fesaient sur les événemens de la guerre de la Vendée n'éprouvaient ni le moindre dissentiment, ni même la moindre discussion ; mais à peine osait-on jeter les yeux autour de soi.

L'homme est naturellement timide, ou du moins son courage est moins dans lui que dans ceux qui l'entourent. Ne vit-on pas les soldats romains, sous l'empire de Pulcherie, fuir devant quelques hordes de barbares accourus de l'autre rive du Danube, et de nos jours une bête fauve glacer d'épouvante tout le Gévaudan ? On communique la peur aussi aisément qu'on communique le courage. Une armée marche fiérement à l'ennemi lorsque chaque soldat qui la compose se confie dans la bravoure de ceux qu'il voit à ses côtés ; et c'est par le même mécanisme que, de même qu'un guerrier qui se croit bien soutenu, fond le premier dans la mêlée, et précipite tous ses camarades sur les bayonnettes baissées ; de même un autre soldat, qui se croit abandonné, sort du combat, et entraîne quelquefois tout un régiment dans sa fuite.

Voulez-vous augmenter la timidité de l'homme ? Qu'il soit isolé au milieu de ses semblables ; faites que les liens de la société n'existent plus pour réunir les hommes, mais pour les blesser ; rompez la circulation des pensées, en créant des opinions dangereuses ou criminelles ; peuplez ensuite les familles de délateurs ; qu'un père en rencontre un dans son fils, un fils dans son père ; combinez votre ordre social de telle manière qu'un citoyen soit plus en sûreté à côté d'un ours dans les

forêts, qu'à côté de son semblable dans les villes, vous aurez établi votre règne par la terreur, mais il ne sera pas durable. 1793. N. st. 2.

J'ai entendu un grand nombre de patriotes, gémissant sous la tyrannie de Roberspierre, faire cette réflexion : Quoi ! nos soldats ont conquis la Belgique, ils mettent en déroute toute l'Europe conjurée contre eux, et dix mille brigands font trembler dans l'intérieur des millions de Français ! quelle prodigieuse différence entre les uns et les autres !

Ce rapprochement était vicieux. Voici la réponse. Cent brigands sont attroupés au coin d'un bois pour dévaliser les voyageurs ; mille de ces derniers passent tour-à-tour par petites compagnies, ils sont tous dévalisés les uns après les autres : ils étaient cependant dix contre un.

7. État désolant dans lequel ce gouvernement réduisit les Français.

L'indolence, qui perdit Athènes, nous livra sans défense entre les mains de ces hommes atroces qui, selon l'expression de Collot-d'Herbois, l'un d'entre eux, parlant des assassinats dont ils se souillaient chaque jour, disaient froidement qu'*ils fesaient transpirer le corps politique*. Ils n'enchaînèrent la liberté de la presse, le palladium du gouvernement représentatif, que parce qu'ils savaient que cette liberté donnerait l'éveil sur la nature des crimes qu'ils voulaient commettre. Alors, n'ayant plus d'obstacles à vaincre, on les vit, au sortir de leurs criminelles orgies, ivres de vin et de sang, se présenter sans remords à la tribune de la convention, et souvent à l'aide d'un sophisme ou d'un jeu de mots, surprendre des décrets barbares qui, frappant à la fois plusieurs millions d'innocens, devaient couvrir toute la république de deuil. Ainsi, ces monstres, pour nous amener au bonheur de Sparte, voulaient anéantir douze millions d'individus en France espérant bien, après cette *transpiration révolutionnaire*, pouvoir distribuer à ceux qui auraient survécu au désastre commun une charrue et quelques arpens de terre pour les garantir du bonheur de Persépolis.

1793. N. st. 2.

Lorsque chacun tremblait pour sa vie, un égoisme réfléchi, un système d'insensibilité rompaient autour de nous les liens du patriotisme, de l'amitié, de la nature. Quelques citoyens se renfermaient dans une nullité absolue, ou se tranquillisaient solitairement au milieu des secousses de l'anarchie; d'autres, pour s'étourdir sur les dangers dont ils étaient environnés, se livraient à des plaisirs bruyans au sein de la patrie déchirée: l'oppression commune émoussant les ressorts de la sensibilité, semblait la rendre indifférente à quelques-uns de ceux qu'elle n'avait pas encore blessé personnellement.

Dans les rassemblemens publics, un fanatisme sanguinaire rappelait, surpassait même la phrénésie des dissentions religieuses; il multipliait ses formules de proscription, ses modes d'inquisition, ses procédés de tyrannie; il se composait un code de fureur, un idiome de carnage.

Déjà ce fanatisme, qui n'était pas sans doute l'esprit public, paraissait pourtant l'être; car ceux qui ne le sentaient pas feignaient de le sentir; ils en empruntaient, autant qu'ils le pouvaient, les formes et le langage; la terreur avait commandé l'hypocrisie; un vil commerce d'imposture s'établissait dans la société; le caractère national se flétrissait par l'habitude du mensonge; un peuple franc et indiscret apprenait à dissimuler; les sentimens justes et humains protestaient vainement au fond des ames contre tant de démence et de fureur; on craignait de les manifester par le plus léger signe, par la plus légère expression.

Dans cette disposition des esprits, les uns étant habitués à croire tout ce qu'on voudrait, et les autres à feindre la crédulité qu'ils n'avaient pas, Roberspierre, Danton et leurs émissaires commençaient à publier avec confiance, sous le nom de rapports et d'actes d'accusation, tout ce qu'il leur importait d'accréditer de fables grossières et d'invraisemblables romans: on

eût dit que la récente histoire de la révolution venait d'être subitement effacée de tous les écrits et de la mémoire des hommes, lorsque Barrère et Saint-Just associaient comme autant de complices du même crime, les personnages les plus décidément connus par l'opposition de leurs sentimens et de leurs intérêts, par le choc de leurs opinions, et par la divergeance de leurs préjugés et même de leurs erreurs. 1793. N. st. 2.

C'est ce qu'on dût sur-tout remarquer, lorsqu'au mois d'octobre, Amar, au nom du comité de sûreté générale, fit décréter d'accusation quarante-deux membres de la représentation nationale, et en fit incarcérer soixante-treize. Le plus grand nombre de ces victimes, que l'affreuse soif du pouvoir sacrifiait sans choix comme sans remords, avait courageusement défendu la cause de la liberté contre les atteintes de la montagne; mais on voyait parmi elles quelques montagnards les plus désorganisateurs. Vergniaud, Gensonné, Lasource, marchant au supplice, durent être extrêmement surpris d'apercevoir au milieu d'eux, et dans la même charrette, Carra et Sillery, deux des principaux chefs du parti orléaniste, et cet évêque Fauchet, qui avait trop long-temps prêché l'anarchie.

8. Chûte du parti orléaniste; triomphe de Roberspierre

Roberspierre était parvenu, sans qu'on puisse en donner la raison, à rassembler sur sa tête une masse de vœux et d'hommages bien capable de troubler son imagination déjà très-délirante. Il semblait que toutes les sociétés populaires avaient pris à tâche de lui faire respirer, de toutes les parties de la république, l'encens criminel qu'elles brûlaient en son honneur : c'était à qui enivrerait l'idole, trop faible pour résister aux vapeurs empoisonnées dont on l'environnait ; comme ce vil Anicius qui proposait chez les Romains d'ériger un temple au dieu Néron, des milliers de fanatiques ne semblaient avoir chassé de leurs sanctuaires les dieux qu'on y adorait, que pour se prosterner devant leur nouveau dieu Maximilien.

1793. N. st. 2.

La forme de cet ouvrage ne me permet pas de fatiguer les regards de mes lecteurs de ces coupables adulations, fruits de la bassesse ou du crime : on les trouve rassemblées dans un rapport fait à la convention, au mois de janvier 1795, par le représentant Courtois, au nom de la commission chargée de l'examen des papiers trouvés chez Roberspierre et ses complices.

Roberspierre se croyant au faîte de la puissance, soutenu par quelques hommes qui, peut-être, se servaient de lui pour parvenir à leurs fins, attaquait alors toutes les factions qui l'avaient si puissamment aidé dans sa conspiration du 2 juin. Ces factions lui devenaient inutiles et même nuisibles ; il voulait faire mourir les uns après les autres la plus grande partie de ses complices, et parvenir à la puissance suprême en marchant sur la tête de ses amis et de ses ennemis.

La force du parti orléamiste diminuait rapidement depuis que les jacobins, vexés par Dumouriez dans la Belgique, n'écoutant que leur vengeance, avaient mis au jour les liaisons de ce général avec les meneurs des cordeliers de Paris. Danton et Lacroix, malgré leurs moyens révolutionnaires, n'osaient presque plus élever leur voix dans la convention ; ils s'étaient vu contraint d'abandonner le duc d'Orléans. Cet homme, tombé dans un instant du faîte de l'opulence dans l'abyme de la misère, languissait obscurément dans la citadelle de Marseille, tandis que la nation s'était emparée de ses biens immenses qu'il avait prodigués jusqu'alors pour le soutien de sa faction : cette mesure à laquelle les cordeliers n'avaient pu s'opposer efficacement, annonçait de loin que les partisans de Danton seraient écrasés par ceux de Roberspierre.

5. Parallèle entre Danton et Roberspierre.

Ce n'est pas le lieu d'examiner si Danton avait plus de talens que Roberspierre, ou si Roberspierre avait plus de talens que Danton ; mais il est certain que dès que le public fut informé qu'il avait existé une faction, dont le but était de mettre sur le trône

le duc d'Orléans, ou quelqu'un que le duc d'Orléans protégeait, le rôle de ceux qui composaient cette faction était extrêmement difficile à jouer, quelqu'attention qu'ils eussent à éloigner d'eux toutes les marques auxquelles on aurait pu les reconnaître pour orléanistes. C'était une guerre sourde, mais très-acharnée, et dans laquelle les combattans se servaient d'armes inégales. Autant les uns fesaient d'efforts pour repousser l'accusation de royalisme dont on les écrasait, autant les autres accumulaient les preuves de leurs assertions; et, dans cette lutte, les dantoniens, réduits à convenir que s'il existait réellement un parti orléaniste, les chefs méritaient l'échafaud, se voyaient presque toujours au moment de faire leur procès à eux-mêmes. 1793. N. st. 2.

Les pamphlets pleuvaient sur ce parti, que la réclusion du duc d'Orléans laissait hors d'état de payer des champions pour repousser les attaques qu'on lui fesait. Lorsque Toulon ouvrit les portes aux Anglais, on assurait qu'aux débris du parti d'Orléans devait être attribuée cette trahison, et que le chef de ce parti n'avait été conduit par les cordeliers dans Marseille que pour être à portée de profiter des soulèvemens que les cordeliers ménageaient en sa faveur dans différentes parties de la république, et sur-tout dans le Midi.

10. Moyens employés par Roberspierre pour parvenir au rang suprême.

Il ne restait guères à la faction dont Danton était alors le chef, d'autre parti à prendre pour éviter sa ruine, que de se réunir aux roberspierriens; mais les chefs des deux factions cordelière et jacobine connaissaient trop respectivement leur profonde scélératesse pour se fier les uns aux autres. Une réconciliation sincère entre ces rivaux de crimes était impossible; on se réduisit donc à dissimuler des deux côtés. On verra dans la suite les sanglans résultats de cette dissimulation.

Pour parvenir au rang suprême, il fallait enchaîner le peuple, détruire la convention, et créer un nouveau gouvernement. Roberspierre avait combiné ces trois opérations avec tant d'art, qu'il dût se flatter de réussir.

1793. N. st. 2. Pour enchaîner le peuple, son art était de s'en rendre l'idole en feignant d'en être lui-même idolâtre, de faire taire, par la terreur ou par les supplices, ceux qui auraient pu l'éclairer sur les dangers que courait la liberté. Il fallait détruire ses moyens d'instruction, l'amener à une confiance exclusive, au desir, au besoin même d'être gouverné par un seul homme : on y parvenait en excluant de toutes les places les gens instruits et ceux qui possédaient quelque fortune, pour les donner à des hommes sans talens et sans ressources, mais choisis de manière que le peuple crut que c'était lui-même qu'on choisissait, et qu'on n'était occupé que de ses besoins.

Les pages d'un catéchisme trouvé chez Roberspierre après sa mort, sont remplies de proscriptions contre la probité, la richesse et les talens. Les écrivains sur-tout, regardés avec raison comme les délateurs de la tyrannie, sont ceux sur lesquels on se déchaîne avec le plus d'archarnement. Quels sont nos ennemis ? se demande Roberspierre. Les riches et les écrivains mercénaires. Comment ferez-vous taire les écrivains ? comment les attacherez-vous à la cause du peuple ? Ils sont à ceux qui les payent : or, les seuls hommes capables de les payer sont les riches, *ennemis naturels de la justice et de l'humanité.* J'en conclus qu'il faut proscrire les écrivains, comme les plus dangereux ennemis de la patrie.

D'après ces principes, il voulait amonceler dans les prisons la science, les richesses et la vertu, enchaîner la plume des gens de lettres, contraires à ses vues ; payer des deniers publics les journaux par lui commandés ; se former, par le moyen des sociétés populaires dirigées par *une seule*, des agens, des amis, des moules à places ; faire sortir de terre des guillotines ; établir de toute part des tribunaux révolutionnaires ; arrêter l'influence des grandes villes par le système que les anarchistes appelaient *de vive force*, qui commençait par les ruiner, et qui finissait par les détruire ; anéantir les arts en haine des artistes ;

absorber toutes les fortunes pour créer un simulacre d'égalité ; distribuer ensuite des secours ou des places sans distinction, puisque n'existant plus de mérite tra nscendant, le choix ne pouvait tomber que sur l'ignorance. 1793. N. st. 2.

Roberspierre se proposait de dissoudre la convention, en investissant insensiblement de tous les pouvoirs les deux comités de salut public et de sureté générale, en plaçant dans ces comités les députés qui lui étaient le plus dévoués, en circonvenant ensuite les représentans du peuple de tant d'erreurs, de tant de rapports mensongers, de tant de principes adroitement sophistiques, qu'ils fissent sans s'en douter ce que voulaient les comités, ou même ce qu'ils étaient censés vouloir. S'il restait dans l'assemblée quelque individu dont les lumières ou l'énergie fussent à craindre, les comités, investis d'une puissance dictatoriale, avaient le droit de les jetter dans les fers, de les faire traduire devant le tribunal révolutionnaire, sans qu'ils eussent été entendus précédemment par la convention, de les porter sur l'échafand, de leur fermer encore la bouche sous le glaive par des formes tyranniques : insensiblement la convention devenait odieuse, et une insurrection habilement concertée pouvait détruire une assemblée qui avait perdu tout son pouvoir et même sa considération.

Enfin, Roberspierre voulait créer un gouvernement, en se servant des membres de la municipalité de Paris, dont il connaissait l'ambition. On a déjà vu que cette municipalité aspirait à la domination sur les autres communes, comme Roberspierre aspirait à la domination de la république. En flattant cette soif de dominer, il savait parfaitement qu'une municipalité presque entièrement composée de fripons, de contre-révolutionnaires ou d'hommes échappés au glaive de la justice, se prêterait à toutes ses vues. La municipalité avait sous ses ordres la force armée de Paris ; elle dirigeait les sections par

1793. N. st. 2.

ses orateurs. Il était d'autant plus aisé de lui faire prendre les armes pour dissoudre la convention, que, prenant par son faible ce sénat de sans-culottes, on lui laissait entrevoir la perspective de jouir dans la république française du pouvoir que les loix romaines accordaient au sénat de Rome.

Un grand nombre d'écrits trouvés chez Roberspierre après sa mort, prouvent que le despotisme monarchique après lequel il criait sans cesse, pour ramener sans cesse le peuple à y penser, était à ses yeux le gouvernement par excellence. Il ne créait des factions imaginaires que pour fatiguer les Français de l'autorité de plusieurs. Ce fut dans cette vue d'établir insensiblement l'unité d'action dans le gouvernement, qu'il avait d'abord resserré l'exercice du pouvoir conventionnel dans l'étroite enceinte d'un comité de douze membres. On se rappelle comment il sut isoler ce comité de l'ensemble de la convention, par quel art, en neutralisant ou en envoyant à l'échafaud les membres du gouvernement, il entait sa domination sur les ruines de la puissance décemvirale, dont il n'avait agrandi l'autorité, en la ravissant à la convention, que parce qu'il crut tirer un meilleur parti de douze députés que de sept cents; mais on se rappelle aussi comment ses collègues les décemvirs, aussi bons calculateurs que lui, et par un retour d'égale bienveillance, le laissèrent, dans les mêmes vues, s'étouffer d'une redondance de pouvoir, et, profitant de son aveugle confiance, le précipitèrent dans l'abyme qu'il avait creusé pour eux.

Pour accoutumer le peuple à la marche inattendue que les compagnons de Roberspierre voulaient donner à la révolution, on avait ajouté un autre moyen, celui de produire un tel bouleversement dans les idées générales, que la chaîne du passé ne se liant plus avec le présent et l'avenir, la multitude fût conduite à recevoir sans réflexion tous les nouveaux changemens qu'on lui proposerait.

De là

De là le gouvernement militaire établi dans la plupart des villes, de là la destruction du culte public de l'Être suprême, de là le changement des noms des villages, des villes, des rues et des personnes pour prendre de nouvelles dénominations qui embarrassaient tous les rapports commerciaux. On projetta le changement des poids et des mesures, desiré depuis long-temps : mais au lieu de prendre pour base de cette opération des termes auxquels le peuple était accoutumé, on eut recours à des formules grecques qui présentaient des notions jusqu'alors inconnues. La toise de six pieds fit place au *mètre*, de trois pieds un pouce et demi, le mille au *kilomètre*, le boisseau au *miryagramme*, la pinte au *litre*. L'unité des mesures pour l'arpentage fut une *are*, celle pour les bois à brûler un *stère*.

1795. N. st. 2.

11. Changemens dans le calendrier, dans les poids et les mesures.

Le temps même fut compris dans les métamorphoses qui s'exécutaient alors en France. La convention décréta un calendrier nouveau, où les semaines firent place à des décades. On fit à ce sujet un rapport si séduisant pour l'imagination, que pendant le cours des mesures sanguinaires de ces jours orageux, il fit sur les cœurs opprimés la douce sensation d'une verdure dont la fraîcheur frappe les regards du voyageur au milieu des rochers ou des déserts. Le desir du changement est si naturel, et chacun sentait si peu d'affection pour nos anciens mois, qui, dans leurs cours, n'amenaient plus que des calamités, ou servaient d'anniversaires à des jours funestes, qu'on ne fut pas fâché de les voir disparaître pour faire place à des mois dont la nomenclature présentait des images de la nature, depuis *vendémiaire*, le mois des vendanges, jusqu'à *floréal*, le mois des fleurs, *thermidor*, le mois des chaleurs, et *fructidor*, le mois des fruits.

Sous le nom d'aristocrates, les jacobins avaient entendu jusqu'alors les nobles, les ecclésiastiques et les principaux magistrats. Ces classes détruites, on chercha de nouvelles vic-

1793. N. st. 2.

times. On inventa le crime d'aristocratie bourgeoise, d'aristocratie mercantile ; on attaqua ce qu'on appelait le négocian-tisme, c'est-à-dire que les hommes intelligens et laborieux, qui, en introduisant de nouvelles richesses dans leur pays, et en fournissant à leurs concitoyens des jouissances variées, avaient arrangé leur fortune particulière, furent pour cela même jugés suspects et contre-révolutionnaires.

12. On fixe le prix des marchandises

On conçut le projet de fixer le prix de tous les objets de commerce à un taux qui fut nommé *maximum*. Tous les marchands en gros ou en détail furent forcés de livrer leurs marchandises à ce prix, sans égard à celui qu'ils en avaient donné eux-mêmes.

Cette mesure fut très-accueillie par la multitude, dont les regards ne s'étendaient pas au-delà du moment présent ; mais la convention ne pouvait pas se dissimuler qu'elle devait opérer la ruine du commerce. N'était-il pas d'une évidence extrême que les manufacturiers seraient contraints de renoncer à leurs travaux dès que le prix des matières premières excéderait celui des objets manufacturés et propres à être mis en vente ? N'était-il pas certain que le négociant renoncerait aux achats qu'il fesait dans l'étranger aussi-tôt que les objets de ses spéculations seraient frappés d'un *maximum* révolutionnaire à leur entrée sur les terres de la république ? Cette loi devait donc produire très-prochainement la plus funeste disette. Cependant, comme elle ne frappait pas directement sur le consommateur, elle fut adoptée, comme mesure révolutionnaire, presque sans aucune discussion.

Tandis que, par l'introduction d'une abondance factice qui devait précéder la cherté la plus longue et la plus désastreuse que jamais eût éprouvé une nation riche et industrieuse, les jacobins persuadaient au peuple égaré qu'ils travaillaient à son bonheur, ils voulurent aussi se donner le mérite de paraître

s'occuper de la sûreté publique en punissant les traîtres et les conspirateurs. 1793.

N. st. 2.

Depuis long-temps, dans la tribune de la société-mère, les orateurs demandaient à grands cris le jugement de Marie-Antoinette, dont ils assuraient que l'existence exposait le sort de la république.

13. Procès de Marie-Antoinette d'Autriche.

Cette princesse était entrée à la Conciergerie du Palais le 2 juillet, à trois heures après minuit : elle y languit dans l'abandon le plus absolu jusqu'au 13 octobre, que son acte d'accusation lui fut signifié par Antoine-Quentin Fouquier-Tinville, accusateur public au tribunal révolutionnaire.

14. Acte d'accusation

Il exposait que le 11 et le 12 il avait été procédé, par un des juges du tribunal, à l'interrogatoire de la veuve Capet, et qu'examen fait de toutes les pièces transmises au tribunal, il résultait que les crimes attribués aux Messaline, aux Brunehault, aux Fredegonde, aux Médicis, n'approchaient pas de ceux que le tribunal avait à punir dans Marie-Antoinette ; que, non contente d'avoir dilapidé les finances pour satisfaire à ses plaisirs, payer les agens de ses intrigues, et favoriser le roi de Hongrie, son frère, elle avait entretenu les intelligences les plus criminelles avec les ennemis de la France ; qu'elle avait ménagé au château de Versailles, le premier octobre 1789, un repas de corps entre un grand nombre de militaires, et dans lequel les convives avaient, en sa présence, placé à leurs chapeaux la cocarde blanche, et foulé aux pieds les couleurs nationales ;

Qu'elle avait, conjointement avec son mari, fait distribuer dans toute l'étendue de la république des écrits contre-révolutionnaires, occasionné dans Paris et aux environs une disette à la suite de laquelle une foule immense se porta à Versailles, le 5 octobre, et la força de venir aux Tuileries avec sa famille ;

1793. N. st. 2. Qu'arrivée à Paris, elle forma des conciliabules nocturnes avec tous les contre-révolutionnaires de la constituante et de la législative ; qu'elle y prépara la fuite du roi, de concert avec Lafayette et Bailly ;

Qu'après le retour de Varennes, elle continua les mêmes intrigues ; qu'elle détermina non-seulement le massacre du Champ-de-Mars, mais ceux qui avaient eu lieu précédemment à Nancy, ou qui souillèrent dans la suite le territoire de la république ; que Louis Capet ayant accepté la constitution, Marie-Antoinette s'occupa de tous les moyens de la renverser ; en conséquence, elle détermina son mari à frapper du *veto* les décrets rendus par l'assemblée législative contre les émigrés et les prêtres réfractaires.

La veuve Capet fesait nommer les ministres pervers et les généraux perfides. De concert avec les royalistes de l'assemblée législative, elle avait fait déclarer la guerre à l'empereur, et lui fesait ensuite passer les plans de campagne : elle avait médité la conspiration du 10 août ; et pour en assurer la réussite, présentant un pistolet à son époux, elle lui avait dit : *Voilà le moment de vous montrer.*

Qu'enfin la veuve Capet, immorale sous tous les rapports, et nouvelle Agrippine, est si familière avec tous les crimes, qu'oubliant sa qualité de mère et la démarcation prescrite par les loix de la nature, elle n'a pas craint de se livrer avec Louis-Charles Capet, son fils, et de l'aveu de ce dernier, à des indécences dont l'idée seule fait frémir d'horreur.

Je ne rapporterai pas le long interrogatoire qu'on fit subir à Marie-Antoinette ; mais je ne puis m'empêcher de consigner ici des détails curieux que nous a fourni un des jurés à ce tribunal de sang, dans une brochure intitulée : *Causes secrettes de la révolution du 9 thermidor.* La scène se passa chez un traiteur des environs des Tuileries, où ce juré était venu dîner avec Roberspierre, Barrère et Saint-Just.

Nous étions à table, dans une chambre à l'écart, lorsque Barrère me demanda quelques détails sur les preuves mentionnées au procès de l'Autrichienne. Je n'oubliai point l'élan d'indignation de la nature offensée, lorsqu'Antoinette, accusée par Hébert d'avoir commis avec son fils un crime inprésumable, elle se tourna vers l'audience avec dignité, et dit : » J'en appelle à toutes les mères qui sont dans cette assemblée, et je les somme de déclarer si, parmi elles, il s'en trouve une que la seule idée de ces horreurs ne fait pas frissonner ».

1793. N. st. 2.

Frappé de cette réponse, comme d'une secousse électrique, Roberspierre brisa son assiette avec sa fourchette, en s'écriant : « Il ne suffisait donc pas à cet imbécille d'Hébert que Marie-Antoinette fût présentée comme une Messaline ; il fallait qu'il en fît une Agrippine, et qu'il lui procurât, dans ses derniers momens, la satisfaction d'exciter la sensibilité du public ».

Marie-Antoinette n'entreprit pas une défense qu'elle jugeait devoir être inutile ; elle se réduisit à observer qu'on n'avait présenté contre elle aucun fait positif. Elle avait conservé sa fermeté durant le cours de l'instruction, jusqu'au moment où, répondant à l'inculpation de Hébert, une larme s'échappa de ses yeux. Sa condamnation fut décidée le 16 octobre, à quatre heures du matin. Elle écouta sa sentence sans aucune émotion apparente ; mais sa fermeté l'abandonna en retournant du tribunal à la prison ; elle fondit en larmes ; faiblesse bien pardonnable à son sexe, et peut-être au nôtre ; mais bientôt se montrant supérieure à sa fortune, elle assura ses gardes qu'on la verrait monter à l'échafaud d'un pas ferme, et recevoir la mort sans aucun effroi.

En rentrant dans la Conciergerie, Marie-Antoinette avait demandé quelques heures pour se recueillir dans la chambre qu'elle avait habitée jusqu'alors. Dès qu'elle fut seule, elle coupa ses cheveux elle-même, quitta les habits de veuve qu'elle

avait porté depuis la mort de son mari, s'habilla de blanc; et
1793. se jettant ensuite sur son lit, elle s'assoupit jusqu'au moment
N. st. 2. qu'on vint la chercher pour l'exécution.

On la conduisit à l'échafaud dans une charrette, les mains liées derrière le dos. Dans le trajet, elle semblait prêter peu d'attention aux exhortations d'un prêtre constitutionnel qui l'accompagnait, et encore moins à la multitude dont elle était environnée. Quoique ses yeux ne parussent occupés de rien, on y apercevait cependant des traces de l'émotion intérieure de son ame; ses joues se coloraient quelquefois d'un rouge très-vif, et ne présentaient l'instant d'après que la pâleur de la mort; mais ses regards annonçaient le plus constamment un mêlange de douleur et d'indignation. Arrivée à la place de l'exécution, le jardin et le palais des Tuileries, vers lesquels ses regards se tournèrent, lui firent visiblement éprouver quelque agitation. Elle monta d'un pas précipité sur l'échafaud, et l'instant d'après, le bourreau montra sa tête au peuple, le 16 octobre, à midi et demi.

15. Procès de plusieurs députés républicains.

Après l'exécution de Marie-Antoinette, le tribunal révolutionnaire commença le procès des députés proscrits depuis le 2 juin. Ceux qui s'étaient soustrait par la fuite aux chaînes qui les attendaient, avaient été mis hors la loi par un décret. Quelques-uns d'eux étant tombé dans les mains de ceux qui les cherchaient, on les conduisit à l'échafaud, sans autre formalité de la part des juges, que de constater leur identité : tel avait été le sort des Gorsas à Paris, de Birotteau et de Cussy à Bordeaux, sous les yeux de Tallien.

Quoique les jacobins qui se considéraient comme les conservateurs de la chose publique, fatiguassent depuis long-temps la convention de pétitions réitérées pour entamer l'instruction criminelle contre ceux qui étaient renfermés à la Conciergerie, on était retenu par la difficulté de réunir quelques preuves

qui eussent au moins l'apparence de la probabilité ; on resta long-temps indécis sur le choix des charges et des victimes. 1793. N. st. 2.

Les chefs d'accusation furent fondés sur une espèce de roman ou de pamphlet de parti, composé par Camille-Desmoulins, sur Brissot et les brissotins. L'auteur, qui ne se proposait que de rire à leurs dépens, était bien éloigné de croire que sa production aurait des suites si funestes. Camille se récria beaucoup contre l'infâme abus qu'on fesait d'une plaisanterie ; il déclara que toutes les accusations contenues dans sa brochure étaient des extravagances, dont aucune n'était étayée des moindres preuves ; on ne daigna pas écouter sa rétractation. Ce roman, rempli de reproches aussi invraisemblables que contradictoires, servit de base à l'acte d'accusation : on ne se donna pas la peine de le discuter. Il ne restait d'autre parti à prendre à Camille que de se rendre au tribunal révolutionnaire, et de renouveler courageusement, en présence des juges et du public, les déclarations qu'il venait de faire aux comités de gouvernement. Ses liaisons avec Danton, et la crainte de passer lui-même pour complice de ceux qu'on poursuivait alors, le retinrent : l'imprudent ne voyait pas l'abyme qui se creusait sous ses pas, et qu'en livrant à la mort des hommes qu'il était de son devoir de défendre, il forgeait la foudre qui devait bientôt l'écraser lui-même.

L'art avec lequel, dans l'acte d'accusation, on avait accolé les inculpations de fédéralisme à celles de royalisme, permettait d'impliquer dans le même procès criminel, des hommes dont les sentimens politiques avaient toujours été contradictoires, et qui furent surpris sans doute de la bisarrerie du sort, qui les réunissait pour marcher ensemble à la mort. Le duc d'Orléans fut signalé comme partisan des girondistes. Danton et ses adhérens se prêtaient à un entortillage qui semblait devoir dérober les principaux agens du parti orléaniste aux recherches des jacobins ; mais ils avaient à faire à des ennemis

aussi clairvoyans qu'acharnés, qui jouissaient de l'embarras
1793. de leurs antagonistes, et qui les poursuivaient en détail, en
N. st. 2. attendant l'occasion de les attaquer en masse.

Dans le décret d'accusation furent réunis Brissot, Vergniaud, Gensonné, Duperret, Carra, Brulard de Sillery, Caritat de Condorcet, Fauchet, évêque du Calvados, Doulcet de Pontécoulant, Ducos, Boyer-Fonfrède, Gamon, Molvaud, Gardien, Dufriche-Valazé, Vallée, Duprat, Mainvielle, Delahaye, Bonnet, Lacaze, Mazuyer, Savary, Lehardi, Boileau, Rouyer, Antiboul, Lasource, Lesterp-Beauvais, Isnard, Duchastel, Duval, Devérité, Bresson, Noël, Coustard, Andréï, Grangeneuve, Viger et Philippe Égalité d'Orléans.

On conservait les dispositions du décret du 28 juillet, qui avait déclaré traîtres à la patrie Buzot, Barbaroux, Gorsas, Lanjuinais, Salle, Louvet, Bergoing, Petion, Guadet, Chasset, Lydon, Valady, Fermon, Kervelegan, Henri Larivière, Rabaut-Saint-Étienne, Lesage, Cussy et Meillant.

Il était ordonné que ceux des signataires des protestations des 6 et 19 juin qui n'étaient pas renvoyés devant le tribunal révolutionnaire, seraient enfermés dans une maison d'arrêt, que les scellés seraient apposés sur leurs papiers, et que le comité de sûreté générale ferait un rapport à leur sujet.

Les témoins à charge contre les députés étaient presque tous des municipaux de Paris, qui, dans le principe, s'étaient portés leurs accusateurs; mais la défense de quelques-uns des accusés détruisit si complettement les inculpations, que malgré l'affreux engagement que les juges et les jurés avaient pris de les condamner, et quoique l'audience fût remplie de jacobins, les cœurs s'amollirent, on vit couler des larmes. De combien de remords les membres du jury ne devaient-ils pas être assiégés, lorsque, malgré le cri de leur conscience, ils cher-

chaient des motifs de condamnation dans les absurdes mensonges dont les prétendus témoins étayaient leurs accusations ? 1793. N. st. 2.

Le tribunal s'aperçut bientôt que non-seulement la défense des prisonniers portait la conviction de leur innocence dans l'esprit des assistans impartiaux, mais que ceux même qui étaient payés par les accusateurs commençaient à laisser entrevoir des sentimens de compassion. Le président écrivit à la convention, que si elle laissait se prolonger l'instruction du procès, les formalités embarrasseraient la conscience des jurés; il ajoutait que, dans un procès révolutionnaire, une multiplicité de témoins et un long développement de défenses étaient également inutiles. Cette épître fut soutenue d'une députation des jacobins, qui s'expliqua plus clairement encore. Les pétitionnaires demandaient un décret qui autorisât le jury du tribunal révolutionnaire à condamner les accusés quand il se croirait suffisamment instruit, sans attendre l'examen définitif de toutes les charges, ni écouter ce que les accusés voudraient articuler pour leur défense.

Les jacobins avaient fait cette démarche à la sollicitation des témoins municipaux, honteux de voir leur perfidie dévoilée au grand jour. Roberspierre s'empressa de la convertir en motion. Danton l'appuya, dans la persuasion que toutes les recherches sur la faction orléaniste seraient ensevelies dans le tombeau des accusés; il ne soupçonnait pas que l'atroce injustice avec laquelle il fermait la bouche aux accusés, serait renouvelée contre lui-même, lorsque, conduit à son tour devant ce sanguinaire tribunal, il invoquerait en vain le droit sacré de défendre sa vie par les armes de la raison.

Le décret qui fut rendu, et qui autorisait le jury à cesser l'instruction d'un procès dès qu'il se croirait suffisamment instruit, était de fait une sentence de mort prononcée par la convention. Les juges du tribunal révolutionnaire se hâtèrent

d'en profiter, pour se débarrasser du cri de leur conscience,
1793. qui plaidait malgré eux en faveur des innocens qu'ils allaient
N. st. 2. condamner.

Ils déclarèrent, sur la motion du juré Antonelle, que le tribunal était suffisamment instruit. Les juges étaient instruits, sans doute, qu'ils allaient faire périr les membres les plus distingués de la convention par leur attachement au régime républicain; ils étaient suffisamment instruits, ces exécrables juges, que c'était pour leurs vertus et non pas pour leurs crimes que ces honorables victimes étaient traînées devant eux; ils n'en votèrent pas moins froidement leur mort.

Les accusés s'élevèrent vainement contre cette illégale condamnation; en vain ils observèrent que dans les débats on n'avait articulé aucun fait contre plusieurs d'entr'eux, dont à peine le nom avait été prononcé devant le tribunal; en vain ils représentèrent que quelques motifs que le jury pût avoir pour se déclarer suffisamment instruits relativement à ceux auxquels on avait fait des reproches fondés ou non fondés, il ne pouvait pas l'être à l'égard de ceux contre lesquels aucun témoin n'avait encore été entendu; armé d'un décret, le tribunal refusa de faire connaître les motifs de sa conviction, et pour se débarrasser des réclamations auxquelles il n'avait rien à répondre, on ordonna à la garde militaire d'éloigner les prisonniers de l'audience.

Saisi d'un transport d'indignation, Valazé se poignarda dans la salle. Brissot, Vergniaud, Gensonné, Lasource, Fonfrède, Sillery, Ducos, Carra, Duperret, Gardien, Duprat, Fauchet, Beauvais, Duchastel, Mainvielle, Lacaze, Lehardi, Boileau, Antiboul et Vigier furent, le jour suivant, conduits à l'échafaud: les autres accusés s'étaient soustraits, par la fuite, au sort qui les attendait. Vergniaud, prévoyant l'issue de son procès, s'était muni de poison; mais lorsqu'il vit que ses jeunes amis

Fonfrède et Ducos partageaient son malheur, il remit sa phiole à l'officier de garde, et résolut de périr avec eux. 1793. N. st. 2.

Ils subirent leur sort avec le calme d'une conscience pure, et leur dernier vœu fut en faveur de la liberté de leur patrie. Un compagnon de leur captivité, qui fut le triste témoin des dernières heures qu'ils passèrent dans leur prison, nous en a transmis cette peinture dans une brochure intitulée: *Mémoire d'un détenu.*

Ils étaient calmes sans ostentation, quoiqu'aucun ne se laissât abuser par l'espérance. Leurs ames étaient tellement exaltées par l'éclat de leur sacrifice, qu'il était impossible de les aborder avec les lieux communs des consolations ordinaires. Brissot, grave et réfléchi, avait le maintien du sage luttant avec l'infortune; Gensonné, recueilli en lui-même, semblait craindre de souiller sa bouche en prononçant le nom de ses assassins; Vergniaud, tantôt grave, tantôt moins sérieux, citait des vers dont sa mémoire était ornée, et quelquefois fesait entendre les derniers accens de cette éloquence sublime dont quelques étincelles, fesant pâlir la tyrannie, avaient arraché le décret qui mit le sceau à la gloire des proscrits et à l'infamie des proscripteurs. Les beau-frères Fonfrède et Ducos se détachaient de ce tableau sévère pour inspirer un intérêt plus vif encore. Leur jeunesse, leur tendre amitié, les graces de leur esprit et de leur figure rendaient plus odieuse la rage de leurs ennemis. Ducos, qui avait eu le temps de prendre la fuite, s'était rendu en prison pour partager le sort de son frère: des larmes échappaient quelquefois de leurs yeux en songeant à la douleur de leurs épouses et à l'indigence qui menaçait leurs familles; ils laissaient l'un et l'autre de jeunes enfans et une grande fortune, dont la nation allait s'emparer; mais bientôt fixant leurs regards sur leur patrie désolée, ils oubliaient et leurs familles et eux-mêmes, pour ne voir que la postérité.

Cette condamnation fut prononcée dans la nuit du 30 octobre,

sur les onze heures, et exécutée le lendemain à midi. C'est la
1793. première fois qu'on a massacré en masse tant d'hommes d'un
N. st. 2. grand mérite : jeunesse, vertus, talens, tout ce qu'il y a d'intéressant parmi les hommes fut englouti d'un seul coup. Ce moment fut, pour ainsi dire, celui où la tyrannie entra en possession de la France entière. Cent mille Français furent immolés sur la tombe de ces députés ; l'ordre social s'écroula ; nos plus florissantes cités détruites, ou du moins ravagées au sein d'horreurs inconnues jusqu'alors au monde, suivirent leur perte en gravant leur apologie en traits ineffaçables sur les tables de l'histoire.

16. Exécution du duc d'Orléans.

Quelques jours après, d'Orléans, enfermé dans la citadelle de Marseille, fut conduit à Paris pour subir sa condamnation. Ceux qui ne jugent les événemens que d'après le bruit que certains hommes ont fait dans certaines circonstances, s'attendaient que l'arrivée de Philippe d'Orléans dans la capitale serait accompagnée de quelqu'une de ces catastrophes qui avaient plusieurs fois changé la face de la révolution. Les temps n'étaient plus les mêmes. D'un côté, ses nombreux amis ou ses nombreux panégyristes s'étaient dispersés depuis son arrestation et celle de sa famille ; de l'autre, les chefs de la faction orléaniste ou cordelière, voyant augmenter les difficultés de leur entreprise, et diminuer les moyens de réussite, paraissaient consternés.

17. Conduite tenue par les cordeliers à cette occasion.

Ce parti pouvait être regardé comme dissout, ou du moins le seul sentiment qui en réunissait encore les individus était la haine violente qu'ils portaient aux partisans de Roberspierre, qui avaient rompu leurs mesures en mettant sous la main de la nation tous les biens de la maison d'Orléans. Danton, craignant sans doute les rapprochemens que pouvait occasionner le moment où le chef du parti orléaniste paraîtrait devant le tribunal révolutionnaire, s'était éloigné de Paris avec quelques amis, sous prétexte du besoin de respirer son air natal à Arci-

sur-Aube. Ses craintes étaient vaines. D'Orléans montra, dans ses derniers momens, une fermeté qui contrastait avec sa vie efféminée et crapuleuse, soit qu'ayant calculé depuis long-temps que le rôle qu'il jouait dans la révolution devait le conduire sur le trône ou sur l'échafaud, il regardât sa situation comme un coup de la fortune auquel il devait s'attendre, soit que, d'après son expérience, il jugeât toutes réclamations inutiles. 1793. N. st. 2.

Arrivé à Paris à midi, il parut deux heures après devant le tribunal. Non-seulement il ne se plaignit ni de ses amis, ni de ses ennemis, mais il refusa de répondre à la plupart des interpellations qui lui étaient faites. Amené à la Conciergerie, dans la chambre qu'avait occupée Marie-Antoinette, on vint lui dire qu'il était condamné, mais qu'il dépendait de lui que son exécution fût différée jusqu'au lendemain. Il refusa ce délai, et voulut marcher sur-le-champ à l'échafaud qui l'attendait. Ceux qui furent témoins de sa mort assurèrent qu'aucune altération ne parut sur son visage. Quant au peuple qui courait en foule aux exécutions qui se succédaient tous les jours, malgré le jacobinisme qui en agitait la masse, on s'apercevait de l'impression satisfaisante que fesait la mort d'un homme regardé comme la première cause des malheurs publics.

Les hommes du parti orléaniste, non-seulement n'osaient plus se montrer ; mais pour effacer jusqu'à la trace d'une accusation qui, à cette époque, n'était pas moins capitale que celle de fédéralisme, ils se déclaraient les plus empressés courtisans de Roberspierre. Ce fut à cette disposition de circonstances qu'il faut peut-être attribuer une partie de l'étonnant pouvoir qu'acquit ce factieux, et qui ne fit que s'accroître jusqu'au moment où le glaive suspendu sur sa tête trancha le fil de ses jours.

La *montagne* entière marchant, ou du moins paraissant marcher de concert vers le même but, étincelait de plus de feux

1793. N. st. 2.

que n'en vomit jamais le Vésuve lorsque son explosion engloutit les villes d'Herculanum et de Pompeïa : la lave qui découlait de ce brûlant cratère couvrait le sol entier de la France ; Carrier exerçait ses fureurs dans la Vendée ; Joseph Lebon avait le département du Pas-de-Calais ; Maignet ravageait ces contrées fertiles que baigne la fontaine de Vaucluse, célèbre par les amours de Pétrarque et de la belle Laure ; Collot-d'Herbois détruisait Lyon par le fer et par le feu ; Esnue-la-Vallée, Piorry, Lequinio, Carpentier et d'autres montagnards portaient les mêmes dévastations dans d'autres départemens. J'ai déjà parlé des malheurs de Marseille ; ceux de Bordeaux durèrent plus long-temps.

18. Dévastation de Bordeaux.

Un prétendu fédéralisme était le vaste piège dans lequel fut enveloppée une génération entière.

Sous prétexte de rechercher les proscrits et les armes de ceux qui s'étaient formés en bataillons pour marcher au secours de la convention nationale, opprimée le 2 juin, on avait fait des visites domiciliaires ; la force départementale bordelaise dissoute aussitôt que formée, une administration de département faible et irrésolue, une municipalité divisée et tremblante, une masse de citoyens sans point central, ne manifestant que des velléités dont le seul effet était d'indiquer plus surement aux coups des tyrans ce qu'il y avait dans la ville de gens éclairés et capables d'énergie : toutes ces circonstances assuraient un succès facile aux émissaires que la montagne avait envoyés de Paris.

Par le moyen d'un appel aux *sans-culottes*, ils avaient établi aux environs de Bordeaux un camp de quatre à cinq mille hommes, sous le nom d'armée révolutionnaire : de là ils soufflaient dans le sein de cette ville tous les fléaux, l'espionage, la délation, la calomnie, l'anarchie ; ils épouvantaient les hommes intègres, ils divisaient les citoyens et les affamaient;

les trésors de l'état, répandus par eux à pleines mains, attiraient à leur suite cette multitude de gens sans aveu et sans principes, qui marchent toujours à côté des imposteurs : ils agissaient avec toutes les forces du gouvernement, et Bordeaux était abandonné aux siennes. 1793. N. st. 2.

Tout peuple qui veut conserver sa liberté doit être perpétuellement en garde contre les usurpations de son gouvernement, sur-tout si ce peuple est répandu sur une vaste surface. La force du gouvernement présente sans cesse une masse inexpugnable, tandis que les citoyens n'ont par-tout qu'un morcellement de forces à lui opposer. Réuni à une faction, il lui est aisé d'anéantir la liberté, comme l'avait fait Robespierre : la force même lui est inutile, il peut la tuer par l'arme seule de la calomnie. L'article le plus essentiel de la constitution d'un grand peuple doit donc être l'acte de garantie qui défend la souveraineté contre les atteintes du gouvernement.

Les jacobins, à force d'intrigues, étaient parvenus à dominer dans une des sections de Bordeaux, appelée la section de Francklin ; ils poussèrent l'impudence jusqu'à ne vouloir accorder des subsistances qu'à cette section exclusivement ; par-tout ailleurs les ouvriers et leurs femmes passaient les nuits à la porte des boulangers : cette section était devenue pour eux une citadelle où la principale artillerie de la ville était enfermée, et d'où l'on menaçait la sureté publique.

Dans cet état, il ne fallait qu'une étincelle pour allumer un incendie. La jeunesse de Bordeaux se réunissait dans un gloub ; une députation envoyée par cette société à la section de Francklin y fut arrêtée : on court aux armes dans toute la ville. Les ennemis de la France devaient se réjouir, il paraissait certain que le sang français allait couler. Les membres de la municipalité, se rendant sur la place, arrêtèrent

ce sacrifice. A la vue des magistrats, les jeunes gens de Bor-
1793. deaux baissent leurs armes, leurs compagnons furent relâchés;
N. st. 2. mais dans le même temps on ferma leur gloub. La section de Francklin redoubla d'audace; sa garde nationale s'empara du local où siégeait le département, comme d'une ville emportée d'assaut; les membres de cette administration prirent la fuite, et ce seul foyer où brillaient encore quelques étincelles d'esprit public, fut détruit.

Alors le général de l'armée révolutionnaire entra dans Bordeaux avec son état-major. Des brigands, à la tête d'hommes stipendiés, portèrent l'effroi dans toutes les maisons; le paisible sommeil ne fut plus un bien dont aucun Bordelais eût la jouissance. Le bruit des arrestations nocturnes éclatait tous les matins et remplissait les habitans de stupeur et d'épouvante: un mauvais génie semblait s'être emparé de la ville et ne se plaire qu'à porter ses coups dans l'ombre; des magistrats-jacobins avaient succédé à ceux qui avaient la confiance publique, et qu'on venait d'arrêter ou de destituer. Au sein de la consternation générale on voit tout-à-coup paraître le buste de Marat, coiffé d'un bonnet rouge, et porté en triomphe par un mauvais comédien, que suivait une foule d'hommes inconnus dans la ville. On regardait d'un œil morne cette étrange procession, qualifiée de fête populaire. Le triomphe de ce nouveau *Teutatès* annonçait que des hommes allaient être sacrifiés. Ces affreux présages se justifièrent bientôt. A peine la députation de Bordeaux avait été massacrée dans les murs de Paris, que le pillage et les proscriptions commencèrent chez les Bordelais, et la ville fut dévastée avec la plus horrible barbarie.

19. Supplice de Jeanne Roland.

Des scènes d'une nature désespérante s'exerçaient à Paris sous les formes de la justice. Les derniers mois de l'année 1793 seront à jamais fameux par les arrestations innombrables qui eurent lieu pendant cette époque dans cette capitale. Le

sang

sang des vingt-deux députés fumait encore, lorsque Marie-Jeanne Philipon, femme du ministre Roland, fut conduite à la Conciergerie, pour y subir les ridicules formalités d'un procès dérisoire, avant de monter à l'échafaud. 1793. N. st. 2.

J'ai déjà parlé de cette femme, digne d'un meilleur sort. Son mari s'était soustrait par la fuite, le 31 mai, aux recherches de ses persécuteurs. Les plaisans observèrent à cette occasion, qu'en sauvant son corps, il avait laissé à Paris son ame. Jeanne Roland possédait en effet des talens supérieurs. Ceux qui venaient pour arrêter son mari la conduisirent en prison, dont elle ne sortit que pour aller à la mort. Traduite au tribunal révolutionnaire, elle y conserva une fermeté inébranlable, malgré l'indécence avec laquelle on lui fit des questions si injurieuses, que des larmes d'indignation s'échappèrent de ses yeux. Elle était vêtue de blanc, et avec soin, le jour de sa mort. Sa physionomie était non-seulement tranquille; mais elle avait quelquefois l'air de la gaité, pour donner du courage à un individu destiné à périr avec elle, et qui ne se résignait point à la mort aussi courageusement.

Lorsque plusieurs individus allaient à la guillotine, comme on ne pouvait les exécuter que l'un après l'autre, celui dont le tour n'arrivait que le dernier, éprouvait un supplice presque égal à celui de la mort, toutes les fois que la hache tombant, il voyait le sang ruisseler sur l'échafaud. Dans ces tristes circonstances, mourir le premier était considéré comme une faveur, et elle avait été accordée à Jeanne Roland, en considération de son sexe. Mais lorsqu'elle aperçut le désespoir de son compagnon d'infortune, elle pria le bourreau de lui donner son tour. Le bourreau lui ayant répondu qu'on lui avait ordonné de l'exécuter la première : —Mais vous ne pourrez pas, répliqua-t-elle en souriant, refuser à une femme sa dernière requête; en effet il lui accorda sa demande.

1793. N. st. 2. Elle avait prédit que son mari ne lui survivrait pas ; sa prédiction fut accomplie. Dès que Roland, qui s'était tenu caché jusqu'alors, apprit la mort de sa femme, il trancha le cours de sa vie. On trouva son corps sur la grande route de Paris à Rouen. Les papiers qu'on tira de ses poches furent portés au comité de sûreté générale, et n'ont jamais vu le jour. Sa fille, jeune enfant de treize ans, trouva un asyle chez un ami de ses infortunés parens, dans une époque où il était extrêmement dangereux de se charger des enfans des proscrits.

20. Mort de Gyrey-Dupré et Boisguyon. Quelques jours après, Girey-Dupré, collaborateur de Brissot, et son ami Boisguyon, furent amenés de Bordeaux, meurtris de leurs fers. Le premier mourut sans y faire attention. Tout entier au plaisir d'être, on eût dit qu'il ignorait que l'échafaud l'attendait. Il ne répondit que ces mots dans son interrogatoire: « J'ai connu Brissot, j'atteste que s'il n'a pas toujours vécu comme Aristide, il est mort comme Sidney, le martyr de la liberté ». Les juges consignèrent dans leur procès-verbal, comme criminelle, cette réponse qui le couvrait de gloire. L'ame de Boisguyon n'était pas d'une trempe aussi forte que celle de son compagnon d'infortune : il n'était pas détrompé sur le compte de Roberspierre ; il lui écrivit pour le faire souvenir que, dans le temps où ses jours étaient menacés, il lui avait servi d'appui : le tyran avait oublié les services rendus ; il ne répondit point, et ne daigna pas faire un signe pour l'arracher à ses bourreaux.

21. Mort de Rabaud-Saint-Étienne et de sa femme. Rabaut Saint-Etienne, un des hommes les plus éclairés dont la révolution ait fait sortir les talens et le caractère, était président de la commission des douze, créée par la convention pour examiner les complots qui menaçaient de la dissoudre avant le 31 mai. On se souvient que toutefois qu'il se présenta à la tribune pour faire son rapport, les montagnards firent tant de bruit, qu'il ne put jamais parvenir à se faire entendre avant l'époque où ses onze collègues et les députés de la Gironde furent arra-

chés à la convention. Absent de l'assemblée le 2 juin, il échappa à l'incarcération, et se cacha chez un ami, avec son frère Rabaud-Pommier, un des soixante et treize députés qui furent arrêtés dans la suite. 1793. N. st. 2.

Pour se mettre à l'abri de toutes recherches, ils avaient élevé de leurs mains un mur qui coupait une chambre en deux; l'entrée de ce réduit fut masqué par des rayons de bibliothèque; on ne se serait probablement jamais douté de cette invention, si le charpentier, employé dans cette occasion, n'avait eu la perfidie de trahir ce secret. Rabaud ne fut conduit au tribunal révolutionnaire que pour la forme. Sa femme se tua elle-même, ne pouvant supporter la perte d'un époux qu'elle aimait tendrement. Son frère fut long-temps enfermé dans un cachot de la Conciergerie, avec trois autres victimes. N'ayant, dans ce souterrain, qu'un lit pour quatre personnes, il fut souvent contraint à coucher sur la terre : l'humidité lui fit contracter des incommodités si douloureuses, qu'on a long-temps désepéré de sa vie. L'ami généreux qui avait donné un asyle à son frère, fut traîné en prison avec son épouse, et tous deux condamnés à périr sur l'échafaud, pour expier cette preuve héroïque de leur attachement à des amis malheureux.

Vers le même temps, Clavière et Bailli reçurent leur acte d'accusation. Clavière voyant dans la liste des témoins qu'on lui avait communiquée ses plus mortels ennemis, se perça le cœur d'un coup de couteau. Bailli était destiné au supplice de la plus longue et la plus douloureuse agonie. Il devait être exécuté dans le Champ-de-Mars; mais par un rafinement de barbarie, sous prétexte que cette place ne devait pas être souillée de son sang, on transporta l'échafaud au bord de la Seine. Cette opération dura trois heures, pendant lesquelles il fut en butte aux insultes les plus grossières, de la part d'une bande de scélérats qui assistaient régulièrement aux assassinats publics. Une pluie froide qui tombait, ajoutait encore à l'horreur de sa si-

11. Mort de Bailli et de Clavière.

tuation. Un des cannibales qui s'amusaient à le torturer, lui
1793. dit : Tu trembles, Bailli. C'est de froid, répondit le sage.

N. st. 2. Pendant que le sang des Français, égorgés par des Français,
23. Situation des armées pendant les six derniers mois 1793. inondait les principales villes de France, les Prussiens fesaient des incursions dans l'Alsace ; les Autrichiens, maîtres de Condé, de Valenciennes, du Quesnoi et de Landrecie, menaçaient la Champagne et la Picardie ; les Espagnols investissaient Perpignan, et cette place enlevée, il ne restait aucune barrière qui pût les empêcher de s'avancer jusqu'au bord du Rhône ; les Piémontais étaient entrés dans le département du Mont-Blanc ; les Anglais se fortifiaient dans Toulon, et attendaient, pour ravager les côtes de Provence, les secours que leur promettaient les rois d'Espagne, de Sardaigne et de Naples ; la guerre de la Vendée, qu'on avait représentée comme terminée à la mi-octobre, devenait plus meurtrière et plus ambarrassante.

Pour faire face à tous ces ennemis, la convention avait ordonné la levée en masse de tous les jeunes gens depuis dix-huit jusqu'à vingt-cinq ans ; elle s'était procurée par cette voie la plus redoutable armée qui jamais ait porté les armes.

Quelle que puisse être la différence des opinions politiques sur les événemens de la révolution française, il n'en peut point exister relativement au tribut de gloire et d'applaudissemens qu'ont mérité les armées de la république. Au milieu des dissentions des chefs qui ont successivement possédé le pouvoir, et des sanglantes commotions que produisaient leurs rivalités, s'embarrassant fort peu de la montagne et de la plaine, elles virent les ennemis au milieu de leur pays, et les en chassèrent courageusement, laissant quelquefois aux ennemis intérieurs le soin de veiller sur l'administration de l'état. La composition de ces braves légions ne ressemblait point à celle des anciennes armées, où le paresseux allait chercher sous l'uniforme une dispense de travailler. Tous ces guerriers, dans l'âge où l'ar-

deur pour la gloire militaire et la passion de la liberté se font sentir avec le plus de force, étaient encore excités dans la carrière des armes par les regards de leurs concitoyens ; ils volaient à la victoire ou à la mort, avec un enthousiasme que ne partageaient pas les soldats mercénaires qu'ils avaient à combattre ; de là les prodiges qui ont signalé les armes françaises pendant les années 1794, 95 et 96; mais à la fin de 1793, la plus grande partie de cette belliqueuse jeunesse n'était pas armée ; d'ailleurs, quel que fût son ardeur martiale, son entrée dans la carrière devait être précédée de quelques instructions préalables dans l'art de la tactique ; les ennemis de la France profitaient de ces délais pour faire des progrès qui devaient bientôt trouver leur terme. 1793. N. st. 2.

24. Suite de la guerre de la Vendée

Dans le temps qu'à la tribune de la convention l'on assurait que la guerre était terminée dans la Vendée, la mésintelligence entre les chefs des armées républicaines, et l'excès des barbaries qu'ils commettaient, avaient rallié dans ce malheureux pays tous ceux qui étaient en état de se défendre. Un général de division, nommé *Tunc*, qui, loin de passer sa vie dans la mollesse, à l'exemple des états-majors de Rossignol et de Ronsin, bivouaquait avec les soldats pour les endurcir à la fatigue, ranimer leur courage, et les conduire à la victoire, était devenu l'objet de l'envie de tous les autres généraux. Dès qu'on s'aperçut qu'il voulait sérieusement battre les insurgés, on l'environna de pièges et d'obstacles : ses ressources furent paralisées ; cependant avec peu de moyens, forçant la nature, il avait obtenu plusieurs succès importans. Il fut destitué au moment même que, le 14 septembre, il battait complettement les Vendéens à quelques lieues de Luçon ; dès-lors les insurgés eurent par-tout l'avantage ; ils s'emparèrent de l'isle de Noirmoutier, de Marchecoul, de l'isle Bouin et de Montaigu, brûlèrent huit milliers de poudre qui s'y trouvaient, un magasin de riz, un grand nombre de rations de pain et pour plusieurs millions d'effets de campement. L'armée républicaine fut ré-

duite à coucher dans la boue, tandis que ses généraux, ga-
1793. bionés d'histrions et de courtisanes la conduisaient à une bou-
N. st. 2. cherie perpétuelle. En vain la garnison de Mayence, envoyée dans l'armée de l'Ouest après la prise de cette place par les Prussiens, opposait aux ennemis une bravoure intrépide; non-seulement on la priva des généraux Canclaux et Aubert-Dubayet qui avaient sa confiance; mais dans toutes les occasions, la réduisant à lutter seule contre des forces supérieures, on l'affaiblissait insensiblement, au sein même de ses victoires.

25. L'armée de la Vendée passe la Loire

Dans ces circonstances, et pendant que tous les journaux retentissaient de la détresse des Vendéens, on apprit que leur armée avait passé la Loire, et que s'étant réunie aux mécontens de la Bretagne, dont j'ai déjà parlé sous le nom de *chouans*, elle dévastait les départemens du Morbihan, d'Isle et Vilaine et de la Manche. La ville de Nantes ne fut sauvée que par le courage de ses habitans; mais les révoltés, après avoir saccagé Ingrande, Ancenis, Varade, s'emparèrent de Craon, de Château-Gontier et de Laval, où les plus cruelles atrocités furent commises. Le général l'Echelle, donné pour collègue à Ronsin et à Rossignol, avait rassemblé quelques forces; elles furent enveloppées et taillées en pièces, parce que Rossignol, au lieu de les soutenir, s'occupait de désarmer les habitans de la Guerche, commune la plus patriote du département d'Isle et Vilaine, et qui deux fois avait marché en masse au secours de Nantes. Ces républicains furent réduits à l'impuissance de se défendre.

Par-tout où Rossignol portait ses pas, il imprimait le découragement et même le désespoir. De la Guerche il s'était transporté à Vitré, forteresse capable d'une longue défense, et qu'il fit désarmer, en ordonnant à la garnison de se replier sur Rennes. Les habitans, en recevant cet ordre, font des remontrances aussi pressantes que vaines; ils offraient de défendre seuls la place contre tous les efforts de l'armée royale. Leurs offres furent rejettées avec un mépris insultant. Un détachement des

Vendéens surprit la ville sans défense ; il égorga les habitans et pilla tout ce qui s'y trouvait. 1793.

Une garnison de cinq mille hommes défendait Fougères ; le dix-neuvième bataillon d'infanterie légère en fesait partie ; il est envoyé seul à Ernée, avec ordre de reprendre ce poste, occupé par quinze mille révoltés. Cette troupe, sans raisonner son obéissance, se soumet à sa destinée, et livre aux ennemis un combat aussi terrible qu'inégal ; mais le grand nombre l'emporte sur la valeur. De huit cent hommes, six cent restèrent sur le champ de bataille : une compagnie de canoniers de Paris fut massacrée toute entière. N. st. 2.

Cette catastrophe, aussi funeste qu'inévitable, avait jetté la consternation parmi la garnison de Fougères ; le général l'augmenta par ses dispositions perfides ; les bataillons furent disséminés à une demi-lieue les uns des autres. Quand on observait à Rossignol que cette tactique ferait tailler son armée en pièces, il répondait avec un rire sardonique : n'avez-vous pas juré de mourir à votre poste ? . . . . Effectivement ces guerriers y moururent : les Spartiates ne s'étaient pas conduits différemment aux Thermopyles.

Les chouans, maîtres de Fougères, s'étaient portés à Antrain, à Bazouges, à Dol et à Saint-Aubin-du-Cormier ; le nord des départemens de la Manche et de l'Isle et Vilaine leur étaient assujettis, et peut-être que toute la Bretagne eût subi le même sort, si l'infortuné Phélippeaux n'eût fait occuper le fort de Château-Neuf et celui de Saint-Servan, que Rossignol abandonnait, et qui offrait aux chouans une position inexpugnable, qui pouvait entraîner la prise de Saint-Malo.

Un des principaux objets de l'armée vendéenne, en se portant à la droite de la Loire, était de se procurer un port de mer, à la faveur duquel ses communications fussent plus faciles avec l'Angleterre, et sur-tout avec les îles de Gersey

et de Guernesay. Les chefs de cette armée résolurent d'attaquer
1793. Grandville; ce fut le terme de leurs succès, parce que Rossignol
N. st. 2. ni ses lâches coopérateurs ne dirigèrent point la défense de cette place. Les rebelles, dispersés, fuyaient en désordre; déjà une partie de leur armée avait été battue à Pontorson par les républicains. Les marais de Dol, dans lesquels les vaincus s'étaient réfugiés, devaient être leur tombeau; mais Rossignol, qui était resté immobile dans Rennes, au lieu de marcher au secours de Granville, négligea encore l'occasion précieuse d'attendre l'ennemi au passage périlleux de Dol. L'avantage de Pontorson fut suivi de la plus fâcheuse défaite. La première colonne, commandée par Westermann, combattit seule; Rossignol, avec les deux autres, ne s'approcha pas du champ de bataille. Au nombre des victimes sacrifiées dans cette affreuse journée, on compta neuf cents Brestois, pères de famille, qui étaient dans le Finistère les colonnes du patriotisme, et tout le quarante-unième régiment. Cette action fut une des plus désastreuses pour la république; elle releva l'audace des insurgés, grossit leurs phalanges de tous les ennemis secrets de la révolution, qui jusqu'alors n'avaient pas osé se montrer, et décida une insurrection dans le Morbihan, qui se déclara quelques jours après. Les Vendéens repassèrent tranquillement la Loire, et vinrent faire le siège d'Angers. Ici se présente un nouveau cours d'atrocités, capable de briser l'ame, sur-tout lorsqu'on réfléchit au principe de tant d'horreurs.

Mais si le chancre de la Vendée continuait à ronger la république, les lauriers dont se couvraient ailleurs les jeunes guerriers chargés de la défense de la patrie, annonçaient aux moins clairvoyans que la prolongation de cette guerre avait des causes étrangères à l'art des combats, et que le bras des soldats était arrêté par les combinaisons insidieuses d'un genre d'hommes auxquels il importait que cette expédition ne fût pas terminée.

1793. N. st. 2.

26. Prise de Toulon sur les Anglais.

La prise de Toulon par l'armée commandée par le général Dugommier, fut une des expéditions les plus brillantes que jamais l'histoire ait consacré dans ses fastes. Cette place, dont le duc de Savoie et le prince Eugène avaient été contraints à lever le siège en 1707, lorsqu'elle n'était défendue que par ses fortifications ordinaires, semblait inexpugnable par les nouveaux moyens de défense imaginés par les Anglais, depuis qu'ils étaient maîtres de ce port. Les forts de Balagnier et de l'Éguillette sont dominés par les hautes montagnes qui environnent Toulon. Les Anglais, par un travail opiniâtre de quatre mois, avaient garni ces hauteurs de redoutes, dont les feux croisés semblaient interdire toute approche. Ces redoutes étaient défendues par trois mille hommes, soutenus par la plus formidable artillerie.

Le siège de Toulon avait été décidé par le comité de salut public, aussitôt que Lyon eut ouvert ses portes aux armées de la république. On destina pour cette expédition, non-seulement les troupes employées à Lyon et quelques corps tirés des armées des Alpes et d'Italie, mais les jeunes gens de la première réquisition, levés dans les départemens des environs. Cette jeunesse était admirable pour l'opération audacieuse dans laquelle les généraux avaient résolu de négliger la méthode d'un siège régulier, pour employer cet enthousiasme avec lequel les Français enlevèrent Berg-Op-Zoom, sous le maréchal de Lowendal, et Port-Mahon, sous le maréchal de Richelieu. L'armée assiégeante était d'ailleurs munie d'une artillerie immense en canons et en mortiers; on en avait fait venir, malgré la difficulté des chemins, d'Embrun, de Mondauphin, de Briançon et des autres places sur la frontière des hautes-Alpes.

A peine toutes les forces étaient réunies, que l'attaque commença, le 16 décembre, avec une impétuosité et une constance dont les Français seuls étaient capables. Les guerriers,



résolus de vaincre ou de périr, se précipitaient au milieu des
1793. flammes et des baïonnettes. L'assaut commencé pendant le jour
N. st. 2. se continuait pendant la nuit sans aucune interruption; les troupes fatiguées étaient remplacées par des troupes fraîches. Pendant que l'infanterie attaquait les redoutes, le feu des batteries embrâsait la ville. La principale redoute fut enlevée le 17, à six heures du matin. A cette nouvelle, la terreur se répand dans Toulon; elle augmente, lorsqu'on apprend que les Anglais font leurs dispositions pour mettre à la voile. Dans le même temps, la division commandée par le général Lapoype, se portant sur la montagne de Pharon, enlevait dans cette partie toutes les redoutes, malgré le feu des ennemis, la difficulté des chemins, et la pluie qui tombait en torrens.

Après quatre jours et quatre nuits de combats et de fatigues, les Anglais, ayant évacué successivement les forts Malbosquet et Lamarque, abandonnèrent la place : les colonnes françaises en étaient maîtresses le 20 décembre, à sept heures du matin. La précipitation avec laquelle les ennemis s'étaient embarqués, conduisant avec eux ceux des Toulonnais qui s'étaient attachés à leur fortune, ne leur avait pas permis d'emmener à leur suite la belle escadre française qui se trouvait dans le port. De vingt-sept vaisseaux de ligne dont elle était composée, trois seuls devinrent leur proie; neuf furent brûlés par eux; la république conserva les quinze autres. Les Anglais avaient mis le feu à la corderie, on vint à bout de l'éteindre. L'arsenal fut conservé, avec les magasins de toute espèce qu'il renfermait.

1794. Cet événement changeait véritablement la face de la guerre,
27. Cet événement change la nature de la guerre; les Espagnols évacuent le territoire de France. en rompant toutes les combinaisons auxquelles la possession de Toulon servait de base, et dont l'objet était de porter les hostilités en Provence et en Languedoc au printemps de 1794; mais son importance extrême, par ses suites directes, l'était encore davantage par l'inconcevable enthousiasme qui se répandit dans toutes les armées. Du Var aux côtes de Brest, et

des Pyrénées au bord du Rhin, au cri qui s'élève : *Toulon est pris, les Anglais sont en fuite*, le génie de la victoire, planant sur nos frontières, semble animer tous nos soldats. 1794. N. st. 2.

On apprit bientôt que les rebelles de la Vendée avaient été défaits ; qu'ils avaient perdu presque toute leur artillerie, et Laroche-Jaquelin leur chef. La renommée commençait alors à parler de Charette, qui commanda les Vendéens depuis cette époque jusqu'au moment qu'il tomba entre les mains des républicains, en 1796.

Vers les Pyrénées, les Espagnols, en possession du fort Saint-Elme, de Bagnols, de Port-Vendre et de Colioure, menaçaient de s'emparer prochainement, non-seulement de tout le département des Pyrénées orientales, mais d'une partie du Bas-Languedoc. Les vainqueurs de Toulon volent sur les bords du Tet ; les Espagnols sont contraints à quitter les rives de ce fleuve, et Perpignan est en sûreté. Bientôt Colioure et Port-Vendre sont attaqués par mer et par terre, et les Espagnols évacuent le territoire de France.

28. Défaite des Prussiens les Français se rendent maîtres du Palatinat.

Sur le Rhin, les Prussiens s'étaient rendus maîtres des lignes de Lauterbourg, et assiégeaient Landau. Les deux armées du Rhin et de la Moselle se réunissent sous le commandement du général Hoche. Les ennemis sont entièrement défaits à Greisberg et à Kelesberg. Le général de division Desaix enlève successivement les postes de Lauterbourg, d'Haguenbach et de Weissembourg. Le siège de Landau est levé. Pichegru entra le premier dans cette place. Vainqueur dans plusieurs occasions importantes, il annonçait ces grands talens qu'il développa bientôt dans sa campagne de Hollande. Les Prussiens et les Autrichiens évacuent avec précipitation les postes qu'ils occupaient encore en Alsace. Nos troupes s'emparent de Germesheim, place importante pour la conservation de Landau ; et poursuivant leurs conquêtes, Spire, Neustad, Keizers-

lautern, Frankental et Worms ouvrent leurs portes ; et les
1794. Français, maîtres des bords du Rhin, forment des magasins
N. st. 2. jusqu'aux remparts de Mayence.

La même impression se fesait sentir dans l'armée du Nord, commandée par le général Jourdan. Les Autrichiens, retranchés dans une vaste forêt, entre Landrecie et le Quesnoy, se voyaient réduits à une humiliante défensive. La mauvaise saison ne permettait pas de les attaquer dans la position qu'ils occupaient ; mais les désavantages qu'ils éprouvaient dans toutes les affaires partielles qui avaient lieu presque tous les jours entre les corps avancés, annonçaient qu'au retour du printemps ils seraient forcés d'abandonner, non-seulement les places par eux conquises dans le Hainaut français, mais toutes les provinces des Pays-Bas, dont ils ne devaient la possession qu'à la perfidie de Dumouriez.

29. État politique de l'intérieur de la France pendant les premiers mois de 1794.

C'est une observation de Montesquieu, « qu'il n'y a point d'état qui menace si fort les autres d'une conquête que celui qui est dans les horreurs de la guerre civile ; tout le monde y devient soldat : d'ailleurs, il se forme souvent de grands hommes, parce que, dans la confusion, ceux qui ont du mérite se font jour ; chacun se place et se met à son rang ; au lieu que dans les autres temps, on est placé, et on l'est presque toujours de travers ». Lorsque, sous Marius, Sylla, Pompée, César, Antoine, Auguste, le sang romain, versé par les bourreaux, ruisselait dans toutes les villes d'Italie, Rome, toujours plus terrible, achevait de détruire tous les rois qui restaient encore en Europe et dans une partie de l'Asie. Ainsi, parmi nous, dans le même temps où nos armées montraient de toutes parts un front invincible, un petit nombre d'assassins voyaient à leurs pieds la république prosternée et tremblante. La suprême puissance de Roberspierre et du comité de salut public était si universellement établie depuis les antiques forêts des Ardennes jusqu'aux bocages embaumés de Nice, et depuis les

rives sanglantes de la Loire jusqu'aux lugubres eaux de Vaucluse, que le génie de la liberté expirante penchait humblement la tête sous le formidable couteau de la guillotine. 1794. N. st. 1.

Chez les Romains, subjugués par le despotisme impérial, les formes du gouvernement républicain survécurent à la liberté publique anéantie. Les préteurs jugeaient les procès, les édiles présidaient aux fêtes publiques, les années étaient intitulées du nom des consuls, qui paraissaient en public avec la robe prétexte, et précédés des licteurs; les pères conscripts s'assemblaient dans les basiliques. Un étranger qui serait venu à Rome sous l'empire de l'ombrageux Tibère, trompé par les apparences du gouvernement municipal dont il était témoin, aurait cru que cette capitale était encore la ville reine. La même contrariété régnait dans le gouvernement de France pendant les premiers mois de 1794. La convention s'assemblait tous les jours; ses comités lui rendaient compte des affaires à la manière accoutumée; les ministres Bouchotte, d'Albarade, Destournelles, de Forgues et Paré paraissaient exercer le pouvoir exécutif, du moins jusqu'au 20 avril, que leurs places furent supprimées; les juges ordinaires étaient assis dans les tribunaux, et les administrateurs de département et de district occupaient les lieux ordinaires de leurs séances. Cependant, depuis l'établissement du gouvernement révolutionnaire, toute cette hiérarchie de pouvoirs constitués n'était que le vain simulacre d'une administration publique qui n'existait plus. Le pouvoir souverain, le pouvoir despotique résidait dans la main de Roberspierre, sans que cette étrange innovation eût été sanctionnée par aucun acte particulier de la volonté publique. Ce phénomène, arrivé sous nos yeux, explique la facilité avec laquelle, dans les mouvemens tumultueux du peuple, ceux qui surent égarer la multitude parvinrent dans tous les temps à opprimer leur patrie.

Le levier de la puissance de Roberspierre se trouvait dans

les assemblées populaires affiliées aux jacobins de Paris. A
1794. peine concevons-nous aujourd'hui l'engouement dont cet homme
N. st. 2. était l'objet. C'était une confiance sans bornes qui ressemblait au fanatisme religieux. Helvétius disait que si la peste avait des places, des honneurs et des terres à distribuer, elle trouverait des flagorneurs dévoués à son culte qui porteraient la bassesse et la folie jusqu'à préconiser ses ravages, et à frapper d'anathême ceux qui parlent contre la peste. Robespierre était une peste publique, mais dans sa délirante manie d'opérer un nivellement de pauvreté, la *sans-culotisation générale*, l'extinction des richesses territoriales et la ruine du commerce national, il faut convenir que jamais on ne mania d'une main plus adroite l'arme morale que fournit dans les temps de troubles l'envie que les pauvres portent aux riches.

Roberspierre, en proclamant sans cesse que le propriétaire était l'ennemi du non propriétaire, colorait aux yeux du peuple l'envahissement de la souveraineté du spécieux prétexte de ne travailler que pour la multitude. Sans annoncer expressément l'établissement prochain de la loi agraire, toutes ses vues politiques paraissaient tendre à cette fin. Un de ses agens écrivait à la commission populaire d'Orange : Vous pouvez tout donner aux sans-culottes, tout incarcérer, tout déporter, tout fusiller, tout guillotiner. Un autre, se plaignant de l'étrange abus qu'on fesait de ces maximes, Robespierre répondait : Les sans-culottes ne dérobent aucune chose, car tout leur appartient. Les sans-culottes se ralliaient en foule sous les drapeaux d'un homme qui mettait dans leurs mains toutes les fortunes particulières et ceux qui les avaient possédées jusqu'alors. Est-il surprenant que de toutes les parties de la France des associations populaires et quelques magistrats lâches ou coupables accablassent cet homme de félicitations et d'hommages ? On les vit proposer un corps de licteurs pour la garde du Néron français ; il le refusa avec

la même bonne foi que jadis César refusa l'offre intempestive d'une couronne. Les jacobins lui auraient volontiers voté des prières publiques dans les temples, s'ils avaient cru à la divinité. 1794. N. st. 2.

30. Mode du gouvernement révolutionnaire.

Les sociétés populaires se considéraient comme le peuple français. C'est dans leurs assemblées que tous ceux qu'on distinguait par leur mérite ou leurs richesses étaient signalés comme des ennemis publics par des hommes dont tout le patriotisme consistait dans du linge bien sale, un pantalon déchiré et crasseux, des cheveux mal peignés, un bonnet rouge ou une perruque noire. On ressuscita le vieux terme de *muscadin*, qui signifiait un fat; quiconque était assez hardi pour paraître dans la rue habillé avec un peu de soin, était traité de muscadin, et, sous ce titre, poursuivi, accablé d'injures s'il évitait d'être incarcéré. Toute femme qui portait un chapeau était une muscadine. Cependant, par une contrariété assez singulière, Roberspierre, à cette époque, ne se montrait jamais que vêtu proprement, et même avec une sorte d'élégance. Ce chef des sans-culottes n'adopta jamais leur costume. Sa figure sinistre, loin d'être enveloppée d'une perruque noire, était décorée de cheveux bien arrangés et soigneusement poudrés. C'était peut-être pour cacher l'agitation de son ame malfaisante que ses yeux auraient pu trahir, qu'il les masquait d'une paire de lunettes verdâtres qu'il portait toujours.

Les proscriptions arrêtées dans les sociétés populaires étaient exécutées par les armées révolutionnaires; et si l'on croyait devoir adopter quelques formes juridiques, les comités révolutionnaires s'en chargeaient. On a trouvé dans les papiers de Roberspierre plusieurs lettres qui nous instruisent des formes observées dans ces comités. Je crois devoir en rapporter une qui se trouve dans le rapport de Courtois sur les papiers trouvés chez Roberspierre après sa mort.

1794. N. st. 2.

« Je connais un père de famille, en prison depuis six mois, par ordre du comité révolutionnaire de sa section, parce que ce comité l'a trouvé *suspect*. Cet homme, qui avait des affaires urgentes dans son pays, demandait un passeport pour y aller; le comité le remit au lendemain : le lendemain, nouveau délai. Notre homme s'impatientait. Alors un des membres du comité dit à ses collègues : Cet homme est trop pressé de quitter Paris pour qu'il n'y ait pas quelque chose contre lui ; il m'est suspect ; *je suis d'avis qu'il soit mis en prison*, et on l'y mit à l'instant. Eh bien ! cet homme, qui gémit dans les fers, parce qu'il a demandé un passeport, et qu'il a trouvé un ennemi dans un comité révolutionnaire, sera condamné à la déportation par la commission populaire établie par le comité de salut public, sans autre motif que celui qui l'a fait incarcérer ; et pour combler la mesure de l'iniquité, le même arrêté qui donne à la commission populaire le pouvoir effrayant de condamner arbitrairement des gens qu'on ne peut accuser devant aucun tribunal, lui défend de mettre en liberté ceux qu'elle trouvera innocens ».

Dès qu'un homme était suspect à un comité révolutionnaire, il était mis provisoirement en prison ; le comité fesait inventaire chez lui, enlevait ce qui convenait aux explorateurs, et mettait les scellés sur l'appartement qui était vuide. On a déjà parlé de la manière dont la justice criminelle était rendue par les tribunaux révolutfonnaires ; elle devint encore plus expéditive, lorsqu'en vertu de la loi du 22 prairial, ces tribunaux furent autorisés à juger sans instruction écrite, et sans écouter les défenseurs des accusés.

Tous les fils de ce gouvernement aboutissaient au comité de salut public, composé des jacobins qui avaient la plus grande influence dans la société-mère. Ceux qui expliquaient la nature de cette administration publique par sa marche ostensible, regardaient les membres qui composaient les comités de gouvernement

nement comme les ministres de Roberspierre. Cette opinion était générale pendant les premiers mois de 1794. Les manœuvres qui déterminèrent la révolution du 9 thermidor ont expliqué ce théorême politique. 1794. N. st. 2.

31. Machiavélisme réciproque de Roberspierre et du comité de salut public ; cause éloignée de la révolution du 9 thermidor.

Roberspierre se servait du comité de salut public pour parvenir à la dictature, et le comité de salut public se servait de Roberspierre pour parvenir à un gouvernement patricial ; les uns et les autres étaient d'accord dans l'affreux projet d'un bouleversement général, au sein duquel ils se flattaient d'établir leur autorité ; ils étaient encore d'accord dans les moyens d'exécution, et ces liaisons très-fortes, très-étendues, cachaient si bien les vues contraires des uns et des autres, que les yeux les plus exercés devaient être trompés par les apparences.

Nos projets doivent être combinés avec tant d'adresse, disaient les membres du comité de salut public, que les fils de la trame que nous ourdissons passent presque tous par les mains de Roberspierre ; il doit être le métier sur lequel ces fils reposent, de manière que lorsque le mouvement sera donné par nous au mécanisme, la machine qui le recevra paraisse l'imprimer ; alors tout l'avantage sera pour nous, et le péril pour un autre. Si nous sommes vainqueurs, ils nous sera très-aisé de briser l'instrument ; et si nous échouons, l'instrument sera encore brisé par la convention, qui ne connaîtra pas les doigts qui se cachaient sous la contexture de la toile.

Roberspierre, de son côté, se voyant investi de la confiance publique la plus étendue, flattait en particulier l'ambition de chacun de ses collègues au comité de salut public, tandis qu'il prenait des mesures pour les faire guillotiner les uns après les autres : un conspirateur étant perpétuellement obligé de cacher sa marche, son plus grand embarras consiste dans la nécessité d'établir souvent la puissance de ses rivaux pour fonder la sienne. C'était l'état d'anxiété où se trouvaient les membres du comité

de salut public et Roberspierre : l'un voulait accoutumer les
1794. Français à ne plus obéir qu'à douze hommes, afin de les rap-
N. st. 2. procher de l'obéissance à un seul, et il s'établissait le champion du comité de salut public ; les autres, convaincus qu'il était plus aisé de dépouiller un seul homme qu'un sénat, composé de sept cent personnes, travaillaient perpétuellement à augmenter l'influence de Roberspierre ; ils décoraient la victime qu'ils voulaient conduire à l'autel.

Le plan ainsi conçu, Roberspierre d'un côté, et le comité de salut public de l'autre, s'adjoignirent ces apôtres du crime, ces missionnaires de la mort, qui soufflèrent sur le sol français l'aridité et la désolation, et ne rentraient dans le repaire qui les avait vomi, que lorsque leurs yeux étincelans de la joie des tigres gorgés de carnage, ils avaient de nouvelles instructions à prendre. Ces plans dévastateurs étaient conduits par des agens principaux et par des agens subalternes ; il était des démolisseurs des assassins, et des régisseurs d'assassinats et de ruines ; les premiers étaient pris indistinctement parmi tous les jacobins de Paris ; les autres sortaient du sein de la convention : on leur partageait les rôles, et ceux-ci se partageaient à leur tour le massacre et la dévastation des diverses contrées de la France ; leurs pouvoirs furent illimités comme leur rage, et la toute puissance ne sembla les entourer qu'afin qu'aucune autorité ne pût arrêter leurs forfaits.

Couthon, transi de froid sous les murs embrâsés de Lyon, demandait une nouvelle mission pour Toulon. Il écrivait à Roberspierre : Toulon brûlé, car il faut absolument que cette ville disparaisse du sol de la liberté ; Toulon brûlé, je reviens auprès de vous et y prends racine jusqu'à la fin. J'ai déjà parlé des atrocités que Fréron était accusé de commettre dans Marseille, et de celle dont Bordeaux était le théâtre ; les malheurs de cette dernière ville étaient à leur comble.

La convention avait décrété, le 6 août 1793, que non-seulement tous les individus qui, sous le nom de commission populaire et de salut public, avaient organisé les secours que le département de la Gironde voulait envoyer à Paris après la journée du 2 juin, seraient hors la loi et leurs biens confisqués au profit de la république ; mais on avait étendu cette rigueur à tous ceux qui avaient concouru ou adhéré aux actes de cette commission, ce qui établissait l'inquisition le plus arbitraire ; en conséquence de cette loi, un tribunal militaire avait été établi dans Bordeaux ; les talens, les vertus et les richesses y furent cités, et pendant plusieurs mois le sang ne cessa de ruisseler à grands flots dans les murs de cette malheureuse ville. 1794. N. st. 2.

Carrier avait le département de l'Ouest. Au nom de Carrier, la carte fumante de la Vendée se déroule toute entière sous mes yeux, pour me servir des expressions de Courtois, dans son rapport sur les papiers de Roberspierre. Des milliers de salamandres, au milieu du plus vaste incendie qui fût jamais, applaudissent à la ruine de la république, comme Néron chantait les ruines de Troyes au milieu de Rome embrâsée par ses émissaires. J'entends les pétillemens de la flamme qui dévore les bestiaux, les manufactures, les bleds, les hameaux, les villes et les hommes ; les débris des châteaux se réunissent aux débris des chaumières ; déplorable égalité qui n'existe que dans des ruines ; je vois, à la lueur de l'embrâsement, ceux mêmes qui l'ont allumé, fondre comme des oiseaux de proie à travers les ais enflammés des maisons croulantes, sur les richesses qui se trouvent enterrées. L'asyle du patriote n'est pas plus respecté que l'habitation du conspirateur ; le brigand, pris les armes à la main, et l'homme paisible qui invoque les loix, sont précipités dans le même gouffre : on fusille sans distinction l'ennemi public, et l'ami qui conduisait nos soldats à la victoire, ou qui leur procurait des indications sûres et les subsistances dont on manquait.

32. Cruautés exercées par Carrier.

1794. N. st. 2. Les crimes de la guerre dont les campagnes de la Vendée sont le théâtre, acquièrent dans Nantes un nouveau degré d'atrocité, parce qu'ils sont couverts des voiles d'une fausse paix.

Dans les fastes les plus reculés du monde, dans toutes les pages de l'histoire des siècles barbares, on trouverait à peine des traits qui pussent se rapprocher des horreurs commises, sous le masque du patriotisme, par le comité révolutionnaire établi dans Nantes par Carrier, à la fin de 1793. Non-seulement comme dans Lyon, Marseille, Bordeaux, Strasbourg, etc. les impositions les plus arbitraires avaient anéanti toutes les fortunes des habitans; les citoyens aisés étaient incarcérés, et ceux qui refusaient de payer le prix de leur liberté étaient livrés au couteau de la guillotine; mais bientôt il se permit des infamies, dont on ne peut entendre le récit sans frémir d'horreur. Serait-il des contrées où le crime et le malheur fussent héréditaires? Cette réflexion douloureuse n'est que trop justifiée par le tableau des calamités humaines. Ce n'est point pour la première fois que les bords de la Loire furent le théâtre de tous les crimes qu'entraînent le fanatisme et l'oppression. On sait que les Druides tenaient leurs plus célèbres écoles dans la Bretagne; là, ils enseignaient la philosophie et la théologie; là, dans leurs sacrifices solemnels, ils érigeaient de grandes statues d'osier, dans lesquelles on enfermait les malheureux condamnés à la mort; on y mettait le feu qui devait consumer l'idole et les victimes. Plaute, fesant allusion à ces cérémonies barbares, s'exprime en ces termes: « Quand on veut, pour s'enrichir, dépouiller et massacrer impunément ses voisins, il faut aller sur les rives de la Loire; tous les crimes y sont permis. Des prêtres imposteurs prononcent, au pied d'un chêne, des sentences de mort qu'on écrit sur des ossemens, et ces sentences frappent rarement des coupables. » L'homme sensible révoque en doute ces horreurs anciennes; on les regarderait comme impossible, si nous n'avions pas été témoins de plus grandes atrocités. Ce

n'était pas assez pour Carrier de faire fusiller en masse, et sans forme de procès, tous les habitans de la Vendée que les troupes avaient amenés dans Nantes, et dont les prisons étaient encombrées; trouvant ces exécutions trop lentes à son gré, il résolut de jetter dans la Loire tous les prisonniers, hommes, femmes, enfans, vieillards, sans faire aucune distinction des innocens et des coupables, et cette exécrable décision fut exécutée. On amenait ces malheureux par centaines, liés et garottés sur des gabarres; et on les engloutissait sous les eaux. Bientôt, perfectionnant l'art des assassinats, on fit construire des bateaux à soupapes, qui s'ouvraient lorsqu'elles étaient remplies des malheureux des deux sexes qui devaient être submergés. D'abord ces horribles exécutions se firent de nuit; mais les bourreaux se familiarisant avec le crime, les *noyades* furent faites en plein jour, en présence d'un peuple consterné qui n'osait pas ouvrir la bouche pour se plaindre. Les premiers qui furent noyés étaient livrés à la mort, revêtus de leurs habits; les exécuteurs, conduits par l'avarice ou par un rafinement de cruauté, les dépouillèrent dans la suite de leurs vêtemens, avant de les abandonner dans les gabarres; enfin on attachait nud un homme avec une femme, ce qu'on appelait un *mariage républicain*, et Carrier, assis à table sur un bateau voisin, dévorait de ses yeux lascifs la nudité de ces victimes qu'il osait accoupler dans la mort, voulant sans doute faire une double insulte à la nature, en rappelant l'idée de la reproduction des êtres au sein de celui de la destruction. 1794. N. st.

33. Cruautés exercées par Lebon.

Dans le même temps, Joseph Lebon, l'ami et le compatriote de Roberspierre, promenait les supplices et la mort dans Arras: quel tableau dézhirant! C'est ici l'heure du carnage; je marche sur des cendres et des ruines; mes oreilles sont effrayées des gémissemens, des cris d'angoisse et de mort d'une génération toute entière; j'assiste à sa douloureuse agonie. Ce sont des membres de la convention qui présidents à ces fêtes de carni-

bales, où, les yeux rouges et brûlans d'une joie féroce, ils n'entendent autour d'eux que les déchiremens de la douleur qui pénètrent dans leur ame comme les sons de la plus douce harmonie. Assis, comme le frère de Thieste, à d'horribles banquets, où, plongés dans les plus sales voluptés, dégoûtans de sang, ils buvaient tranquillement l'oubli des souffrances de leurs semblables. Pleurons sur les victimes, mais osons les contempler; une éloquente leçon sortira des tombeaux pour instruire nos neveux; osons rechercher leurs bourreaux; signalons à la postérité, non pas les linéamens de leur visage, mais le caractère affreux de leurs ames viles; que la nature et l'humanité outragées nous prêtent un pinceau de feu pour les empreindre sur la toile de l'histoire.

1794. N. st. 2.

Ce n'était pas seulement les prêtres et les nobles que le désolateur du Nord portait sans distinction sur l'échafaud, sous prétexte que s'ils n'avaient pas pris une part active dans les conspirations contre la république, ils n'étaient pas moins contre-révolutionnaires dans le fond de leur cœur; il fit arrêter tous les commerçans d'Arras et de Cambrai, et les principaux laboureurs des campagnes environnantes. Ces victimes furent entassées dans les cachots; il les dépouilla de leurs effets, et prit des mesures pour les faire mourir de faim.

Il avait ordonné d'arrêter quiconque, un jour de dimanche, paraîtrait dans les rues, habillé avec plus de soin que les autres jours. Cet ordre était exécuté dans Arras et dans Cambrai par des soldats de l'armée révolutionnaire, qui traitaient avec le dernier outrage les hommes, et sur-tout les femmes qui leur paraissaient en contravention. Une jeune fille fut déshabillée toute nue en sa présence, et dans cet état traînée dans les rues d'Arras, et ensuite en prison. Son tribunal révolutionnaire n'était composé que de jacobins les plus féroces: cependant, malgré leur apétit sanguinaire, Lebon se plaignait encore de leur modération; et quand il arrivait aux jurés de renvoyer absous quel-

qu'un de ceux qui paraissaient devant leur tribunal, Lebon les menaçait de les faire guillotiner eux-mêmes. Mais rien n'égale le crime dont ce monstre fut accusé par la commune d'Arras, dans une adresse présentée à la convention, quelques jours après le supplice de Roberspierre. La femme d'un des proscrits, parvenue jusqu'à lui, sollicitait la grace de son époux ; l'infortunée, tremblante aux pieds d'un scélérat qui jouissait de sa douleur, versait les larmes du désespoir. Dans cette situation qui la rendait plus intéressante, Lebon paraît ému ; elle se flattait que la voix de la nature s'était fait entendre dans le fond de son cœur, lorsque la relevant, et lui ordonnant de s'asseoir, il lui déclare que le seul moyen de sauver son mari était de se livrer à ses lubriques fureurs. Cette proposition fait sur elle l'impression qu'on attribuait à la tête de Méduse ; mais bientôt revenant à elle, et cachant son indignation, elle sort sans proférer une seule parole. Arrivée dans sa maison, elle apprend que son mari venait d'être conduit devant le tribunal révolutionnaire, et qu'il serait guillotiné dans quelques heures. A cette nouvelle, son délire la ramène chez Lebon, ses pleurs sont ses seules paroles. Lebon, abusant de sa faiblesse, la presse dans ses bras dégoûtans ; il veut triompher de sa victime, en présentant d'une main l'absolution du mari, tandis qu'il fait de nouveaux efforts. Il fut vainqueur dans cette affreuse lutte ; celle qui avait reçu ses homicides embrassemens sort d'auprès de lui, va chercher son époux ; qu'elle ramène au milieu de ses enfans. 1794. N. st. 2.

Le mari est arrêté de nouveau à quatre heures du matin ; la femme, persuadée que c'est une méprise, se rend chez Lebon, attend jusqu'à dix heures, entre enfin. Lebon, sans l'écouter, lançant sur elle un regard méprisant, lui offre un billet de cent sous, comme le prix de sa complaisance. La rage s'empare de cette épouse désolée ; elle veut se jeter sur le tigre qui l'a déshonorée. Lebon crie au meurtre ; on arrive,

1794. N. st. 2. on se saisit de cette femme; elle est conduite au tribunal où l'on condamnait son mari; on les guillotinait l'un et l'autre une heure après; et Lebon, debout à une fenêtre en face de l'échafaud, assistait à leur supplice. Caligula, au rapport de Suétone, disait de Césonie : cette belle tête sera pourtant coupée dès que je l'aurai commandé. Lebon réalisa ce que le tyran des Romains n'avait présenté qu'en image au milieu des caresses de l'amour.

Toutes les villes commerçantes et nourricières de la république offraient les mêmes larmes à essuyer, le même sang à étancher; chacune avait son tribunal révolutionnaire, et chaque tribunal son Dumas, son Fouquier; ces tribunaux étaient la plupart des colonies d'égorgeurs sorties du tribunal de Paris, qui servait de modèle pour le choix des membres dont on les composait.

L'instrument terrible de la mort, construit pour la punition du crime, s'est reproduit comme une plante vénéneuse sur tous les points de la république : c'est la conjuration de la folie et de la fureur contre l'innocence, le génie et la vertu; c'est l'insurrection du brigandage contre les propriétés; c'est le règne des vengeances et des passions abjectes. Comment pénétrer à travers les torrens de feu sous ces murs sapés par la hache, qui semblent, en s'écroulant, menacer nos têtes? Comment envisager ces nouveaux Arimanes, qui se disputèrent pendant une année entière les lambeaux palpitans de notre patrie désolée? Lyon, cité fameuse par ton commerce, quels sont ces Vandales qui, la hache et la foudre à la main, fondent sur tes murs? C'en est donc fait, ta ruine est jurée! En détruisant une ville rebelle, *écrit Collot-d'Herbois*, on consolide toutes les autres; voilà ses principes : il ne faut laisser à Lyon que des cendres; voilà ses projets : nous démolissons à coups de canon et avec l'explosion de la mine; voilà ses exploits. Ainsi tombe le voile de l'hypocrite, et c'est lui-même qui le déchire. Le

projet de Collot était de disséminer les restes de la population lyonnaise sur toute la surface de la France; alors il eût dit avec vérité : Lyon n'est plus. Les idées se confondent : quels législateurs, grand dieu! Si l'érèbe des anciens avait eu sa législation, aurait-on pu nous la peindre plus inhumaine? En examinant ces hommes qui respirent la stupidité la plus féroce, on serait tenté de croire que les monstres des forêts ont abandonné leurs repaires pour ravager nos villes; mais, en revenant à des idées plus naturelles, on aperçoit à découvert que le but de ces niveleurs était, comme nous l'avons dit, la ruine de toutes les propriétés et l'établissement, non d'une égalité de bien-être, mais d'une égalité de misère dans la république. 1794. N. st. 2.

Les jacobins avaient osé dire que la France républicaine ne pouvait pas nourrir la moitié de ses habitans; cette infernale doctrine est toute entière dans les papiers trouvés chez Roberspierre, telle que la mirent en pratique les Foucher, les Collot, les Carrier, les Lebon, les Maignet. Eh quoi! quand la chûte de l'orgueil des rangs et des préjugés rend à tous les Français l'exercice de leur industrie, quand le travail est en honneur et la paresse regardée comme un crime, le sol de la France ne nourrirait pas ses habitans! Non, sans doute, si vous rompez tous les liens commerciaux; si vous enterrez les richesses de vos villes sous les débris de leurs maisons renversées; si vous éteignez dans les flots de la Loire les feux du génie; si vous brûlez les manufactures; si vous convertissez les provinces les plus fertiles en arides et hideux déserts; si vous traitez les Français comme on traita les serfs sous le régime de la féodalité; si vous l'attachez à la glèbe : alors la France, malgré les prodigieux avantages qu'elle tient de la nature, pourra devenir un pays malheureux et inhabitable. Mais toi, misérable propagandiste de cette affreuse doctrine, quel est ton droit de vie et de mort sur ton frère? L'homme instruit, l'homme vertueux, doit-il le tribut de son sang à

ta féroce ineptie ? Tu parles d'égalité ! mais si tu la fonde
1794. sur la mort, entre toi-même dans le tombeau, et les beaux
N. st. 2. jours renaîtront sur cette terre désolée, quand ton souffle ne l'empoisonnera plus.

34. Atrocités commises dans le département de Vaucluse.

Quelles voix plaintives et lamentables sortent des rochers qui bordent les rives du Rhône ! quels sombres gémissemens, quels cris de mort, répétés par les échos, s'élèvent du sein des voûtes caverneuses qui couvrent la source de la fontaine de Vaucluse ! comment les eaux argentées de la Sorgue sont-elles changées en flots de sang ! Dans ces climats fortunés, la nature, autrefois si riante, s'est couverte d'un crêpe ; les oliviers ont perdu leur verdure éternelle ; les neiges du mont Ventoux, aussi anciennes que le monde, se fondent à la chaleur des flammes qui dévorent la ville de Bedouin, et le soleil, si brillant dans ces contrées, caché par les vapeurs de sang qui s'élèvent de la terre, offre à l'œil effrayé un cercle obscur et rougeâtre sur l'azur noirci des cieux. Le caractère des habitans n'est plus le même ; courbés sous le sceptre de la terreur, les généreux descendans des Phocéens ont porté des chaînes ; le sombre désespoir règne dans ces vallons verdoyans, où, depuis Pétrarque, les rochers ne répétaient que les soupirs de la tendresse, et les *troubadours* n'osent pas même entonner sur leurs flûtes des chants de deuil.

Quel génie malfaisant a répandu ses funestes influences dans ces contrées ! Maignet, ton nom est prononcé. La terre semble revomir les cadavres, les morts se relèvent devant toi et t'accusent dans leur silence. Ce fut Maignet qui forma la commission d'Orange, autorisée à juger révolutionnairement, sans instruction écrite et sans assistance de jurés, et qui fit périr plus de quinze mille individus dans les départemens de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône ; ce fut Maignet qui détruisit une ville entière, parce qu'un inconnu, peut-être par ses ordres secrets, y avait coupé l'arbre de la liberté. Soixante-

trois habitans de Bedouin furent guillotinés ; tous les autres, hommes, femmes, enfans, vieillards, chassés de leurs domiciles, furent contraints d'errer à l'aventure dans les cavernes des environs, tandis que la flamme dévorait leur demeure. Cent cinquante jeunes gens de Bedouin combattaient alors aux frontières les ennemis de la république. A leur retour, chargés de lauriers et de blessures, après avoir reculé les limites de cet empire, ils ne retrouveront plus ni leurs parens ni les jeunes vierges qu'ils devaient choisir pour leurs épouses ; ils chercheront même le lieu où fut placé leur berceau. Etrangers dans leur patrie, après avoir versé leur sang pour elle, quelles mains essuieront leurs larmes ! quelles consolations adouciront leur désespoir ! 1794. N. st. 2.

35. Projet formé par les jacobins de détruire la moitié de la population de la France.

Il est impossible de faire entrer dans ce tableau historique un sommaire des écrits qui déposent du projet formé par Roberspierre de détruire la moitié de la population de la France ; il faudrait analyser plus de deux cents lettres trouvées chez ce grand coupable ; toutes sont revêtues du caractère de la vérité : mais dans les unes, on gémit sur les progrès effrayans de cette doctrine, qui menaçait d'infecter, comme une lèpre, tout le corps social, tandis que dans les autres, d'ardens jacobins s'applaudissaient des progrès de la contagion.

J'entasserais des volumes si je voulais parler individuellement de tous les êtres intéressans sacrifiés par les bourreaux de l'humanité dans la seule ville de Paris. Ma mémoire gardera éternellement le douloureux souvenir de ces jours d'horreurs où non-seulement la haine et la vengeance désignaient les victimes, mais où je voyais se réaliser sous mes yeux le tableau que Suétone nous présente de l'ancienne Rome sous Caligula, lorsque des milliers de citoyens périssaient d'après des listes émargées en caractères hiéroglyphiques par le tyran, et confiées à ses trop fidèles bourreaux. De dix en dix jours Caligula signait les sentences de mort contre ceux qu'il avait entassé

dans les prisons ; c'est ce qu'il appelait purger son livre de
1794. compte. *Decimo quoque die numerum puniendorum in custodia sus-*
N. st. 2. *cribens rationem se purgare dicebat.*

Nous avons vu ces charrettes encombrées d'hommes et de femmes, qui, sans s'être jamais connus, même de nom, étaient condamnés et périssaient ensemble. Nous avons vu conduire au même échafaud le prêtre, le noble, le marchand et le laboureur ; la vieillesse privée des sens qui lui étaient nécessaires pour conspirer, et la jeunesse incapable de commettre un crime. Hommes sensibles ! on vous traitait d'apitoyeurs quand les derniers soupirs des mourans, quand les plaintes de l'innocence égorgée avec le crime appelaient vos larmes ; les tyrans ne vous permettaient pas même de rougir pour eux. La moindre émotion causée sur votre visage par ce massacre journalier eût été le signal de votre proscription. Parce que l'homme sensible est un monstre aux yeux de l'homme barbare, n'espérant pas d'en faire son complice, il le voue froidement à la mort.

36. État d'anxiété dans lequel se trouvait la faction orléaniste en 1794

J'ai déjà remarqué qu'à la fin de 1793 et au commencement de 1794, la secte des orléanistes paraissait entiérement détruite, au moins elle se cachait avec beaucoup de soin ; quelques chefs de ce parti fesaient même réguliérement leur cour à Roberspierre. Danton, gardant mieux son caractère, rejetait toute liaison avec celui qui fut son rival, et que peut-être il ne désespérait pas encore de supplanter par un de ces coups de la fortune qui avaient plusieurs fois changé la face de la révolution. D'ailleurs, Danton, conduit par les circonstances à faire une étude particulière du caractère de Roberspierre, n'ignorait pas qu'une imperturbabilité d'envie et de haine le distinguait éminemment. Il disait à ses amis que Roberspierre était une bête féroce que rien ne pouvait apprivoiser ; qu'il fallait qu'elle fût dévorée, ou qu'on fût dévoré par elle.

Depuis que les projets des orléanistes avaient été dévoilés à la convention, sur-tout depuis la mort du duc d'Orléans et la dispersion de sa famille, les cordeliers n'ayant aucun but principal, ne paraissaient unis entre eux que par la haine qu'ils portaient aux partisans de Roberspierre qui les avaient démasqués ; haine d'autant plus profonde, qu'ils la cachaient sous les dehors d'une perfide bienveillance. 1794. N. st. 21

Toute la conduite de Roberspierre prouve que les intentions secrettes de ses ennemis ne lui échappaient pas, et qu'il n'était point dupe des feintes caresses qu'ils lui fesaient. Parmi les papiers inventoriés chez ce chef des anarchistes se trouve une note écrite de sa main, dans laquelle il signale comme chefs d'une coalition formée pour le perdre, Dubois-Crancé, Delmas, Thuriot, Bourdon de l'Oise, Léonard Bourdon et quelques autres : tous sont peints, dans cette note, avec les couleurs les plus noires. Voici le portrait qu'il fait de Bourdon de l'Oise. » Cet homme se promène sans cesse avec l'air d'un assassin qui médite un crime ; il semble poursuivi par l'image de l'échafaud et des furies. »

Les historiens qui nous ont transmis les troubles d'Angleterre qui précédèrent le supplice de Charles Ier, ont presque tous prétendu que ce prince aurait peut-être évité le sort qu'on lui destinait, s'il eût refusé de signer la sentence qui condamnait à la mort son ministre le comte de Strafford. Cet exemple n'avait fait aucune impression sur les meneurs du gloub des cordeliers. Danton, Lacroix, Fabre-d'Eglantine, Camille-Desmoulins, persuadés qu'avec beaucoup de finesse ils pouvaient écarter d'eux le danger qui les menaçait en s'enveloppant des services qu'ils paraissaient avoir rendu à la révolution, n'avaient fait aucun effort pour arracher à la guillotine ceux de leur parti que Roberspierre y fesait conduire successivement. Danton prenait l'air de la campagne lorsque Carra et Silleri accompagnaient sur l'échafaud les députés de la Gironde, et que le duc d'Orléans

partageait leur supplice quelques jours après. Il se cacha de même lorsque Chabot fut décrété d'accusation, et que la voix publique qui se fit enfin entendre poussa, sous le glaive de la loi, Ronsin, Hébert, Momoro, Vincent et quelques autres dévastateurs de la Vendée ; il n'apercevait pas la hache révolutionnaire qui s'approchait de sa tête et qui allait bientôt l'atteindre.

1794. N. st. 2.

37. Procès de Danton.

Roberspierre et le comité de salut public épiaient le moment de sacrifier Danton à leur sûreté. Les applaudissemens avec lesquels le public vit conduire à l'échafaud, le 24 mars, plusieurs charretées d'orléanistes, dont les uns avaient exercé leurs fureurs dans les provinces de l'Ouest, et les autres dans la Belgique, leur offraient cette occasion desirée. Déjà Chabot, Bazire, Delaunai, Julien et Fabre-d'Eglantine avaient été décrétés d'accusation sous différens prétextes. Toutes choses se préparaient en secret pour la chûte des coriphées du gloub des cordeliers : enfin pendant la nuit du 30 au 31 mars, Danton, Lacroix, Camille-Desmoulins, Hérault-Séchelles, furent arrêtés par ordre du comité de salut public, et le lendemain Saint-Just prononça contre eux un de ces discours insignifians, dans lesquels, à l'aide d'un vain cliquetis de paroles, les jacobins avaient coutume d'envelopper, dans une conspiration par eux nouvellement découverte, ceux qu'ils avaient résolu de perdre.

Danton, conduit devant le tribunal révolutionnaire, dont il était lui-même l'instituteur, éprouva toute la férocité de ces tigres masqués en juges, qui ne connaissaient d'autre règle que le caprice des tyrans auxquels ils avaient vendu leur conscience ; ainsi la providence qui gouverne le monde permettait que le crime fût puni par le crime. Lacroix, Hérault-Séchelles, Camille-Desmoulins, le général Westermann, Fabre-d'Eglantine, Chabot, Bazire, Delaunai, l'abbé d'Espagnac, et quelques autres personnages moins connus, mis en jugement avec Danton,

étaient regardés dans le public comme partisans plus ou moins chauds de la maison d'Orléans ; mais on fut surpris de voir au milieu d'eux le représentant Philippeaux, qui n'avait jamais eu de relation avec les cordeliers, et dont le seul crime était d'avoir dévoilé les horreurs dont se rendaient coupables dans la Vendée les jacobins des deux factions anarchiste et orléaniste. 1794. N. st. 2.

Quoique l'opinion publique s'accordât avec la diatribe de Saint-Just pour accuser les cordeliers d'avoir fait tous leurs efforts pour porter sur le trône de France le duc d'Orléans ou ses enfans, il n'en était pas moins certain que la conviction de ce crime d'état ne naissait pas de l'acte d'accusation dirigé contre les prévenus, et que si on ne leur eût pas refusé la parole, rien ne leur eût été plus facile que de rejetter sur leurs accusateurs la défaveur dont on les accablait ; mais dès qu'ils voulurent ouvrir la bouche pour repousser les inculpations, les huées avec lesquelles furent reçues leurs paroles que personne n'écoutait, durent les convaincre qu'ils n'avaient été conduits au palais de justice que pour subir les formalités d'un procès dérisoire avant de monter à l'échafaud.

Danton et Lacroix, que les jurés refusaient d'entendre, ayant insisté avec un peu de chaleur, l'accusateur public transformant en rebellion contre la justice les justes réclamations de deux malheureux qui demandaient à éclairer la conscience de leurs juges, les fit mettre hors de débats, et l'arrêt de mort fut prononcé contre tous les accusés.

J'ai vu passer les charrettes qui conduisaient au lieu de l'exécution ces hommes, regardés quelques temps auparavant comme ceux qui devaient affermir la révolution. Quelque-uns gardaient une attitude ferme et tranquille ; d'autres ne laissaient voir sur leur visage que ce dépit humiliant qu'éprouve un scélérat qui se trouve pris dans le piége qu'il avait tendu

sous les pieds de son ennemi. Ce sentiment se peignait, avec
1794. l'expression la plus frappante, sur la physionomie décomposée
N. st. 2. de Danton. Camille-Desmoulins paraissait indigné de la fourberie de Roberspierre, qui ne lui avait jamais fait tant d'amitié que la veille de son arrestation. Bazire et Chabot essayaient de parler au peuple qui les environnait; mais le bruit qui se fesait autour d'eux couvrait leur voix, quoique très-forte. On entendit seulement qu'ils disaient que si Marat n'avait pas été assassiné, on l'aurait accusé, comme eux, de conspiration, et qu'avec eux il marcherait au supplice. La multitude regardait comme blasphématoire une assertion dont, quelques jours après, la vérité n'était contestée par personne. Ils furent exécutés le 6 avril.

38. Loi du 22 prairial, qui supprime les interrogatoires et les défenseurs officieux dans les procès faits au tribunal révolutionnaire de Paris.

Jusqu'alors le tribunal révolutionnaire de Paris avait observé quelques formes judiciaires; il ne poussait pas l'oubli des bienséances jusqu'à réunir dans le même procès soixante ou quatre-vingts individus qui ne s'étaient jamais connus, et jusqu'à les juger dans quelques heures. Ses malheureuses victimes, aveuglées jusqu'au dernier moment par l'espérance, et leurrées d'une idée de justice, voyaient un appareil légal se développer devant elles: un acte d'accusation, une liste de jurés, des témoins, des défenseurs chérement payés; descendant dans leur conscience, ils n'y trouvaient que paix et tranquillité: ceux sur-tout qui arrivaient des départemens éloignés discutaient leur cause avec confiance. Un vieux conseiller au parlement de Toulouse disait, avant de monter à l'audience, qu'il ne voudrait pas être à la place des juges, et qu'il allait les embarrasser étrangement: un autre citait le droit romain. Depuis le procès de Danton, ces formalités protectrices furent supprimées; la loi du 22 prairial fit tomber le masque dont se couvrait le tribunal révolutionnaire; les accusés n'eurent plus de défenseurs; on ne se donna pas même la peine de les interroger. La canaille des huissiers, des sous-greffiers et

de

de tous les subalternes, composée d'anciens records ou de misérables qui savaient à peine lire, se jouaient sans pudeur de la vie des hommes. Sans examiner les pièces qui s'accumulaient d'une manière effrayante, on envoyait un garçon de bureau prendre les noms des prévenus; c'est tout ce qu'on voulait, puisqu'il ne s'agissait plus que de listes de proscriptions: les infâmes insultaient encore dans leur griffonnage barbare à ceux qu'ils assassinaient : une femme recut un acte d'accusation sur lequel était écrit : *Tête à guillotiner sans rémission.* 1794. N. st. 2.

Aucun de ces actes illisibles n'était ortographié ; on n'y trouvait aucune construction française : souvent un prévenu recevait l'acte d'accusation dressé pour un autre ; l'huissier ne fesait que changer le nom, et quelquefois il ne le changeait pas : ces actes étaient imprimés avec un protocole commun à tous ; il n'y restait que quelques lignes à remplir, et c'est dans ce peu de mots que se commettaient impunément les méprises les moins croyables. La duchesse douairière de Biron fut jugée sur un acte d'accusation rédigé contre son homme d'affaires. Un jeune homme de vingt ans, qui n'avait jamais été marié, fut conduit au supplice comme ayant un fils qui portait les armes contre sa patrie.

De tous les coins de la France on chariait des victimes à la Conciergerie : elle se remplissait et se vidait sans cesse par le massacre ou le transférement dans d'autres prisons. Chaque maison d'arrêt de Paris était taxée d'avance à un nombre déterminé de victimes ; le sang y était mis en réquisition ; des guichetiers, chargés d'actes d'accusations, les colportaient de chambre en chambre dans le silence des nuits ; les prisonniers, arrachés au sommeil par la voix insultante de ces cerbères, se croyaient arrivés à leur heure fatale : ainsi, ces mandats de mort, destinés à soixante personnes, en effrayaient six cents.

1794. N. st. 2.

39. Assassinats judiciaires commis dans Paris.

D'abord les bourreaux avaient entassé quinze victimes dans leurs charrettes, que Barrère appelait les *bières des vivans ;* bientôt on en mit trente ; et quand le supplice de Roberspierre vint arracher le genre-humain à leurs fureurs, ils avaient tout disposé pour faire périr à la fois cent-cinquante personnes : déjà un aqueduc qui devait absorber le sang avait été creusé à la barrière du faubourg Saint-Antoine.

C'était vers les trois heures après-midi que ces longues processions de victimes descendaient du tribunal et marchaient lentement, sous de longues voûtes, au milieu des spectateurs, qui, pour les voir passer, se rangeaient en haie avec une avidité inconcevable. L'homme serait-il un animal aussi asservissable que faible ? On vit quarante-cinq magistrats du parlement de Paris, trente-trois de celui de Toulouse, allant à la mort aussi gravement qu'ils marchaient autrefois dans les cérémonies publiques ; on vit quarante fermiers généraux montrer dans leurs derniers instans une fermeté qu'on ne devait pas attendre de la mollesse de leur vie ; on vit Custine père et fils, Brunet, Houchard, Biron, Lamarliere, Luckner et d'autres guerriers que la victoire avait couvert de lauriers, entourés d'une armée de gendarmes qui les conduisaient à la mort : leur condamnation semblait avoir fait sur eux l'effet d'un enchantement qui les rendait immobiles ; aucune plainte ne sortait de leur bouche ; ils marchaient silencieusement et sans exprimer leur indignation ; ils ne savaient que mourir.

Dans ce hachis d'hommes qu'on appelait *fournées*, furent souvent réunis les individus les plus opposés de système et d'habitudes : on vit Thouret avec d'Epremenil, Chapelier avec la vieille duchesse de Grammont ; des générations entières furent plusieurs fois détruites en un jour. Malesherbes, âgé de quatre-vingts ans, périt avec sa sœur, sa fille, son gendre, la fille et le gendre de sa fille ; Montmorin monta sur l'échafaud, accompagné de son fils ; quatre Brienne furent égorgés à la fois avec la sœur de Louis XVI.

La fureur des anarchistes semblait particulièrement dirigée contre ce sexe faible que la nature a confié spécialement à la protection de l'homme; le sang des femmes coulait chaque jour sur les échafauds. Pour avoir dansé à un bal donné par le roi de Prusse à Verdun, quatorze jeunes filles furent condamnées à la mort; et lorsqu'on les conduisait à l'échafaud, elles ressemblaient à de jeunes vierges parées pour une fête publique. Vingt paysannes amenées du Poitou, entendirent leur sentence sans faire paraître aucune émotion : une d'entr'elles allaitait un enfant, on le lui arracha au moment même qu'il suçait une nourriture dont le bourreau allait tarir la source. L'infortunée fit retentir les airs des cris perçans que lui arrachait le violent instinct de l'amour maternel; ce fut envain, elle ne trouva que dans la mort le terme des violens accès de son désespoir. 1794. N. st. 2.

Une loi avait ordonné à tous les nobles de sortir de Paris dans trois jours, sous peine de la vie. Une femme, prise en contravention, fut conduite à la Conciergerie; depuis trois jours elle n'avait pris aucune nourriture, sa raison était égarée. Née dans l'opulence, elle trouvait à peine depuis un an, dans son travail journalier, de quoi ne pas mourir de faim; depuis la loi nouvelle, n'osant se confier à personne, la mort était son unique ressource; elle venait la demander en se dénonçant elle-même. Sa pâleur extrême, causée par les chagrins et par l'inanition, n'empêchait pas d'apercevoir sur son visage les traces de la décence, de la beauté et de la jeunesse. Ses malheurs n'étaient pas à leur comble, elle devait être instruite que son époux, dont elle ignorait le sort, venait de périr sur un échafaud; son acte d'accusation lui apprit qu'elle était veuve..... elle fut rejoindre son époux.

Sous les Romains, l'accusé qui prévenait sa condamnation par une mort volontaire, conservait ses biens pour ses enfans. Roberspierre et Cambon, craignant que quelques pères de famille n'eussent recours à ce moyen pour sauver leurs enfans

de la misère, avaient *déjoué* un complot si funeste aux revenus
1794. de l'état, en fesant déclarer par une loi, qu'un suicide commis
N. st. 2. dans les cachots, serait considéré comme un projet de conspiration : précaution naturelle, puisque le bénéfice des confiscations avait contribué en grande partie à multiplier si énormément les assassinats judiciaires.

Parmi les titres pompeux dont on honorait la guillotine, celui de *planche aux assignats* était le plus ordinairement en usage. D'après cette loi, les suicides de Clavière et de Roland ne devaient pas sauver leur fortune de la voracité des tyrans.

Dans quelques occasions, les deux sentimens de la nature éclataient et semblaient vouloir rompre les glaces épaisses dont l'épouvante avait enveloppé tous les cœurs. Une loi récemment promulguée obligeait tous les marchands, sous peine de mort, à graver sur leur porte la nature, la qualité et la quantité des marchandises existantes dans leur magasin ou leur boutique. Un marchand de vin, que des affaires pressées forçaient de s'absenter de chez lui, recommanda cette inscription à son fils, qui, par oubli ou par négligence, omit de placer une déclaration exacte; mais on prouva clairement qu'il n'y avait pas eu intention de fraude. Les jurés scrupuleux du tribunal révolutionnaire décidèrent, *sur leur conscience*, qu'il méritait la mort. Dans cette circonstance, ils jugèrent l'intention par le fait, quoiqu'ils eussent pour habitude de juger presque toujours le fait en devinant l'intention. L'innocent prisonnier se préparait à subir la mort, lorsque la convention fut informée des circonstances. Elle négligea, dans cette occasion, les formalités d'usage; dans la crainte que le décret qui cassait la sentence n'arrivât trop tard, non-seulement elle dépêcha un de ses officiers, mais plusieurs députés coururent arrêter l'exécution. L'officier porteur de l'ordre m'a dit qu'en sortant des Tuileries, il vit l'échafaud dressé et environné de la multitude. A peine arrivait-il aux premiers arbres du jardin, que

le fatal couteau descendait. Il redouble de célérité; mais avant qu'il eût atteint le bout de l'allée, une seconde tête fut coupée; une troisième victime montait sur l'échafaud, et le messager, hors d'haleine, n'avait plus la force de crier à se faire entendre. Il arriva sur la place lorsqu'on fesait monter le quatrième; en se précipitant à travers la foule, il appelle l'exécuteur. Le prisonnier était lié à la planche fatale, lorsque le cri de grace se fait entendre, répété par tous les spectateurs. L'officier lui demande son nom; le captif le lui dit, et l'officier ayant répondu : *hélas! ce n'est pas vous*, il se soumit à son sort. Le porteur de grace, éprouvant l'angoisse la plus cuisante, fut obligé de s'éloigner; il trouva dans la prison celui qu'il cherchait. Le malheureux attendait le retour de la charrette, ses cheveux étaient coupés, ses mains étaient liées; il éprouvait tous les horribles préliminaires de la mort à laquelle il était condamné; sa femme et neuf enfans déploraient, devant le palais de justice, la triste destinée d'un mari et d'un père. Un instant sécha les larmes de cette famille désolée; tableau touchant que je voudrais présenter souvent à mes lecteurs, pour faire une diversion aux sentimens pénibles qu'ils éprouvent en lisant des événemens qu'on voudrait pouvoir effacer des pages de notre histoire. 1794. N. st. 2.

Une classe particulièrement persécutée par les anarchistes, fut celle des gens de lettres, contre lesquels Roberspierre réunissait la jalousie de la rivalité aux fureurs de la tyrannie; ils lui étaient moins odieux pour avoir résisté à son despotisme, que pour rivaliser les talens littéraires qu'il prétendait avoir. Pour le malheur de l'humanité, Roberspierre fut dévoré dès sa plus tendre enfance du violent desir de se faire une grande réputation par son éloquence, et la nature lui en avait refusé les moyens. Lui et son frère étaient restés orphelins en bas âge dans Arras; l'évêque de cette ville leur procura l'avantage d'une éducation soignée. Il se distingua par son

1794. N. st. 2.

application à ses premières études; des applaudissemens prodigués lui firent concevoir, à l'âge de seize ans, la prétention de parvenir, par son génie, à jouer un rôle brillant sur le théâtre du monde, et ses amis encouragèrent cette présomptueuse espérance. Il vint faire à Paris son cours de droit. Son protecteur, convaincu bientôt par une épreuve suffisamment prolongée, qu'il n'avait pas le germe des talens nécessaires pour parvenir à de grands succès au barreau de la capitale, lui ordonna de revenir dans sa ville natale, où il pouvait exercer les fonctions d'avocat sur un théâtre proportionné à ses forces.

Roberspierre, contraint de renoncer à la gloire et aux honneurs dont il s'était flatté de jouir parmi les plus célèbres orateurs de Paris, sentit vivement cette humiliation; mais il renferma sa disgrace, son ressentiment et ses projets de vengeance au fond de son ame vindicative. De ce moment on peut dater sa haine implacable envers tous les hommes distingués par leurs talens. Ce sentiment était enraciné dans son ame basse et jalouse lorsqu'il usurpa les pouvoirs de la dictature. Il dénonçait au peuple les gens de lettres, non-seulement comme les plus dangereux ennemis de la liberté, mais comme des hommes incapables de s'élever à la hauteur de la révolution; et pour les rendre encore plus odieux et plus suspects, ses émissaires étaient chargés de déclamer contre eux sous la dénomination d'*hommes d'état*, qui, dans le dictionnaire des anarchistes, était synonyme de contre-révolutionnaires.

40. Conjuration de Roberspierre contre les gens de lettres.

Je vous ai vu disparaître, Condorcet, Champfort, Florian, Vicq-d'Asir, noms chers aux sciences et aux arts. Champfort, un des apôtres de la révolution, mais doué d'une sensibilité trop vive pour supporter les horreurs dont on souillait cette cause honorable, se délivra de cet odieux spectacle en terminant volontairement sa vie. Florian, incarcéré et condamné au tourment de voir périr tous ses amis, n'eut pas la force de sup-

porter cette cruelle épreuve. Sa plume avait tracé les plus riantes images du bonheur et de la vertu ; mais quand il se vit environné par le crime et par la misère, son imagination blessée hâta le moment de sa mort. Vicq-d'Asir périt dans un accès de désespoir. 1794. N. st. 2.

Vous fûtes immolés, Bailly, Dietrick, Dionis-du-Sejour, Linguet, Barnave, Lavoisier, Roucher, André Chénier, conduits à la mort pour n'avoir pas cru à Marat. Lavoisier sollicitait un délai de quinze jours pour achever une expérience de chymie ; mais les recherches de la philosophie n'inspiraient aucun égard aux anarchistes ; on l'envoya à l'échafaud, en lui déclarant que la république n'avait plus besoin de chymistes. Le sort de Roucher, auteur du poëme des *Mois*, intéressera particuliérement les ames sensibles. Il donnait, dans sa prison, tout son temps à l'éducation d'un de ses fils, et cette occupation trompait ses chagrins. Condamné à mort, il renvoya son fils chez lui, et lui remit son portrait, fait par un peintre alors détenu à la Conciergerie, en lui recommandant de le donner à sa mère. Au-dessous de la figure, il avait écrit ces quatre vers de sa composition :

Ne vous étonnez pas, objet charmant et doux,
Si quelque air de tristesse obscurcit mon visage ;
Lorsqu'un savant crayon dessinait cette image,
On dressait l'échafaud et je pensais à vous.

Chénier avait, à la convention nationale, un frère dont une seule parole l'aurait arraché à la mort. Louis-Marie Chénier refusa de dire cette parole, de peur de déplaire à Roberspierre, qu'il célébrait dans ses vers. Son frère fut guillotiné, et son malheureux père mourut de désespoir. Sans doute que l'excès de la frayeur avait glacé la langue de Louis-Marie Chénier au fond de son palais. Mais à quels longs et désespérans repentirs ne doit-il pas être livré ! quels douloureux souvenirs ! comment étouffera-t-il jamais le remords d'une conscience

bourrelée, qui, dans le silence des nuits, vient sans doute troubler son sommeil, en répétant à ses oreilles ces paroles de la bible : *Caïn, qu'as-tu fait de ton frère Abel ?*

1794. N. st. 2.

41. Ces temps déplorables offrent des exemples de vertu héroïque.

Si la France, sous l'implacable tyrannie de Roberspierre, fut souillée de crimes sans exemple, elle présenta aussi des traits de vertu extraordinaire, et des preuves de grandeur d'ame au-dessus de tous les sacrifices. Un jeune homme était renfermé dans la même prison avec son frère, chef d'une nombreuse famille ; il se trouvait présent par hasard lorsqu'un guichetier appelait par leurs noms ceux qui devaient monter au tribunal. Ce jeune homme entend nommer son frère, qui n'était pas dans ce moment à portée de connaître son sort ; il réfléchit que la vie du père de quatre enfans était plus précieuse que la sienne ; il répond à l'appel, se rend au tribunal, et fut exécuté à la place de son frère. Un père fit à son fils le même sacrifice. Le commandant de Longwy fut condamné à la mort ; son épouse, âgée de vingt ans, entendant prononcer la sentence, s'écrie, dans l'accent du désespoir : *Vive le roi !* Le tribunal, au lieu d'imputer ces paroles à un égarement d'esprit, la condamna sur-le-champ à la guillotine. Lorsque le mari monta dans la charrette, il vit amener, avec un douloureux étonnement, sa malheureuse épouse. Le peuple, blessé de ce spectacle, la suivait en criant : Elle n'a pas mérité la mort. Mes amis, leur répondait-elle, j'ai voulu mourir avec mon mari.

Dans la prison de la Force, on permettait aux hommes de prendre l'air dans une cour qu'un mur séparait du quartier habité par les femmes : le seul moyen de communication consistait en un égout commun ; un fils infortuné s'y présentait chaque jour, soir et matin, pour s'entretenir de sa mère, qui était condamnée, mais dont la grossesse avancée avait fait reculer l'exécution jusqu'après son accouchement. Ce pieux enfant, victime du malheur dès le printemps de sa vie, se collant

contre terre devant la bouche de cet égout infect, y arti- culait les tendres expressions de l'amour filial. Son frère, enfant 1794.
d'environ trois ans, qu'on avait permis à sa mère de garder N. st. 2.
jusqu'à ses derniers momens, se plaçait à l'autre bouche de l'égout, et répondait pour sa mère quand elle se trouvait trop incommodée pour le faire elle-même. Le temps vint où cette mère, prête à consommer son sacrifice, fit passer à son fils, à travers l'égout, sa longue et superbe chevelure, la seule succession dont elle pût disposer. Elle donna à son jeune enfant le dernier baiser, et fut conduite à l'échafaud, sur lequel, quelques mois auparavant, son mari avait perdu la vie.

Les horreurs, toujours croissantes, que chaque jour amenait, parvinrent enfin à éteindre dans tous les cœurs l'amour de la vie, ce sentiment si inséparablement identifié avec la nature de l'homme. Rien ne dut causer plus d'effroi aux tyrans que la sérénité avec laquelle leurs victimes marchaient au supplice. Les fastes de l'univers offrent à l'admiration de la postérité l'exemple d'anciens philosophes qui reçurent la mort sans que leur courage fût ébranlé. Si on les eût conduits à l'échafaud avec les victimes de Roberspierre, confondus dans la foule, ils auraient vu avec étonnement des individus des deux sexes, de tout âge et de tout état, montrer, jusqu'au dernier moment, autant de mépris qu'eux pour la mort. Socrate expirant au milieu de ses amis, Seneque et Lucain descendant doucement dans la tombe, ont moins de droit à notre admiration qu'une foule de jeunes femmes qui, dans toute la fraîcheur et l'éclat de leur printemps, recevant le coup fatal avec indifférence, ressemblaient à des anges qui s'envolaient au ciel.

Si ce débordement de sang humain n'eût été arrêté, je ne doute pas qu'on n'eût vu des hommes se précipiter d'eux-mêmes sous le tranchant de la guillotine ; mais j'ai vu plus de dix femmes qui, n'osant se tuer, avaient crié *vive le roi*, et chargeaient par ce moyen le tribunal révolutionnaire du soin de

terminer leurs jours ; les unes pour ne pas survivre à un époux ;
1794. d'autres à un amant ; d'autres par dégoût de la vie, et très-
N. st. 2. peu par fanatisme royal.

2. Causes prochaines de la révolution du 9 thermidor.

Le temps arrivait où ces boucheries humaines allaient être enfin fermées. Roberspierre, aprés avoir successivement écrasé tous les partis opposés au sien, paraissait le seul régulateur de la république. Cependant les hommes exercés aux affaires s'apercevaient que sa marche était embarrassée par des entraves secrettes. Trop faible devant le colosse de puissance qui l'environnait, il voulait cependant écarter les étais qui les soutenaient l'un et l'autre. Cet instant périlleux fut celui de sa défaite. Etonné lui-même de son élévation précaire, il la mesurait par la hauteur de sa chûte ; il n'osait plus sortir qu'accompagné de nombreux satellites ; son caractère s'assombrissait, son tein se composait de la lividité de l'envieux et de la pâleur du criminel. L'assassin de sa patrie ne rêvait plus qu'assassinats ; son sommeil était celui de Néron. Les douze appartemens de Cromwel ne lui auraient pas suffi pour échapper à lui-même, à cette furie invisible qui le poursuivait sans relâche, et qui, sous ses fouets sanglans, fesait tournoyer son cœur féroce ; ceux qui l'approchaient, les lettres qu'il recevait, tout redoublait son épouvante.

Une jeune fille veut-elle voir de près ce que c'est qu'un tyran ? il prétend que son projet était de l'assassiner. Il assure que toute la famille de l'infortunée Cécile Renaut a trempé dans ce complot imaginaire ; on égorge jusqu'à son vieux père, pour châtier en lui la démarche curieuse de sa fille. Soixante individus, enchaînés depuis six mois dans les cachots, sont désignés comme complices d'une jeune personne avec laquelle ils n'ont jamais eu aucun rapport, comme complices d'un assassinat qu'on supposait tenté depuis huit jours ; le comité de salut public les revêt du manteau pourpré des meurtriers, leur sang jaillit sur la terre, et la tombe avide les dévore.

Soixante personnes sont immolées à la conservation d'une bête féroce ; toutes les assemblées populaires accablent de félicitations le monstre conservé. 1794. N. st. 2.

Cependant, l'oreille sourde au chant uniforme de ces chœurs de courtisans, Roberspierre ne trouvant ni dans sa conscience, ni dans son imagination, ni dans quelques avis qu'il recevait du dehors, les brillantes espérances que lui donnaient ses flatteurs, ne respirait, ne s'agitait que pour repousser le coup dont il se croyait menacé ; il ne voyait autour de lui que des morts ou des mourans ; il n'entendait que le cri lugubre de ses victimes, que la voix souterraine des tombeaux qui l'appelait. Insensible aux hommages qu'on lui prodiguait, il errait au milieu des complices de ses crimes, il les empoisonnait de ses fureurs. On veut m'assassiner, s'écriait-il à la tribune de la convention et à celle des jacobins ; j'épuiserai la coupe de Socrate : j'abandonne mes jours. Et cet abandon de la vie n'était dans la bouche du lâche qu'un regret de la quitter. Il n'est plus le temps où, tournant un œil enflammé sur l'audacieux collègue qui provoquait la discussion d'un projet de décret proposé par son comité, Roberspierre semblait dire : Vois-tu dans ce regard l'épée qui va te percer le sein ? Sa menace n'est aujourd'hui qu'un cri de grace ; ses mouvemens sont les frissons de l'agonie ; des caractères foudroyans, tracés par des mains ennemies, s'offrent par-tout à ses regards dans la convention et chez lui ; ces mains invisibles écrivent la condamnation du tyran ; il ne peut feuilleter ses papiers sans l'y rencontrer encore.

Plusieurs lettres trouvées dans ses papiers après sa mort, semblent annoncer que, désespérant d'abattre le comité de salut public, seule autorité qui rivalisait avec la sienne, il voulait abandonner un ouvrage qu'il avait entrepris sans en calculer tous les dangers, et qu'il fesait secrettement ses préparatifs pour se retirer en Angleterre : peut-être aussi suivait-il

l'exemple de d'Orléans, qui, se défiant de la fortune, avait
1794. placé des fonds à Londres, sans diminuer ses efforts pour
N. st. 2. monter sur le trône de France.

Je pense même qu'il avait quelques indices d'une espèce de conjuration, formée plusieurs mois auparavant par quelques-uns des chefs du parti orléaniste, pour arracher de ses mains le sceptre du pouvoir. Lecointre publia dans le temps une petite brochure, imprimée chez Rougiff, qui contenait des renseignemens sur cette singulière intrigue, dont les principales circonstances n'ont jamais été connues ; mais Roberspierre n'avait-il pas percé le mystère à l'ombre duquel elle se tramait, lorsque, le 3 thermidor, il prononçait, dans la société des jacobins, un discours sulphureux, dans lequel, après avoir tonné contre les prétendues persécutions exercées envers les patriotes de sa trempe, il fesait entrevoir un nouveau 31 mai, comme la seule mesure qui pût sauver la république ?

Fleuriot-Lescot, digne successeur de Pache, Henriot, chef de la force armée parisienne, et la plupart des municipaux de Paris, se préparaient à effectuer ce mouvement qui devait écraser la convention. Une lettre de Henriot, écrite entièrement de sa main, et adressée au maire Fleuriot-Lescot, annonce que, dès le mois de messidor, ce mouvement était combiné. « Camarade, écrivait-il, tu seras content de moi et de la manière dont je m'y prendrai. Va, les hommes qui aiment la patrie s'entendent à demi-mot. Je voudrais que le secret de l'opération fût dans nos deux têtes, il serait bien gardé. Ton frère, le général Henriot. »

Quelques jours après le 9 thermidor, il parut un pamphlet, sous le titre *de vie de Roberspierre*. On y assure que l'exécution du nouveau 31 mai avait été fixée par le Catilina moderne au jour choisi par les jacobins pour porter en triomphe dans le Panthéon les cendres d'un enfant de treize ans, tué au bord de la Durance par un accident ordinaire, et dont les anarchistes

avaient fait un martyr de la liberté. Au milieu de la marche triomphale, les conjurés auraient ménagé un engorgement et un tumulte, au sein duquel la représentation nationale devait être assaillie, dispersée, et les députés proscrits frappés de mort. 1794. N. st. 2.

43. Efforts de Roberspierre pour abattre le comité de salut public.

Le 8 thermidor, Roberspierre monte à la tribune de la convention, et prononce un long discours, dans lequel, après avoir exalté sa vertu, ses travaux et son patriotisme, il signale, comme des ennemis du peuple, tous ceux qui contrariaient ses desseins; ensuite il se déchaîne contre les principales opérations du gouvernement, et sur-tout contre les comités de salut public, de sûreté générale et des finances; il annonce qu'il proposera le lendemain les seules mesures propres à sauver la patrie.

Le soir, à la société des jacobins, Couthon, venant à l'appui du discours prononcé par Roberspierre à la convention, demandait un nouveau scrutin épuratoire, sans déguiser qu'il fallait exclure de la société-mère les membres des comités de salut public et de sûreté générale, qu'il accusait de trahison. Cette épithète de traître était, dans cet instant, un arrêt de proscription. Dumas, étendant plus loin cette sentence, proposa de chasser de la convention tous les hommes impurs. Il désignait, par cette qualification, tous les députés qui désapprouvaient le système des assassinats juridiques.

Paris était dans cette agitation sourde qu'enfante l'approche des grands événemens; l'heure était venue où la lutte entre Roberspierre et le comité de salut public allait se terminer. J'ai déjà parlé des ressorts secrets que les orléanistes, dont le parti avait été moins écrasé qu'abattu par Roberspierre, fesaient mouvoir, pour hâter une explosion dont ils espéraient de profiter, pour se saisir des rênes ensanglantées du gouvernement. Des préparatifs considérables se fesaient sous la conduite du peintre David, sur la place du Panthéon, et dans d'autres endroits,

pour l'apothéose du jeune Viala. Quelques jacobins indiscrets, qui regardaient la perte de leurs ennemis comme certaine, disaient à demi-voix dans les sections, que le jour de la fête qu'on allait célébrer pourrait bien être un jour de deuil, et que les torches triomphales du héros de la Durance ne pouvaient pas avoir une destination plus heureuse que celle d'éclairer le supplice des ennemis de la montagne.

1794. N. st. 2.

44. Journée du 9 thermidor.

Le 9 thermidor à midi, Saint-Just ayant obtenu la parole pour une motion d'ordre, montait à la tribune. Sa démarche incertaine, son regard farouche, son air embarrassé, décelaient les mouvemens qui agitaient son ame; il déclame, en général, contre presque tous les membres des comités de gouvernement. J'étais chargé, ajoute-t-il, de vous faire un rapport sur les scandaleuses déviations qui tourmentent depuis quelque temps l'opinion du peuple; mais les remèdes que je devais vous proposer sont impuissans pour guérir les maux de la république: un peu de baume ne suffit pas pour une cure aussi difficille; il faut tailler dans le vif et couper les membres gangrenés.

A ces mots, cent voix interrompent l'orateur et s'élèvent en même temps contre lui. Tallien, Fréron et Billaud-Varenne demandent la parole; ils dénoncent Roberspierre comme voulant usurper la dictature. Roberspierre s'élance à la tribune; on l'en fait descendre, en lui déclarant qu'il n'aurait la parole qu'à son tour. Tallien continue: « J'aperçois que le voile est déchiré, que les conspirateurs sont démasqués, et que bientôt ils seront anéantis. J'ai gardé jusqu'à présent le silence, parce que je savais que Roberspierre avait formé une liste de proscription, dans laquelle il comprenait tous ceux dont il avait à se plaindre; mais hier, lorsqu'assistant à la séance des jacobins, j'entendis le président du tribunal révolutionnaire proposer ouvertement d'exterminer tous les membres de la convention qui n'approuvent pas les massacres judiciaires dont nous sommes tous les jours témoins, je résolus de parler, dût le

tyran m'arracher la vie en sortant de cette enceinte. Je n'attaque pas un individu seulement, mais j'appelle l'attention du corps législatif sur le plus vaste et le plus désastreux complot qu'on ait jamais ourdi en France depuis la révolution. 1794. N. st. 2,

« Les mesures les plus promptes et les plus énergiques vont être prises. Un second 31 mai n'aura pas lieu : la justice nationale frappera seule les coupables ; je demande l'arrestation d'Henriot, de son état-major, et que la convention reste en permanence ».

On allait mettre aux voix ces propositions ; Roberspierre insiste de nouveau pour avoir la parole. Quelques-uns de ses partisans, réunis autour de lui, joignent leurs instances aux siennes. Il se fait un moment de tumulte; Lebas en profite pour s'emparer de la tribune ; il profère quelques paroles inarticulées contre Tallien, contre Fréron ; il s'efforce de prouver qu'un vaste projet de vengeance a seul dicté les inculpations qu'ils viennent d'amonceler sur la tête d'un homme, regardé par tous les républicains comme le véritable ami du peuple et le plus ferme appui de la liberté publique; mais bientôt sa voix est entièrement étouffée par des clameurs prolongées. A bas le tyran! s'écriait-on de toute part.

Roberspierre promenant ses regards inquiets sur l'assemblée et sur les tribunes, cherchait les causes du discrédit dans lequel il tombait subitement ; elles étaient dans la nature des choses. Tout puissant lorsque tous les jacobins, réunis sous ses loix et sous celles du comité de salut public, comprimaient les restes du parti cordelier, et formaient la majorité constante de l'assemblée, cette réunion qui avait fait sa force ne subsistait plus. Une partie des jacobins, attachée aux membres du comité de salut public qui se joignaient aux cordeliers pour le dénoncer, se déclaraient ses plus redoutables ennemis. Les partisans de d'Orléans et de Danton, qui s'étaient confondus

avec les jacobins pour échapper à la proscription de la secte cordelière, profitaient avidement de l'occasion que leur offrait la fortune de venger leur querelle privée, tandis qu'un parti nombreux de l'assemblée, qui ne donnait pas signe de vie depuis l'incarcération des soixante et treize députés signataires d'une protestation dont nous avons parlé précédemment, se montrait alors.

1794. N. st. 2.

La même division régnait dans les tribunes. Roberspierre fut donc généralement abandonné : ce fut à qui trouverait des torts à un homme regardé, deux jours auparavant, comme l'inébranlable colonne de la république.

45. Roberspierre et ses complices décrétés d'accusation, se réfugient dans le sein de la municipalité de Paris.

La convention, après avoir décrété la permanence et fait publier une proclamation pour instruire les citoyens du danger de la chose publique, ordonne l'arrestation d'Henriot, commandant de la garde parisienne, de Dumas, président du tribunal révolutionnaire, et de quelques autres individus, dont les noms ne méritent point de passer à la postérité. Aymard, commandant de la cavalerie, est nommé provisoirement chef de la force armée. La séance se prolonge pendant la nuit. La discussion s'anime de plus en plus : tous les traits sont décochés contre Roberspierre ; tous les regards sont tournés sur lui. Il avait d'abord oppposé à l'orage qui le menaçait un calme apparent ; mais lorsque la tempête gronde sur sa tête coupable, que les charges alléguées contre lui se succèdent, se multiplient, agité par les furies vengeresses des forfaits, il réclame, avec des cris forcenés, la parole ou la mort. Plusieurs fois il répète cette alternative : Tu mérites mille fois la mort, lui répond-on de toute part. Alors il insulte la convention entière, il menace le président ; bientôt l'amour de la vie l'emportant sur la fureur qui le transporte, ou plutôt égaré par son désespoir, oubliant la montagne qui l'abandonne, il s'adresse aux représentans que si souvent il avait désigné sous le nom de *Crapauds du marais* : « C'est de vous, hommes purs, que je réclame la justice dûe à tout

tout accusé, et non pas à ces brigands, en montrant de la main les montagnards. Il monte à la tribune, il en descend, il retombe assis sur les bancs, comme affaissé sous le poids de ses crimes. La rage est dans ses yeux : sa bouche écumante vomit des blasphêmes, sa voix s'éteint ; il balbutie au lieu de parler. Un de ses collègues, assis à ses côtés, lui dit : Malheureux ! tu ne vois donc pas que le sang de Danton coule dans ta bouche pour étouffer ta voix. 1794. N. st. 2.

Cette lutte se termine : le décret d'accusation est lancé contre le chef des anarchistes. Je dois partager le sort de mon frère, s'écrie Roberspierre le jeune. C'était l'objet de la discussion qui se suivait alors avec une grande vivacité. Elle finit, en rendant le décret contre Roberspierre l'aîné, commun à Roberspierre le jeune, à Couthon, à Saint-Just et à Lebas. Les huissiers se présentent pour exécuter les ordres de l'assemblée ; les députés inculpés refusent d'obéir ; ils sortent de la salle pour rassembler leurs satellites.

Comme on voit, au milieu d'une nuit profonde, des voyageurs incertains chercher leur route à travers des rochers et des précipices, s'il se présente à leurs yeux un conducteur instrnit et fidèle, ils se livrent à ses conseils, et continuent avec sécurité leur voyage ; ainsi les habitans de Paris, livrés à la plus déchirante incertitude, attendaient les guides qui devaient les conduire dans leur marche.

46. Les habitans de Paris se rassemblent pour combiner les mesures qu'ils doivent prendre.

Des convulsions intestines dans les assemblées de sections et dans les sociétés populaires ; le langage audacieux du crime et le silence morne de la vertu consternée ; les échafauds chaque jour abreuvés de sang innocent ; les gens remarquables par leurs talens ou par leur fortune, arbitrairement plongés dans les fers, ou menacés d'aller prochainement prendre la place de ceux qui ne sortaient des prisons que pour être conduits par charretées à la guillotine ; la proscription générale des individus compo-

sant la classe de la société chez laquelle les lumières étaient
1794. plus généralement répandues ; des visites domiciliaires ordonnées
N. st. 2. et exécutées par les comités révolutionnaires qui mettaient en prison les propriétaires, enlevaient ce qui leur convenait dans les appartemens, et posaient leur scellé sur ce qui ne leur semblait pas valoir la peine d'être emporté par eux ; la violation de la propriété, de la sûreté et de tous les avantages que les hommes doivent retirer de leur association politique ; tous ces symptômes de l'anarchie répandaient la teinte la plus lugubre sur la surface de Paris.

Depuis long-temps ceux que les jacobins appelaient *sans-culottes* osaient seuls parler dans les assemblées communales dirigées par eux ; depuis long-temps la dénomination d'aristocrate, sous laquelle, durant les premières années de la révolution, on avait désigné les prêtres, les nobles et les principaux magistrats, se prodiguait, sans distinction, à tous les gens aisés, aux gens-de-lettres, aux gens de loi, aux officiers de santé, aux marchands ; la terreur se montrait sur les visages, et le désespoir se cachait dans les cœurs.

Dans ces circonstances, le bruit circulait sourdement qu'un nouveau 31 mai allait de nouveau mutiler la convention, et que les poignards se dirigeaient principalement contre les soixante-treize députés détenus. On entrevoyait la fatale réaction que ce funeste événement pouvait avoir sur la fortune publique : l'expérience du passé aggrave les maux qu'on lit dans l'avenir. Les marchands, après avoir fermé leurs boutiques, s'étaient rendus, les uns à leurs sections, et les autres à la place où se rassemblait leur bataillon ; tous voyaient le péril et voulaient l'éviter. On se rappelait les propos tenus par les jacobins ; on les combinait avec les mouvemens qui se préparaient : quelques-uns paraissaient vouloir attendre l'événement pour se décider ; d'autres, moins timides, se hasardaient de concerter les mesures qu'il convenait de prendre. Les premières communications se

fesaient avec une extrême réserve ; la crainte inspirée par les jacobins était tellement enracinée dans toutes les ames, que chacun tremblait de rencontrer un espion dans celui auquel il expliquait ses pensées. Bientôt la confiance s'établit entre des citoyens qu'animait un véritable amour du bien public. Cette réunion de sentimens fit le succès de cette journée ; mais les obstacles étaient très-grands. 1794. N. st. 2.

D'un côté, le conseil-général de la commune de Paris, dévoué à Roberspierre, et de l'autre, l'assemblée des jacobins, formaient deux foyers, capables de causer l'embrâsement le plus redoutable. Henriot, à la tête de son état-major, parcourait à cheval les principales rues, en criant : *Aux armes ! réunion à la commune.* Un détachement de gendarmes arrête ce groupe et le conduit au comité de sûreté générale : bientôt un nombreux rassemblement de séditieux force l'enceinte du comité, en arrache les conspirateurs.

Henriot en liberté se porte à la place du Carrousel, donne ses ordres aux hommes armés qui s'y rencontrent, et cherche à égarer les citoyens par tous les avantages que lui donnaient sa place. Il avait écrit aux commandans de légion la circulaire suivante : « Le conseil général de la commune vient d'arrêter que le commandant général de la force armée dirigera le peuple contre les conspirateurs qui oppriment les patriotes, et délivrera la convention de l'oppression des contre-révolutionnaires ; en conséquence, tu établiras sur-le-champ une réserve de deux cens hommes, prête à marcher aux ordres du maire de Paris. »

Le conseil général de la commune s'était assemblé sur l'invitation du maire de Paris. Une adresse est rédigée pour être envoyée aux sections ; elle était conçue en ces termes : « La patrie est plus que jamais en danger ; des scélérats oppriment la convention ; on poursuit Roberspierre, qui fit décréter le principe

consolant de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'ame; Saint-Just et Lebas, ces apôtres de la vertu, qui firent triompher sur le Rhin les armes de la république; Couthon, dont l'ame est enflammée du feu du patriotisme; Roberspierre qui présida aux victoires de l'armée d'Italie.

1794. N. st. 2.

Quels sont leurs ennemis? Un vicomte Dubarran, un Amar, ci-devant noble, et d'autres monstres de cette espèce; un Collot-d'Herbois, comédien, qui, dans l'ancien régime, avait volé la caisse de sa troupe; un Bourdon de l'Oise, qui calomnia sans cesse la commune de Paris; un Barrère, qui appartint à toutes les factions tour-à-tour; un Tallien, un Fréron, amis de l'infâme Danton: voilà les scélérats que le conseil de la commune dénonce. Peuple! lève-toi, ne perds pas le fruit du 10 août et du 31 mai; précipitons au tombeau tous les traîtres. »

On appelle dans le conseil ceux qui composaient la commune du 10 août. On demande aux jacobins un renfort de ses tribunes, et même de ses femmes habituées.

Un comité d'exécution avait été nommé pour centraliser la force publique. La première opération fut d'inviter les deux Roberspierre, Couthon, Saint-Just et Lebas de se rendre à la maison-commune. Ils y furent reçus en triomphe. Des émissaires avaient été dépêchés aux quarante-huit sections, pour les inviter à correspondre intimement avec le comité d'exécution. Les prisons ne s'ouvraient et ne se fermaient qu'à la voix de la commune; on se proposait d'envoyer des hommes sûrs à la poste, pour ouvrir les paquets suspects; on prenait des mesures pour mettre les scellés sur les presses de quelques journalistes, ainsi que pour arrêter les journalistes eux-mêmes, et les députés dont l'influence inspirait une plus grande appréhension; on parlait de fermer les barrières.

Enfin le conseil-général, après avoir proclamé l'insurrection, avait ordonné au peuple de Paris de ne plus reconnaître la

convention : son manifeste était conçu en ces termes : « Le 9 thermidor, an deuxième, la commune révolutionnaire ordonne, au nom du peuple, à tous les citoyens de ne reconnaître d'autre autorité qu'elle, d'arrêter tous ceux qui, abusant de la qualité de représentans du peuple, font des proclamations perfides, et mettent hors la loi ses défenseurs; déclare que tous ceux qui n'obéiront pas à cet *ordre suprême* seront traités comme ennemis du peuple. *Signé*, Payan, Louvet, Arthur, Châtelet, Coffinhal, Crenard, Lerebours. » 1794. N. st. 2.

Les ordres sont donnés pour rassembler devant la maison-commune une force armée redoutable. On ne se contente pas des forces intérieures de Paris, des secours sont demandés aux municipalités voisines; on prépare même un manifeste pour être adressé aux armées. Cependant, malgré ces préparatifs, on n'apercevait pas cet ensemble de volontés ni cet enthousiasme qui peut rendre dangereux un grand mouvement populaire : des obstacles secrets arrêtaient la marche des conspirateurs, et favorisaient l'action du gouvernement.

Une partie de ces obstacles prenait naissance dans la société des jacobins elle-même, alors divisée d'opinion, et dont quelques membres, pour favoriser le comité de salut public, abandonnaient Roberspierre à sa destinée. 47e. Séance des jacobins.

Jamais la séance des jacobins n'avait été ni plus nombreuse, ni plus bruyante que celle du 8 thermidor : non-seulement les hommes offraient le sacrifice de leur vie en holocauste *à la sainte montagne*, mais les femmes révolutionnaires, dont les tribunes étaient remplies, voulaient partager les périls et la gloire de leurs frères; leurs bras étaient armés de poignards, qu'elles agitaient dans les airs; quelques-unes même furent blessées dans ce simulacre d'exercice militaire auquel elles n'étaient pas accoutumées.

1794. N. st. 2. Si tous les jacobins et toutes les jacobines étaient d'accord pour exterminer ce qu'on appelait le côté droit de l'assemblée nationale, on se divisait déjà pour le partage des dépouilles. L'envie agitait ses couleuvres au milieu de cette société de désorganisateurs ; le plus grand nombre voulait que le mouvement révolutionnaire tournât au profit de Roberspierre ; les partisans du comité de salut public se trouvaient dans une minorité qui devait leur paraître de mauvais augure ; mais les passions qui agissent avec le plus de force sur le cœur de l'homme, l'amour de la vie et celui de la domination, se réunissaient pour augmenter leur énergie ; il s'agissait pour eux de régner ou de périr, et dans cette alternative, toutes les ressources de la ruse étaient appelées au secours de la force qu'ils pouvaient avoir : d'ailleurs, les partisans de Danton et de d'Orléans, qui, mêlés avec les jacobins et cachant avec soin leurs sentimens, attendaient l'instant de la vengeance, se réunissaient alors aux ennemis de Roberspierre et en augmentaient l'influence.

Elle se fit sentir dès le commencement de la séance du 9 thermidor. D'un côté les principaux coriphées du parti anarchiste se trouvant au conseil-général de la commune, à l'état-major de l'armée parisienne, ou dans quelques sections qu'il était le plus important d'influencer, laissaient un vuide irréparable dans la *société-mère* ; de l'autre, les ennemis de Roberspierre s'y étaient rassemblés en plus grand nombre possible. Cependant le seul nom de Roberspierre avait un tel ascendant, que presque personne n'osait se déclarer ouvertement contre lui. On se contentait de quelques attaques indirectes ; elles fesaient d'autant plus d'impression, qu'elles étaient fondées sur des principes généraux de modération qu'on ne pouvait pas contester.

On observait que l'insurrection pouvait avoir les suites les moins attendues, que la convention avait évidemment le droit

de décréter un ou plusieurs de ses membres d'accusation ; qu'elle avait exercé ce droit sur Marat, sans que cet événement eût occasionné dans Paris un mouvement populaire. Pourquoi, ajoutait-on, Roberspierre, suivant les traces de Marat, ne se présenterait-il pas avec confiance devant le tribunal révolutionnaire, *redoutable aux traîtres seuls ?* n'existe-t-il pas encore des couronnes civiques pour ceindre son front aussi-tôt qu'il aura confondu ses calomniateurs ? Cet argument, très-concluant par lui-même, empruntait une nouvelle force de l'absence des principaux agens de l'anarchique Roberspierre. Le temps qu'il fallait employer en actions se consumait en déclamations vaines ou puériles. Les nouvelles contradictoires qu'on recevait de momens en momens, augmentaient l'anxiété générale. Quelques jacobins sortaient de la salle pour s'instruire du véritable état de l'insurrection ; d'autres pour répandre leurs opinions ; d'autres enfin pour se mettre en sûreté. 1794. N. st. 2.

Vers les sept heures du soir, la salle ne pouvait pas contenir les spectateurs ; et malgré le serment qu'on avait fait de ne pas désemparer avant que les traîtres eussent été anéantis, peu de membres restaient dans l'assemblée vers minuit.

Dans cet intervalle, la société avait arrêté qu'une correspondance active serait entretenue avec le conseil de la commune. Elle avait reçu avec transport une députation du comité d'exécution de la commune, qui venait lui déclarer qu'au son du tocsin, le peuple s'assemblait de toute part pour écraser ses ennemis, et que les rênes du gouvernement, qu'avait tenues jusqu'alors le comité de salut public, étaient confiées par le conseil-général à une commission de douze membres, à laquelle était donné le titre de conseil municipal du 10 août. Une seconde députation annonçait que la générale venait d'être battue ; qu'Henriot avait envoyé à la commission des poudres et à l'arsenal une injonction de ne délivrer des munitions de guerre que sur les ordres du maire et du conseil-général ; que

1794. N. st. 2.

le général avait changé le mot d'ordre pour déjouer les malveillans ; que la place de Grève était remplie de canons, et que toute la gendarmerie se mettait en mouvement pour faire respecter les magistrats du peuple.

A minuit, des commissaires avaient été chargés de recommander à la commune de prendre les mesures les plus exactes pour la sûreté des barrières. L'arrêté qui contenait les pouvoirs de ces commissaires était signé Froment, vice-président, Cazalès, secrétaire. Ce fut la dernière mesure vigoureuse prise par les jacobins pendant cette nuit célèbre.

48. Tous les gens de bien se rallient à la convention pour comprimer les anarchistes.

La convention nationale venait de mettre hors la loi tous fonctionnaires qui dirigeraient la force publique contre la représentation nationale, et contre tous individus qui mettraient obstacles aux décrets concernant Roberspierre et ses complices. Ce fut l'objet d'une proclamation qui fut publiée dans le temps même où les municipaux fesaient sonner le tocsin à la maison-commune. La convention avait nommé plusieurs députés pour diriger les opérations de la force armée ; de ce nombre était Feraud, devenu immortel par son dévouement pour sa patrie.

Les commissaires de la convention se présentaient successivement devant tous les postes. Les yeux étaient ouverts sur les manœuvres des anarchistes ; on se ralliait par-tout à la convention. Deux représentans arrivent à onze heures du soir à la section des Gravilliers. Le bataillon, composé de quatre mille hommes, attendait sous les armes que le gouvernement lui fît connaître les ennemis qu'il devait combattre. A la voix des commissaires de la convention, les citoyens se mettent en marche avec leurs canons : ils sont renforcés sur-le-champ par des détachemens nombreux envoyés par les sections environnantes.

Toutes les rues aboutissantes à la place de Grève sont occupées dans le plus profond silence ; cependant quelques par-

ticuliers avaient été chargés de sonder les dispositions des corps armés qui occupaient la place. Séduits au premier abord par les partisans de Roberspierre, ils commençaient à sentir le mauvais effet que pouvait avoir leur erreur. Le rassemblement roberspierrien se dissipait insensiblement : les ténèbres de la nuit cachaient une partie de ce changement ; il ne fut clairement aperçu que lorsque, à la nouvelle du danger, les municipaux ayant ordonné de courir aux armes, les groupes dispersés dans la place de Grève et dans les appartemens de la maison-commune se rassemblèrent. Frappés de leur petit nombre, des bruits vagues et exagérateurs grossissant les phalanges qui s'approchaient, augmentaient leurs embarras. En vain des motionneurs anarchistes, lancés par les municipaux dans la place, tentent de stimuler l'ardeur des assistans par les phrases bannales dont les jacobins avaient coutume de se servir pour échauffer l'esprit de la multitude ; d'autres motionneurs péroraient en sens contraire : les paroles étaient neutralisées par des paroles. 1794. N. st. 2.

Les assaillans s'avançaient peu à peu : déjà les têtes de leurs colonnes paraissaient dans la place, débouchant à la fois par toutes les issues : leurs armes brillaient au clair de la lune.

Tout à coup, au silence profond qu'ils observaient succède le cri général de *vive la république*. Les citoyens rassemblés dans la place répondent par le même cri. Toutes les troupes se réunissent, les municipaux restent presque seuls dans l'enceinte de la maison commune. En vain ils voudraient fermer les portes de ce vaste édifice, une batterie de canons est sur le point de les briser.

Il se passait une autre scène aux jacobins. Malgré le grand nombre de sociétaires qui avaient abandonné l'assemblée, elle restait délibérante, et continuait de correspondre avec la commune. Les choses tournaient de manière, qu'il allait être démontré que cette société n'était qu'un rassemblement de

49. Legendre se rend aux jacobins, engage les sociétaires à se retirer, ferme les portes de la salle

1794. N. st. 2. et porte les clefs à la convention.

factieux, soumis par le fait à la peine capitale portée contre tous les individus qui entravaient les opérations de la convention ; les jacobins allaient perdre, par une imprudence de quelques heures, le fruit de leur astucieuse conduite pendant deux ans.

Cette catastrophe, ardemment desirée par les véritables républicains, n'entrait dans les vues ni des partisans de Danton, ni de ceux du comité de salut public. Les uns et les autres ne s'étaient réunis contre Roberspierre que pour se mettre à sa place ; et pour réussir dans ce dessein, ils avaient besoin de l'influence des sociétés populaires : il était très-instant de prendre un parti décisif.

Legendre, un des premiers élèves de Danton, fut chargé de cette commission délicate. Accompagné de peu de personnes, il se rend dans la salle des jacobins, monte à la tribune, développe, avec une éloquence agreste, les dangers qui menacent la société si elle prolonge plus long-temps sa séance dans l'épineuse circonstance où l'on se trouve. Aux exhortations il joint quelques menaces, tandis que ceux dont il était accompagné, confondus dans la foule, fesaient confidence à leurs voisins qu'une force armée considérable, et munie de canons, s'approchait pour enlever en même temps jacobins et jacobines. Ce bruit, qui circule rapidement, soutenu par les mauvaises nouvelles qu'on recevait de la municipalité, donnait le plus grand poids aux observations de Legendre : un esprit de terreur se saisit de l'assemblée.

Les jacobins les plus voisins de la porte sortent les premiers, comme pour examiner ce qui se passe dans les environs ; les autres prennent la même route. Les tribunes se vuident ; chacun semble craindre de rester le dernier dans la salle : elle est en quelques minutes entiérement évacuée. Legendre sort le dernier, ferme la porte, prend les clefs et les présente à la convention.

Il déclara que des malveillans, probablement royalistes, s'étant introduits dans la salle des séances de la société-mère, avaient pris en son nom des arrêtés séditieux ; qu'instruit d'une abominable supercherie, capable d'affaiblir la juste réputation de patriotisme acquise par les jacobins, il s'était transporté avec quelques amis au milieu de ce rassemblement, et qu'à sa voix, non-seulement le peu de jacobins qu'on avait séduits s'étaient retirés, mais que les factieux eux-mêmes, redoutant les suites de leur attentat, avaient vuidé la place. 1794. N. st. 2.

Cette tournure était d'une fausseté palpable ; chacun savait qu'on n'entrait aux jacobins qu'en montrant à la porte une carte particulière dont chaque sociétaire était pourvu. Mais l'évidence des faits particuliers n'est pas d'un grand poids dans les vastes commotions politiques. C'est bien dans ces occasions qu'on peut dire avec vérité, *malheur aux vaincus*. Le parti victorieux arrange les événemens de la manière qui lui convient, force ses ennemis au silence, brise la plume de l'écrivain qui tenterait de parler en leur faveur, et qui n'aurait pas sur la poitrine la triple cuirasse dont parle un poëte latin : la vérité se cache, elle devient bientôt problématique ; et l'erreur prenant le caractère de l'opinion publique, va tromper la postérité.

Le voile bénévole jeté par Legendre sur la société jacobine ne pouvait pas s'étendre sur l'individu qui la présidait pendant cette séance ; il fut seul sacrifié. Les jacobins, après avoir louvoyé pendant quelques jours, se rassurèrent insensiblement ; ils reprirent même leur langage despotique. Cependant plusieurs coups qui leur furent successivement portés diminuaient leur vigueur : ils n'eurent jamais, après le 9 thermidor, le crédit dont ils jouissaient auparavant.

50. Les jacobins accourent dans leurs sections respectives.

Tandis que les membres de la société-mère accouraient dans leurs sections respectives, afin d'être en état, en alléguant leur *alibi*, d'assurer dans la suite qu'ils n'avaient pas assisté à la

séance nocturne tenue aux jacobins le 9 thermidor, les portes
1794. de la maison-commune avaient été forcées. Les conspirateurs
N. st. 2. éperdus cherchaient en vain leur salut dans une fuite désormais
impossible. Roberspierre l'aîné voulant se défendre contre un
Exécution de Roberspierre et de ses complices. gendarme qui l'arrêtait, reçoit un coup de feu qui lui fracasse la mâchoire ; Lebas se tue d'un coup de pistolet ; Roberspierre le jeune se précipite des fenêtres de la maison commune, ses membres sont fracassés dans sa chûte ; les autres proscrits s'étaient cachés dans les lieux les plus obscurs. L'un est arraché d'une cheminée, l'autre d'une armoire, un troisième d'un égout ; tous sont arrêtés et conduits au comité de salut public. La convention, instruite du succès, renouvelle le décret qui les met hors de la loi, et ne suspend sa séance qu'à cinq heures du matin le 10 thermidor.

Aux premiers rayons du soleil la garde nationale parisienne était encore sous les armes. La joie se peignait sur tous les visages lorsque, sans examiner les causes secrettes de la catastrophe qui venait de s'opérer, on ne la considérait que sous l'aspect d'un événement inattendu, dont les suites heureuses allaient tarir le fleuve de sang qui, depuis plus d'un an, inondait la France.

A six heures du soir les deux Roberspierre, Couthon, Saint-Just, Henriot, Dumas, Fleuriot-Lescot, Payan, agent national près la municipalité de Paris, et quatorze membres de la municipalité, tous mis hors de la loi par décret de la convention, et dont l'identité avait été prouvée par témoins, furent punis de mort sur la place de la révolution.

Leurs corps furent jetés dans des fosses larges et profondes, que, quelque temps auparavant, Roberspierre avait fait creuser pour enfermer les restes sanglans de plusieurs milliers de victimes dévouées à la mort, comme complices d'une prétendue conspiration générale dénoncée à la tribune de la convention,

le 14 juin, par Élie Lacoste, sous le nom de conjuration du baron de Batz. Ainsi l'éternel arbitre des destinées des hommes avait ordonné que les êtres féroces qui, depuis dix-huit mois, couvraient la France de sang et de ruines, creuseraient eux-mêmes le tombeau qui devait les engloutir. 1794. N. st. 2

51. Suites de la révolution du 9 thermidor.

Telles furent les principales circonstances d'un mouvement populaire, célèbre à juste titre, parce qu'il tarit les larmes, ou qu'il diminua les malheurs de plusieurs milliers de familles, mais dont le résultat trompa l'espoir de tous ceux qui en avaient dirigé les ressorts. Roberspierre, qui se croyait à la veille d'être nommé dictateur par le vœu de la multitude, fut abandonné généralement, et périt sur un échafaud. Les municipaux de Paris qu'il avait leurré du fol espoir d'obtenir dans le gouvernement français le rang dont jouissait le sénat à Rome, furent enveloppés dans sa proscription. Quatre-vingts d'entr'eux, exécutés le même jour, fournirent un dernier exemple de ces boucheries humaines que nous ne verrons plus sans doute. Le comité de salut public, vainqueur, moins par ses propres forces que par les secours qui lui avaient été fournis par des hommes qui ne prétendaient pas augmenter son autorité en ruinant celle de Roberspierre, fit de vains efforts pour s'emparer du pouvoir suprême que les orléanistes se préparaient à lui disputer. Il s'établit une nouvelle lutte entre les cordeliers et les jacobins; lutte sanglante, dans laquelle les deux partis se traînant respectivement à la mort, finirent par tomber dans un état de faiblesse qui permit aux membres de la convention, réduits au silence depuis la journée du 31 mai, de prendre une influence consolidée par la révolution du premier prairial 1795.

La journée du 9 thermidor aurait pu être appelée la *journée des dupes*; elle le fut, sur-tout par ses conséquences.

Mais elles ne se manifestèrent pas d'abord. Une proclamation, publiée le 10 thermidor, annonçait clairement que le parti qui

avait dirigé la révolution du 31 mai, dominait encore dans l'as-
1794. semblée. On y lisait cette phrase remarquable : *Le 31 mai, le*
N. st. 2. *peuple fit sa révolution ; le 9 thermidor, la convention nationale a fait la sienne ; la liberté applaudit également à toutes deux.* Les victimes entassées dans les cachots par Roberspierre, furent rendues à la lumière ; mais lorsqu'on voulut proposer de punir exemplairement les auteurs des massacres du deux septembre, et des autres atrocités qui déshonoraient la révolution, les obstacles invincibles qu'on rencontra apprirent aux amis de l'humanité que le règne des jacobins durait encore à divers égards, et que la chûte de Roberspierre n'avait fait que rompre certains anneaux de la lourde chaîne qui pesait sur la France.

Les jacobins, que l'on croyait terrassés, en furent quittes pour déclarer à la barre de la convention qu'ils n'avaient jamais reconnu pour leurs frères l'assemblage des conspirateurs qui avait souillé, la nuit du 9 thermidor, le lieu des séances de la société. On se contenta de ce désaveu, et ils continuèrent de répandre leurs poisons désorganisateurs.

Ceux qui attribuaient aux ennemis des jacobins la journée du 9 thermidor, s'attendaient qu'on allait revoir dans la convention, non-seulement les soixante-treize députés incarcérés à Paris, mais tous ceux que leurs opinions avaient enseveli depuis le 31 mai dans les solitudes les plus écartées. Ces députés, que leur attachement aux principes républicains avaient voués à la proscription, en étaient persuadés eux-mêmes. Les liaisons que j'avais alors avec quelques-uns d'eux, me rendirent plusieurs fois dépositaire de ces sentimens dans les rares séances qu'il m'était permis de faire dans leur honorable prison. Ce ne fut pas sans peine que, dévoilant à leurs yeux les causes secrettes de la journée du 9 thermidor, je parvins à leur faire comprendre qu'ils étaient dans l'erreur ; mais j'ajoutais en même-temps que la guerre que cet événement devait allumer entre les cordeliers et les jacobins, fournirait au tiers parti de la convention un

moyen de reprendre le timon de l'état, qu'il en profiterait sans doute pour briser leurs fers : l'évènement justifia quelques mois après ma prédiction. 1794. N. st. 2.

Il est certain que la catastrophe de Roberspierre n'avait point détruit le parti anarchique. Quelques pamphlets qui circulaient à cette époque, en instruisaient même le public assez ouvertement. Cette odieuse faction n'avait fait que changer de chefs. S'ils s'étaient réunis à quelques autres meneurs, connus par leurs liaisons précédentes avec d'Orléans et avec Danton, ils eussent probablement ramené, sous d'autres formes, le règne de la terreur, aidés par les sociétés populaires ; mais, comme je l'ai observé dans le livre précédent, la haine invincible que les partisans de Danton avaient voué à ceux de Roberspierre, l'emportant sur toute autre considération, s'opposa toujours à une coalition qui menaçait la France de nouveaux malheurs.

La tribune des jacobins fut souvent l'arène sur laquelle les athlètes des deux partis se portèrent les coups les plus violens, en s'accusant réciproquement d'une série de crimes atroces, dont le seul récit excitait l'horreur la plus profonde. En vain les accusés cherchaient à rejetter sur Roberspierre les détails révoltans de leur conduite révolutionnaire ; il fut bientôt démontré que la désolation de la France était l'ouvrage, non-seulement du chef des anarchistes, mais des deux comités de salut public et de sûreté générale, et de leurs sanguinaires agens. Lebon et le peintre David furent décrétés d'arrestation. Bientôt Lecointre de Versailles, qui paraissait l'organe de la faction dantoniste, dénonça Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois, Barrère, membres du comité de salut public ; Vadier, Amard et Vouland, membres du comité de sûreté générale. La montagne eut le crédit d'étouffer cette première accusation ; mais le coup était porté ; l'opinion publique se formait sur le compte de ces désorganisateurs, et le moment fatal approchait où le masque de patriotisme qui couvrait leur visage allait tomber.

1794. N. st. 2.

52. Création d'un nouveau tribunal révolutionnaire.

Un nouveau tribunal révolutionnaire, créé quelques jours après la révolution, n'avait plus la faculté d'entasser arbitrairement des victimes sur l'échafaud, et de confondre, au gré des passions individuelles, le crime et l'innocence. Le gouvernement révolutionnaire subsistait cependant, adouci et mitigé, mais conservant les formes arbitraires qui pouvaient lui rendre sa première férocité, si les jacobins étaient parvenus à consolider de nouveau leur puissance; l'éclypse passagère de cette société avait rendu au moins ce service essentiel, que ces nouveaux établissemens se trouvaient remplis d'hommes incapables d'assassiner l'innocence avec des poignards révolutionnaires.

53. Affaire de quatre-vingts-seize Nantais; ils sont acquittés; procès criminel de leurs dénonciateurs.

Parmi les victimes infortunées qui sollicitaient leur jugement, on comptait quatre-vingts-quatorze citoyens envoyés au tribunal révolutionnaire de Paris par Carrier et par le comité révolutionnaire de Nantes; ils étaient frappés de l'accusation bannale d'avoir favorisé les fédéralistes. On vit, dans cette cause, parmi les témoins qui déposaient contre les accusés, les juges qui avaient signé l'ordre de les fusiller, sans qu'aucune discussion eût précédé cette sentence; mais tandis que ces assassins osaient poursuivre leurs victimes jusques sous la main de la justice, le bruit des atrocités commises par ce comité révolutionnaire retentissait jusques dans le sanctuaire des loix. Non-seulement les accusés furent acquittés, mais les accusateurs, contraints d'avouer leurs crimes, dévoilés aux yeux du public, furent arrêtés à leur tour et mis en jugement. Jamais cause plus extraordinaire, par ses horribles circonstances, ne fut examinée avec plus de solemnité; l'instruction fut continuée pendant près de trois mois; elle mit en évidence les horreurs de tous les genres que se permettaient les jacobins pour désorganiser entièrement la France.

Un médecin de Nantes, nommé *L.* . . . . ., déposa que la dévastation de Nantes datait de l'institution du comité révolutionnaire, dans lequel le député Carrier n'admit que les hommes

hommes les plus immoraux. Carrier parlait à la tribune de la société populaire de Nantes, le sabre nud à la main; et favorisant ouvertement l'aversion que les pauvres ont naturellement contre les riches, il allumait toutes les passions haineuses d'un auditoire qui n'était pas assez instruit pour apprécier les sophismes du prédicateur de l'anarchie. Telle fut la malheureuse origine des arrestations arbitraires dont les suites plongèrent la ville de Nantes dans le deuil et dans la désolation. Le témoin parla d'un placard collé sur toutes les murailles, qui contenait défenses, sous peine de la vie, aux pères, aux mères, aux femmes, aux enfans des détenus, de solliciter en faveur d'aucun prisonnier; en conséquence, non-seulement les hommes, mais les femmes enceintes, des jeunes filles et des enfans à la mamelle, tout indifféremment était fusillé ou massacré à l'arme blanche. La garde nationale fut employée pendant six semaines à couvrir les fosses des individus massacrés. Il parla encore de ces affreuses expéditions appelées *noyades*, dans lesquelles on vit, à plusieurs reprises, plus de cent détenus précipités ensemble au fond des eaux. Le comité, par un rafinement d'horreur, après avoir fait dépouiller ses victimes, les attachaient nuds un homme à une femme, et les précipitaient ainsi dans la Loire, ce qu'on appelait, par la plus infâme dérision, des mariages républicains. 1794. N. st. 2.

Philippe Tronjoli, président des tribunaux civil et criminel de Nantes, après avoir retracé les mêmes scènes de cruauté, ajouta: Il y a eu successivement vingt-trois noyades, dirigées par Foucault, nommé par Carrier commandant de Paimbœuf, et par les principaux membres de la société populaire. Ce Foucault avait reçu de Carrier le droit de vie et de mort sur ceux qui lui déplaisaient; on compte plus de six cents enfans livrés par lui à la fureur des flots. A l'époque du 5 frimaire, les membres de la compagnie révolutionnaire qui portait le nom de Marat, se vantaient d'avoir les bras fatigués

1794. N. st. 2.

des coups de sabre qu'ils donnaient aux malheureux qu'on noyait, et qui tâchaient de gagner le rivage en nageant. Je dois informer le jury que deux jacobins, Lamberti et Fouquet, traduits devant le tribunal dont j'étais président, et condamnés à mort, n'avaient cessé, pendant les débats, de rejetter sur Carrier tous les crimes dont on les chargeait; j'ajouterai que les ordres précis de Carrier étaient de livrer à la mort les habitans de la Vendée, soit qu'ils eussent été pris les armes à la main, ou qu'ils se fussent soumis d'eux-mêmes aux loix de la république, et sans distinction de sexe ni d'âge, et que le principal crime de ceux contre lesquels je dépose, est d'avoir exécuté ponctuellement les ordres de ce monstre.

54. Procès du député Carrier.

L'instruction de cette affaire se trouvait arrêtée par l'importance des déclarations des accusés. Ils convenaient des atrocités qui leur étaient imputées ; mais ils observaient que n'étant que les exécuteurs des ordres révolutionnaires du député Carrier, revêtu de tout le pouvoir conventionnel, il devait seul répondre à la justice de la moralité de ses ordonnances.

Carrier se défendait à la tribune de la convention, en prétendant que, chargé de la mission la plus rigoureuse dans les circonstances les plus difficiles, il avait suivi avec scrupule les instructions qu'il tenait des comités de gouvernement; il se défendait à la tribune des jacobins, en accusant ses dénonciateurs de modérantisme ; il convenait que les provinces de l'Ouest avaient été le théâtre des scènes les plus affligeantes pour l'humanité ; mais selon lui ces horreurs, ordonnées au sein des plus fâcheuses hostillités pour arrêter des horreurs encore plus grandes, devaient être couvertes du voile révolutionnaire. Au surplus, il protestait de son ardent patriotisme, connu de tous les jacobins. Il n'avait, disait-il, pour ennemis que les aristocrates de tous les genres qu'il avait poursuivis sans relâche et au péril de sa vie. Les jacobins applaudissaient à

ses discours, fesaient serment de l'accompagner au tribunal révolutionnaire, s'il y était conduit par les intrigues des ennemis de la revolution, et lui faire un rempart de leurs corps contre toutes les attaques dirigées contre lui. 1794. N. st. 2.

Cependant les pièces de la procédure se réunissaient pour présenter ce député comme l'auteur de toutes les atrocités commises dans Nantes par le comité révolutionnaire. Non-seulement les accusés demandaient qu'il fût mis en jugement et confronté avec eux; mais les jurés eux-mêmes exigeaient cet accessoire sans lequel il leur était difficile d'asseoir leur jugement contre des accusés qui prétendaient n'avoir agi que d'après une autorité légale.

Ce fut encore une occasion où l'on dût s'apercevoir de l'influence conservée dans la convention par le parti jacobin. Ceux qui, dans d'autres circonstances, avaient envoyé à la mort des charretées de députés sans daigner les entendre, exigeaient aujourd'hui le développement des formalités les plus multipliées avant de lancer un décret d'accusation contre un homme que la voix publique chargeait des crimes les plus exécrables. Il fut décidé, 1°. que toute dénonciation contre un député à la législature, serait renvoyée devant les comités de salut public, de sureté générale et de législation réunis, et qu'elle serait communiquée à l'accusé avant qu'il pût en être rendu compte au corps législatif; 2°. que si les trois comités ne regardaient pas la dénonciation comme fondée, il n'y serait plus donné de suite; et dans le cas contraire, ils déclareraient qu'il y avait lieu à examen; 3°. qu'il serait immédiatement après nommé au sort une commission de vingt-un membres de la convention, pour lui faire un rapport sur les faits dénoncés et sur les pièces produites à l'appui de la dénonciation; 4°. que la commission, avant de faire son rapport, entendrait le prévenu et lui ferait donner copie des pièces à sa charge; 5°. que si d'après le rapport de la commission des vingt-un la con-

vention prononçait l'arrestation provisoire du prévenu, le rapport des pièces relatives au procès serait imprimé, de même
1794. N. st. 2. que les mémoires que le prévenu jugerait nécessaire de publier pour sa défense ; 6°. que le prévenu serait présent à la discussion des articles servant de base à l'acte d'accusation, lequel ne pourrait être rendu qu'à l'appel nominal ; 7°. enfin, que si la convention se décidait à décréter le prévenu d'accusation, l'acte en serait présenté le lendemain par la commission, et le tribunal ne pourrait informer que sur les faits articulés et précisés sur lesquels le prévenu aurait été entendu dans la convention.

Ce décret fut rendu presque sans contradiction. Les jacobins, qui l'avaient proposé, croyaient assurer, par les formes dilatoires qu'il contenait, non-seulement l'impunité de Carrier, mais celle de tous les désorganisateurs qui pourraient être poursuivis, à la clameur publique, comme agens principaux d'un système dont le but avait été de frapper en même-temps les hommes de mort et la terre de stérilité. Les membres du côté droit de l'assemblée contestèrent peu, soit que dans cette occasion, où l'opinion publique se déclarait entièrement en leur faveur, ils crussent devoir montrer quelque modération, ou qu'ils craignissent de compromettre leurs premiers succès, en s'opposant à l'adoption d'une mesure réclamée simultanément par tous les jacobins, de quelque parti qu'ils fussent ; peut-être aussi, connaissant la haine profonde que les dantonistes portaient aux partisans de Roberspierre, et jugeant que les passions particulières suffiraient seules pour arrêter une partie des effets de la loi qu'on réclamait, jugèrent-ils inutile d'y mettre obstacle.

En effet, malgré les efforts qui furent multipliés pour soustraire Carrier à sa destinée, il fut livré aux tribunaux criminels, et porta la peine due à ses crimes.

J'ai déjà remarqué que malgré l'espèce d'amnistie que les jacobins s'étaient procurée après la journée du 9 thermidor, leur crédit n'était plus le même. D'un côté, la guerre à outrance entre les partisans de Roberspierre et ceux de Danton, faisait rejaillir sur la société entière une partie du mépris versé à pleine main sur quelques-uns de ses membres; de l'autre, l'exécution de cent individus du conseil-général de la commune de Paris, privait les jacobins d'une partie considérable de leurs principaux orateurs; un grand nombre d'entr'eux était arrêté comme partisans de Roberspierre, ou comme coupables de prévarication dans la Vendée. Toutes ces pertes affaiblissaient sensiblement la *société-mère*; ses séances prenaient un caractére ridiculement séditieux; les bisarres expédiens qu'elle prenait pour rendre communs ses arrêtés aux sociétés affiliées, n'étant plus soutenus par la masse imposante de l'opinion publique, ne laissait apercevoir qu'une série de misérables intrigues; la marche du gouvernement en était si visiblement entravée, que la convention fut obligée d'interdire, par un décret, toute correspondance politique entre les sociétés populaires de province et les jacobins de Paris. Ainsi l'on coupait les cent bras de ce *Briarée* avant de l'enchaîner à la terre.

1794. N. st. 2.

55 Les correspondances politiques entre les sociétés populaires des provinces et les jacobins de Paris sont interdites.

A mesure que le pouvoir des jacobins déclinait, les clameurs se multipliaient contre eux de toute part. La flagornerie leur attribuait auparavant les heureux succès auxquels ils n'avaient contribué en aucune manière; la malignité les rendait alors responsables des événemens qui leur étaient les plus étrangers. Ainsi les hommes gardent rarement un juste milieu dans le bien ou dans le mal.

La bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés fut incendiée pendant la nuit du 19 au 20 août. On attribua à la malveillance des jacobins la perte de ce monument littéraire, un des plus précieux de l'Europe, inappréciable sur-tout par les éditions rares qu'il contenait. Cette perte était l'ouvrage de l'extrême

56. Incendie de la bibliothèque de St.-Germain-des-Prés.

négligence qu'on mettait dans le choix des emplacemens destinés aux établissemens publics, dont le voisinage pouvait être dangereux. Auprès d'une immense collection de livres, on avaît rassemblé les matières les plus inflammables, de grands amas de charbon de terre, un atelier de cinquante foreries à bras pour les canons de fusils, une raffinerie de salpêtre et un magasin de cinquante milliers de salpêtre raffiné. Le feu prit à la raffinerie, placée précisément sous la bibliothèque, qui fut détruite en peu d'heures. On sauva quelques manuscrits : ils furent déposés à la bibliothèque nationale.

1794. N. st. 2.

57. Explosion de la poudrerie de Grenelle.

La même négligence occasionna un autre malheur quelques jours après. On connaît les précautions multipliées prises dans les places de guerre pour éviter l'explosion des poudres renfermées dans les magasins. Elles étaient entiérement négligées par les ouvriers qui travaillaient à la fabrication des poudres dans la manufacture de Grenelle, auprès de l'Ecole-Militaire. Quelques-uns d'eux entraient dans leurs ateliers avec des souliers garnis de clous, sans faire aucun état des représentations sur les dangers qu'ils couraient. L'explosion de ce laboratoire eut lieu le 31 août, à sept heures et demie du matin, et l'ébranlement qui en fut la suite se fit sentir dans tous les quartiers de Paris. On assure que quinze cents individus des deux sexes périrent dans cette occasion ; malheur particulier qui aggravait les malheurs publics.

Malgré la guerre perpétuelle faite par les jacobins aux sciences et aux arts, et malgré le système de destruction qu'ils avaient constamment professé, il ne paraît pas que les reproches qu'on leur fesait au sujet des deux événemens fâcheux que je viens de rapporter eussent aucun fondement Il n'en était pas de même à l'égard des réclamations multipliées qui parvenaient tous les jours dans les bureaux de la convention, de la part des malheureuses victimes du régime de la terreur : de toutes les parties de la république, les corps et les particuliers se réunissaient

pour solliciter une éclatante justice des atrocités qui avaient souillé la révolution depuis les premiers jours de septembre 1792, jusqu'à l'époque du 9 thermidor. Une coalition entre les chefs des deux sections jacobines arrêta constamment les efforts du côté droit de l'assemblée pour appeler les regards de la justice sur des attentats dont les partisans de Danton, ceux de Roberspierre et ceux du comité de salut public étaient également coupables. L'impunité de ces crimes exaspéra les passions, sur-tout dans les départemens du midi ; les plaintes se changèrent en murmures ; des murmures on passa aux voies de fait lorsque l'occasion se présenta de satisfaire des vengeances particulières : de nouveaux massacres signalèrent quelques provinces ; le sang jacobin coula en expiation de celui que les jacobins avaient versé ; les eaux du Rhône furent ensanglantées comme l'avaient été celles de la Loire ; affreuses représailles que condamnent également les loix éternelles de la morale, et les règles d'une politique bien entendue.

1794. N. st. 2.

Vers les derniers mois de 1794, la puissance des jacobins, minée par l'opinion publique, s'écroulait ; il ne fallait qu'une circonstance pour l'anéantir entiérement : le procès de Carrier amena cette circonstance. J'ai déjà parlé des intrigues formées dans la société-mère en faveur de ce député ; elles se multipliaient à mesure que son affaire prenait une tournure sinistre.

N. st. 3.

58. Suppression de la société des jacobins.

Dans le temps où la commission des vingt-un fesait son rapport, le bruit se répand qu'on délibérait aux jacobins sur les moyens d'organiser une insurrection. Les esprits s'échauffent, un rassemblement nombreux de citoyens se forme, le lieu des séances de la société est investi, un combat s'engage à la porte et dans les environs ; des pierres lancées par les fenêtres roulent dans la salle, quelques assaillans pénètrent dans les galeries, ils insultent les femmes qui les remplissent. Le sang commençait à couler, lorsqu'une députation du corps législatif se présenta pour arrêter le tumulte. Le rassemble-

1794. N. st. 3. ment se sépara avec assez de facilité, mais en protestant que si les jacobins osaient tenir une nouvelle séance, on démolirait leur salle. Les assiégés eurent la liberté de se retirer chez eux, et les clefs de leur basilique furent déposées pour la seconde fois dans les comités de gouvernement. Mais toutes les manœuvres qu'ils firent les jours suivans pour obtenir la permission de se rassembler furent infructueuses, la société resta dissoute.

59. Les habitans de Bedouin réclament contre les attentats dont ils ont été victimes sous le gouvernement proconsulaire des jacobins.

Cet événement contribua au rappel des soixante-treize députés incarcérés depuis le mois de novembre de l'année précédente : d'autres causes concoururent au même effet. D'un côté, Lecointre de Versailles avait renouvelé ses inculpations contre les principaux membres du comité de salut public, émules de Roberspierre, et de l'autre, tous les rapports qui venaient de la Vendée s'accordaient à charger les anarchistes d'une foule de malversations et d'atrocités auxquelles on attribuait la continuation de cette guerre désastreuse. Dans le même temps, une députation de la commune de Bedouin, département de Vaucluse, était venue à Paris faire entendre ses réclamations contre l'affreux traitement qu'elle avait éprouvé, et dont j'ai parlé précédemment. On entendit avec une surprise mêlée d'horreur les circonstances de cet événement, que les jacobins avaient présentées sous des formes mensongères. Les députés dénoncèrent ces prétendus patriotes, accoutumés au pillage et à toutes les filouteries imaginées par les voleurs pour vivre aux dépens d'autrui. « Dans cette vue, ajouta l'orateur de la députation, des anarchistes arrachent nuitamment un arbre de la liberté planté hors de l'enceinte de la commune : le président de la société populaire était lui-même à la tête de l'expédition ; et le lendemain, ceux qui étaient coupables du délit le rejettent sur les paisibles habitans, qui n'en avaient aucune connaissance. On sonne l'alarme, des soldats viennent bientôt porter le fer et le feu dans Bedouin et dans son terri-

toire. Une commission populaire s'établit à la hâte, ses agens se portent dans tous les lieux où l'avidité qui les dévore leur promet un riche pillage : cinq cents maisons sont livrées aux flammes, des manufactures de soie très-florissantes sont détruites, le fruit de nos moissons est perdu sans profit pour la république. Ces atrocités sont commises avant même que des formes judiciaires eussent constaté le délit qui pouvait leur servir de prétexte. Il se forme enfin un tribunal de sang ; la hache de la mort frappe indistinctement toutes les têtes : on exécute le même jour soixante habitans des deux sexes, dont tout le crime est de ne pouvoir pas désigner les vrais coupables ; ce crime leur est commun avec tous leurs compatriotes, tous sont condamnés à la mort : les uns la subissent, les autres ne l'évitent qu'en fuyant loin de leur patrie, devenue un désert. 1794. N. st. 3.

Leurs enfans sont aux frontières parmi les défenseurs de la patrie ; ils reviendront un jour le front ceint de lauriers de la victoire ; et lorsqu'ils croiront embrasser les auteurs de leurs jours, leurs frères, leurs épouses, quels seront leurs sentimens en ne trouvant que des cendres et des ruines dans les lieux qui les ont vu naître ! Au lieu des secours qu'ils attendaient, ce sera donc sur les tombeaux de leurs pères, indignement assassinés par les anarchistes, qu'ils iront se reposer des fatigues de la guerre ! Ce prix était-il réservé à leurs exploits et à leurs sacrifices ?

Ces horreurs ne resteront pas impunies, et nos farouches ennemis ne s'applaudiront pas plus long-temps des maux incalculables qu'ils ont versés sur nous. Nos vieillards, nos femmes, nos enfans, échappés par la fuite au fer des assassins, errent dans les montagnes qui nous environnent ; les cavernes qui leur ont servi de retraites après l'incendie de nos habitations, retentissent des cris de leur désespoir ; nous vous demandons d'y mettre un terme ».

1794. N. st. 3.

Plusieurs députés s'étaient levés en même temps pour appuyer la pétition des habitans de Bedouin. Goupilleau de Montaigu obtint la parole. Envoyé dans le département de Vaucluse depuis le 10 thermidor, il avait vu de ses propres yeux une partie des horreurs dont se plaignaient les malheureuses victimes des anarchistes ; il avait lu, sur des poteaux placés autour des maisons brûlées, des affiches qui défendaient d'approcher de ces décombres, sous peine de la vie. Il savait que non-seulement les manufactures de Bedouin avaient été brûlées, mais qu'on avait jeté dans les flammes soixante milliers de soie ouvrée et non ouvrée ; que des poudres avaient été apportées pour faire sauter une église neuve respectée par l'incendie ; que des bâtimens nationaux, remplis de grains et de farines, n'avaient pas même été ménagés. Il racontait un fait encore plus horrible. Une fille de dix-huit ans, nommée Anne Saumont, se transporte chez le député Maignet pour faire des réclamations en faveur de son père. D'où es-tu, lui demande le barbare ? De Bedouin, répond la jeune fille. Aussitôt elle est arrêtée, et le lendemain elle monte à l'échafaud avec toute sa famille. Goupilleau ajouta qu'auprès d'Orange, il avait fait combler une fosse pleine de cadavres, et six autres destinées à recevoir douze mille victimes auxquelles le 9 thermidor sauva la vie. On avait déjà fait venir quatre milliers de chaux pour les consommer. D'autres députés fournirent d'autres traits de barbarie commis par la commission populaire d'Orange. Ils observèrent que ces bourreaux avaient fait guillotiner une femme de quatre-vingts-dix ans, sourde, muette et aveugle, et un assez grand nombre d'enfans de dix à seize ans.

60. Rappel dans le sein de la convention des soixante et treize députés.

On savait que tout détruire pour tout asservir était le système des anarchistes ; mais jamais on n'avait articulé à la tribune de la convention autant de preuves multipliées de leur profonde scélératesse : l'impression que fesait ce tableau se

lisait dans les yeux et sur la contenance de tous les spectateurs. On avait vu, dans d'autres circonstances, les montagnards couvrir, par des vociférations prolongées, la voix de leurs accusateurs ; mais alors l'évidence de leurs crimes, ou plutôt l'embarras où se trouvaient plusieurs de leurs chefs spécialement inculpés, les réduisait au silence. Non-seulement le côté droit fit décréter qu'il serait fourni aux habitans de Bedouin les secours nécessaires pour rebâtir leurs maisons, rétablir leurs affaires, et que leurs persécuteurs seraient poursuivis devant les tribunaux, mais, profitant de leur avantage, ils rappelèrent dans le sein de l'assemblée les députés Cazeneuve, Laplaigne, Rouault, Girault, Chastellin, Dugué-Dassé, Lebreton, Dussaux, Saurine, Queinec, Salmon, Corbel, Guiter, Ferroux, Rabaut-Pommier, Fayol, Aubry, Ribereau, Derazey, Bayeul, Ruault, Obelin, Babey, Blad, Maisse, Peyre, Bohan, Fleury, Vernier, Grenot, Amyon, Laurenceot, Jarry, Serres des Hautes-Alpes, Laurence, Saladin, Mercier, Olivier-Gerente, Royer, Garilhe, Delleville, Varlet, Dubusc, Blanqui ; Massa, Delamare, Faure, Hecquet, Descamps, Lefebure, Daunou, Periès, Vincent Tournier, Rouzet, Blaux, Blaviel, Marbos, Giroust, Estadens, Moisset, Saint-Prix, Soulignac, Richon, Dulaure, Faye, Lacroix, Rivaud, Dubray, Doublet, Michet, Forest, Brunel et Despinassy, emprisonnés par les anarchistes. Le même décret rapportait ceux qui excluaient de la représentation nationale les députés Coupé, Devérité et Thomas Payne.

1794. N. st. 3. tés emprisonnés depuis treize mois par les partisans de Robespierre.

C'était un surcroît de forces pour le côté droit ; il n'était cependant pas suffisant pour le faire triompher de la montagne, lorsque les élémens divers dont elle était composée se réunissaient vers le même but ; on s'en aperçut quelques jours après. Lanjuinais, Isnard et quelques autres députés, mis hors de la loi après le 31 mai, ayant réclamé par écrit l'anéantissement de la proscription prononcée contre eux, il fut

décidé, sur le rapport de Merlin de Douai, organe des trois
1794. comités de gouvernement, que ces députés ne rentreraient point
N. st. 3. dans le sein de la convention, mais qu'il ne serait fait contre eux aucunes poursuites par les tribunaux ordinaires. Je n'examine pas la moralité de ce jugement, qui fut bientôt rétracté sur le rapport de Merlin même, et qui déclarait en même-temps les mêmes hommes innocens et coupables pour le même fait; je me borne à chercher l'esprit qui dominait alors à la convention; il fallut un concours de nouvelles circonstances pour faire passer dans le côté droit de l'assemblée l'influence dont la montagne n'avait point encore cessé de jouir toutes les fois que ses forces n'étaient pas disséminées.

61. Événemens militaires pendant les derniers mois de 1794.

A l'époque du 9 thermidor, les principales armées de la république étaient commandées, dans les Pyrénées, par Dugomier; dans les Alpes, par Kellermann; sur les bords du Rhin, par Jourdan; et dans la Belgique, par Pichegru. Animées par l'enthousiasme de la liberté, par-tout elles attaquaient les ennemis, et par-tout elles obtenaient des succès qu'on ne devait pas attendre du peu d'expérience qu'elles avaient dans la tactique militaire.

62. Opérations des armées dans les Pyrénées et dans les Alpes

Les Espagnols, en abandonnant le territoire de France, avaient conservé sur l'extrême frontière la forteresse de Bellegarde; elle fut reprise par les Français au mois de septembre. Les Espagnols, sous les ordres du comte de l'Union, se retranchèrent sur des montagnes presque inaccessibles. Dugomier les fait attaquer dans toute leur ligne le 18 novembre, et après quatre heures d'un combat opiniâtre, leurs lignes sont enfoncées à la bayonnette. L'artillerie, les équipages, le camp espagnol, des tentes pour cinquante mille hommes, et une immense quantité d'approvisionnemens restèrent au pouvoir des républicains; mais ces avantages compensèrent à peine la perte de leur général, tué en combattant. Il eut pour successeur le général Perignon, qui, profitant de l'enthousiasme des soldats, poursuivit

les vaincus, et vint mettre le siège devant Figuières, une des plus fortes places d'Espagne. 1794. N. st. 3.

Sur ces entrefaites, une division de l'armée des Pyrénées pénétrait dans la province de Guipuscoa, s'emparait successivement de Fontarabie, du Port-Passage, de Saint-Sébastien; et après avoir battu les Espagnols dans les défilés des montagnes qui séparent la Biscaye de la Navarre, elle pénétrait jusqu'aux portes de Pampelune, tandis que dans la Catalogne une autre division arborait les drapeaux français sur les murs de la ville de Roses, enlevée après la défense la plus opiniâtre.

La disposition locale des Alpes ne permettait pas aux armées françaises d'obtenir des succès aussi éclatans dans ces contrées; elles s'étaient rendues maîtresses du sommet des montagnes par-tout où ce sommet était accessible aux hommes, tant en Savoye que dans le comté de Nice. Mais lorsqu'après avoir escaladé ces rochers, couverts d'une neige aussi ancienne que le monde, on voulait pénétrer dans le Piémont, soit par le Col-de-Tende, soit par le Mont-Cénis, il fallait prendre la ville de Coni ou celle de Suze; alors les Français, entièrement maîtres des Alpes, pouvaient pénétrer sans obstacles jusqu'à Turin; mais la difficulté de réussir dans l'une ou l'autre de ces deux entreprises, était connue de tous les militaires. On sait que Coni avait été inutilement assiégé en 1744 par le prince de Conti, après une campagne très-brillante; et depuis lors les fortifications de la place étaient considérablement augmentées. La ville de Suze, bâtie dans un défilé, appelé le *Pas-de-Suze*, n'est pas une place très-fortifiée par elle-même; elle est gardée par deux châteaux, dont le plus considérable est celui de la Brunette, entouré de fortifications creusées dans le roc, impénétrable au canon, et défendue extérieurement par des mines creusées sous des ouvrages, devant lesquels il est impossible d'ouvrir la tranchée. Cependant les obstacles qui s'opposaient à la conquête de ces deux places de guerre, étaient moins dans la

bonté des fortifications, que dans leur situation topographique.
1794. Toute place assiégée. selon les règles de l'art, sera prise in-
N. st. 3. failliblement, pourvu que l'armée assiégeante, couverte par une autre armée, ne puisse pas être troublée dans ses travaux. L'ingénieur habile calcule même, à quelques jours près, dans quel intervalle de temps les bastions les plus redoutables seront renversés; mais dans les gorges des Alpes, un siège ne peut pas être continué pendant long-temps; les neiges qui couvrent tous ces défilés les rendent inaccessibles jusqu'au mois de mai aux convois d'artillerie; et lorsque la fonte des neiges commence, les moindres ruisseaux se changent en fleuves rapides qu'il est impossible de franchir. Ce n'est qu'à la fin de juin, et après l'écoulement des grosses eaux, qu'il est possible de rassembler dans ces agrestes contrées, tous les préparatifs nécessaires pour tenter un siège considérable; et dès le mois de septembre, les neiges qui recommencent à tomber mettent fin à ces entreprises.

Ce furent ces difficultés locales qui sauvèrent Coni en 1744. Le commandant de cette forteresse, qui savait que l'hiver combattrait bientôt en sa faveur, se défendait avec osbtination; et lorsque les Français, vainqueurs des Alpes et du roi de Sardaigne, se flattaient de jouir de leur triomphe, l'abondance des neiges qui survint, le débordement de la Stura, et le froid rigoureux qui se fesait sentir, forcèrent le prince de Conti à repasser dans le comté de Nice avec une armée victorieuse, mais affaiblie.

Pour éviter cet inconvénient, les Français s'étant rendu maîtres de nouveau du comté de Nice après la révolution de Gênes, résolurent de pénétrer en Piémont par le Mont-Genèvre et le Col-d'Exiles. Cette entreprise, qui n'était pas moins hasardeuse, fut suivie de la défaite du chevalier de Belle-Isle, au Col-de-l'Assiète, sur le chemin d'Exiles, en 1747.

Les républicains, maîtres du comté de Nice, de la Savoye

et des sommités des Alpes jusqu'au territoire de Gênes, avaient à éviter tous les écueils sur lesquels échouèrent leurs prédécesseurs dans la même carrière. On résolut de suivre les bords de la mer, par le chemin appelé la *Côte-du-Ponent*, de s'emparer de la principauté d'Oneille et du marquisat de Final, quoique ce dernier pays appartînt aux Gênois, et de pénétrer dans le cœur du Piémont par le Mont-Ferrat, pays hérissé de rochers qui peuvent être considérés comme appartenans aux Alpes et aux Appennins. Après avoir franchi quelques défilés que forment ces rochers, on trouve la vallée qui arrose le Tanaro, et qu'on pouvait suivre jusqu'à Albe ou à Mondovi : c'était le seul chemin par lequel on pût, en tout temps, entrer en Italie ; mais ce chemin, bordé d'affreux précipices, où tout doit être porté à dos de mulet, et où, dans quelques endroits, quatre personnes ne peuvent passer de front, ce qui lui fait donner le nom de *Corniche*, était encore exposé sans cesse au canon des vaisseaux anglais ; il fallait d'ailleurs garder une communication de près de quarante marches, et combattre perpétuellement entre des rochers, des précipices, des torrens, ou quelques bataillons peuvent, à chaque pas, arrêter une armée entière, et où la difficulté des convois n'était pas un des moindres obstacles. Les Autrichiens eurent le temps d'envoyer des renforts si considérables, que, quoique les Français se fussent déjà rendus maîtres d'Ormea sur le Tanaro, il ne leur fut pas possible de pénétrer dans les plaines du Piémont, et ils se bornèrent à conserver leurs conquêtes dans les montagnes. 1794. N. st.

Sur les bords du Rhin, tandis qu'une division de l'armée française s'avançait jusqu'aux portes de Mayence, une autre division, suivant le cours de la Sarre et de la Moselle, pénétrait de toute part dans l'électorat de Trêves, sous les ordres du général Jourdan. Les troupes destinées à cette expédition avaient été partagées en trois corps ; celui de la droite, commandé par le général Renaud, suivait la rive droite de la Sarre ; celui de

63. Prise de Trèves par l'armée du Rhin.

1794. N. st. 3. la gauche, aux ordres du général Ambert, cotoyait la Moselle; entre cette rivière et le duché de Luxembourg, et le centre marchait entre les deux rivières, ayant à sa suite les pontons nécessaires pour jeter des ponts au besoin sur la Moselle ou sur la Sarre. La colonne de gauche rencontre les Autrichiens en avant de Remich, et les culbute à la bayonnette. Les ennemis se réfugient dans la forteresse de Luxembourg, et la communication entre cette place fut interceptée et gardée par nos bataillons. De Remich, la même colonne se porta sur Grevenmacheren, que les Autrichiens abandonnèrent encore; le centre et la droite de l'armée s'étaient réunis le 7 août au pont de Consarbruch, gardé par un fort détachement, qui fut bientôt obligé de se replier sur la division autrichienne, retranchée sur la montagne verte, à quelques lieues de Trêves.

Ce camp retranché, devant lequel Louis XIV avait perdu en un jour qninze mille hommes, et que Beurnonville avait vainement attaqué en 1792, fut enlevé à la bayonnette, après un combat de deux heures. Les Autrichiens abandonnèrent la ville de Trêves pour se retirer dans Coblentz et dans Mayence.

Les plus grands efforts se fesaient dans la Belgique.

Les Autrichiens, retranchés dans une immense forêt entre les places par eux conquises l'année précédente dans le Hainaut français, semblaient inexpugnables dans cette situation, aussi long-temps qu'ayant leurs derrières libres, ils pouvaient tirer leurs munitions de la Belgique et de la Hollande par la Sambre et par l'Escaut. Dans cette position favorable, ils menaçaient à la fois Maubeuge à leur gauche, et Cambrai à leur droite. Le vrai moyen de les en faire sortir, était de se rendre maître du cours des deux rivières qui favorisaient leurs approvisionnemens. L'exécution de ce plan fut confiée, par les comités de gouvernement, à Jourdan, commandant de l'armée principale, et à Pichegru, qui, dans plusieurs occasions particulières, avait donné

des

des preuves des grands talens qu'il développa dans sa campagne de Hollande, une des plus belles qu'ait jamais célébré l'histoire. Ce dernier fut chargé des attaques qui devaient être tentées dans la West-Flandre, tandis que Jourdan dirigerait les opérations sur les bords de la Sambre et de la Meuse. 1794. N. st. 3.

Pichegru, à la tête de l'armée du Nord, était entré dans la Flandre maritime dès les premiers jours du printemps. Le comte de Clairfayt, qui défendait cette partie de la Belgique, employa vainement toutes les ressources de la tactique pour arrêter les progrès des républicains. Ils se présentèrent au mois de mai devant Ypres, où les Autrichiens avaient enfermé une partie des munitions qu'ils destinaient pour la campagne. Pichegru avait partagé son armée en deux corps, dont l'un, sous les ordres du général Souham, protégeait le siège. Trois fois Clairfayt attaqua l'armée d'observation, et trois fois il fut repoussé avec perte. La troisième attaque fut sur-tout extrêmement sanglante. La perte des Autrichiens fut si grande, qu'ils furent contraints de se retirer sur Thien et Thouront, abandonnant la ville d'Ypres, qui se rendit quelques jours après; la garnison de six mille hommes resta prisonnière de guerre, et toute la West-Flandre tomba bientôt au pouvoir des Français.

Cependant le prince de Cobourg, loin de songer à quitter sa position, la fortifiait de nouvelles redoutes, et fesait ses préparatifs pour pour assiéger Maubeuge. Il attendait un renfort de trente mille Prussiens qui venaient du pays de Clèves, en suivant les bords de la Meuse et de la Sambre. Jourdan résolut d'arrêter leur marche en se rendant maître de la forteresse de Charleroi-sur-Sambre. Son avant-garde se présenta devant cette place le 19 juin, et dès le lendemain la tranchée fut ouverte. C'était une de ces circonstances décisives, où les Autrichiens ne pouvaient éviter de risquer une bataille. Cobourg ayant rassemblé toutes les troupes qui n'étaient pas nécessaires à la garde de son camp, et des places de guerre dont il s'était rendu maître,

fortifié d'ailleurs d'un corps de dix mille Aaglais qui venait
1794. d'arriver, se mit en marche pour attaquer les Français sur les
N. st. 3. bords de la Sambre. Quelle que fût la diligence avec laquelle il avait formé son ordre d'attaque, le siège de Charleroi était poussé avec tant de vivacité, que la place, écrasée par les bombes, avait été contrainte de se rendre avant que les Autrichiens se présentassent pour la secourir. Ce revers, qui pouvait avoir contre eux les suites les plus fâcheuses, augmentait leur énergie.

64. Bataille de Fleurus. Le 25 juin, le prince de Cobourg s'éloignant des bords de la Sambre, établit son camp entre Charleroi et Namur, dans ces plaines de Fleurus où les Français remportèrent, pendant le dix-septième siècle, deux victoires célèbres, la première en 1622, contre les Espagnols, et la seconde en 1690, contre les Impériaux. L'armée autrichienne, forte de cent mille combattans, n'était pas inférieure en nombre à celle des Français; mais elle eût été très-supérieure, si les Prussiens, qui s'avançaient, avaient eu le temps de joindre le prince de Cobourg. Jourdan prévint cet événement, en attaquant l'armée impériale le 26 juin, le lendemain de la capitulation de Charleroi.

La droite des Impériaux était commandée par le prince d'Orange, la gauche par le lieutenant-général Beaulieu; le prince de Cobourg qui conduisait le centre, et le prince de Lambesc était à la tête de la cavalerie. Jourdan était au centre de l'armée française, le général Marceau menait l'avant-garde, le général Lefévre l'arrière-garde, et le général Dubois la cavalerie. Les deux armées traînaient à leur suite une artillerie formidable; celle des Français était supérieure; mais les Impériaux avaient une cavalerie plus nombreuse. La bataille commença avant le jour; la victoire, après un combat de neuf heures, était encore indécise.

Jourdan ayant rassemblé ses réserves et son artillerie légère,

fit battre la charge sur toute la ligne à six heures du soir. Les ennemis ne résistèrent pas à ce choc; forcés de toutes parts, ils prirent la fuite, laissant le champ de bataille jonché de dix mille cadavres. La principale perte tomba sur la division anglaise, qui fut presque entièrement détruite. 1794. N. st. 3.

65. Les Français maîtres de toute la Belgique et du pays de Liège.

Jamais victoire ne fut plus complette et plus décisive; les Prussiens n'arrivèrent, pendant la nuit suivante, que pour protéger les vaincus, qui précipitaient leur fuite vers le Rhin, abandonnant une partie de leurs munitions dans la forêt de Mormale, et tous les ouvrages qu'ils avaient commencé dans les environs de Maubeuge. En moins de deux mois la Belgique entière fut au pouvoir des Français, à l'exception de la forteresse de Luxembourg, qui devait bientôt subir le même sort.

Les places de Condé, Valenciennes, le Quesnoi et Landrecies, conquises l'année précédente par le prince de Cobourg, firent seules quelque résistance; elles furent successivement évacuées pendant les mois de juin, juillet et août suivant. Alors les armées françaises triomphaient complettement de tous leurs ennemis; le territoire de la république s'était aggrandi, dans le midi, de la Cerdagne, de la province de Guipuscoa et d'une partie de la Catalogne; en Espagne, des plus belles vallées en Piémont; et dans le nord, du Palatinat, du pays de Liège, de la Belgique et de la West-Flandre. Pichegru et Jourdan concouraient également à ces prodigieux succès, l'un sur les bords de l'Océan, et l'autre le long de la Meuse et du Rhin. Le premier, maître d'Anvers et du fort de l'Écluse, menaçait les provinces maritimes de la Hollande, tandis que le second, poussant vers le Rhin les armées d'Autriche et de Prusse, les empêchaient de secourir les Anglais, cantonnés dans la Hollande proprement dite et dans quelques places de la Zélande.

Les Autrichiens et les Prussiens, après avoir abandonné la partie du pays de Liège située à la gauche de la Meuse, s'étaient

1794. N. st. 3.

retranchés à la droite de ce fleuve auprès de la rivière d'Ayvaille; dont les bords escarpés offraient à peine quelques passages praticables pour la seule infanterie. Dans cette position, ils défendaient l'électorat de Cologne et les duchés de Limbourg et de Juliers. Ces postes furent attaqués par un corps de quarante-huit bataillons et de vingt escadrons, aux ordres des généraux Marceau, Schérer et Bonnet, qui avaient passé la Meuse à Namur et à Huy. Quelques bataillons ennemis, placés en avant-postes sur l'Ourt, petite rivière qui se jette dans l'Ayvaille auprès de Sprimont, furent d'abord culbutés. Les Autrichiens occupaient deux camps sur la rive droite de l'Ayvaille, l'un à Sprimont, l'autre à Émeux; toutes les hauteurs voisines étaient garnies de redoutes.

Après avoir franchi ces passages, il fallait marcher pendant près d'une lieue sous le feu d'une artillerie rasante pour gagner la crête des montagnes. Jamais position ne parut plus imposante; l'art et la nature semblaient y réunir tous les obstacles qui peuvent être opposés à un ennemi victorieux; ils furent forcés à la baïonnette, et presque sans perte de la part des assaillans. Les ennemis firent peu de résistance; effet physique de l'impression morale que produit sur l'esprit des soldats l'idée d'une bataille gagnée ou perdue. La bataille de Fleurus avait doublé la force de l'armée française, qui poursuivait par-tout les vaincus.

Tandis que le général Marceau chassait les Autrichiens des rochers du Limbourg, les autres divisions de l'armée de Jourdan poussaient les ennemis jusque sous les glacis de Maestricht, et formaient l'investissement de cette place, dont la conquête devait assurer toutes celles qu'on avait fait jusqu'alors, et faciliter l'invasion des contrées que les armées allemandes occupaient encore à la gauche du Rhin.

Depuis la bataille de Fleurus, la résistance que fesait l'armée

combinée de Prusse et d'Autriche dans les différens postes que la nature avait fortifiés sur son passage, n'avait d'autre objet que de sauver les grands approvisionnemens qu'on avait faits pour elle ; c'était dans cette vue que, forcée d'évacuer tout le Limbourg et une partie du duché de Juliers, elle s'était retranchée de nouveau derrière la Roer, sa droite appuyée à la citadelle de Juliers, et sa gauche adossée à des montagnes garnies de canon. 1794. N. st. 3.

Jourdan fit attaquer ces retranchemens le 3 octobre. Son armée avait été divisée en quatre corps ; l'avant-garde, commandée par Lefévre, devait se porter sur Linnich, tandis que le corps de bataille attaquerait le camp formé sous Juliers. La droite, aux ordres du général Scherer, devait forcer le passage de Duaren, et la gauche, menée par Kléber, avait ordre de s'emparer de Keinsberg. Toutes les colonnes s'ébranlèrent avant le jour ; en deux heures le camp de Juliers fut forcé, et les redoutes emportées. Les ennemis pouvaient se défendre dans Juliers, dont la citadelle, flanquée de six bastions, était environnée de fossés pleins d'eau ; mais, soit qu'ils ne voulussent pas exposer la ville à un bombardement, ou que la frayeur eût saisi les soldats, ils profitèrent d'un brouillard épais qui s'éleva sur le soir, et qui dura toute la nuit, pour s'éloigner avec précipitation ; le lendemain matin le drapeau tricolor était arboré sur les murs de la citadelle. 66. Prise de Maestricht, de Juliers, de Cologne, de Coblentz ; les Autrichiens et les Prussiens repoussés au-delà du Rhin.

Le reste de la campagne fut pour les Français un enchaînement de triomphes. Les Autrichiens et les Prussiens s'étaient séparés, les premiers pour se rapprocher du Rhin, depuis Cologne jusqu'à Coblentz, et les seconds pour se rendre dans les duchés de Gueldres et de Clèves, appartenant au roi de Prusse ; mais Jourdan ne leur donnait aucun relâche. Cologne reçut les Français dans ses murs le 7 octobre, et le prince de Cobourg fut obligé de passer à la droite du Rhin. Toutes les phalanges républicaines réparties le long de la Moselle, de

1794. N. st. 3.

la Meuse et de la Sambre, s'étaient réunies sur les bords du Rhin; la gauche de l'armée pénètre dans les duchés de Gueldres et de Clèves; l'armée prussienne se retire au-delà du fleuve, et tout le pays se soumet à la république. La droite de l'armée achève de conquérir le Palatinat et l'électorat de Trêves, et celui de Mayence en-deçà du Rhin; elle s'empare de Coblentz, regardée depuis deux ans, par les puissances coalisées, comme la résidence de la cour de France; alors il ne restait plus aux Allemands, sur la gauche du Rhin, que les villes de Mayence et de Luxembourg, qui furent bientôt assiégées.

Dans le même-temps une division, aux ordres du général Kléber, pressait le siège de Maestricht, défendu par une garnison de huit mille hommes. Les Autrichiens, regardant cette forteresse comme inexpugnable, sur-tout pendant l'hyver, en avaient fait l'entrepôt de l'artillerie et des autres munitions de guerre qu'ils destinaient pour la campagne suivante. Maestricht fut enlevé le 6 octobre, après quatorze jours de tranchée ouverte. On y trouva trois cent cinquante pièces de canon, près de quatre cent milliers de poudre, et quatorze mille fusils, sans compter ceux de la garnison, qui fut prisonnière de guerre.

67. Succès de l'armée du Nord; invasion de la Hollande.

Les succès de l'armée du Nord, commandée par Pichegru, n'étaient ni moins rapides, ni moins brillans; en moins de deux mois elle s'était emparée de toute la Flandre hollandaise et d'une partie du Brabant hollandais. Les drapeaux français flottaient sur les forteresses de l'Écluse, du Sas de Gand, de Bois-le-Duc, de Crévecœur et de Nimègue; on assiégeait Grave, dont la prise allait rendre les Français maîtres du cours de la Meuse et du Rhin jusqu'à leur embouchure. La cour stathoudérienne se trouvait alors dans la plus extrême perplexité; attachée à la coalition de Pilnitz par l'espérance d'obtenir de grands avantages, les premiers succès de Dumouriez dans la Belgique l'avaient fait pencher vers une neu-

réalité qui n'eût été que simulée. Les opérations de ce général ne l'inquiétèrent qu'un moment; bientôt les revers qu'il éprouva, et qu'on pouvait calculer, en éloignant les armées françaises du territoire batave, permirent au stathouder de montrer ses véritables sentimens; il se lia avec la cour de Londres, qui lui promit des secours qu'elle n'était pas en mesure de lui donner. 1794. N. st. 3

68. Le gouvernement hollandais fait des propositions de paix.

Le moment du repentir arrivait; non-seulement les Provinces-Unies pouvaient être envahies en même-temps vers les bouches du Rhin et du côté de la Gueldre hollandaise, mais les dispositions particulières des Hollandais donnaient encore de grandes inquiétudes au gouvernement. Nous avons parlé dans les livres précédens des négociations entamées par les agens du comité de salut public avec les réfugiés bataves, victimes de la révolution arrivée dans leur patrie en 1787. Ces réfugiés avaient formé dans Anvers un comité révolutionnaire, qui se transporta dans Bois-le-Duc aussi-tôt que les Français furent maîtres de cette ville. Il entretenait une correspondance très-suivie avec un grand nombre de mécontens répandus dans les principales villes des Provinces-Unies; on assurait même qu'il existait des comités secrets d'insurrection dans Amsterdam, dans Dordrecht et dans plusieurs autres endroits. Le stathouder n'était pas parvenu à s'assurer ministériellement de l'existenee de ces comités d'insurrection; mais il était témoin d'une fermentation qui devenait plus générale, à mesure que les Français s'approchaient du cœur de la Hollande. Les troupes britanniques répandues le long du Vahal, du Lech et de l'Issel, mécontentaient généralement les habitans, par les opérations arbitraires qu'elles se permettaient. On ne paraissait pas éloigné d'acheter la paix avec la France par le sacrifice du stathoudérat, qui avait toujours fait ombrage aux républicains rigides.

Pour augmenter la défense du pays, les Anglais avaient fait ouvrir les écluses, dont ils avaient la garde, et les eaux

du Rhin couvraient une partie des campagnes hollandaises;
1794. opération désastreuse pour les agriculteurs, dont elle arrêtait
N. st. 3. les travaux pour plusieurs années.

Dans ces circonstances, le gouvernement hollandais s'était déterminé à faire des propositions de paix à la convention nationale. On offrait de reconnaître la république française, de lui payer quatre-vingts millions de florins de Hollande pour les frais de la guerre, et de lui garantir la Belgique, pourvu que le gouvernement français s'engageât, non-seulement à ne pas troubler le gouvernement batave, mais d'en garantir textuellement la forme alors existante. Ces propositions ne pouvaient pas être admises sans mécontenter le parti anti-stathoudérien, devenu extrêmement nombreux, et sur lequel on comptait pour opérer en Hollande une révolution favorable à la révolution de France; d'ailleurs on suspectait la sincérité de ces propositions, dont l'effet pouvait bien n'être que d'éloigner les armes françaises des bords du Rhin et de la Meuse, dans une saison extrêmement rigoureuse, et durant laquelle le froid extraordinaire qui commençait à se faire sentir, pouvait couvrir de glaces épaisses tous les fleuves qui entouraient la Hollande et les vastes inondations qu'on avait pratiquées, et rendre inutiles les principales défenses du pays. Les propositions faites par les envoyés des états-généraux et du stathouder furent éludées, et Pichegru eut ordre de continuer la campagne pendant l'hyver.

Son armée, cantonnée depuis Breda jusqu'à Nimègue, montait à cent mille hommes effectifs. On s'occupait depuis quelque temps dans Bois-le-Duc à fabriquer une grande quantité de petits crampons, propres à être adaptés sous les souliers des fantassins, ce qui indiquait que le général méditait dans le silence quelque expédition inattendue.

69. Prise de l'île de Bommel; dé-

Elle fut exécutée le 28 décembre, correspondant au 7 nivôse (nouveau style). Les Anglais et les Hollandais furent atraqués

sur une étendue d'environ douze lieues, depuis Grave jusqu'au delà de la riviére de Meerk. Toutes leurs redoutes, toutes leurs batteries furent emportées à la baïonnette. Le passage de la Meuse, devant l'île de Bommel, fut effectué sur trois colonnes, sous les ordres des généraux Daendels, Socticier et Grass; la ville de Bommel et le fort Saint-André furent enlevés. Au Langstraat, trois bataillons seulement se battant sur la glace des inondations, emportèrent les forts de Doweren, Kapelle et Waspier. Le général Bounnaud force les lignes de Breda; le général Lemaire, chargé de prendre à revers les ennemis, s'empare des postes d'Oudenbasch et de Sevenbergen; les ennemis fuyent de toutes parts, abandonnant cent pièces de canon et une grande quantité de munitions. La ville de Grave se rendit le jour suivant. Le quartier-général de l'armée française fut placé dans l'île de Bommel, et on fit les dispositions nécessaires pour pénétrer dans le cœur de la Hollande, dans un temps où les fleuves, devenus solides, n'arrêtaient plus la marche de nos guerriers vers Amsterdam.

1794. N. st. 3. faite des Anglais et des Hollandais.

Le duc d'Yorck, qui avait commandé les Anglais pendant la campagne, s'était embarqué pour Londres dans les premiers jours de décembre, laissant au comte de Walmoden le commandement d'une armée dont la position devenait tous les jours plus embarrassante.

La bataille du 28 décembre avait eu pour le parti stathoudérien les suites les plus désastreuses. Les Français s'étant portés à la droite du Vahal auprès de Nimègue, se rendirent maîtres, dans les premiers jours de janvier, des forts Koodzembourg et Sterrechans; une division aux ordres du général Moreau poussa les Anglais jusqu'au-delà du canal de Pandern, et brûlà le pont qu'ils y avaient établi; une autre division, commandée par le général Devinter, passait en même-temps le Vahal vers le fort Saint-André, chassait l'ennemi de Thiel, et se portait sur Buren, au-delà de la Ling.

1794. N. st. 3. 70. Disposition des Hollandais ennemis de la maison d'Orange.

Ces succès augmentaient la confiance des ennemis de la maison stathoudérienne ; ils s'assemblaient presque publiquement dans beaucoup de villes ; et le gouvernement était d'autant moins en mesure d'improuver leurs démarches, qu'il avait été fait dans l'assemblée des Etats-Généraux la proposition d'acheter la paix avec la France par le sacrifice du stathouderat, et que le stathouder lui-même paraissait y donner les mains. Le comité révolutionnaire séant à Bois-le-Duc informait presque chaque jour ses partisans dans Dordrecht, des projets du général français ; il insistait sur la nécessité d'une insurrection spontanée dans le pays.

Ces instances avaient déterminé une assemblée générale des commissaires de tous les comités d'insurrection répandus en Hollande ; elle se tint dans Rotterdam. Ce fut là qu'après la réception d'un courier du général Daendels, qui annonçait l'arrivée prochaine des Français, on fixa le mode de la révolution.

Malgré les forces de l'armée française, la position des Hollandais qui voulaient changer le gouvernement de leur pays était délicate. Non-seulement les Anglais et les Hessois occupaient les postes les plus importans, mais toutes les villes étaient remplies des troupes du stadhouder, sorties de Bois-le-Duc, de Venloo, de Maestricht, de Heusden et de quelques autres forteresses occupées par les Français. D'après la capitulation de ces villes, ces troupes ne pouvaient pas servir contre les Français ; mais elles rendaient les services les plus importans au gouvernement de la Haye, en comprimant l'énergie révolutionnaire, et en empêchant dans ces villes le rassemblement des anti-stathoudériens. Une insurrection générale fut regardée comme impraticable ; on décida seulement qu'à l'approche des Français vers Gorcum, la ville de Dordrecht donnerait le signal d'une insurrection particulière, en désarmant la garnison et en destituant ses magistrats, et que dans le

cas où la garnison de Dordrecht viendrait à être subitement renforcée, deux commissaires du comité central d'insurrection se rendraient au camp français le plus voisin, pour prévenir le général des dispositions faites, et lui demander les secours nécessaires pour vaincre la résistance majeure que pouvaient opposer les troupes stathoudériennes. 1794. N. st. 3.

Ces commissaires devaient lui annoncer qu'on aurait soin de pourvoir les troupes françaises de tout ce qui leur serait nécessaire, et l'on prit dès-lors les mesures pour acheter une quantité considérable de viande et de pain.

Les troupes qui défendaient la Hollande étaient partagées en trois corps d'armée. La première, composée de naturels du pays, était postée derrière Gorcum; les Anglais et les Hanovriens, retranchés dans des lignes, derrière le Leek, protégeaient Utrecht; enfin, les Autrichiens, campés entre le canal du Vahal et celui du Rhin, s'étendaient depuis Nimègue jusqu'à Arnheim. Ces derniers, entiérement défaits le 14 janvier, furent obligés de se retirer au-delà de l'Issel, laissant au pouvoir des Français tout le pays jusqu'à Gueldwmalsein. Le froid était alors si excessif, que tous les fleuves qui enveloppent la Hollande étaient couverts d'une glace épaisse et solide, et sur laquelle l'artillerie elle-même pouvait passer sans danger. Pichegru fesait ses dispositions pour attaquer les lignes de la Grepe, défendues par les Anglais. Ces lignes forcées, Utrecht devait ouvrir ses portes aux Français, et rien ne les empêchait de marcher à Amsterdam.

71. Le Stathouder donne la démission de ses emplois, et se réfugie en Angleterre.

Le 16 janvier, le stathouder, désespérant de sa fortune, avait convoqué extraordinairement, dans la Haye, l'assemblée des Etats-Généraux et des états particuliers de la province de Hollande. On décida qu'il serait envoyé sur-le-champ des députés au général français pour lui demander la paix. Pour en faciliter la conclusion, le prince d'Orange offrait la démission de ses

charges civiles et militaires, et de celles de ses enfans. Les
1794. circonstances devenant incessamment plus fâcheuses, il donna
N. st. 3. cette démission le lendemain, à dix heures du matin ; et le même jour, s'étant rendu à Scheveningue, petit village habité par des pêcheurs, il s'y embarqua dans un bateau avec sa famille pour se réfugier en Angleterre.

72. Les Français passent le Vahal sur la glace, et sont reçus dans Utrecht

Les commissaires composant le comité central d'insurrection de Rotterdam avaient appris que le général Daendels devait arriver pendant la nuit dans la petite ville de Leerdam, bâtie sur la rivière de Linge, à huit lieues de Dordrecht. Trois d'entre eux se rendirent au village de Harinxelt, par où les Français devaient passer : ils n'y trouvèrent qu'environ cent hommes, venus de Verkenhan sur la glace. Le général Daendels avait tourné sur la droite pour marcher sur Utrecht.

Ce mouvement était la suite de la retraite des Anglais, qui venaient d'abandonner les lignes de la Grepe pour se retrancher derrière l'Issel.

Le général Pichegru était en marche pour se rendre à Utrecht lorsqu'il reçut les commissaires du comité d'insurrection de Rotterdam. Ils obtinrent fort aisément qu'une députation envoyée par les Etats-Généraux ne serait pas écoutée.

73. Révolution de Hollande.

La nouvelle de la prise d'Utrecht parvint à Amsterdam le 18 janvier, à dix heures du matin. Le collège des conseillers-députés de la Hollande avait alors le commandement militaire de cette capitale. Il arrêta d'écrire à tous les commandans des places de n'opposer désormais aucune résistance aux armes françaises. Deux députés furent chargés de se rendre à Weder pour concerter avec les généraux français les opérations ultérieures.

Alors les Français n'éprouvèrent plus aucun obstacle. Reçus par-tout comme des amis, comme des bienfaiteurs, les habitans

s'empressaient, en les comblant de bons traitemens, de leur faire oublier les fatigues de la guerre. 1794. N. st. 3.

Le 18, les Français entrèrent en même temps dans Amsterdam et dans Dordrecht. Les partisans du stathouder n'osaient pas se montrer. Le peuple s'assemblait dans tous les gloubs. Il fut résolu que les magistrats seraient sommés de se démettre des emplois qu'ils tenaient de l'ancien gouvernement, pour être remplacés par le peuple. Ce changement fut exécuté dans Amsterdam le 19. La charge de gouverneur de la ville fut confiée à Clagendorf, adjudant du général Daendels. On créa une régence provisoire, composée de vingt magistrats chargés d'organiser tous les rouages du nouveau gouvernement. La même opération se répétait dans Dordrecht et dans Rotterdam. Le comité d'insurrection s'était chargé momentanément de l'administration de police de ces deux villes. Il procura des vivres aux Français, organisa la garde nationale; et regardant ses fonctions comme terminées, il prononça sa dissolution.

Bientôt la révolution se propagea de ville en ville. Par-tout où les Français arrivaient, ils trouvaient la bourgeoisie sous les armes pour les recevoir fraternellement, les anciens magistrats dépossédés, et de nouvelles municipalités établies sur le modèle de celles de France.

En peu de jours les Français se virent maîtres des forteresses de Breda, de Berg-op-zoom, de Gorcum, et de tous les ports de la Hollande. Les flottes hollandaises et les vaisseaux que les Anglais avaient chargés de munitions pour les troupes britanniques, retenus par les glaces dans le Texel et dans les bassins de Briel, d'Hellevoet-Fluis, d'Amsterdam et de Rotterdam, fournissaient des ressources immenses. On avait trouvé à la Haye une fonderie magnifique, à Delft, l'arsenal le plus considérable de l'Europe, à Dordrecht, six cent trente pièces de canon de bronze, quarante mille fusils

neufs, des munitions de guerre et des magasins de vivres
1794. suffisans pour fournir aux besoins d'une armée pendant six mois.
N. st. 3. Les caves de la maison de ville d'Amsterdam étaient remplies de métaux précieux. Rotterdam renfermait de superbes chantiers prêts à recevoir des vaisseaux de guerre en construction, les bois nécessaires pour créer une flotte nombreuse. Toutes les villes de Hollande renfermaient des magasins inappréciables de denrées et de marchandises que la prudente économie du peuple batave réservait pour vendre avantageusement dans des temps de disette. On trouvait en Hollande, avec profusion, tous les objets de nécessité qui commençaient à devenir rares en France. Le riz, qui valait alors trois livres à Paris, se donnait pour trois sous à Amsterdam. On y trouvait amoncelées des provisions immenses de comestibles de toute espèce, viandes fraîches et salées, fromages, vin, huile, eau-de-vie, sucre et café. Quel parti devaient tirer les Français des richesses que le sort de la guerre mettait dans leurs mains ? c'était le sujet de toutes les conversations.

Avant la réussite, un très-grand nombre de personnes ne parlaient de l'expédition de la Hollande qu'avec le ton du dédain le plus affecté. A les entendre, l'exécution en était physiquement impossible : cette terre, défendue par les Anglais, les Autrichiens, et sur-tout par la mer, devait engloutir les téméraires qui oseraient y mettre un pied hostile. Ils prétendaient même que trente mille Français qui s'étaient hasardés à passer le Vahal, avaient fini leur vie au sein des eaux. Ces mêmes aristarques se partagèrent, après l'événement, en deux opinions différentes ; les uns assuraient que les Français ne pouvaient tirer aucune utilité de cette expédition, parce que toutes les richesses de la Hollande avaient été transportées ailleurs ; les autres cherchaient à apitoyer les Français sur le sort des Bataves, qu'il fallait, disaient-ils, accoutumer par de bons traitemens à la liberté française ; ils proposaient presque d'apporter

des métaux, des denrées et des marchandises dans cette contrée, qui, depuis plusieurs siècles, est le dépôt général des richesses de tous les genres, éparses sur tous les points du globe. 1794. N. st. 3.

Ces opinions étaient vivement combattues par ceux qui pensaient que le salut d'un état étant sa suprême loi, les Français devaient traiter la Hollande en pays de conquête. Les Anglais entrant par surprise dans Toulon, avaient donné la mesure de la conduite qui devait être tenue à Amsterdam; ils enlevèrent nos vaisseaux; ils incendièrent l'arsenal; ils auraient entièrement détruit cette malheureuse ville qui les avait reçu paisiblement dans ses murs, si le bouillant courage des armées françaises ne les avaient forcés de brusquer leur départ.

Mais Amsterdam s'était rendue aux Français. Cette ville n'avait reçu les Français dans ses murs que lorsqu'elle ne pouvait plus se défendre, et après avoir épuisé tous les moyens possibles de retarder la marche de ses vainqueurs; au surplus, Toulon s'était aussi rendu aux Anglais; ils n'en ont pas moins enlevé tout ce qui leur convenait.

D'ailleurs, le parti que le gouvernement français avait à prendre lui était indiqué par la nécessité la plus dure, comme la plus impérieuse des loix. Une paix glorieuse, après la plus étonnante des campagnes, devait être le résultat de la conduite que nous allions tenir en Hollande. Il était certain que les puissances coalisées necontinuaient la guerre contre la France, que parce qu'elles calculaient que les armées innombrables avec lesquelles nous les accablions, diminuant chez nous la masse des agriculteurs et des manufacturiers, il devait arriver que nous serions un jour embarrassés pour nourrir et pour habiller nos défenseurs.

C'était le texte de presque tous les discours de Pitt au parlement d'Angleterre. Ce célèbre politique ne proposait pas aux Anglais de continuer la guerre, parce qu'elle était fondée sur les

règles de la justice, mais parce qu'elle était utile à la Grande-
1794. Bretagne qui minait le commerce français, et parce que les
N. st. 3. suites des hostilités pouvaient ruiner entièrement la France.

La prise de la Hollande mettait en défaut les calculs des ennemis de la France, si ce pays était traité en pays de conquête; il n'y avait donc pas à balancer. Les propriétés particulières devaient être respectées; mais il fallait conduire en France toutes les richesses publiques.

Les plus précieuses de ces richesses étaient les vaisseaux de guerre, tous les bois de construction, tous les apparaux, canons, mâtures, cordages, les magasins de l'état et de la compagnie des Indes.

On aurait crié à l'injustice; mais ceux là même n'allaient-ils pas crier à l'ineptie, si la France perdait l'unique occasion que la fortune pouvait lui présenter de se procurer toutes les ressources qui décident les succès de la guerre?

La Hollande pouvait fournir en denrées, en marchandises ou en métaux plus de deux milliards, valeur métallique. Avec cette somme, le gouvernement français aurait rétabli ses finances de la manière la plus solide; il devenait l'arbitre de la paix et de la guerre.

J'ai entendu des patriotes donner encore plus de développement à ces réflexions; ils observaient que les richesses de tout genre qui regorgeaient dans les villes de Hollande, n'y avaient été enmagasinées que pour servir contre nous, et nous leur laisserions ces moyens meurtriers! Nous ne devons pas, ajoutaient-ils, avoir fait la conquête à nos dépens. Amis ou ennemis, les Hollandais doivent payer les frais immenses de notre expédition. Ennemis, leurs richesses nous appartiennent; elles doivent réparer nos pertes et assurer notre liberté; amis, ils doivent s'empresser à nous offrir d'eux-mêmes les sommes que

nous

nous avons dépensé pour les mettre en état d'établir leur gouvernement actuel ; enfin, devons-nous payer notre révolution et la leur ? 1794. N. st. 3

Ne nous trompons pas à leurs vaines démonstrations d'amitié ; les Hollandais sont intimement liés avec les Anglais par leurs affaires et par leurs habitudes ; peut-être même que la conduite qu'ils tiennent aujourd'hui avec nous est concertée secrettement avec la cour de Londres, en attendant qu'ils soient en état d'agir différemment. Souvenons-nous qu'après la campagne de la Belgique, on négligea de faire conduire en France les canons des fonderies, et sur-tout celle de Malines, évaluée à douze millions tournois ; les Autrichiens les ont reprises : ces canons ont servi à foudroyer nos forteresses. Si nous recevions quelque échec, l'immense quantité de munitions de guerre que nous laissons en Hollande, servirait peut-être contre nous à un usage aussi funeste, tandis qu'il est si facile de les faire conduire en France par les paysans même des pays conquis, en laissant dans les places de guerre ce qui est nécessaire à la consommation de nos armées.

Mais, d'un autre côté, la manière affectueuse dont les Hollandais recevaient nos armées, les liaisons précédentes que nous avions eu avec le parti anti-stathoudérien, qui pouvaient avoir facilité la conquête, et des ménagemens pour un peuple qui paraissait s'incorporer de lui-même à la révolution française, entravaient en mille manières une mesure qui pouvait être considérée comme la spoliation générale d'une nation amie, et produire un soulèvement dont on ne pouvait pas calculer les suites ; on prit le parti de s'allier à la nation conquise, et de s'en rapporter à la loyauté de son nouveau gouvernement sur les indemnités que la France avait droit de réclamer. Pichegru eut ordre de poursuivre les Anglais et les Autrichiens, qui abandonnèrent bientôt les places qu'ils occupaient au-delà de l'Issel pour se retirer en Allemagne.

1794. N. st. 3. Tandis que l'armée du Nord poussait les Anglais vers la mer d'Allemagne, et changeait le gouvernement de la république batave, celle du Rhin achevait la conquête de la rive gauche de ce fleuve; elle fesait le siège de Mayence, défendue par les fortifications élevées par les Français eux-mêmes, pendant qu'ils occupaient cette place importante. L'armée d'Italie se fortifiait sur toutes les montagnes qui défendent l'entrée du comté de Nice, depuis Orméa jusqu'à Vado, et l'armée des Pyrénées orientales s'emparait de la place importante de Roses, dans le temps où celle des Pyrénées occidentales envahissait une partie de la Navarre espagnole, et achevait de conquérir la province de Guipuscoa.

74. Nouveaux succès des armées françaises sur toutes les frontières; les bornes de la république reculées jusqu'aux bords du Rhin.

1795. Dans les premiers mois de 1795, la révolution française, agitée jusqu'alors en sens contraire par les plus affreuses convulsions, semblait prendre une marche plus rassurante. Non-seulement ses triomphes à l'extérieur étonnaient l'Europe, mais des changemens heureux s'annonçaient à l'intérieur. D'un côté, l'abrogation de la loi désastreuse du *maximum*, en avivant le commerce, aurait ramené l'abondance des denrées et des marchandises, et mis leur valeur mercantile à la portée des consommateurs, si la trop grande quantité d'assignats jettés dans la circulation, n'avait opéré le discrédit du signe d'échange: d'un autre côté, la tranquillité renaissait par-tout dans les provinces où la guerre civile avait éclaté; les feux mêmes qui, depuis plusieurs années, dévoraient la Vendée, s'éteignaient depuis qu'à des généraux, inspirés par le malfaisant génie d'Arimane, on avait substitué des guerriers, qui joignaient les sentimens de l'humanité à ceux de la gloire des armes. Ces guerriers étaient Canclaux et Hoche: fesant valoir un décret d'amnistie, prononcé le 12 frimaire 1794 par la convention, en faveur des Vendéens et des Chouans qui poseraient les armes pour reprendre paisiblement leurs occupations rurales, ils étaient parvenus à inspirer quelque confiance à ces hommes

75. Pacification de la Vendée.

simples ; poussés aux plus horribles extrêmités, autant par les infâmes procédés des troupes républicaines que par suggestions perfides de ceux qui leur avaient mis les armes à la main. Bientôt on se rapprocha ; des conférences de paix s'ouvrirent entre les chefs des insurgés et les membres de la convention envoyés dans la Vendée, enfin des arrêtés pacificateurs furent signés dans les derniers jours de février, à la Jaulnaye, près Nantes, par les députés commissaires de la convention. 1795 N. st.

Cette pacification devait fermer une plaie aussi profonde qu'envenimée, et qui menaçait de consumer la France. La contrée la plus fertile qui soit sur le globe avait été souillée pendant deux années entières du sang de ses habitans et des soldats chargés par les jacobins d'y exterminer tous les êtres vivans. On ne pouvait pas rendre la vie à quatre cent mille individus sacrifiés dans ce vaste massacre, ordonné et perpétué par des monstres contre lesquels la nature entière demandait vengeance ; mais enfin cette étonnante désolation, dont à peine on trouve des exemples dans les annales du monde, allait cesser, et les restes d'une florissante population dispersés dans le fond des forêts et dans les creux des rochers, obtenait la permission de rechercher dans les débris des villages les lieux où furent leurs maisons particulières, et dans les ronces les bornes qui circonscrivaient leurs champs.

Les conditions de cette pacification sont connues par les arrêtés que la convention confirma, et qui furent imprimés dans le temps. Quant à ces *clauses secrètes* dont on a tant parlé depuis, et parmi lesquelles on citait le rétablissement du trône, il est aujourd'hui bien constaté que c'était de pures chimères inventées par l'esprit de parti. Les habitans de la Vendée paraissaient sur-tout très-attachés à la religion de leurs pères : il paraît qu'un décret, donné par la convention quelque temps auparavant, qui permettait l'exercice illimité de tous les cultes religieux, favorisa les négociations entamées ; les villages les

1795. st. 3. plus maltraités par la guerre obtinrent des secours considérables; un acte de soumission fut signé, pour les vendéens, par Charette et ses principaux officiers, et pour les chouans, par Desotteux-Cormatin, célèbre par le procès qu'on lui fit dans la suite.

76. Les crets de struction rtés contre ville de on sont pportés.

Dans le même-temps la convention travaillait à recueillir les restes précieux échappés à la dévastation de Lyon; déjà un décret avait rendu à cette ville le nom célèbre sous lequel elle fut connue dans toutes les parties du monde; déjà on avait rapporté la loi qui ordonnait l'élévation d'une colonne, monument des malheurs qu'elle avait éprouvés; il fut ordonné qu'aucun citoyen ne pourrait être recherché désormais pour les faits qui avaient occasionné le siège de Lyon; on vota des secours, dont la distribution, faite avec intelligence, pouvait ramener dans les ateliers de cette cité une partie des ouvriers dispersés en Suisse et à Genève.

77. Procès Fouquier-nville. Le lavre de rat jetté rs du pan-on.

L'indignation publique poursuivait dans toutes les provinces les désorganisateurs; la mémoire de Marat, dont les autels avaient remplacé ceux du christianisme, était vouée à l'exécration générale, tandis que son cadavre, chassé enfin du panthéon, allait pourrir dans les *gémonies*. Le tribunal révolutionnaire de Paris fesait le procès de Fouquier-Tinville, accusateur public au tribunal de Roberspierre, accusé à son tour de tous les genres de crimes dont un juge inique peut se rendre coupable. Parmi les atrocités qui lui étaient imputés, l'instruction criminelle avait mis au jour un acte de barbarie, dont aucun tribunal n'avait été soupçonné jusqu'alors. J'ai parlé précédemment de la prétendue conspiration dont, vers le temps du meurtre de Danton, on avait accusé les prisonniers du Luxembourg, pour avoir occasion de les immoler tous à la fois: quarante-huit d'entr'eux furent exécutés, à la requête de ce monstre, non-seulement sans avoir été entendus ni même cités, mais, ce qu'on aura peine à croire, sans qu'il

existât un jugement prononcé contre eux; assassinat horrible, qui forme un des tableaux les plus révoltans du règne affreux de Roberspierre. 1795 N. st.

Non-seulement des témoins venaient de toute part pour dévoiler de nouveaux crimes imputés à Fouquier-Tinville; mais cette procédure, en atteignant successivement un grand nombre de ses complices, mettait à découvert l'infâme machiavélisme avec lequel, en moins de quatre mois, les jacobins avaient fait périr, à Paris seulement, sous la hache révolutionnaire, plus de trois mille personnes. L'affreux régime de la terreur et de la mort sous lequel la France entière s'était laissée enchaîner éprouvant alors une réaction complette, chacun sentait un secret dépit de la pusillanimité avec laquelle on avait souffert cette longue suite d'assassinats. L'exemple du passé devenait une leçon terrible; la haine prenait toutes les formes pour accabler le jacobinisme, dont on craignait le retour.

Les buveurs de sang humain étaient percés sur les théâtres de l'arme tranchante du ridicule, tandis qu'on bannissait de toutes les sociétés particulières ces êtres féroces, signalés comme une peste publique; on les attaquait même jusque dans le sein de la convention: la commune d'Arras demandait le supplice de Lebon, celle de Bedouin celui de Maignet; d'autres députés montagnards étaient dénoncés par d'autres corporations.

On se rappelle que Laurent Lecointre avait renouvelé ses dénonciations contre Billaud-Varennes, Barrère-Vieusac, Collot-d'Herbois, membres de l'ancien comité de salut public, et contre Vadier, Voulland, Amar et David, membres de l'ancien comité de sûreté générale; on se rappelle aussi que cette accusation avait été renvoyée à l'examen d'une commission. Saladin, organe de cette commission, fit son rapport le 2 mars,

78. Rapp de la comm sion des vi un sur l'aff re de qu ques mem bres des c mités de go vernement sous Robe pierre.

1795. N. st. 3. Après avoir présenté un tableau frappant de la situation où se trouvait la France lorsque, par les événemens du 9 thermidor, fut brisé le sceptre sanglant de l'anarchie, l'orateur observa que, par faiblesse ou par insouciance, la convention ayant négligé de frapper une partie des grands coupables, on dût craindre le retour de la tyrannie; de là les plaintes portées par un grand nombre de communes contre plusieurs membres des comités de l'ancien gouvernement. La convention, sentant la nécessité d'écarter de son sein les fauteurs et les complices d'un système qui avait opprimé en même-temps le peuple entier et ses représentans, chargea d'abord trois de ses comités d'examiner s'il y avait lieu de donner suite à ces dénonciations; enfin la commission des vingt-un fut formée.

Saladin rendit compte des retards que ce rapport devait éprouver, par l'effet du grand nombre de pièces qu'il fallait analyser et communiquer aux prévenus. La commission, ajouta l'orateur, dont je crois devoir emprunter les termes, s'est bornée à rechercher si les pièces produites portent un caractère suffisant pour déterminer l'accusation; elle s'est renfermée dans ces deux points principaux : tyrannie sur le peuple, oppression de la représentation nationale.

« Elle s'est dit : Il y a tyrannie quand la terreur est le ressort du gouvernement, quand les loix vengeresses de l'innocence sont impunément violées, quand les tribunaux obéissent à une autre impulsion qu'à celle de la loi, et quand ceux qui ont acquis la confiance du peuple s'en servent pour l'asservir. Cet état de choses, subversif de tout gouvernement, n'a existé que trop long-temps; c'est à l'énergie de la convention de consolider le retour à l'ordre, en terrassant les restes de la faction tyrannique, et en effrayant, par un grand exemple, ceux qui voudraient ramener les jours affreux de la terreur.

» La commission a recherché si Billaud, Barrère, Collot et Vadier étaient complices de ces délits.

» Mille bastilles répandues sur le sol de la république, trente-deux maisons d'arrêt établies à Paris, la formation des armées révolutionnaires attestent que l'arbitraire avait pris la place de la loi pour enchaîner l'innocence. On a examiné les mandats d'arrêts; ils sont signés, tantôt de tous les membres du comité de salut public ou de sûreté générale, tantôt de deux d'entr'eux, tantôt d'un seul. 1795. N. st. 3

» L'existence d'un bureau de police générale entre les deux comités a fixé en même-temps l'attention de la commission. Les prévenus assurent qu'ils n'ont pris aucune part à la formation de ce bureau, qui fut de l'invention de Roberspierre seul; mais l'assemblée aurait encore à examiner si ces membres du gouvernement n'étaient pas tenus de dénoncer un établissement dont ils avaient connaissance, et qui était si contraire à la liberté publique et à la liberté particulière. Peut-on croire sur parole, à ce sujet, ceux qui signaient complaisamment les actes arbitraires de ce bureau de police, celui qui, le 7 thermidor, vint à cette tribune faire un éloge pompeux de Roberspierre »?

Le rapporteur cita plusieurs mandats d'arrêt lancés sans aucun motif particulier, et signés, les uns de Couthon, Roberspierre, Billaud, Barrère, Collot, Vadier; les autres de deux ou d'un seul de ces députés. Il parla de l'institution du tribunal sanguinaire du 22 prairial; passant ensuite aux détails de la fameuse conspiration des prisons, il donna lecture d'un grand nombre de lettres originales dont on n'avait encore aucune connaissance, et qui mettaient dans un jour encore plus affreux les horreurs commises à cette époque.

Un arrêté, signé de Billaud, portait qu'il était nécessaire de purger à l'instant les prisons des immondices qu'elles renfermaient. Un autre contenait une liste d'individus, et finissait par ces mots : *Les ci-dessus seront jugés dans les vingt-quatre heures.*

1795. N. st. 3. Vadier fit condamner à mort un citoyen de Pamiers, dont le crime était d'avoir refusé sa fille en mariage au fils de ce député. Joseph d'Ormin, Solère, Castel, et un grand nombre d'autres habitans de Pamiers, furent envoyés par ses ordres au tribunal révolutionnaire; et de peur qu'ils n'échapassent à la mort, il écrivait à Fouquier-Tinville : Ce serait une calamité, si un seul des individus que je vous envoye pouvait échapper à l'échafaud : ainsi Vadier commandait à l'opinion même des juges, et provoquait en propres termes la mort de ceux qui lui déplaisaient.

Un arrêté, signé Barrère, exprime le dessein formé par le comité de salut public d'exterminer une partie des Français. Pour y parvenir plus facilement, on proposait de créer quatre tribunaux révolutionnaires, destinés à parcourir les départemens avec des guillotines ambulantes. Un autre, du 21 floréal, signé Roberspierre, Couthon, Barrère et Collot, réalisait pour Orange et pour les contrées voisines ce projet de destruction générale. L'instruction donnée par le comité de salut public à la commission populaire d'Orange, porte que les ennemis de la révolution sont tous ceux qui gênent la marche du gouvernement, et que les preuves contre eux résultent de toute espèce de renseignement qu'un juge peut se procurer. Le président de cette commission, nommé Fauvetti, écrivait au comité : *ça ne va pas*, la commission n'a jugé que 197 individus en dix-huit jours; il nous faudrait quelques patriotes aussi ardens que moi pour accélérer les choses. Notre collègue Maigrelet ne vaut rien, il lui faut des preuves pour juger à mort : si cela va toujours de même, nous ne ferons que de l'eau claire.

Dans le même temps, Collot se montrait dans Lyon le plus fougueux apôtre de la destruction : quand les Lyonnais vinrent dans l'assemblée nationale déposer l'expression de leur douleur, la convention frémit au récit des horreurs dont cette ville avait été le théâtre. Collot, loin de partager l'émotion générale, entreprit de justifier cette horrible calamité. Il comparaît la

vengeance du peuple à la foudre, qui ne laisse que des cendres sur son passage : ainsi Néron désirait que le peuple romain n'eût qu'une tête pour avoir le plaisir de l'abattre d'un seul coup. 1795. N. st. 3.

Une dénonciation, en date du 18 frimaire 1794, et présentée à la convention par une députation de la commune de Lyon, prouve que Collot fit fusiller en un seul jour deux cents pères de famille, parmi lesquels il n'y en avait que dix qui eussent pris les armes. Elle prouve que ceux de ces malheureux qui avaient échappé à la mitraille furent achevés à coups de pelles et de pioches.

Dans une lettre adressée aux jacobins de Paris, Collot, oubliant son caractère de député à la convention, disait : C'est de vous que je tiens ma mission ; sans les vingt jacobins que vous m'avez envoyés, les choses iraient fort mal. Dans mon rapport à la convention, j'ai été obligé de pallier les faits pour ne pas effaroucher les esprits timides ; mais l'éloge de ma conduite résulte des faits même. En vain l'aristocratie se récrie de ce que les contre-révolutionnaires ne sont pas morts d'un seul coup : Châlier est-il donc mort d'un seul coup ? Si les aristocrates triomphaient, les jacobins périraient-ils d'un seul coup ? Nous en avons exterminé deux cents d'un seul coup, et c'est de notre part un trait d'humanité.

Le comité de salut public approuvait les atrocités commises par Lebon dans le département du Pas-de-Calais. Une lettre, signée Billaud et Barrère, l'invite à marcher toujours dans la ligne révolutionnaire, et l'autorise à puiser dans le trésor public pour payer les frais de voyage de ceux qui étaient venus dénoncer les fédéralistes.

L'oppression des anciens comités s'étendait particulièrement sur la convention nationale, dont les membres n'osaient pas émettre leur opinion sur les projets de décret qu'on leur présentait. Les députés étaient arrêtés sans que l'assemblée fût con-

sultée. Le mandat d'arrêt contre Danton, Lacroix, Philippeaux
1795. et Camille-Desmoulins, n'énonçait aucun motif; il n'était pas
N. st. 3. même daté.

Legendre voulut parler contre un acte aussi tyrannique. Roberspierre lui ferma la bouche par ces mots : Quiconque tremble en ce moment est coupable. Barrère apuya Roberspierre, et les accusés furent traduits au tribunal révolutionnaire.

Saladin termina son rapport en déclarant que la commission estimait qu'il y avait lieu à accusation contre Collot, Barrère, Billaud et Vadier.

79. Collot, Barrère, Billaud et Vadier décrétés d'arrestation

Ces quatre députés furent décrétés d'arrestation. Vadier prit la fuite, les trois autres furent conduits en prison.

D'autres montagnards étaient vivement inculpés. Plusieurs départemens demandaient que le procès fût fait à Cambon, dans le temps où l'on venait de rappeler dans le sein de la convention les députés mis hors la loi après la journée du 31 mai.

80. Les deux factions jacobines se réunissent pour opérer un mouvement populaire.

Dans ces circonstances, les jacobins du parti de Danton qui siégeaient à l'assemblée nationale, s'aperçurent enfin que la haine aveugle avec laquelle ils poursuivaient les jacobins du parti de Roberspierre, fournissait au côté droit de l'assemblée le moyen de détruire les montagnards les uns après les autres, et même les uns par les autres. Les deux sectes, sans s'accorder aucune confiance, résolurent de se réunir pour éviter leur ruine commune ; c'était un accord entre deux ennemis qui combinaient leurs efforts contre un troisième dont ils avaient tout à craindre, sauf à se battre de nouveau entre deux lorsque le péril serait passé. Ces dispositions produisirent l'insurrection des premiers jours de prairial.

Les jacobins se flattaient de renouveler les scènes du 31 mai. Les temps avaient étrangement changés. Dun côté, le peuple,

si souvent et si amèrement trompé par eux, ne prêtait plus l'oreille à leurs vaines déclamations ; de l'autre, ils n'avaient aucun point de ralliement. Non-seulement toutes les sociétés populaires, dans lesquelles ils dominaient, étaient supprimées, mais, depuis le 9 thermidor, la convention n'avait point renouvelé la municipalité de Paris, dont la puissance avait souvent balancé la sienne. Les fonctions municipales étaient confiées aux comités civils des quarante-huit sections de la capitale. Ces corps administratifs, peu nombreux, presque sans consistance, et n'ayant les uns avec les autres aucunes relations politiques, ne pouvaient pas devenir dangereux, quand même les partisans de la montagne auraient réussi à faire passer leur fureur anarchique dans l'ame de quelques-uns des individus qui les composaient. Mais si cette disposition des choses rassurait le gouvernement, d'autres incidens, amenés par le dérangement des saisons, et peut-être aussi par quelques effets de la révolution, lui inspiraient de justes craintes. 1795. N. st. 3.

Le dernier hiver, un des plus rigoureux qu'on eût ressenti en Europe pendant le dix-huitième siècle, favorable à l'invasion de la Hollande, était, sous tous les autres rapports, une véritable calamité ajoutée à la calamité de la guerre, la Seine, couverte d'une glace épaisse, ayant cessé, pendant près de deux mois, d'apporter dans Paris les objets de première nécessité pour la consommation des habitans de cette grande ville. Ce vuide, difficile à remplir dans les temps ordinaires, l'était encore davantage dans un temps où la surabondance des assignats fesait hausser journellement le prix de tous les objets de commerce : les habitans de Paris étaient réduits, par jour, à quatre onces d'un pain trop acheté par la perte d'une partie de leur journée qu'ils passaient en attente à la porte des boulangers. Le peuple, souffrant une disette extrême, commençait à murmurer ; déjà quelques nombreuses députations des faux-bourgs s'étaient rendues à la convention pour solliciter vive

1795. N. st. 3.

sultée. Le mandat d'arrêt contre Danton, Lacroix, Philippeaux et Camille-Desmoulins, n'énonçait aucun motif; il n'était pas même daté.

Legendre voulut parler contre un acte aussi tyrannique. Roberspierre lui ferma la bouche par ces mots : Quiconque tremble en ce moment est coupable. Barrère apuya Roberspierre, et les accusés furent traduits au tribunal révolutionnaire.

Saladin termina son rapport en déclarant que la commission estimait qu'il y avait lieu à accusation contre Collot, Barrère, Billaud et Vadier.

79. Collot, Barrère, Billaud et Vadier décrétés d'arrestation

Ces quatre députés furent décrétés d'arrestation. Vadier prit la fuite, les trois autres furent conduits en prison.

D'autres montagnards étaient vivement inculpés. Plusieurs départemens demandaient que le procès fût fait à Cambon, dans le temps où l'on venait de rappeler dans le sein de la convention les députés mis hors la loi après la journée du 31 mai.

80. Les deux factions jacobines se réunissent pour opérer un mouvement populaire.

Dans ces circonstances, les jacobins du parti de Danton qui siégeaient à l'assemblée nationale, s'aperçurent enfin que la haine aveugle avec laquelle ils poursuivaient les jacobins du parti de Roberspierre, fournissait au côté droit de l'assemblée le moyen de détruire les montagnards les uns après les autres, et même les uns par les autres. Les deux sectes, sans s'accorder aucune confiance, résolurent de se réunir pour éviter leur ruine commune; c'était un accord entre deux ennemis qui combinaient leurs efforts contre un troisième dont ils avaient tout à craindre, sauf à se battre de nouveau entre deux lorsque le péril serait passé. Ces dispositions produisirent l'insurrection des premiers jours de prairial.

Les jacobins se flattaient de renouveler les scènes du 31 mai. Les temps avaient étrangement changés. Dun côté, le peuple,

si souvent et si amèrement trompé par eux, ne prêtait plus l'oreille à leurs vaines déclamations ; de l'autre, ils n'avaient aucun point de ralliement. Non-seulement toutes les sociétés populaires, dans lesquelles ils dominaient, étaient supprimées, mais, depuis le 9 thermidor, la convention n'avait point renouvelé la municipalité de Paris, dont la puissance avait souvent balancé la sienne. Les fonctions municipales étaient confiées aux comités civils des quarante-huit sections de la capitale. Ces corps administratifs, peu nombreux, presque sans consistance, et n'ayant les uns avec les autres aucunes relations politiques, ne pouvaient pas devenir dangereux, quand même les partisans de la montagne auraient réussi à faire passer leur fureur anarchique dans l'ame de quelques-uns des individus qui les composaient. Mais si cette disposition des choses rassurait le gouvernement, d'autres incidens, amenés par le dérangement des saisons, et peut-être aussi par quelques effets de la révolution, lui inspiraient de justes craintes. 1795. N. st. 3.

Le dernier hiver, un des plus rigoureux qu'on eût ressenti en Europe pendant le dix-huitième siècle, favorable à l'invasion de la Hollande, était, sous tous les autres rapports, une véritable calamité ajoutée à la calamité de la guerre, la Seine, couverte d'une glace épaisse, ayant cessé, pendant près de deux mois, d'apporter dans Paris les objets de première nécessité pour la consommation des habitans de cette grande ville. Ce vuide, difficile à remplir dans les temps ordinaires, l'était encore davantage dans un temps où la surabondance des assignats fesait hausser journellement le prix de tous les objets de commerce : les habitans de Paris étaient réduits, par jour, à quatre onces d'un pain trop acheté par la perte d'une partie de leur journée qu'ils passaient en attente à la porte des boulangers. Le peuple, souffrant une disette extrême, commençait à murmurer ; déjà quelques nombreuses députations des faux-bourgs s'étaient rendues à la convention pour solliciter vive

1795. N. st. 3.

ment une augmentation de subsistances. Les jacobins enveni-maient cette disposition, en répétant que sous le règne de Roberspierre, désastreux pour les riches, le peuple avait du pain à un prix modéré. On se gardait bien d'ajouter que la loi insensée du *maximum*, et la manière barbare dont on l'avait éxécutée dans les campagnes, n'avaient offert une abondance passagère qu'en préparant une famine assurée; et le peuple n'étant pas en état de combiner ce rapprochement, les factieux traitaient hautement de *faction thermidorienne* la majorité de la convention qui avait renversé les bastilles et les échafauds, ouvrages du jacobinisme.

L'arrivage des subsistances destinées pour l'approvisionnement de Paris éprouvait de plus en plus des embarras suscités par ceux même qui affectaient, avec un zèle hypocrite, d'accuser l'imprévoyance du gouvernement. On avait excité le peuple à piller le bois destiné aux boulangers. Quelques mouvemens partiels avaient eu lieu les premiers jours de germinal, et la convention avait cru devoir appeler à Paris le général Pichegru, qui fit peu de séjour dans cette capitale. Un tumulte un peu plus prononcé avait eu lieu les 12 et 20 germinal, sans aucun avantage en faveur des jacobins.

21. Journée du premier prairial.

Enfin, leur révolte recommença le premier prairial. Rassemblés en très-grand nombre dans les fauxbourgs et dans quelques quartiers de l'intérieur, et s'étant rendus maîtres du local où se tenait l'assemblée de la section, ils essayèrent d'abord de forcer, par leurs vociférations ordinaires, les comités civils à légaliser, par leur assentiment, les délibérations que leurs chefs méditaient. On ne peut disconvenir que la tournure que prit en définitif ce mouvement populaire ne fut due en grande partie à la fermeté de ces corps administratifs, dans une occasion délicate où la réussite du parti jacobin pouvait transformer leur attachement à la loi en révolte contre les vainqueurs.

Les anarchistes avaient d'autres moyens pour grossir leurs rassemblemens. Une proclamation était distribuée de leur part avec profusion dans les différens quartiers de Paris. Je crois devoir rapporter cette pièce, qui n'est pas longue. 1795. N. st. 3.

« Le peuple, considérant que le gouvernement actuel est usurpateur et atroce, et qu'on ne doit pas le tolérer plus long-temps; considérant encore que la résistance à l'oppression est, non-seulement pour le peuple entier, mais pour chaque section du peuple, le plus saint des devoirs, arrête:

» 1^R. Aujourd'hui, sans plus différer, les citoyens et les citoyennes de Paris se rendront à la convention pour lui demander, 1°. du pain; 2°. l'abolition du gouvernement révolutionnaire; 3°. la proclamation dans le jour de la constitution de 1793; 4°. le renouvellement et l'arrestation de tous les membres des comités du gouvernement actuel; 5°. la liberté de tous les détenus pour leurs opinions ou pour avoir demandé du pain; 6°. la convocation des assemblées primaires le 25 prairial, pour renouveler les autorités constituées, et une assemblée législative qui remplacera la convention le 25 messidor.

» 2°. Les barrières seront fermées. Ceux des députés trouvés hors de leur poste seront ramenés à la convention. Le peuple s'emparera des cloches propres à sonner le tocsin, du canon d'alarme et du télégraphe. Il sera formé un comité central, composé d'un commissaire de chaque section, chargé de l'administration provisoire. Tout fonctionnaire public ou agent du gouvernement qui s'opposera à l'insurrection sera regardé comme ennemi du peuple. Tout pouvoir non émané du peuple est déclaré illégal. Tout fonctionnaire public qui n'abdiquera pas sur-le-champ les fonctions qu'il tient du gouvernement sera considéré comme un tyran. Les propriétés restent sous la sauve-garde du peuple.

НАРОДНА БИБЛИОТЕКА СРБИЈЕ БЕОГРАД

1795. N. st. 3.

» 3°. Les insurgés ont pour mot de ralliement : *Du pain et la constitution de 1793*. Les drapeaux porteront cette légende; elle sera écrite à la craie sur tous les chapeaux. Tous ceux qui ne porteront pas ce signe seront comptés parmi les affameurs du peuple ».

A midi, les rassemblemens populaires étaient très-nombreux et très-alarmans. La tournure insidieuse que les jacobins avaient donnée à leur proclamation égarait une grande quantité d'ouvriers, séduits par l'espérance qu'on leur laissait entrevoir d'un avenir plus heureux. Les comités civils des sections, réunis à leurs postes, attendaient les ordres de la convention, qui ne venaient pas, et dont l'exécution, s'ils étaient venus, exigeait des ménagemens extrêmes.

A une heure, les insurgés marchaient en force vers la convention : ils étaient armés de fusils, de longues piques, et de quelques canons qu'ils avaient enlevés dans les sections où leur parti dominait. Un très-grand nombre de femmes se trouvait dans leurs rangs. Le rassemblement augmentait de moment en moment; et vers deux heures, la cour du Carrousel, le jardin des Tuileries et toutes les avenues de la convention étaient occupées par plus de quatre-vingt mille personnes des deux sexes. Toute cette multitude n'était pas composée de jacobins ou de fauteurs des jacobins; on voyait même, dispersés en plusieurs endroits, des grouppes nombreux, composés presque tous de jeunes gens qui montraient hautement leur aversion pour l'anarchie : mais lorsque les orateurs, qui haranguaient le peuple d'espace en espace, insistaient avec une affectation marquée sur l'extrême détresse où se trouvaient les habitans de Paris, et laissaient entrevoir le retour prochain et assuré de l'abondance comme l'unique but de l'insurrection, *la faim*, *mauvaise conseillère*, inclinait presque tous les auditeurs vers leur parti. Plusieurs ouvriers du fauxbourg Saint-Antoine, interrogés s'ils connaissaient la constitution de 1793, dont ils

demandaient l'exécution au péril de leur vie, répondaient naïvement qu'ils ne savaient pas lire, mais qu'on leur avait dit que cette constitution portait que le peuple ne paierait le pain que deux ou trois sous la livre, et qu'il n'en manquerait jamais par les soins du gouvernement. Cette réponse laissait entrevoir les ressorts qu'on avait mis en mouvement pour égarer la multitude. 1795. N. st. 3.

D'ailleurs, quoiqu'en général l'expérience du passé dût réunir tous les propriétaires contre les anarchistes, cependant l'attention qu'ils avaient eue dans leur manifeste de paraître vouloir respecter les propriétés, les disputes qui avaient eu lieu les jours précédens entre différens rassemblemens de gens armés qui, malgré leurs opinions dissemblables, paraissaient s'accorder à repousser l'anarchie, et d'autres causes particulières, laissaient flotter l'opinion publique. Tel fut le principe des succès qu'obtinrent les factieux, et qui ne furent pas de longue durée.

Les jacobins, fidèles à leur ancienne tactique, avaient rempli les tribunes de la convention de personnes qui leur étaient affidées. Ce fut dans les tribunes que commença le tumulte. On avait admis des pétitionnaires qui paraissaient chargés d'expliquer les vues de la multitude. Ils péroraient longuement sur le dénuement qu'on éprouvait à Paris; et la pathétique peinture qu'ils fesaient de la misère publique commençait à causer de la fermentation, lorsque le député Ferraud, de retour d'une mission pour les subsistances de Paris, demanda la parole. Le président réclame le silence. Les femmes qui remplissaient la grande tribune de gauche crient toutes ensemble : *Du pain! du pain!* Des femmes, dans les autres tribunes, répondent par les mêmes clameurs. Ferraud veut continuer de parler, mais personne ne peut l'entendre : le trouble augmente; plusieurs voix menacent la représentation nationale. Le président ne voulant pas lever la séance dans la circonstance délicate

où l'on se trouvait, et ne pouvant pas ramener la tranquillité, prit le parti d'ordonner au commandant de la garde nationale de faire évacuer les tribunes.

1795. N. st. 3.

82. Assassinat du député Ferraud.

Dans la fermentation qui agitait les esprits, cet ordre ne pouvait pas être exécuté sans quelque violence. Aux cris des femmes, qui refusaient de se retirer, on s'approche. Les uns assurent que les femmes sont insultées, d'autres ajoutent qu'on les égorge. Ce bruit circule rapidement; le peuple se précipite en foule dans le palais national; les portes de la convention sont enfoncées; les jacobins profitent de cette disposition pour exécuter leur projet.

Boissy-d'Anglas, qui présidait, montra une fermeté qui en imposa quelque temps aux insurgés; mais bientôt leur fureur parut redoubler. Ferraud restait à la tribune, un coup de feu est tiré sur lui. Il descend pour saisir le scélérat qui avait voulu l'assassiner, les factieux l'enveloppent: les sabres sont levés sur lui, il est terrassé et traîné hors de la salle, couvert de blessures.

Cependant la salle se remplissait entiérement de gens armés: à peine restait-il de la place pour les députés, forcés de se resserrer autour du bureau. Presque tous les arrivans portaient sur leurs chapeaux, écrit avec de la craie, le mot de ralliement, *du pain et la constitution de 1793*. Les deux terrasses du jardin se garnissaient de gardes nationales et d'artillerie: le même appareil de force se déployait du côté du Carrousel. Les citoyens, attendant des ordres, voyaient défiler au milieu d'eux d'autres citoyens qui pénétraient dans la salle conventionnelle sans qu'on sut ce qu'ils y allaient faire.

Plusieurs orateurs, tenant à la main leur pétition, se pressaient à la tribune. Ils parlaient tous ensemble sans qu'il fût possible d'entendre ce qu'ils disaient. Le désordre se prolongeait depuis deux heures, lorsqu'un homme paraît dans la salle, portant

portant une tête au bout d'une pique ; c'était celle du député Feraud. On promène cette tête autour du bureau, on l'élève en l'air, on en tourne la face du côté du président. L'émotion causée par ce sanglant spectacle procure un moment de silence. Un jacobin en profite pour faire la lecture de l'acte d'insurrection que j'ai rapporté, et dont chaque article fut accompagné d'un roulement de tambour en signe d'approbation. 1795. N. st. 3.

Dès-lors les jacobins étaient entiérement maîtres des délibérations du corps législatif : les membres du côté droit, environnés de piques menaçantes, se résignaient à leur destinée ; et, sans oser proférer une parole, qui eût été le signal de leur mort, ils n'attendaient leur salut que des événemens qui pouvaient venir de l'extérieur. 83. Les jacobins se rendent maîtres des délibérations de la convention.

Plusieurs montagnards s'étant consultés quelques momens ensemble, Romme, se chargeant d'être leur organe, monte à la tribune, demande et obtient le silence. Il s'exprime en ces termes : « Les vœux des pétitionnaires sont les nôtres, nous allons les sanctionner par un décret ; je demande que les propositions que je vais faire soient adoptées par les députés en levant leurs chapeaux, et que les individus qui ne sont pas membres de la convention, et qui occupent des places sur les banquettes environnant le bureau, les abandonnent sur le champ aux députés qui doivent être tous rassemblés, afin qu'il soit plus aisé de constater leur vœu. Cette proposition, couverte d'applaudissemens, s'exécute.

Vernier, président de la convention, avait pris le fauteuil, qu'il fut contraint d'occuper pendant le reste de cette séance nocturne.

Duroi, Bourbotte, Albite, Peissard, Soubrani, Goujon, demandent la parole ; d'autres particuliers, qui ne sont pas membres de la convention, veulent aussi parler. Le tumulte se renouvelle et dure long-temps. Des cris forcenés éclatent de

1795. N. st. 3.

toute part; les uns demandent l'arrestation de Tallien et de Fréron; d'autres, celle de tous les députés du côté droit. Le plus grand nombre répète le mot de ralliement : *Du pain, et la constitution de* 1793. Quelques voix réclament le rétablissement d'une municipalité dans Paris, et la suppression des comités civils.

84. Décrets rendus par les jacobins.

Enfin Romme obtient la parole à neuf heures; il rappelle les propositions faites dans le projet d'insurrection, et demande du silence, afin qu'il puisse mettre aux voix les décrets qui découlent de ces propositions.

On décrète, 1°. que tous les individus emprisonnés depuis le 9 thermidor seraient élargis; que la loi sur le désarmement des terroristes est rapportée, et que les députés mis en arrestation ou fugitifs pour cause de complicité avec Roberspierre, seront rappelés dans le sein de la convention.

2°. Que les barrières seront fermées, et qu'il sera nommé sur-le-champ une commission extraordinaire, chargée de faire exécuter les nouvelles loix, et de les envoyer aux départemens par des couriers extraordinaires.

3°. Que les pouvoirs de tous les comités de la convention sont suspendus, et que le comité de sûreté générale est cassé. On nomme, pour le remplacer, Duquesnoy, Prieur de la Marne, Bourbotte et Duroy.

Soubrani invita le nouveau comité à se rendre sur-le-champ à son poste, pour empêcher, disait-il, que les tyrans du 12 germinal ne prissent des mesures contre le peuple. Cette proposition fut vivement applaudie.

Bourbotte, se montrant à la tribune, prêta le serment de remplir avec courage les fonctions qui lui étaient confiées, dût-il périr sur l'échafaud, et sur-le-champ il sort de la salle avec ses collègues.

Plusieurs propositions se fesaient à la fois ; les uns demandaient l'arrestation de tous les journalistes ; les autres, celle de tous les membres des comités de gouvernement ; des troisièmes voulaient qu'on décrétât l'arrestation générale de tous les membres du côté droit. L'adoption simultanée de ces projets de décrets éprouvait de la contradiction de la part de quelques montagnards, dont les uns protégeaient certains journalistes, et les autres craignaient qu'une proscription générale n'enveloppât des individus qu'ils voulaient sauver. D'un côté, on réclamait la division ; de l'autre, on voulait que les décrets fussent mis aux voix ; le tumulte recommençait ; des vociférations longuement prolongées annonçaient une catastrophe ; les députés de la droite s'attendaient à être incessamment massacrés dans le sein même de la convention, lorsqu'une nouvelle scène s'ouvre tout à coup à onze heures avant minuit. 1795. N. st. 3.

On entend le bruit des tambours qui battent le pas de charge : c'étaient les volontaires des sections voisines des Tuileries qui s'avançaient pour dégager la convention. En vain les jacobins, ayant à leur tête Peissart, Soubrany, Romme, Goujon, Albite, veulent faire quelque résistance. Les premiers qui marchent sont renversés : une terreur panique saisit les autres ; les jacobins et les jacobines s'enfuient à pas précipités : plusieurs députés montagnards les accompagnent. Dans un instant, presque indivisible, le côté droit de la convention, courbé sous le joug des factieux, est investi de toute son autorité.

85. Les jacobins sont expulsés par des détachemens de la garde nationale parisienne.

La salle et les tribunes se remplissent de gardes nationales qui font retentir les airs du cri de *vive la république ! à bas les anarchistes ! à bas les jacobins !* Legendre, montant à la tribune, invite les citoyens qui sont venus au secours de la convention, à se retirer dans leurs bataillons, stationnés aux deux entrées principales du palais, dans la cour et dans le jardin, afin qu'on ne puisse pas les accuser d'influencer les délibérations de l'assemblée. Les citoyens armés et non armés sortent sur-le-champ de

1795. N. st. 3.

la salle, où le calme le plus parfait succède à la tempête la plus violente.

85. Principaux partisans du jacobinisme décrétés d'accusation; quelques-uns d'eux perdent la tête sur un échafaud.

La séance s'ouvrit à onze heures et demie. Les députés se félicitaient mutuellement d'avoir échappé au danger imminent qui les menaçait. Vernier, ce vénérable vieillard qui s'était trouvé, pendant plus de quatre heures, sous le poignard des assassins, recevait les embrassemens de ses collègues. Le rapport des décrets rendus par les factieux fut demandé par un député; un autre observa que cette décision était inutile, attendu que la convention, dispersée, avilie, égorgée, n'avait pu rendre des décrets.

Bourbotte, Duquesnoi, Duroi, Goujon, Prieur de la Marne, Romme, Soubrany, Albite, Peissard, Lecarpentier, Pinet, Borie, Fayau, Rhull, convaincus d'être les auteurs de l'insurrection, furent décrétés d'arrestation, ainsi que l'avaient été, en germinal, Duhem, Chasles, Ruamps, Amar, Choudieu, Foussedoire, Montaut, Huguet, Léonard Bourdon, Granet et Levasseur. Plusieurs d'entre eux perdirent la tête sur un échafaud quelques jours après.

A quatre heures du matin, les comités de gouvernement réunis vinrent rendre compte des mesures qu'ils avaient prises. La première était d'arrêter qu'ils ne reconnaîtraient aucun décret émané de la convention, jusqu'au moment qu'il existerait une libre communication entre le corps législatif et ses comités, et de faire passer cette instruction à toutes les autorités constituées de Paris; et la seconde, d'engager les sections environnant les Tuileries à précipiter le mouvement qui avait terrassé les rebelles. On ajoutait que presque toutes les sections de Paris, se prononçant hautement contre les anarchistes, la convention pouvait suspendre sa séance.

En conséquence, depuis quatre heures jusqu'à sept, l'assemblée resta dans l'inaction.

Pendant cet intervalle, les jacobins fugitifs demandaient des secours aux habitans des fauxbourgs, dont la plupart, aussi crédules qu'ignorans, pouvaient être aisément séduits. La disette qu'on éprouvait fut l'arme terrible dont se servaient les factieux; ils peignaient les volontaires de Pelletier, de la Butte-des-Moulins, de la Place Vendôme et des autres sections qui s'étaient portées en armes dans la convention, comme des hommes favorisés de la fortune, qui, ne partageant pas la détresse générale, s'étaient opposés aux mesures que prenaient les amis du peuple pour la soulager; et dès la pointe du jour, la plus grande partie des ouvriers du fauxbourg Saint-Antoine, aigris par le cruel sentiment de leurs maux, se préparaient à investir de nouveau la convention. 1795. N. st. 3.

Mais, d'un autre côté, l'expérience qui désabuse, et le malheur instructif, avaient réuni tous les gens de bien à un centre d'autorité, devenu depuis plusieurs années le frêle appui sur qui reposait la vie, la fortune et les douloureuses destinées de vingt millions d'hommes.

Ni le 14 juillet, ni le 10 août, ni le 31 mai, Paris ne présenta un spectale aussi effrayant, et des dispositions militaires aussi extraordinaires. Plus de deux cent mille citoyens sous les armes bordaient les rues aboutissantes au palais des Tuileries; c'est-à-dire, en partant du Carousel, la rue Saint-Honoré dans presque toute sa longueur, la Place Vendôme et les rues adjacentes, les rues des Bons-Enfans, des Petits-Champs et toutes celles qui se réunissent à la Place des Victoires. Les mêmes dispositions se répétaient sur le quais du Louvre : elles en imposèrent aux factieux. Des conciliateurs qui pénétrèrent parmi les volontaires des fauxbourgs, achevèrent de les désabuser. Tous les bataillons fraternisèrent ensemble : chacun retourna dans ses foyers; et le lendemain, Paris était aussi tranquille que si l'insurrection des jours précédens n'eût pas existé.

1795. N. st. 3.

88. Suites de la journée du premier prairial.

Les événemens qui suivirent la journée du premier prairial, doivent être considérés comme une sorte de complément de la révolution du 9 thermidor. Non-seulement les principaux fauteurs de l'anarchie manifestant sans réserve toute l'étendue de leurs projets; se livraient d'eux-mêmes à la vengeance de leurs ennemis; mais un grand nombre de députés montagnards qui avaient eu l'art, par des menées souterraines et tortueuses, de tromper la majorité sur leurs sentimens politiques, venaient de jetter leur masque. On pourrait même croire que, dans cette occasion, les jacobins des deux sections furent la dupe du manège de leurs ennemis, lorsqu'on fait réflexion que depuis plusieurs jours le mouvement était pressenti, le jour en était presque fixé. Aurait-on cru cette insurrection nécessaire? Aurait-on laissé agir librement les conspirateurs, persuadés qu'on les comprimerait à volonté? Et néanmoins pendant près de douze heures la convention fut sur le point d'être détruite, et l'ordre social menacé d'une totale dissolution.

Pendant les jours suivans, un grand nombre de jacobins furent arrêtés dans la convention et hors de la convention. Ceux qui purent se soustraire aux recherches qu'on fesait d'eux dans les sections de Paris, se réduisant avec prudence au silence le plus absolu, attendaient le retour de leur faveur du temps et des circonstances; et cependant ils ne paraissaient prendre aucune part à la marche du gouvernement. Le côté droit de la convention, victorieux de tous les obstacles, que les factions sans cesse renaissantes avaient mis à leurs opérations depuis la proclamation du régime républicain en France, se trouvait en situation de justifier enfin les espérances que fondaient les gens de bien sur ses vues régénératrices.

88. Traités de paix conclus avec la Prusse et l'Espagne.

Les circonstances semblaient propres à terminer la révolution. Le succès prodigieux qu'obtenaient les armées françaises sur toutes les frontières, inclinait les souverains vers une paix dont l'Europe entière avait le besoin le plus pressant. Des né-

gociations pacifiques se mêlaient au bruit des armes. Je ne parlerai pas du traité conclu avec le grand duc de Toscane, qui pouvait n'avoir pour principe que les appréhensions données à la cour de Florence par les armemens de Toulon, capables d'anéantir le port de Livourne, dans un temps où les Anglais n'avaient pas réuni sur la Méditerrannée des forces égales à celles des Français ; mais le roi de Prusse traitait avec le gouvernement de Paris. La paix avec cette puissance avait été signée à Bâle le 3 avril. 1795. N. st. 3.

Des soulèvemens qui se manifestaient dans la Catalogne et dans la Navarre, augmentant l'embarras que les hostilités occasionnaient à la cour de Madrid, on prévoyait qu'elle serait forcée de donner les mains à un accommodement avec la France. En effet, on apprit bientôt qu'il existait des propositions, tendantes à ramener la bonne harmonie entre les Français et les Espagnols ; et le même ministre français, qui avait conclu la paix avec la cour de Berlin, eut encore la gloire de terminer cet important ouvrage le 4 thermidor.

Alors les armées françaises, inutiles dans les Pyrénées, refluant en Italie, assuraient la supériorité la plus décidée le long de la rivière de Gênes, tandis que les cercles de l'empire offraient de poser les armes, pourvu que les conditions de la paix ne fussent pas ignominieuses pour la Germanie.

Mais ces succès extérieurs ne pouvaient ramener en France le règne de la justice, les trésors de l'abondance et les doux épanchemens du bonheur, qu'autant que les Français, fatigués des sentimens haineux qu'ils mêlaient malheureusement à leur enthousiasme pour l'indépendance, et songeant que le premier besoin que donnait le présent était d'oublier le passé, se rapprocheraient de bonne foi les uns des autres pour fermer de concert les plaies de l'état. L'intérêt commun, bien entendu, exigeait que, tous indistinctement, ceux-là même qui avaient le

1795. N. st. 3. plus cruellement abusé de la liberté, la trouvassent toute entière sous la sauve-garde publique, parce que la crainte et les inquiétudes sont les stimulans des passions encore agitées. Les hommes sages, étrangers aux partis extrêmes et à toutes les querelles personnelles, se trouvaient disséminés par-tout pour offrir une médiation aussi honorable que nécessaire. Au sein d'une fâcheuse effervescence, ils fesaient entendre la voix déchirante de l'humanité plaintive; ils peignaient la patrie éplorée qui exigeait de tous ses enfans un oubli généreux de leurs injures personnelles, en leur présentant la liberté comme un héritage commun qu'ils devaient partager paisiblement pour jouir de concert des avantages que leur promettait leur régénération politique.

Un génie sanguinaire, agitant les torches de la discorde, arrêtait les effets d'une réconciliation générale qui aurait affermi la révolution sur des bases inébranlables. Tel était l'égarement de presque tous ceux qui avaient joué quelque rôle dans les différens partis, que, sans examiner qu'en révolution il faut distinguer soigneusement les chefs de faction de la tourbe nombreuse séduite par eux, ils envisageaient tous ceux qui, dans les différentes crises révolutionnaires, avaient manifesté des opinions différentes des leurs, comme des ennemis de la république, et des hommes dont l'existence ne pouvait pas se concilier avec la conservation du régime républicain; en conséquence, chaque parti voulait écraser l'autre; affreux principe, dont l'application ne tendait à rien moins qu'à faire du sol entier de la France une vaste et lugubre solitude.

D'un côté, les feux mal éteints de la Vendée se rallumaient par la négligence des chefs républicains, par la perfidie des chefs royalistes, ou par d'autres causes cachées aux contemporains, et que le temps dévoilera à la postérité; de l'autre, des forfaits d'un autre genre éclataient dans les provinces méridionales.

J'ai indiqué précédemment l'affreuse réaction que les attentats commis par les jacobins avaient occasionnée dans plusieurs provinces, mais sans entrer dans aucun détail. Faut-il encore parler du sang français versé par la main des Français ? Ma main tremble, mon ame se trouble ; mais j'ai promis la vérité, et je la dois toute entière. 1795. N. st. 3.

Roberspierre avait entraîné dans sa chûte tout ce qui tenait à lui ; et dans les premiers transports de l'indignation publique, un mouvement de réaction se fesant ressentir dans la France entière, la soif de la vengeance s'étendit au plus grand nombre des individus qui avaient partagé la domination décemvirale pendant cette année désastreuse que nous ne pourrons jamais effacer de nos fastes, parce que les caractères tracés avec du sang semblent ineffaçables. On ne confondit alors que trop souvent l'homme pervers avec celui qui fut entraîné dans les plus fatales erreurs par des suggestions perfides. Les prisons ne firent que changer d'habitans, et l'innocence rendue à la liberté, trembla encore une fois en rencontrant le crime à la porte des cachots qu'elle abandonnait.

Il fallait juger ces hommes que l'opinion publique condamnait. J'ai déjà observé que, vers les derniers mois de 1794, les réclamations les plus multipliées parvenaient tous les jours dans les bureaux de la convention, de la part des malheureuses victimes du règne de la terreur. Les citoyens se réunissaient dans toutes les parties de la république pour solliciter une éclatante justice des atrocités dégoûtantes qui avaient souillé la révolution depuis les premiers jours de septembre 1792 jusqu'à la journée du 9 thermidor ; les enfans demandaient justice du meurtre de leurs pères ; les femmes, de celui de leurs époux ; des villes avaient été détruites par le fer et par le feu ; des cantons entiers, florissans et populeux, dévastés avec une brutalité qui tenait de la démence, se couvraient de ronces ; des voix lugubres, sortant de ces décombres, sollicitaient la juste punition

des lâches auteurs de tant de forfaits ; mais une collusion entre
1795. les chefs des deux factions jacobines arrêtait, d'une manière
N. st. 3. aussi secrette qu'inconcevable, tous les efforts tentés par le côté droit de la convention pour livrer à la justice la connaissance d'une série d'attentats dont les partisans de Danton, ceux de Roberspierre et ceux du comité de salut public étaient également prévenus.

L'impunité de ces crimes exaspérait les passions déjà exaltées par l'excès du malheur et le desir de la vengeance ; les plaintes se changeaient en murmures ; on devait appréhender des voies de fait lorsque l'occasion se présenterait. Par quelle fâcheuse imprévoyance les détenus qu'on devait prudemment éloigner du théâtre sanglant sur lequel ils avaient figuré, furent-ils transférés publiquement dans les mêmes départemens qu'ils avaient abreuvés de larmes et remplis de deuil ? Comment osa-t-on les placer dans un foyer de vengeances personnelles, coupables devant la loi civile, mais excusables peut-être devant la loi naturelle ? Pouvait-on espérer que l'époux, la mère, le frère, le fils vissent tranquillement passer devant leurs maisons les bourreaux de leurs familles ? L'autorité publique pouvait-elle suffire pour anéantir, ou seulement pour comprimer tous les mouvemens de la nature révoltée ?

Ce qu'il eût été facile de prévenir arriva ; les pouvoirs constitués n'osèrent ou ne purent défendre les prisonniers confiés à leur garde ; le crime fut vengé par le crime : des traitemens barbares, des outrages indignes de la majesté d'un peuple libre ou seulement civilisé, appelèrent sur de nouvelles victimes la commisération publique ; les eaux du Rhône furent ensanglantées, comme l'avaient été celles de la Loire ; les murs de Marseille se teignirent de nouveau de sang humain, et quelquefois même de sang innocent ; et lorsqu'enfin l'excès du désordre força d'établir des tribunaux pour en arrêter les sinistres effets, la lenteur des procédures n'eût peut-être pour cause que l'embarras

de prononcer sur d'anciens forfaits couverts par des forfaits nouveaux, et presque expiés les uns par les autres. 1795. N. st. 3.

Cependant le parti jacobin, d'abord terrassé, commençait à se reconnaître; il se vit encore nombreux et puissant; les anarchistes, détenus dans les lieux de leur naissance, y trouvaient des partisans. Les jacobins, que leur multitude ou leur obscurité avaient soustrait à la surveillance publique, croyaient voir leur sûreté personnelle dans l'élargissement, dans l'acquittement juridique de ceux qu'ils regardaient comme leurs chefs.

Dès-lors un intérêt de famille partagea chaque commune en deux partis, pour ou contre les détenus; les haines politiques se renforcèrent des animosités personnelles, et les spéculateurs sur la guerre civile montraient une joie farouche; mais les opinions étaient trop disséminées pour qu'il en pût résulter entre les partis discordans un choc capable d'ébranler la France.

89. Publication d'un nouvel acte constitutionnel. Journée du 13 vendémiaire. Clôture de la convention.

Au sein de cette fluctuation, la convention rédigeait un nouvel acte constitutionnel, qui fut terminé le 5 fructidor, l'an trois. Les législateurs devaient-ils alors, ou ne devaient-ils pas rentrer dans la classe des simples citoyens, et laisser à d'autres agens le soin de faire marcher la machine politique dont ils venaient d'organiser les ressorts? Solon, après avoir publié les loix qu'il était chargé de donner à sa patrie, se démettant de la dignité d'archonte, sortit d'Athènes pour voyager dans l'Egypte et dans la Lydie. Lycurgue ayant rempli les mêmes fonctions, non-seulement s'exila de Sparte; mais après avoir fait promettre par serment aux Lacédémoniens d'observer ses loix inviolablement jusqu'à son retour, il se donna la mort dans l'isle de Crête, après avoir ordonné qu'on jettât ses cendres dans la mer, dans la crainte que si l'on rapportait son corps à Lacédémone, les Spartiates ne se crussent absous de leur serment.

Mais lorsque Lycurgue et Solon publiaient leurs codes législatifs, toute la Grèce n'était pas conjurée pour détruire le

1795. N. st. 3.

gouvernement de Sparte ou d'Athènes ; au lieu que toute l'Europe conspirait ouvertement ou en secret contre le nouveau gouvernement de France, lorsque la convention, en convoquant les assemblées primaires pour la formation d'un nouveau corps législatif, statuait que les assemblées électorales seraient tenues de choisir au moins les deux tiers des nouveaux législateurs parmi ceux qui venaient de donner une constitution à la France. D'ailleurs, les dispositions qui se manifestaient dans un grand nombre de provinces à l'égard des détenus, par les suites de la révolution du 9 thermidor et du premier prairial, exigeaient des considérations particulières.

Les loix portées par la convention pour régler le mode des nouvelles élections ayant été diversement interprêtées, amenèrent le mouvement du 13 vendémiaire.

Les royalistes qui voyaient dans tous les mouvemens révolutionnaires de nouveaux moyens de ramener la France à l'ancien régime, se gardèrent bien de laisser échapper l'occasion qui se présentait ; feignant d'accoler leurs ressentimens à ceux que la France entière manifestait envers les désorganisateurs et les buveurs de sang ; ils parurent se flatter qu'à l'aide d'une marche tortueuse et habilement compassée, ils parviendraient à ébranler le gouvernement républicain.

Cependant le temps ne saurait être éloigné où l'on sera pleinement convaincu que la guerre à outrance faite sans distinction à tous les fauteurs des événemens de différens genres qui accompagnèrent cette effervescence publique, fut moins l'effet réfléchi des craintes données par les chimériques projets des royalistes, que de la connaissance intime qu'avaient les chefs des deux factions jacobines que le véritable but du mouvement vendémiariste était d'étouffer les restes sanglans de ces deux factions, et sur-tout celle d'Orléans, qui, reprenant une plus grande consistance, menaçait d'étouffer la république au sein même de ses triomphes.

La convention termina ses séances le 4 brumaire, l'an 4, 26 octobre 1795. 1795.

La nouvelle constitution s'établit. Une amnistie salutaire annonçait un nouvel ordre de choses. Les Français étaient enfin fatigués du pénible sentiment de la haine qui les tourmentait depuis trop long-temps. On vit, sans murmurer, les prisons s'ouvrir pour rendre à la liberté ceux dont elle avait le plus à se plaindre. Pourquoi cette amnistie ne fut-elle pas complette ? Pourquoi, sur-tout, les mêmes hommes, dont une loi indulgente venait de briser les fers, devinrent-ils tout-à-coup administrateurs et juges ? N'était-ce pas rouvrir des plaies qui se cicatrisaient ? N'était-ce pas même fournir aux désorganisateurs l'occasion qu'ils cherchaient de détruire le nouveau gouvernement, et de répandre encore une fois sur la France tous les fléaux de l'anarchie ? N. st. 4.

Qu'on n'attende pas de moi que, développant ces événemens trop voisins de nous, j'alimente la curiosité de l'homme oisif. En présentant des vérités trop amères, et en démentant cette foule de journaux qui vont publiant chaque jour si peu de vérités parmi tant de mensonges, j'éprouverais des dangers particuliers sans aucune utilité publique. Irais-je, par mon imprudente franchise, réveiller des haines qui commencent à s'assoupir, agiter les factions qui s'éteignent, ou remuer des cadavres dont le sang fume encore ? Déplorable condition de l'écrivain, de vivre dans un temps où l'on ne saurait prononcer le nom d'un vice et rappeler un forfait sans être soupçonné de montrer du doigt quelqu'important personnage, ou de faire la satyre du gouvernement ! 90. Conclusion.

Brisons ma plume : les années qui s'accumulent sur ma tête m'avertissent qu'au bord de mon tombeau ce n'est plus à moi qu'il appartient de peser les destinées des peuples dans la balance de l'histoire ; d'autres, placés loin du tableau par le temps, qui efface ou qui console, trempant froidement leurs pinceaux

1795. N. st. 4.

dans le sang et dans la boue, acheveront l'ouvrage que j'ai commencé sans calculer mes forces ; heureux dans ce devoir pénible, en instruisant nos neveux, de les prémunir contre les fautes que firent leurs pères !

Généreux Français qui lirez mon livre, vouez à l'infamie l'écrivain imposteur qui, dans ses phrases préparées avec art, eût voulu séduire votre crédule inexpérience ; mais si j'ai écrit sous la dictée de la conscience, quand même le brûlant amour de ma patrie m'aurait quelquefois égaré dans les jugemens que j'ai porté des hommes et des choses, plaignez l'écrivain qui, dans ces jours d'anarchie, où les loix sont toutes insuffisantes et obscures, marchant perpétuellement entre deux écueils, peut chaque jour tomber victime de la politique ou des factions dévoilées.

Les opérations de la convention nationale de France étonneront les races futures ; on se demandera comment des hommes, presque tous obscurs jusqu'alors, devenus tout à coup des législateurs à grandes conceptions ou des guerriers pleins d'audace, ont pu bouleverser l'Europe et changer son systême, comment, pendant une dictature de trois années, ils ont déployé en même temps une énergie, une grandeur et une férocité qui surpassent le courage des anciens Romains et les fureurs des premiers Césars.

Au milieu des ruines dont ils étaient environnés, proclamant le gouvernement républicain dans leur patrie, tandis que leur main signait l'arrêt de mort du successeur de cent rois, ils jetaient le gant à tous les souverains de l'Europe épouvantée. Guillaume-le-conquérant, brûlant ses vaisseaux après avoir pris terre sur les rives d'Albion, ne se plaçait pas avec plus d'audace entre la victoire et la mort.

Sans argent, sans crédit, sans artillerie, sans généraux, sans armée, trahis par Dumouriez, Valenciennes aux Autrichiens,

Toulon aux Anglais, le roi de Prusse sous les murs de Landau, les Espagnols sous ceux de Perpignan, la plus désastreuse des insurrections dévorant plusieurs départemens de l'Ouest, ils rendent un décret, et soudain la France entière devient un vaste atelier d'armes et de salpêtre : elle se hérisse de bayonnettes ; douze cent mille combattans marchent vers les frontières ; des soldats sortis des rangs se présentent pour les commander, et ces généraux d'un jour, devenus l'admiration des gens du métier, battent les compagnons du grand Frédéric. 1795. N. st. 4.

Le roi de Prusse est défait sous Landau, les Autrichiens sous Charleroy, les Anglais à Honskotte, les Espagnols à Colioure ; le drapeau tricolor flotte sur les murs embrasés de Toulon ; au midi, la Savoye, le comté de Nice, le Porentruy étaient envahis ; la Catalogne, la Haute-Navarre, la Biscaye, l'Aragon étaient entamés ; au Nord, la Belgique, le pays de Liège, une partie des électorats et des principautés de l'Empire tombaient sous nos efforts ; la Hollande est conquise au mois de janvier par des troupes neuves qui bivouaquent sur les glaces. Ce que Louis XIV, dans toute sa splendeur, n'aurait osé concevoir est exécuté par les fondateurs de la république française ; les étendards républicains sont arborés sur les bords du Rhin, depuis Basle jusqu'à l'embouchure de ce fleuve dans la mer.

C'est au milieu de la plus vaste tempête, c'est lorsque la France nageait dans le sang de ses habitans, tournant leur fureur les uns contre les autres, que cette convention terrible opérait ces choses extraordinaires. Elle aurait ravagé le monde ; mais elle épuisa sur elle-même sa dévorante énergie. Trois partis, tantôt vainqueurs, tantôt vaincus, ont été lancés tour à tour sur les échafauds par un quatrième parti qui, toujours rangé du côté du plus fort, se conservait en frappant, selon les circonstances, la montagne ou le marais.

1795. N. st. 4. La postérité demandera avec étonnement quelles étaient les opinions politiques de ces hommes qui condamnèrent successivement Brissot et Danton, Rabaud et Carrier, Vergniaud et Roberspierre. La funeste versatilité de ce parti a causé la plupart des maux qui ont inondé la France ; on lui doit jusqu'aux malheureux événemens de vendémiaire. Les aveugles ! ils se coalisaient avec les buveurs de sang vaincus au premier prairial, sans réfléchir que ceux qui les adulaient momentanément, parce qu'ils avaient besoin de leur secours, préparaient peut-être dès-lors en secret un mouvement révolutionnaire dans lequel ils devaient être exterminés.

Jamais tant d'événemens ne s'étaient pressés dans un espace aussi étroit que celui que renferme le lustre révolutionnaire que nous venons de parcourir : des siècles entiers semblent s'être écoulés sous nos yeux.

J'ai vu les factions sanglantes naître, dominer et périr, remplacées par d'autres factions qui partageaient le sort des premières ; et lorsque je lisais les malheurs de Rome depuis le règne de Sylla jusqu'à celui de Domitien, tracés en style de feu par Tacite et par Saluste, j'envisageais les ouvrages de ces célèbres historiens comme des prophéties qui annonçaient nos destinées.

Tacite ne fesait-il pas le tableau frappant de la domination de Roberspierre lorsqu'il peignait la capitale en proie aux plus affreuses barbaries, les mers de la république couvertes d'exilés, et les écueils sur lesquels ils traînaient leur existence teinte de leur sang ? « On était coupable en aspirant aux honneurs, on était coupable en les refusant. L'opulence était un crime, la vertu était un crime encore plus grand. On suscitait les esclaves contre leurs maîtres, les affranchis contre leurs patrons ; et si quelque citoyen n'avait pas d'ennemis, on se servait de ses amis pour le pousser sur l'échafaud ». *Tac. hist.* 1.

Suétone

Suétone rapporte que Domitien fit mourir le philosophe Hermogène de Tarse, qui s'était exprimé dans ses ouvrages avec une franchise républicaine, et que la même proscription s'étendit sur les libraires qui avaient vendu des copies de ses écrits. Ainsi nous avons vu les jacobins frapper de la hache révolutionnaire les Condorcet, les Linguet, les Roucher, les Bailly, les Lavoisier. 1795. N. st. 4.

Saluste ne semble-t-il pas écrire l'histoire de notre révolution lorsqu'il nous parle de ces tables funestes sur lesquelles on inscrivait les noms des milliers de victimes destinées à la mort? « Les loix, les jugemens, le trésor public, les provinces sont en la disposition d'un seul homme; seul il a la puissance de vie et de mort sur les citoyens. Aussi avez-vous vu les victimes humaines qu'il a immolées, et les tombeaux inondés du sang humain..... Il est le seul, depuis que le monde existe, qui ait prononcé des peines contre les enfans à naître, afin que le malheur d'être victimes de l'injustice leur fût assuré avant l'existence; et pour comble d'horreur, l'excès de son audace a fait sa sûreté dans sa fureur même, tandis que dans la crainte d'un joug encore plus pesant, vous n'osiez penser à recouvrer votre liberté ». *Sal. lib.* I.

La dévastation des provinces romaines par Sylla ne semble-t-elle pas avoir servi de modèle à la dévastation de nos départemens par les jacobins? Roberspierre n'eut-il pas, comme Sylla, des lieutenans féroces qui promenaient à ses ordres, jusqu'aux extrémités de notre territoire, la destruction, la famine et la mort? Le tyran de Rome s'était transporté dans Preneste après la capitulation pour y exercer ses vengeances: ainsi Collot-d'Herbois se transporta dans Lyon pour en faire égorger les habitans sous ses yeux: que dis-je? il les égorgea lui-même. Parmi les soldats qu'on forçait à fusiller les proscrits, il s'en trouva un qui laissait apercevoir la répugnance avec laquelle il se prêtait à l'horrible ministère dont il était chargé;

1795. N. st. 4.

ses mains tremblantes supportaient avec peine son fusil chargé du plomb homicide ; sa contenance était incertaine, le mouvement de ses yeux annonçait le trouble de son ame éperdue ; il détournait la tête, et tirait ses coups au hasard. Collot, présent à l'exécution, s'en aperçoit, lui arrache son arme, et lui dit, en tuant lui-même une des malheureuses victimes qu'il avait condamnées à la mort : *Voilà comment tire un républicain.*

J'ai vu le commerce le plus florissant anéanti sous le poids des taxes révolutionnaires, la famine dévorante amenée avec un art digne des enfers sur le sol le plus fertile, les finances d'une nation riche et industrieuse dispersées, anéanties ; les cités les plus célèbres, les plus populeuses dévastées, démolies ; les prisons perpétuellement ouvertes, soit pour fournir aux échafauds leur proie quotidienne, soit pour renfermer les captifs que toutes les passions y précipitaient en foule.

J'ai vu toutes les atrocités que le génie du despotisme, déguisé en démocratie, peut accumuler sur une nation ; des tribunaux d'égorgeurs établis dans toutes les villes ; les rues obstruées par des charrettées de victimes conduites chaque jour à la mort ; des fosses larges et profondes, creusées pour en recevoir les restes sanglans ; l'anarchie dévorer la génération présente, tandis qu'une guerre provoquée par une féroce ineptie moissonnait une brillante jeunesse, l'espoir de la génération future.

Dans un siècle éclairé du flambeau de la philosophie, les bases antiques de l'instruction publique se sont écroulées, les temples de la morale ont été désertés, les autels d'une religion consolatrice ont été consacrés à l'athéisme et au libertinage, l'irreligion, comme un poison dissolvant, a isolé tous les hommes, rompu les rapports qui les unissaient ensemble, et détaché le faisceau social.

J'ai vu des êtres, moitié tigres, moitié renards, un bonnet

rouge sur la tête, un poignard à la main, abattre les autels élevés au souverain architecte de l'univers, traîner dans la fange les instrumens destinés au culte public, forcer les ministres de la religion, par l'aspect d'une mort présente, d'avilir leurs fonctions et leurs personnes, en se déclarant charlatans et trompeurs, et les mêmes hommes qui venaient de brûler les images révérées dans les temples, offrir à la vénération du peuple le buste hideux du plus sanguinaire des démagogues. 1795. N. st. 4.

Un peuple malheureux qui cherchait, qui préconisait la liberté, se comparait aux Grecs et aux Romains, tandis qu'il courbait sa tête sous un joug plus pesant que ne fut jamais celui d'Aristion dans Athènes, de Caligula dans Rome. Ce peuple ne voulait reconnaître d'autre autorité que celle des loix, d'autre suprématie que celle des vertus ou des talens; cependant les emplois du gouvernement, comme les éloges de la patrie, se prodiguaient aux plus ignorans et aux plus pervers; il élevait des autels à la concorde, et ces autels étaient placés dans le sanctuaire de la mort; il fesait des invocations à la nature, tandis que ses conducteurs, profanant la sainteté des foyers domestiques consacrés à l'hospitalité, vouaient à l'échafaud quiconque eut donné asyle à un proscrit, fût-on lié avec lui par les nœuds les plus sacrés. J'ai déjà dit que c'était un crime pour un fils de pleurer sur la tombe de son père; on prêchaît l'humanité sur des monceaux de cadavres.

Cependant la victoire couronnait constamment les drapeaux français; mais les hommes envoyés sur les frontières manquaient dans les manufactures, dans les ateliers, dans les campagnes. Le commerce anéanti, l'agriculture négligée, les assignats trop multipliés, tous les objets de première nécessité montaient successivement à des prix où les consommateurs ne pouvaient atteindre; peu de propriétaires dont les revenus fussent suffisans pour alimenter leur famille; les héritages étaient

en vente de toute part : heureux ceux qui avaient profité de
1795. leur ancienne opulence pour se procurer des objets de luxe
N. st. 4. ou d'agrément regardés comme snperflus, et dont l'utilité se démontrait alors, parce que le père de famille trouvait dans leur défaite une ressource qui le dispensait d'aliéner les plus précieux immeubles dont les fruits devaient passer à sa postérité. La misère désespérante, après avoir dévoré une foule de petites fortunes, qui jusqu'alors avaient bravé l'indigence dans le sein d'une heureuse médiocrité, s'attachait à des familles qui semblaient être à l'abri de ce fléau destructeur. L'inquiétude se montrait sur les visages des citoyens les plus arrangés dans leurs affaires, tandis que la tourbe des agioteurs et de ces sang-sues qui s'engraissaient dans les malheurs publics, ne cachait pas sa joie féroce et insultante.

Un peuple victorieux aurait-il à craindre des revers ? L'orgueilleuse Europe est-elle assez puissante pour nous imposer des loix ? Viendrait-elle disperser les débris de la France après s'être enrichie de nos trésors ? A cette horrible idée mon sang s'allume dans mes veines. Français, la France cesserait-elle d'exister pour vous ? Vieillards, hâtez-vous de descendre dans la tombe pour ne pas survivre à l'infamie ; jeunes filles, renoncez pour jamais au doux lien de l'hyménée, si vos enfans ne doivent pas naître Français ; mais où m'égarent des craintes illusoires !

Ah ! si déposant nos haines insensées nous renoncions à ces odieuses dénominations qu'enfantèrent l'égarement ou la fureur, pour ne former qu'un faisceau de vingt-cinq millions de frères, que bientôt l'aigle autrichienne et le léopard britannique pâliraient devant nous ! Fils de Chattam, ne vantes plus ta politique fausse et cruelle : le sol fertile de la France n'existe-t-il pas encore, et prétendrais-tu avoir détruit l'industrie française ?

De toute part j'entends retentir les cris de la victoire, de toute part fuyent les puissances ennemies devant nos armées

triomphantes; les limites de la France ont été reculées; l'étendard tricolor brille sur les sommités des Alpes comme sur les rives du Rhin; nos valeureux soldats ont dicté des loix à un peuple magnanime, qui, durant quarante années, résista aux efforts du puissant Philippe, secondé de ses vieilles bandes espagnoles et des trésors de l'Amérique. Cette monstrueuse coalition, qui se flattait de démembrer la France, commence à se démembrer elle-même. 1795. N. st. 4.

Si la France s'affaiblit au milieu d'une suite de triomphes si prodigieux, qu'on chercherait vainement tant d'héroïsme dans les fastes de tous les peuples de la terre, c'est à nos dissentions intérieures qu'il faut attribuer ces funestes présages, et non pas aux efforts de nos ennemis extérieurs. Le remède aux maux de l'état est dans nos mains; le sang et les larmes ont abreuvé trop long-temps notre patrie; que la source empoisonnée en soit tarie à jamais! Hommes faibles, inconséquens et sujets à l'erreur, tous, oui tous, nous avons besoin d'une mutuelle indulgence.

O nature! que ne peux-tu ranimer les victimes que la faux aveugle de la mort a frappées, ou que ne puis-je évoquer les ombres généreuses des martyrs de la liberté! Courageux Philippeaux, tes mânes ne peuvent-elles être appaisées que par le supplice des monstres qui t'arrachèrent la vie au milieu de ta carrière?

Vous tous qui fûtes les témoins des derniers soupirs des républicains immolés par le démon de la discorde, vous savez que leur vœu suprême fut en faveur du bonheur de leur pays. Vingt représentans montèrent à l'échafaud, en fesant retentir les airs d'hymnes patriotiques; loin de songer à leurs vils ennemis, leurs yeux brillaient du noble orgueil de sceller de leur sang la république qu'ils avaient fondée: c'est l'affermissement de la république qu'ils vous demandent du fond de leur tombeau, et non pas une inutile vengeance.

1795. N. st. 4. Que les noms de jacobins, de feuillans, de cordeliers, de girondins, d'anarchistes, de brissotins, de fédéralistes, de compagnons de Jésus ou du soleil, qui furent l'occasion ou le principe de tant de meurtres, ne soient plus prononcés.

Eh qu'importe qu'il vive, ce misérable, que la bêtise, l'égarement ou la misère rendirent criminels ? Une funeste expérience nous apprend en politique par quel enchaînement fatal l'erreur enfante le crime. Quand la main de fer de la révolution précipitait ces hommes trompés dans un profond abyme, pouvaient-ils se retenir en route ?

Mais en engageant les victimes de la révolution à faire le sacrifice de leurs ressentimens à la tranquillité publique, puisse le développement des causes et des effets de nos funestes dissentions, ouvrir les yeux de tous les Français sur notre situation présente, et les prémunir contre les nouvelles catastrophes dont les désorganisateurs que j'ai démasqués nous menacent encore !

Serrons-nous les uns auprès des autres, qu'un même esprit nous anime, que nos vœux et nos efforts soient dirigés vers le même but ; et bientôt, malgré l'Europe conjurée, la paix, l'abondance et le bonheur renaîtront parmi nous.

Fin du quatrième et dernier Livre.



Chez G. BRIDEL, à l'Imprimerie de l'Union, rue Neuve-Augustin, n°. 21.